Ordre du jour et documentation

Emis le 5 avril 2012

Congrès mondial de la nature, Jeju, République de Corée
6 au 15 septembre 2012

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Table des matières

WCC-2012-1.3/1	Ordre du jour provisoire	1
WCC-2012-1.1/1	Cahiers des charges du Comité de vérification des pouvoirs	8
WCC-2012-1.4	Amendements aux Règles de procédure : quorum requis pour les motions	9
WCC-2012-1.5	Cahiers des charges des comités du Congrès	12
WCC-2012-1.5/1	Comité des résolutions	13
WCC-2012-1.5/2	Comité des finances et audit	14
WCC-2012-1.5/3	Comité de la gouvernance	15
WCC-2012-1.5/4	Comité du Programme	16
WCC-2012-1.5/5	Comité directeur du Congrès	17
WCC-2012-8.2	Rapports des Présidents de Commissions de l'UICN pour 2009-2012	18
WCC-2012-8.2/1	Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	19
WCC-2012-8.3	Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN pour 2013-2016	37
WCC-2012-8.3/1	Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)	38
WCC-2012-8.3/2	Commission de l'éducation et de la communication (CEC)	41
WCC-2012-8.3/3	Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)	43
WCC-2012-8.3/4	Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	45
WCC-2012-8.3/5	Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)	47
WCC-2012-8.3/6	Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	50
WCC-2012-8.4/1	Élection du Président de l'UICN	52
WCC-2012-8.4/2	Élection du Trésorier de l'UICN	58
WCC-2012-8.4/3	Élection des Conseillers régionaux de l'UICN	61
WCC-2012-8.4/4	Élection des Présidents des Commissions de l'UICN	98
WCC-2012-9.1/1	Finances de l'UICN dans la période intersessions 2009-2012	120
WCC-2012-9.1/1	Annexe 1 États financiers 2008	121
WCC-2012-9.1/1	Annexe 2 États financiers 2009	140
WCC-2012-9.1/1	Annexe 3 États financiers 2010	162
WCC-2012-9.2	Le Programme de l'UICN et le Plan financier pour la période de 2013 à 2016	186
WCC-2012-9.2/1	Le Programme de l'UICN pour 2013-2016	187
WCC-2012-9.2/2	Le Plan financier de l'UICN pour 2013-2016	218
WCC-2012-9.3	Nomination du vérificateur externe	238

WCC-2012-9.4.1 Projets d'amendements aux Statuts de l'UICN

WCC-2012-9.4.1/1	Révision des procédures et délais	239
WCC-2012-9.4.1/2	Amélioration de l'efficacité du Conseil	240
WCC-2012-9.4.1/3	Composition des Comités directeurs des Commissions de l'UICN	242
WCC-2012-9.4.1/4	Durée du mandat des membres du Conseil	244
WCC-2012-9.4.1/5	Travailler ensemble en tant qu'Union pour la mise en œuvre d'Un seul Programme de l'UICN	246
WCC-2012-9.4.1/6	Critères d'admission de nouveaux Membres de l'UICN	255
WCC-2012-9.4.1/7	L'inclusion des collectivités territoriales dans la structure de l'Union	257
WCC-2012-9.4.1/8	Régions statutaires	262
WCC-2012-9.4.1/9	Autorité de l'Assemblée des Membres pour modifier la Mission de l'UICN et la nature de ses Membres	271

UICN
CONGRES MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Ordre du jour provisoire

du Congrès mondial de la nature

(5 avril 2012)

Pré-Congrès – 5 septembre 2012

08:30–18:00	**Réunions des Commissions**
14 :00–18 :00	**79è réunion du Conseil de l'UICN**

1er jour – 6 septembre 2012

09:00–15:30	**Réunions des Commissions**
16:00–17:30	**Cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature**
18:30–21:00	**Réception du pays hôte**

Forum de la nature

2e jour – 7 septembre 2012

08:30–10:30	**Ouverture du Forum de la nature**
11:00–16:30	**Évènements du Forum sur « Des solutions au changement climatique basées sur la nature »**
17:00–18:30	**Dialogue avec les leaders mondiaux sur le thème « Nature+ climat : La nature peut-elle nous sauver ? »**
19:00–21:00	**Forum (suite)/Réunions régionales des Membres/Groupes de contact/Activités sociales**

Forum de la nature
et Assemblée des Membres

3e jour – 8 septembre 2012

08:00–10:30 **1ère séance de l'Assemblée des Membres**

1.1 Adoption des Termes de référence et nomination du Comité de vérification des pouvoirs

1.2 Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs (le Comité établira des rapports par la suite, comme nécessaire)

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.4 Adoption des amendements aux Règles de Procédure du Congrès mondial de la nature

1.5 Adoption des Termes de référence et nomination des Comités des résolutions, des finances et audit, de la gouvernance et du Programme

1.6 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016, en se focalisant particulièrement sur le Domaine de Programme intitulé « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique » :

1.6.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
1.6.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 7 septembre 2012 sur le thème « Des solutions au changement climatique basées sur la nature »
1.6.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine
1.6.4 Débat

1.7 Premier rapport du Comité des résolutions
- Liste des motions soumises et informations sur le processus de motions, y compris la procédure pour la soumission des nouvelles motions (article 52 du Règlement)
- Statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique » en répertoriant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption

1.8 Débat et adoption des Résolutions et Recommandations liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique »
1.9 Élections :

1.9.1 Information par le Responsable des élections des procédures liées aux élections
1.9.2 Présentation des candidats à l'élection (candidats au poste de Conseiller régional)

11:00–16:30 **Forum de la nature sur le thème « Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature »**

17:00–18:30 **Dialogue avec les leaders mondiaux sur le thème « Nature+ alimentation : Pouvons-nous nourrir le monde de manière durable ? »**

19:00–21:00 **Forum (suite)/Réunions régionales des Membres/Groupes de contact/Activités sociales**

4e jour – 9 septembre 2012

08:30–10:30 **2e séance de l'Assemblée des Membres**

2.1 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013–2016 en se focalisant particulièrement sur le Domaine de Programme intitulé « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : sécurité alimentaire » :

2.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
2.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 8 septembre 2012 sur le thème « Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature »
2.1.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine
2.1.4 Débat
2.1.5 Rapport du Comité des résolutions avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : sécurité alimentaire » en répertoriant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption
2.1.6 Débat et adoption des Résolutions et des Recommandations

2.2 Présentation des candidats à l'élection (candidats au poste de Conseiller régional)

11:00–16:30 **Évènements du Forum sur le thème « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature »**

17:00–18:30 **Dialogue des leaders mondiaux sur le thème « Nature+ développement : Croissance verte : mythe ou réalité ? »**

19:00–21:00 **Forum (suite)/Réunions régionales des Membres/Groupes de contact/Activités sociales**

5e jour – 10 septembre 2012

08:30–10:30 **3e séance de l'Assemblée des Membres**

3.1 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 en se focalisant particulièrement sur le Domaine de Programme intitulé « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux: développement économique et social » :

3.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
3.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 9 septembre 2012 sur le thème « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature »
3.1.3 Présentation du Projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine
3.1.4 Débat
3.1.5 Rapport du Comité des résolutions avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : développement économique et social » en répertoriant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption
3.1.6 Débat et adoption des Résolutions et des Recommandations

3.2 Présentation des candidats à l'élection (candidats au poste de Conseiller régional)

11:00–16:30 **Évènements du Forum sur le thème « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »**

17:00–18:30 **Dialogue des leaders mondiaux sur le thème « Nature+ Populations & gouvernance : La conservation peut-elle venir à bout de la pauvreté ? »**

19:00–21:00 **Forum (suite)/Réunions régionales des Membres/Groupes de contact/Activités sociales**

6e jour – 11 septembre 2012

08:30–10:30 **4e séance de l'Assemblée des Membres**

4.1 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013–2016 en se focalisant particulièrement sur le thème « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature » :

4.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
4.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 10 septembre 2012 sur le thème « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »
4.1.3 Présentation du Projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine
4.1.4 Débat
4.1.5 Rapport du Comité des résolutions avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature » en répertoriant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption
4.1.6 Débat et adoption des Résolutions et des Recommandations

4.2 Présentation des candidats à l'élection (candidats au poste de Conseiller régional)

11:00–16:30 **Évènements du Forum sur le thème « Valoriser et conserver la nature »**

17:00–18:30 **Dialogue des leaders mondiaux sur le thème « Nature+ : Sauver la nature, pourquoi s'en soucier ? »**

19:00–20:00 **5e séance de l'Assemblée des Membres**

5.1 Présentation de la Médaille du mémorial John C. Philips et de la Médaille Harold Jefferson Coolidge, Membres d'honneur et prix des Commissions

20:30–22:30 **Réunions régionales des Membres/Groupes de contact/Activités sociales**

7e jour – 12 septembre 2012

08:30–10:30 **6e séance de l'Assemblée des Membres**

6.1 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 en se focalisant particulièrement sur le thème « Valoriser et conserver la nature » :

6.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
6.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 11 septembre 2012 sur le thème « Valoriser et conserver la nature »
6.1.3 Présentation du Projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine
6.1.4 Débat
6.1.5 Rapport du Comité des résolutions avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Valoriser et conserver la nature » en répertoriant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption
6.1.6 Débat et adoption des Résolutions et des Recommandations

6.2 Présentation des candidats à l'élection (candidats au poste de Conseiller régional)

11:00–13:00 **7e séance de l'Assemblée des Membres**

7.1 Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'UICN sur la période 2009-2012

7.2 Rapport du Président et du Conseil

7.3 Présentation des candidats à l'élection (tous les candidats restants)

14:30–19:00 **8e séance de l'Assemblée des Membres**

8.1 Présentation des candidats à l'élection (tous les candidats restants)

8.2 Rapports des Présidents des Commissions de l'UICN pour la période 2009-2012

8.3 Adoption des mandats des Commissions de l'UICN pour la période 2013-2016

8.3.1 Présentation des propositions du Conseil
8.3.2 Rapport du Comité du Programme sur les mandats des Commissions proposés y compris, le cas échéant, les motions ayant une incidence sur ceux-ci

8.4 Élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux et des Présidents des Commissions (par vote électronique)

8.5 Rapports des Comités régionaux reconnus

8.6 Rapport du Responsable des élections sur les résultats des élections

19 :30–21 :30 **Groupes de contact/activités sociales**

8e jour – 13 septembre 2012

TOUTE LA JOURNÉE **JOURNÉE D'EXCURSION POUR LES DÉLÉGUÉS**

9e jour – 14 septembre 2012

08:30–13:00 **9e séance de l'Assemblée des Membres**

9.1 Finances de l'UICN au cours de la période intersessions 2009-2012

9.1.1 Rapport de la Directrice générale et du Trésorier sur les finances de l'UICN au cours de la période intersessions 2009-2012, incluant notamment les États financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011
9.1.2 Rapport du Comité des finances et audit sur les États financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011
9.1.3 Approbation des États financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011

9.2 Programme et Plan financier de l'UICN 2013-2016

9.2.1 Présentation par la Directrice générale du projet de Programme et de Plan financier de l'UICN 2013-2016
9.2.2 Rapport du Comité du Programme et du Comité des finances et audit sur le projet de Programme et de Plan financier de l'UICN 2013-2016 et incluant, le cas échéant, les motions ayant une incidence sur le projet de Programme et de Plan financier de l'UICN
9.2.3 Adoption du Programme et du Plan financier de l'UICN 2013-2016

9.3 Nomination des vérificateurs externes

9.4 Amendements aux Statuts de l'UICN

9.4.1 Présentation des propositions du Conseil
9.4.2 Présentation des propositions des Membres de l'UICN
9.4.3 Rapport du Comité de la gouvernance sur les propositions d'amendement des Statuts
9.4.4 Adoption des amendements aux Statuts

9.5 Rapport du Comité de la gouvernance sur les questions de gouvernance autres que celles liées aux amendements aux Statuts

9.6 Débat et adoption des Résolutions et Recommandations (suite)

14:30–18:30 **10e séance de l'Assemblée des Membres**

10.1 Débat et adoption des Résolutions et Recommandations (suite)

10e jour – 15 septembre 2012

08:30–13:00 **11e séance de l'Assemblée des Membres**

11.1 Débat et adoption des Résolutions et Recommandations (suite)

11.2 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Clôture

14:30–15:30 **12e séance de l'Assemblée des Membres: Cérémonie de clôture**, avec

- Message du Président élu
- Clôture du Congrès mondial de la nature par le Président sortant

16:00–18:00 **80e réunion du Conseil de l'UICN**

Aperçu de l'ordre du jour du Congrès mondial de la nature 2012
(Jeju, République de Corée, Septembre 2012)

	Mer 5	Jeu 6	Ven 7	Sam 8	Dim 9	Lun 10	Mar 11	Mer 12	Jeu 13	Ven 14	Sam 15
Matin	Réunions des Commissions et réunion du Conseil	Réunions des Commissions	8:30 – 16:30 Forum sur "Des solutions au changement climatique basées sur la nature"	8:00-10:30 1ère séance : "Des solutions au changement climatique basées sur la nature"	8:30-10:30 2e séance : "Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature"	8:30-10:30 3e séance : "Des solutions au développement économique et social basées sur la nature"	8:30-10:30 4e séance : "Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature"	8:30-10:30 6e séance : 'Valoriser et conserver la nature"	Excursions	8:30-13:00 9e séance : Finances de l'UICN 2009-2012 Programme et Plan financier 2013-2016 Nomination des vérificateurs externes Amendements aux Statuts Rapport du Comité de la gouvernance	8:30-13:00 11e séance : Débat et adoption des Résolutions et des Recomman-dations Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
Après-midi		16:00-17:30 Ouver-ture du Congrès		11:00 – 16:30 Forum sur "Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature"	11:00 – 16:30 Forum sur "Des solutions au développement économique et social basées sur la nature"	11:00 – 16:30 Forum sur "Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature"	11:00 – 16:30 Forum sur "Valoriser et conserver la nature"	11:00-13:00 7e séance: Rapports du Président/ Conseil et de la Directrice Générale			
			17:00 – 18:30 **DLM Nature+ climat**	17:00 – 18:30 **DLM Nature+ alimentation**	17:00 – 18:30 **DLM Nature+ développement**	17:00 – 18:30 **DLM Nature+ populations & gouvernance**	17:00 – 18:30 **DLM Nature+**	14:30-19:00 8e séance: Rapports et mandats des Commissions Présentation et élection des candidats: Président, Trésorier, Présidents des Commissions et Conseillers régionaux		14:30-19:00 10e séance: Débat et adoption des Résolutions et Recomman-dations	14:30-15:30 12e séance: Clôture
Soir		Réception du pays hôte	**Forum (suite) Réunion de Membres Groupes de contact**	**Forum (suite) Réunion de Membres Groupes de contact**	**Forum (suite) Réunion de Membres Groupes de contact**	**Forum (suite) Réunion de Membres Groupes de contact**	19:00-20:00 5e séance : Médailles et prix	Groupes de contact			

Forum | Assemblée des Membres | Dialogue avec les leaders mondiaux (DLM)

Comité de vérification des pouvoirs du Congrès mondial de la nature 2012

Projet de cahier des charges

Le Comité de vérification des pouvoirs est nommé par le Congrès, sur proposition du Président, conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le cahier des charges du Comité est le suivant :

- adopter les « Lignes directrices pour les délégués et observateurs participant au Congrès mondial de la nature », préparées par le Secrétariat ;
- superviser le processus de vérification des pouvoirs des Membres et observateurs en accord avec les règles 5 à 12 et 66 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature ;
- assurer au Congrès que seuls les Membres ayant payé toutes leurs cotisations, y compris celle de 2011, sont en mesure d'exercer leurs droits relatifs aux élections, aux votes et aux motions, en accord avec l'article 13 (a) des Statuts de l'UICN ;
- faire connaître au Congrès les noms des Membres dont les cotisations sont arriérées de deux ans (2010 et 2011) ou plus, et dont les droits restants pourraient être rescindés en fonction d'une décision du Congrès, en accord avec l'article 13 (a) des Statuts de l'UICN ;
- informer quotidiennement le Congrès du nombre total de votes dont dispose chaque catégorie de Membres ayant le droit de vote présente au Congrès, en accord avec l'article 34 des Statuts de l'UICN ;
- jouer le rôle de centre de liaison pour toutes questions relatives à l'ensemble des Membres de l'UICN ; et
- assurer, si nécessaire, la coordination avec les comités du Congrès : directeur, des finances et des audits, de la gouvernance, et avec le responsable des élections.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à :

1. ADOPTER, lors de la première séance de l'Assemblée des Membres, la motion provisoire concernant une « Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum » pour application immédiate lors du Congrès 2012 ; et
2. ADOPTER un amendement ultérieur aux Statuts de l'UICN.

MOTION PROVISOIRE

Le Conseil mondial de la nature de l'UICN :

Adopte l'amendement suivant aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et **décide** de son application immédiate :

Amendement des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (jointes aux Statuts de l'UICN) en insérant un nouvel article 65bis comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

Quorum

Toute décision du Congrès mondial de la nature entraînant l'adoption d'une Résolution ou d'une Recommandation requiert un quorum d'un tiers du total des votes des Membres accrédités pour cette session dans chaque Catégorie A et B. Le quorum est calculé au début de la séance du Congrès lors du vote d'une motion, ou à tout moment lors des séances, lorsque le Président le juge nécessaire ou lorsqu'un Membre présente une motion de procédure.

En l'absence de quorum lors d'une séance, les délibérations continuent sous réserve que toute décision entraînant l'adoption d'une Résolution ou d'une Recommandation à cette séance sans quorum soit soumise à une ratification par vote par correspondance, dans une période de 45 jours après la publication des décisions du Congrès mondial de la nature. L'organisation du vote par correspondance est soumise à l'article 96 des Statuts. En l'absence de la majorité requise lors du vote, il ne pourra y avoir d'autre scrutin et la décision prise par le Congrès sera nulle et non avenue.

Adopte l'amendement suivant aux Statuts de l'UICN :

Amendement de l'article 36 des Statuts de l'UICN comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

Toute décision du Congrès mondial *autre que celle entraînant l'adoption d'une Résolution ou d'une Recommandation telle qu'établie dans l'article 65bis*, prise lorsque :
(a) moins de la moitié des voix des Membres de la Catégorie A ou B était représentée à cette session du Congrès mondial, ou
(b) la décision en cause porte sur une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour distribué aux Membres avant le Congrès mondial,

doit être confirmée par un vote par correspondance si au moins quarante Membres ayant droit de vote en provenance d'au moins trois Régions en font la demande au plus tard quatre-vingt-dix jours après la distribution de la décision du Congrès mondial. Tant qu'elle n'est pas confirmée, la décision est suspendue.

MEMORANDUM EXPLICATIF

Le Conseil propose d'introduire un quorum afin que les motions soient approuvées par un plus grand nombre de Membres que lors des Congrès précédents, ce qui améliorera la légitimité, la représentativité et l'appropriation des Résolutions et Recommandations adoptées.

L'évaluation externe du Congrès mondial de la nature de 2008 a révélé les préoccupations des Membres de l'UICN quant à la légitimité, la représentativité et l'appropriation des décisions prises par l'Assemblée des Membres, déclarant que […] « les faibles taux de participation et les haut niveaux d'abstention lors des élections sont préoccupants pour la santé démocratique de l'Union ».

À Barcelone en 2008, 780 Membres sur les 1108 Membres de l'UICN étaient présents, mais seuls 594 avaient le droit de vote : 128 Membres de Catégorie A détenaient 210 votes, et 466 Membres de Catégorie B détenaient 659 votes.

Par le passé, la présence des Membres aux séances de l'Assemblée des Membres n'était pas systématiquement enregistrée. Cependant, à partir des données disponibles sur le Congrès 2008, on estime qu'une moyenne de 282 Membres (c'est-à-dire moins de la moitié de 594) participait réellement aux élections (vote pour, contre, ou abstention), un chiffre qui inclue les Membres ayant donné procuration aux Membres présents à l'Assemblée des Membres. Le nombre moyen de suffrages exprimés (c'est-à-dire les votes pour et contre, sans compter les abstentions) était de 76 pour les Membres de Catégories A et de 226 pour les Membres de Catégorie B.

Cela signifie donc que la grande majorité des Résolutions ont été approuvées par un peu plus de la moitié des Membres de l'UICN présents lors du Congrès 2008, mais par moins de la moitié si l'on prend en compte la totalité des Membres de l'UICN. Il n'existe pas d'analyse détaillée expliquant la faiblesse du taux de participation dans le processus décisionnaire à Barcelone ou aux Congrès antérieurs.

L'examen a donc recommandé que le « Conseil affine le processus de motions afin d'améliorer l'appropriation et l'implication des Membres ».

Se basant sur plusieurs options étudiées par le Comité de la gouvernance du Conseil pour améliorer le processus de motions, et sur les conseils du Groupe de travail sur les résolutions du Conseil, le Conseil a décidé d'introduire un quorum, à approuver lors du Congrès 2012 et applicable immédiatement.

Un quorum exige un nombre minimum de Membres présents pour prendre des décisions valides. Il peut également être exprimé en termes de droit de vote des Membres présents, c'est-à-dire du nombre de votes qu'ils détiennent.

À l'heure actuelle, ni les Statuts de l'UICN ni les Règles de procédure ne contiennent de dispositions relatives à des quorums. L'Assemblée des Membres peut donc prendre des décisions valides même si très peu de Membres prennent part au vote.

Le Conseil propose une exigence relativement basse – un tiers du total des votes des Membres accrédités dans chaque Catégorie A et B – comme introduction modeste au mécanisme de quorum, mais dont le plafond pourrait être relevé à l'avenir si les Membres jugent ce mécanisme efficace.

Néanmoins, relever ce plafond pourrait entraîner le risque que les Membres bloquent le processus décisionnaire lors du Congrès. Si le quorum proposé avait été appliqué en 2008, lors du Congrès de Barcelone, on estime (en se basant sur les données incomplètes disponibles) que le quorum n'aurait pas été atteint pour une motion (pour les Membres de Catégorie A) et pour 21 motions (pour les Membres de Catégorie B). De même et toujours lors du Congrès de Barcelone en 2008, si le quorum

avait été fixé à la moitié du total des votes des Membres accrédités dans chaque Catégorie A et B, le seuil n'aurait pas été atteint pour 73 motions (Membres de Catégorie A) et aucune motion n'aurait été validement adoptée par les Membres de Catégorie B.

Le quorum est destiné à motiver la participation au processus électoral. Lors du Congrès 2012, des mesures supplémentaires seront prises à cet égard, notamment en informant clairement les Membres sur la façon dont ils peuvent exercer leur droit de vote et en rappelant aux délégués l'heure du vote. En outre, la nouvelle structure du Congrès laissera plus de temps aux présentations et aux débats sur le Programme provisoire de l'UICN et les motions sur le Programme et la politique, permettant ainsi aux délégués de mieux comprendre les questions sur lesquelles ils sont invités à voter.

Le quorum sera mesuré électroniquement au début de la séance, ou à tout moment en demandant aux délégués d'insérer leur carte de vote dans l'outil électronique présent sur les tables de l'Assemblée des Membres. À compter du Congrès 2012, les taux de présence au Congrès seront systématiquement enregistrés.

Le quorum proposé ne s'applique qu'aux décisions du Congrès entraînant l'adoption de Résolutions ou de Recommandations. Il ne s'applique pas aux questions essentielles pour la continuité de l'organisation, notamment l'adoption du Programme de l'UICN, le Plan financier ou l'élection des membres du Conseil. Toutes les décisions de l'Assemblée des Membres restent soumises à l'examen a posteriori des décisions du Congrès conformément à l'article 36 des Statuts.

Pour éviter que les motions entraînant l'adoption de Résolutions et de Recommandations soient soumises au principe du quorum lors du Congrès ET à l'examen a posteriori conformément à l'article 36 des Statuts de l'UICN, un amendement à l'article 36 a été proposé pour que cet examen ne s'applique qu'aux décisions n'entraînant pas l'adoption de Résolutions et de Recommandations.

Pour information : l'article 96 des Statuts de l'UICN stipule, concernant les votes par correspondance : « Les décisions prises par vote par correspondance sont régies, *mutatis mutandis*, par les dispositions s'appliquant aux votes du Congrès mondial et du Conseil. » Ces dispositions sur les votes au cours du Congrès sont présentées dans les articles 30 à 35 des Statuts de l'UICN[1].

[1] Articles 30 à 35 des Statuts de l'UICN :
30. Seuls les Membres des Catégories A et B disposent du droit de vote.
31. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les décisions du Congrès mondial sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés dans chaque Catégorie.
32. Les abstentions ne sont pas comptées comme suffrages exprimés.
33. Il est procédé aux élections à choix multiples conformément aux Règles de procédure.
34. Les Membres gouvernementaux disposent des droits de vote suivants:
(a) chaque État Membre de l'UICN dispose de trois voix; une d'elle est exercée collectivement par les organismes gouvernementaux de cet État qui sont Membres, s'il y en a;
(b) les organismes gouvernementaux qui sont Membres de l'UICN, mais qui proviennent d'un État qui ne l'est pas, disposent collectivement d'une voix;
(c) lorsqu'un ou plusieurs États Membres de l'UICN sont également membres d'une organisation d'intégration politique et/ou économique et que cette dernière est Membre de l'UICN, l'organisation et ses États membres fixent les modalités d'exercice de leur droit de vote. Le nombre total de leurs voix ne peut cependant pas dépasser le nombre de voix accordées aux États Membres de l'UICN appartenant à cette organisation.
35. Les Membres non gouvernementaux disposent des droits de vote suivants:
(a) Les organisations nationales non gouvernementales disposent chacune d'une voix;
(b) les organisations internationales non gouvernementales disposent chacune de deux voix.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Cahiers des charges et composition des Comités du Congrès

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER les cahiers des charges des Comités du Congrès proposés par le Conseil et la composition de ces Comités sur proposition du Président de l'UICN.

1. En accord avec les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Congrès nommera les Comités qu'il juge nécessaires à la conduite de ses travaux et définira leur cahier des charges.

2. Des projets de cahiers des charges ont été préparés par le Conseil pour les Comités du Congrès suivants :

   a. Comité de vérification des pouvoirs (Document du Congrès WCC-2012-1.1/1)
   b. Comité des résolutions (Document du Congrès WCC-2012-1.5/1)
   c. Comité des finances et des audits (Document du Congrès WCC-2012-1.5/2)
   d. Comité de la gouvernance (Document du Congrès WCC-2012-1.5/3)
   e. Comité du Programme (Document du Congrès WCC-2012-1.5/4)
   f. Comité directeur (Document du Congrès WCC-2012-1.5/5)

3. La composition du Comité directeur est définie par la Règle 15 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et ne nécessite pas de décision de la part du Congrès.

4. Le Président de l'UICN soumettra à discussion une proposition de composition de tous les autres Comités du Congrès au cours de la 1e séance de l'Assemblée des membres, point 1.1 de l'ordre du jour pour le Comité de vérification des pouvoirs, et point 1.5 de l'ordre du jour pour les autres Comités.

Comité des résolutions du Congrès

Projet de cahier des charges

Le Comité des résolutions (CR) du Congrès gère le processus des motions au Congrès. Plus particulièrement, il est responsable :

1. de la bonne gestion des motions présentées avant l'ouverture du Congrès. En particulier :

    a. il reçoit les propositions de modifications des motions, et décide si une modification est conforme et s'assure que le processus décrit dans les Règles 59 à 62 est appliqué comme il convient ;

    b. il présente les recours adressés par les Membres au Comité directeur du Congrès pour qu'il revoit les décisions prises par le Groupe de travail des résolutions, en accord avec la Règle 55 ;

    c. il organise et gère les groupes de contact et examine les rapports qui en résultent avant de présenter le texte en séance plénière en accord avec la règle 56 ; et

    d. il assure le suivi des motions, y compris de celles qui peuvent affecter le Programme.

2. de la bonne gestion des motions proposées pendant le Congrès. En particulier :

    a. il reçoit les motions soumises pendant le Congrès dans la limite des dates butoirs fixées par le Comité directeur ;

    b. il vérifie que les motions soumises sont conformes aux exigences statutaires et les distribue aux délégués en accord avec les règles 53 et 54 ;

    c. il décide quelles motions seront soumises au vote du Congrès et lesquelles seront d'abord discutées dans un groupe de contact *ad hoc* ;

    d. il reçoit les propositions d'amendements aux motions, décide si un amendement est recevable et s'assure que le processus décrit dans les règles 59 à 62 est effectivement suivi ;

    e. il transmet, par l'intermédiaire du Comité du Programme, toute motion ou partie de motion pouvant affecter le projet de Programme ou le mandat proposé pour une Commission aux séances du Congrès mondial qui examinent le Programme et le mandat des Commissions. Les auteurs de ces motions sont informés de cette démarche ; et

    f. il peut proposer que des amendements soient débattus ou mis aux voix ensemble. Il peut également proposer que les projets d'amendements soient soumis à un groupe de contact (voir la règle 62).

Le Comité des résolutions sera élu par le Congrès et rendra ses rapports au Comité directeur. Il comprendra les membres du groupe de travail des résolutions nommés par le Conseil en accord avec la règle 20.

Comité des finances et des audits du Congrès

Projet de cahier des charges

Le Comité des finances et des audits est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le Cahier des charges du Comité est le suivant :

a) examiner les rapports d'audit annuels des vérificateurs aux comptes et les lettres portant sur la gestion pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 ainsi que le document d'introduction sur les finances de l'UICN pour la période 2008–2011 et les prévisions pour 2012, préparés conjointement par le Trésorier et le Directeur général ;

b) examiner le Plan financier pour la période 2013–2016 et toute autre question relative aux cotisations des Membres ;

c) examiner les rapports du Conseil et de son Comité des finances et des audits ;

d) évaluer les recommandations du Conseil concernant la nomination des vérificateurs externes ;

e) examiner toute autre question relative aux finances ou aux procédures financières et opérationnelles, transmise au Comité par la séance plénière ou par le Comité directeur ;

f) informer le Congrès des résultats de ces examens et proposer, le cas échéant, des mesures ;

g) commenter les incidences des résolutions soumises au Congrès pour décision, dans le contexte du Plan financier approuvé par le Conseil ; et

h) le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité du Programme, le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des résolutions.

Comité de la gouvernance du Congrès

Projet de cahier des charges

Le Comité de la gouvernance sera nommé par le Congrès sur proposition du Président, en accord avec la règle 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

En accord avec les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité de la gouvernance :

(a) assiste le Comité des résolutions du Congrès dans l'application de la règle 56 des Règles de procédure en particulier pour les motions relatives à la gouvernance ;

La règle 56 précise que : » *Le Comité des résolutions peut soumettre une motion à un comité ou à un groupe de contact ad hoc composé de délégués pour examen et conseil, ou décider qu'elle sera directement discutée par le Congrès mondial et soumis à son vote. Le Président de la session peut également proposer qu'une motion débattue lors du Congrès mondial soit soumise à un groupe de contact. Les rapports de tels groupes sont normalement examinés par le Comité des résolutions avant leur présentation au Congrès mondial. Les débats au Congrès mondial seront conduits sur la base des textes résultant de ce processus. »*

(b) conseille, consulte, et facilite les discussions entre les Membres de l'UICN et les représentants des Commissions et des Comités nationaux et régionaux participant au Congrès sur les objectifs et le contenu des projets de réforme de la gouvernance proposés dans le Rapport du Conseil de l'UICN sur les projets de réforme de la gouvernance et d'amendements aux Statuts et aux Règles de procédure ;

(c) assiste le Congrès en prenant note des commentaires sur les projets de réforme de la gouvernance faits, ou soulevés en séance ou lors des ateliers du Congrès, par les Membres ;

(d) consulte avec les Membres ou les groupes de Membres qui souhaitent discuter des problèmes de gouvernance qu'ils n'ont pu aborder en séance plénière, et facilite les groupes de contact pour les motions portant sur la gouvernance qui pourraient être planifiés par le Comité des résolutions ;

(e) si nécessaire, suggère des adaptations particulières aux projets de réforme de la gouvernance résultant des discussions avec les Membres et les groupes de contact de la gouvernance ; et

(f) Lors de la préparation de son rapport, le Comité le fera en coordination avec les Comités des résolutions et de vérification des pouvoirs.

Comité du Programme du Congrès

Projet de cahier des charges

Le Comité du Programme est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité du Programme:

a) aide le Comité des résolutions du Congrès à mettre en œuvre le paragraphe 51 des Règles de procédure :

   « Lors de la discussion du projet de Programme ou du mandat proposé pour une Commission, toute motion ou partie de motion affectant ces documents sont pris en considération dans les débats, et ces motions sont traitées en tant que propositions d'amendements au Programme, ou au mandat concerné. De telles motions sont transmises par le Groupe de travail des résolutions ou le Comité des résolutions à la session du Congrès mondial qui considère le Programme et les mandats des Commissions. Les Membres ayant proposé ces motions en sont avisés. »

b) prend note des commentaires des Membres concernant le Programme de l'Union émis en cours de séances ;

c) donne son avis à tout Membre ou groupe de Membres qui souhaiterait discuter de questions relatives au Programme qui n'auraient pas été abordées en séance plénière ;

d) au besoin, propose des modifications spécifiques au projet de Programme pour 2013–2016 ou aux mandats des Commissions ;

e) au besoin, prépare des recommandations pour adoption par le Congrès ; et

f) le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité des résolutions du Congrès et le Comité des finances et des audits.

Comité directeur du Congrès

Projet de cahier des charges

1. Le Comité directeur du Congrès est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

2. Le Comité directeur comprend les membres du Comité d'organisation désignés par le Conseil pour s'occuper de la préparation du Congrès mondial, ainsi que le Président, les Vice-présidents et la Directrice générale ; il est chargé de veiller à la bonne marche du Congrès.

3. Toute question ayant trait à l'organisation du Congrès mondial sera soumise au Comité directeur.

4. Les tâches particulières du Comité directeur sont détaillées dans les Règles de procédure du Congrès (paragraphes 37, 44, 47, 53, 55 et 86).

5. Le Comité directeur se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire durant le Congrès et invite toute personne intéressée à participer à ses réunions.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Rapports des Présidents des Commissions de l'UICN pour la période 2009-2012

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à examiner les rapports des Présidents des Commissions de l'UICN pour la période 2009-2012.

1. Ci-joint le rapport intersessions du Président de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE).

2. Les rapports intersessions des Présidents des autres Commissions de l'UICN seront envoyés aux membres de l'UICN au début du mois de juillet 2012 avec la documentation du Congrès.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)
Rapport 2009–2012

Présidence : Dr. Simon N. Stuart

Introduction

J'aimerais commencer en remerciant chaleureusement Conservation International, l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, la Fondation MAVA, le zoo d'Al Ain, le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, l'Association mondiale des zoos et des aquariums, le zoo de Chester, le zoo de Bristol et la Société zoologique de Londres pour leur soutien financier si généreux pendant les quatre années de ma présidence (2009-2012). J'ai ainsi pu me consacrer à temps complet à mon rôle de Président de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), et avoir une équipe – petite, néanmoins très efficace – à mes côtés. Je tiens en premier lieu à souligner que la CSE travaille à la réalisation du même Plan stratégique et programme que le Programme mondial sur les espèces du Secrétariat de l'UICN. Nos activités sont volontairement entrelacées et se soutiennent mutuellement, c'est pourquoi je n'ai pas cherché à les différencier dans ce rapport. Enfin, je suis particulièrement fier d'avoir, au cours de mon mandat, participé à la signature du premier accord-cadre dédié entre la CSE et l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi pour la période 2011-2013. Grâce à ce financement généreux, nous avons pu avancer dans la mise en œuvre de plusieurs priorités stratégiques importantes, qui manquaient auparavant de financement.

Mandat, plan stratégique et priorités de la Commission de la sauvegarde des espèces

Pendant la période quadriennale 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces, soutenue par le Programme mondial sur les espèces, a axé son travail sur la mise en œuvre du Plan stratégique sur les espèces 2009-2012. Le présent rapport analyse nos réalisations sur la période 2009-2012, conformément au mandat de la Commission tel qu'approuvé lors du 4ème Congrès mondial de la nature de Barcelone, en Espagne.

1. Le mandat de la Commission

Pendant la période quadriennale 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces a continué à jouer un rôle de premier plan en permettant à l'UICN d'être l'autorité la plus reconnue dans le domaine de la conservation de la biodiversité mondiale et de l'utilisation durable des ressources naturelles. La CSE et son réseau mondial occupent notamment une place unique en permettant à l'UICN de remplir deux fonctions essentielles pour la communauté mondiale, à savoir :

- Informer le monde sur l'état et les tendances de la biodiversité à l'échelle mondiale et, ce faisant, fournir des données permettant de mesurer la santé de notre seule et unique biosphère ; et
- Surveiller, évaluer et rapporter l'efficacité de l'ensemble des mesures de conservation prises à l'échelle mondiale pour atténuer les menaces actuelles et émergentes pour la biodiversité.

2. La vision de la Commission de la sauvegarde des espèces

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

3. Le but de la Commission de la sauvegarde des espèces

Faire reconnaître, au plan universel, que la crise de l'extinction et la perte massive de la biodiversité sont une responsabilité commune qu'il faut assumer par des actions concertées dans le monde entier.

4. Les objectifs de la Commission de la sauvegarde des espèces

Au cours de la période quadriennale 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces, en collaboration avec les Membres, d'autres Commissions et le Secrétariat de l'UICN, a cherché à réaliser les objectifs suivants dans le cadre de l'approche de l'UICN « Un seul Programme » :

a) *L'état de la biodiversité*
Observer et surveiller les espèces avec pour aspiration de rester la principale organisation mondiale en matière de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité dans le monde, et de diffusion d'informations auprès du grand public et des décideurs sur toute la gamme de ses valeurs.

b) *Les pressions sur la biodiversité*
Analyser les incidences des menaces pesant sur la biodiversité avec pour aspiration de rester la principale organisation analysant les facteurs responsables du déclin des espèces et leurs incidences relatives.

c) *Les réponses à la perte de la biodiversité*
Faciliter l'action et la mettre en œuvre avec pour aspiration de trouver des solutions en vue de mettre un terme au déclin de la biodiversité en rassemblant, conseillant, aidant et appuyant les principaux acteurs dans leurs efforts d'atténuation des pressions exercées sur la biodiversité et de réduction du rythme de déclin des espèces.

5. Priorités et réalisations pour la période quadriennale 2009-2012

Les priorités de travail spécifiques de la Commission de la sauvegarde des espèces sont inspirées et axées sur les dix Résultats mondiaux de l'UICN, et regroupées en 22 Résultats stratégiques pour les espèces, chacun étant assorti de plusieurs objectifs mesurables à atteindre avant fin 2012. Ces Résultats stratégiques pour les espèces sont énoncés plus bas (*en italique*), avec les réalisations correspondantes entre 2009 et 2012 (écriture droite). Comme toujours, j'ai omis dans ce rapport un grand nombre de données, par souci de concision. En outre et étant donné que nous travaillons souvent en coulisses, dans certains forums politiques par exemple, il n'est pas toujours possible ou désirable de chercher à s'approprier ce qui a été réalisé – donc là encore, nous devons minimiser ce qui a été atteint. Un grand nombre d'activités importantes sont réalisées par les Groupes de spécialistes et les sous-comités de la CSE et le Programme mondial sur les espèces de l'UICN – mais il est impossible de tous les citer ici. Nous préparons donc actuellement un rapport plus complet et bien plus long sur les activités de tous les éléments constitutifs de la CSE.

a) *Politique et gouvernance dans les régions et dans le monde (secteur public) : influence des informations sur les espèces dans la politique et les systèmes de gouvernance dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et la gestion des espèces envahissantes.* Le monde est aujourd'hui conscient que la perte de la biodiversité et l'extinction des espèces continuent à un rythme sans précédent, et qu'il faut agir rapidement pour garantir la résilience de la nature et éviter d'atteindre un point critique qui serait catastrophique. Retrouver les niveaux antérieurs de la biodiversité aura certainement un coût élevé. En conséquence, la Commission de la sauvegarde des espèces et le Programme mondial sur les espèces (la délégation de l'UICN était emmenée par le Directeur du Programme mondial sur les espèces) se sont fortement engagés dans les négociations sur le nouveau Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique. J'ai personnellement participé à toutes les réunions qui ont précédé la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de Nagoya (Japon, octobre 2010), ayant abouti à l'adoption du Plan stratégique, lequel incluait notamment les 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La CSE s'est fortement impliquée dans la rédaction de l'Objectif 12 d'Aichi du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, nommément : **D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu**. J'ai également participé aux négociations relatives à plusieurs autres Objectifs d'Aichi cruciaux pour les espèces, notamment les Objectifs 1, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17 et 19. Je tiens à souligner l'importance inestimable de Nagoya : le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique offre une feuille de route dans le domaine de la conservation de la biodiversité pour les prochaines décennies, où presque tous les gouvernements du monde ont pris des engagements clairs sur ce sujet. D'autres conventions liées à la biodiversité ont eu lieu par la suite, et plusieurs organisations des Nations Unies ont quadrillé leurs attributions concernant les

objectifs d'Aichi (un exercice réalisé par l'UICN). Enfin, l'actualisation de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est une autre conséquence importante de Nagoya, et la CSE était là encore fortement impliquée dans les négociations ayant abouti à son adoption.

Notre rôle est de soutenir la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), en travaillant étroitement avec TRAFFIC. Nous avons participé activement à toutes les réunions importantes de la CITES, notamment la 14ème Conférence des Parties (Doha, Qatar, mars 2010) et à toutes les réunions du Comité directeur, du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux cette année-là. Les Groupes de spécialistes de la CSE se sont engagés sur plusieurs thèmes en rapport avec la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, notamment les hippocampes, les requins, les caméléons, les crocodiles, les tortues de terre et de mer, les galliformes, les tigres, les éléphants et les rhinocéros, et ont porté une attention particulière sur les grues couronnées d'Afrique orientale, les dauphins à gros nez des Îles Salomon, et le Napoléon d'Asie de l'Est et du Sud-est. Avant la 14ème Conférence des Parties, l'UICN et TRAFFIC ont publié les *Analyses des propositions pour amender les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction*, un document central offrant les meilleures connaissances scientifiques aux gouvernements afin de les orienter dans leurs décisions sur les propositions de la liste. C'est la neuvième fois que nous publions ces *Analyses.* Depuis la 14ème Conférence des Parties et à la demande du Conseil de l'UICN, j'analyse l'implication de l'UICN dans la CITES. Dans ce cadre, le Conseil a déjà réaffirmé que la Convention était une priorité pour l'institution, et nous terminons notre démarche destinée à accepter toute la stratégie d'engagement de la CITES. Entretemps, j'ai également participé à plusieurs processus de la CITES, notamment : en offrant un soutien technique pour l'atelier sur les serpents asiatiques (avril 2011), en élaborant un rapport détaillé sur l'application des critères d'inscription à la CITES, et en me rendant à plusieurs réunions liées à notre collaboration avec le Secrétariat de la CITES sur le projet MIKE (Système de suivi de l'abattage illégal d'éléphants), en essayant notamment de garantir son financement pour faire passer ce projet à sa phase suivante d'exécution.

La Commission de la sauvegarde des espèces a également participé à la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, organisée à Bergen, en Norvège, en novembre 2011. L'UICN et la CSE étaient particulièrement visibles lors de cette réunion, avec la participation importante de plusieurs Groupes de spécialistes de la CSE. Le Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages a été nommé lors d'une importante décision relative aux maladies des espèces migratrices. Sur la question de la santé, trois organisations des Nations Unies (l'Organisation mondiale de la santé, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale) collaborent à l'Initiative « Une seule santé ». Cependant, ces organisations ne prennent pas en compte la santé de la vie sauvage et des écosystèmes, et l'UICN utilise donc le Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages pour introduire ce sujet. Cela nous permet d'agir à un niveau beaucoup plus stratégique qu'avant dans le domaine de la santé de la vie sauvage. En outre un financement supplémentaire nous a permis pour la première fois de recruter une petite équipe.

Nous avons contribué au travail de la Convention Ramsar par le biais de notre équipe du Programme d'évaluation de la biodiversité d'eau douce du Programme mondial sur les espèces, en étudiant notamment la valeur des zones humides pour les moyens d'existence (voir ci-dessous) et en débattant du choix des zones importantes pour la biodiversité d'eau douce (Zones clés de la biodiversité, voir également ci-dessous).

Nous avons participé aux réunions annuelles du Comité scientifique de la Commission baleinière internationale et j'ai rédigé en 2010 une déclaration générale de l'UICN où je m'inquiétais de l'insuffisance de données scientifiques solides pour surmonter les différences au sein de la Commission baleinière internationale. Par ailleurs, la CSE a fourni des données précieuses pour établir la position officielle de l'UICN sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). J'ai également, avec d'autres experts de l'UICN, joué un rôle crucial lors du Sommet Eye on Earth, organisé à Abou Dhabi en décembre 2011. Lors des négociations sur l'IPBES et le Sommet Eye on Earth, j'ai toujours insisté pour que les systèmes de surveillance mondiaux de la biodiversité s'appuient sur des programmes existants (notamment les produits de connaissances de l'UICN), et n'entrent pas en compétition avec les initiatives en cours – ce qui serait une perte de temps et d'argent.

b) *Politique au niveau national : Influence des informations basées sur les espèces fournies aux Membres de l'UICN, Bureaux régionaux et de pays de l'UICN et organisations partenaires dans la prise de décision nationale.* Tout au long de cette période quadriennale 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces est intervenue pour trouver des solutions à des problèmes cruciaux liés à la conservation des espèces au niveau national. Je suis par exemple très heureux que le gouvernement des Seychelles ait accepté d'étendre un projet de réserve naturelle afin d'inclure les zones de ravitaillement de la chauve-souris molosse des Seychelles 'En danger critique d'extinction'. J'ai également contacté les gouvernements des pays suivants : l'Ukraine à propos de l'empoisonnement collectif illégal des oies ; le Zimbabwe pour qu'il mette un terme rapidement à l'augmentation rapide du braconnage des rhinocéros ; le Costa Rica à propos de la conservation des tortues de mer ; l'Argentine sur la législation provisoire (finalement retirée) qui aurait pu avoir une grave incidence sur les populations sauvages de guanacos et de vigognes ; l'Inde à propos des menaces pesant sur les dauphins du Gange en cas de construction des barrages proposés sur la rivière Brahmaputra ; la Nouvelle-Zélande pour qu'elle s'oppose (avec succès) à la reprogrammation des terres autorisant l'exploitation minière sur la péninsule de Corromandel, qui le principal site de la grenouille d'Archey 'En danger critique d'extinction' ; l'Indonésie au sujet de projets de déforestation des paysages forestiers de Bukit Tigapuluh à Sumatra, avec des effets potentiellement désastreux sur les grands animaux et d'autres espèces ; le Chili au sujet de la présence préoccupante d'un site de plongée d'une falaise à proximité d'une importante colonie d'oiseaux de mer sur l'île orientale ; et l'Ex-République yougoslave de Macédoine à propos de projets de grandes infrastructures dans le Parc national de Mavrovo, qui menaceraient la dernière population de lynx eurasiens dans les Balkans.

J'ai également eu des contacts intéressants avec le gouvernement chinois concernant le projet de construction d'un barrage à la sortie du lac Poyang, où 98% des grues sibériennes du monde passent l'hiver. Le gouvernement a retardé le projet en attendant des études supplémentaires, et l'UICN (en partenariat avec Wetlands International) a présenté un rapport extrêmement détaillé sur le sujet au Premier ministre. Nous attendons actuellement la décision du gouvernement. J'ai également exprimé à la Chine mes sérieux doutes sur la pertinence de la construction d'un barrage dans la Réserve nationale de poissons natifs du Yangtsé, qui pourrait barrer les routes migratoires de nombreuses espèces de poissons migratrices 'En danger critique d'extinction'.

Nous avons pris contact avec le gouvernement de la République de Corée, qui réclame des zones cotidales marécageuses à Song Do et ailleurs, contrairement à son engagement pris lors de la 10ème Conférence des Parties de Ramsar. Nous avons constaté une corrélation entre la mise en valeur pour l'agriculture de ces zones marécageuses et le grave déclin des effectifs d'oiseaux de zones humides le long de la voie aérienne est-asiatique (comprenant entre autres le bécasseau spatule, qui est en voie rapide d'extinction). Nous réalisons aujourd'hui une étude indépendante, et encourageons les organismes gouvernementaux et les autres acteurs de toute la région sur ce sujet à se manifester lors du Congrès mondial de la nature de Jeju, en septembre 2012, lorsque celui-ci débattra de ce thème.

Parmi les autres initiatives importantes de niveau national, citons une importante collaboration avec le Brésil sur l'élaboration de la Liste rouge, avec notamment l'organisation en octobre 2011 d'un *Colloque de haut niveau sur la protection des espèces en danger d'extinction*. Enfin, en Afrique du Sud, j'ai participé au lancement d'une publication novatrice : *Garantir un futur pour les grenouilles d'Afrique du Sud –stratégie de recherche pour sa conservation*. D'autres pays devraient suivre ce modèle.

c) *Évaluations mondiales de la Liste rouge : état de la conservation, tendances et répartition des groupes taxonomiques sélectionnés et évalués au niveau mondial.* Nous avons signé un nouvel Accord de partenariat pour la Liste rouge le 21 juin 2010. Les partenaires de la Liste rouge sont des organisations ayant engagé des ressources (financières et en nature) pour soutenir la Liste rouge de l'UICN, en particulier les différents projets d'étude de la biodiversité qui fournissent des données à la Liste rouge. Les partenaires sont : BirdLife International, Botanic Gardens Conservation International, Conservation International, le Département de biologie animale et humaine de l'université de Rome La Sapienza, NatureServe, les Jardins botaniques royaux de Kew, l'université du Texas A&M, Wildscreen et la Société zoologique de Londres. La mise en

place de ce partenariat est une excellente nouvelle pour la Commission de la sauvegarde des espèces, et un vote de confiance indéniable à l'égard de la Liste rouge. Nous avons ainsi pu rétablir le Comité de la Liste rouge de la CSE, qui contrôle stratégiquement la Liste rouge et prépare actuellement une nouvelle stratégie provisoire pour la Liste rouge pour la période 2012-2020.

La Liste rouge a été actualisée neuf fois sur la période 2009-2012, dont quatre fois pendant l'Année internationale de la biodiversité en 2010. Début 2012, la Liste rouge comprenait 61 914 espèces, dont 865 Éteintes ou Éteintes à l'état sauvage, 3 879 En danger critique d'extinction, 5 689 En danger, 10 002 Vulnérables et 9 709 sont Insuffisamment documentées. Les résultats de ce travail sont trop vastes pour être résumés ici. Soulignons malheureusement que le statut de nombreuses espèces de la Liste rouge s'est, la plupart du temps, davantage détérioré qu'amélioré. Des détériorations ont eu lieu pour plusieurs espèces de tortues, de mollusques et d'amphibiens (les amphibiens sont l'un des groupes les plus menacés, puisque 41% sont 'En danger'). En revanche, des améliorations ont été constatées grâce à diverses actions en faveur de la conservation. L'exemple de l'oryx arabe est éloquent, puisqu'il est passé en 2011 de 'En danger' à 'Vulnérable', alors qu'il était 'Éteint à l'état sauvage' il y a moins de 40 ans. Deux espèces de plantes, l'une poussant en Corse et l'autre en Sicile, ont également vu une amélioration de leur statut. Les reptiles endémiques de Nouvelle Calédonie ont été évalués pour la première fois, et nous avons été surpris de découvrir que 67% étaient menacés, notamment du fait de la perte et de la fragmentation de leur habitat liées au développement de l'exploitation du nickel, mais aussi à l'invasion d'espèces exotiques. De nombreuses espèces nouvellement découvertes s'avèrent menacées, par exemple le tarsier de l'île de Siau, en Indonésie, considéré 'En danger critique d'extinction'.

En 2010, un court article a été publié dans la section Forum politique du magazine *Science* sous le titre : *Le baromètre de la vie*. Rédigé par des auteurs seniors de la Commission de la sauvegarde des espèces, il appelle à un fort investissement qui permettrait d'élargir la base taxonomique de la Liste rouge de l'UICN afin qu'elle exploite réellement tout son potentiel en tant que baromètre de la vie sur Terre. Le coût de réalisation de ce Baromètre de la vie est estimé à 60 millions de dollars, incluant les coûts des systèmes d'information, de formation et de soutien aux processus nationaux de listage. Je travaille aujourd'hui, en étroite collaboration avec Conservation International et NatureServe notamment, à l'identification des donateurs afin d'atteindre cette somme ambitieuse.

d) *Évaluations de la Liste rouge à l'échelle nationale et régionale : statut de la conservation, tendances et répartition des espèces évaluées, application correcte des Catégories et critères régionaux de l'UICN*. L'indice de la Liste rouge a été adopté par les Nations Unies comme un des indicateurs pour l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement 2015, relatif à la durabilité environnementale. En conséquence, tous les pays du monde doivent aujourd'hui mettre au point leurs propres listes rouges nationales, afin d'évaluer les tendances du statut des espèces sur leur sol. Pour les aider, le Groupe de travail sur les Listes rouges nationales de la CSE, en collaboration avec la Société zoologique de Londres, a organisé une réunion à Londres en septembre 2009. Il a été convenu que la CSE et le Programme mondial sur les espèces mettront en place un programme de formation proactif afin d'aider les pays à mettre en place et à développer leurs listes rouges nationales, et d'améliorer les moyens d'inclure les données des listes rouges nationales dans la Liste rouge mondiale de l'UICN. Ce travail a commencé avec un soutien généreux de la Fondation MAVA envers le programme de formation. Enfin, le lancement d'un site Internet commun entre la Commission de la sauvegarde des espèces et la Société zoologique de Londres, où des informations sur les listes rouges nationales du monde entier sont disponibles, a constitué un autre temps fort. Plus d'informations sur le site : http://www.nationalredlist.org/site.aspx.

L'actualisation de la Liste rouge de l'UICN en novembre 2011 s'est concentrée sur les résultats des évaluations de la Liste rouge européenne financée par la Commission européenne. Les résultats montrent qu'en Europe au moins 44% de tous les mollusques d'eau douce, 37% de tous les poissons d'eau douce, 23% de tous les amphibiens, 20% des mollusques terrestres, 19% de tous les reptiles, 15% de toutes les libellules, 11% des coléoptères saproxyliques, 9% de tous les papillons et 467 des 1805 espèces de plantes vasculaires évalués sont menacés.

e) *Les taxons négligés : augmentation de l'importance d'espèces marines, d'eau douce, végétales et invertébrées jusqu'alors sous-représentées dans la communauté mondiale de la conservation*. Les champignons (fungi) sont probablement le groupe taxonomique le plus négligé dans le monde de la conservation. Cependant, au cours de cette période quadriennale, les actions en faveur de la conservation des champignons au sein de la Commission de la sauvegarde des espèces se sont fortement accrues et nous avons maintenant cinq groupes de spécialistes sur : les chytrides, zygomycètes, peronospora et myxomycètes ; les pezizaceae, truffes et alliés ; les lichens ; les champignons, polypores et vesses de loups ; et les rouilles et les charbons. Une première réunion historique de la CSE sur la conservation des champignons a eu lieu à Whitby, au Royaume-Uni, en octobre 2009, afin de planifier les activités du nouveau réseau fungi de la CSE. Malgré tout, les champignons continuent à être faiblement représentés sur la Liste rouge de l'UICN, et un grand travail reste à faire.

Au cours de cette période quadriennale, nous avons vu une forte augmentation du nombre de plantes bien documentées dans les évaluations de la Liste rouge, notamment des espèces endémiques d'Afrique du Sud, du Caucase, de l'Arc oriental en Afrique orientale et de Nouvelle-Calédonie. Le Groupe de spécialistes des cactées et plantes succulentes continue son évaluation mondiale sur les cactées. Le Groupe de spécialistes des cycadales a terminé sa deuxième évaluation des espèces de cycadale. Nous avons également terminé la première évaluation pour la Liste rouge de chaque espèce de salicorne et de mangrove, et sommes sur le point de terminer la deuxième évaluation de chaque espèce de conifère et de magnolia, dont les données seront inclues dans la Liste rouge. La mise au point de l'indice Liste rouge échantillonné a été un gros travail, et la partie sur les plantes est réalisée par les Jardins botaniques royaux de Kew. À cet égard, d'énormes progrès ont été faits pendant ces quatre ans, avec l'évaluation d'échantillons représentatifs pour tous les principaux groupes de plantes. Des résultats préliminaires ont déjà été publiés par les Jardins botaniques royaux de Kew, qui seront bientôt inclus dans la Liste rouge de l'UICN – ce qui nous donnera pour la première fois une image générale du statut du règne végétal.

Plusieurs nouvelles évaluations marines ont été réalisées, notamment sur les serpents de mer, les homards et les concombres de mer commerciaux. Un travail est en cours sur les escargots de mer et les calmars, les seiches, les pieuvres et les nautiles. Cependant, l'attention s'est surtout portée sur les poissons de mer et l'évaluation de plusieurs groupes (notamment les requins, les raies et les mantes, les mérous, les donzelles, les thons, les marlins, les demoiselles, les poissons-papillons, les poissons-perroquets, les sciénidés, les poissons chirurgiens, les myxines et certains blennies et les sparidés) est terminée. Certaines évaluations de poissons ont été réalisées par région : la région méditerranéenne ainsi que celle du Pacifique tropical oriental sont terminées, et celle du Golfe du Mexique est en cours. En 2011, un article important a été publié dans le magazine *Science* sur l'évaluation du thon et du marlin, où le niveau de menace de ces espèces apparaissait fortement lié à la durée d'une génération et au prix du marché.

Nous sommes particulièrement fiers de l'achèvement, en septembre 2010, de l'évaluation des espèces africaines d'eau douce pour la Liste rouge. C'est l'aboutissement de cinq ans de travail mené par l'Unité sur la biodiversité d'eau douce du Programme mondial sur les espèces, qui travaillait avec plusieurs Groupes de spécialistes de la CSE. Lors de ce projet, 5 167 espèces africaines d'eau douce ont été évaluées par 200 scientifiques, incluant tous les poissons d'eau douce, mollusques, crabes, libellules et demoiselles connus en Afrique, ainsi que certaines familles de plantes aquatiques. La plupart de ces espèces revêtent une grande importance économique, et la disparition d'une seule d'entre elles peut avoir des effets catastrophiques sur les moyens d'existence des populations. Au lac Malawi par exemple, un groupe de poissons connu localement sous le nom de chambo est une source d'alimentation importante. Parmi ce groupe, l'*Oreochromis karongae*, une espèce en danger, a été surpêchée, et sa population a été réduite d'environ 70% en dix ans. Au lac Victoria, le déclin de la qualité de l'eau et l'introduction de la perche du Nil (*Lates niloticus*) ont entraîné une réduction de nombreuses espèces endémiques au cours de ces trente dernières années, menaçant par là même la pêche traditionnelle. Cette évaluation à destination de la Liste rouge de l'UICN a étudié 191 espèces de poissons du lac Victoria et a découvert que 45% d'entre elles sont menacées ou considérées comme éteintes. Dans la région africaine des grands lacs, le poisson offre une source essentielle de protéines et de revenus pour un grand nombre de personnes parmi les plus pauvres du continent. Les moyens d'existence d'environ 7,5 millions de personnes en Afrique sub-

saharienne dépendent de la pêche continentale. Ces nouvelles données établies pour la Liste rouge sont extrêmement précieuses pour protéger la pêche ainsi que l'approvisionnement en eau douce et les nombreuses ressources connexes. Cette étude permet d'identifier des aires prioritaires pour la survie d'espèces africaines d'eau douce hautement menacées et ayant une aire de répartition restreinte. Ainsi, le lac de cratère Barombi Mbo au Cameroun abrite 11 espèces de poissons très menacées. Leur survie est précaire, car la déforestation augmente les risques d'éructation : d'importantes quantités de dioxyde de carbone sont libérées des profondeurs du lac, étouffant les poissons. En l'absence d'intervention, ces espèces – dont certaines sont une importante source d'alimentation – peuvent disparaître à jamais. Les poissons sont bien évidemment importants pour les populations humaines, en tant que source d'aliments et de revenus. Cependant, d'autres espèces d'eau douce comme les mollusques, les libellules, les crabes et les plantes aquatiques jouent aussi un rôle essentiel dans le maintien des fonctions des zones humides, et il ne faut pas les négliger. Dans les chutes du cours inférieur du Congo, 11 espèces de mollusques, vivant uniquement sur une étendue de 100 kms, sont très menacées en raison de la pollution en amont. Or ces mollusques filtrent l'eau et assurent d'autres fonctions importantes. Les résultats de cette étude sur les espèces africaines d'eau douce ont été publiés en 2011 et analysées dans une publication remarquable de l'UICN : *La diversité de la vie dans les eaux douces d'Afrique : sous l'eau, sous la menace.* Les études sur les espèces d'eau douce se sont maintenant étendues à l'Asie, en partie du fait de la collaboration très réussie de collecte de fonds entre Conservation International et l'Unité sur la biodiversité d'eau douce. D'autres études importantes sur les espèces d'eau douce ont été réalisées pendant la période, notamment sur les écrevisses (plus de 500 espèces), l'esturgeon (dont un nombre impressionnant d'espèces est menacé : 85%, et 63% sont En danger critique d'extinction, dont certaines probablement déjà éteintes) et plusieurs groupes de l'Himalaya oriental : libellules, mollusques et poissons d'eau douce. En général, ces travaux soulignent de façon impressionnante le lien entre espèces et populations – une relation souvent négligée.

L'aspect zoologique du projet d'indice Liste rouge échantillonné est réalisé par la Société zoologique de Londres, qui a, entre autres, terminé l'évaluation d'échantillons aléatoires de 1 500 espèces de libellules et 1 500 espèces de reptiles. Elle travaille également sur des échantillons de papillons pour l'indice Liste rouge échantillonné, et a réalisé plusieurs études complètes portant sur divers groupes d'invertébrés. La Société zoologique de Londres a organisé la conférence de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité en février 2010, en se concentrant notamment sur tous les groupes négligés d'animaux, de champignons (fungi) et de plantes.

f) *Contrôle des effectifs : évaluation des tendances et de la répartition des espèces sélectionnées en termes d'effectifs.* Plusieurs Groupes de spécialistes de la CSE ont continué leur important travail de contrôle des tendances concernant les effectifs des espèces. La Base de données de l'éléphant d'Afrique, réalisé par le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique, est la plus ancienne et la plus sophistiquée du genre. Il est prévu de la développer pour en faire une Base de données de l'éléphant d'Afrique et d'Asie, en collaboration avec le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Asie. Le Groupe de spécialistes des rhinocéros ont continué à surveiller de près les chiffres de la population de rhinocéros, et le Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique a actualisé les chiffres de la population de rhinocéros noirs et blancs lors de sa réunion en Afrique du Sud en mars 2011. Le Groupe de spécialistes du crocodile, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, a mis au point une nouvelle base de données pour étudier les effectifs de la population de crocodiles d'Afrique. La plupart des Groupes de spécialistes s'occupant des grands animaux contrôlent toujours leurs effectifs à un moment ou un autre, et nous étudions actuellement la possibilité de rendre ce contrôle plus formel au sein de la CSE.

g) *Analyse des menaces à la biodiversité : Analyse des principaux moteurs de la perte de biodiversité et leur utilisation pour trouver des solutions, en particulier pour les questions émergentes.* Nous avons publié en 2009 *La vie sauvage dans un monde en changement,* une analyse très bien réalisée de la Liste rouge 2008. C'est l'analyse mondiale la plus récente et la plus complète faite à partir de la Liste rouge, et elle couvre tous les principaux biomes et principales menaces. J'ai réalisé un travail particulier sur les moteurs spécifiques de la perte de biodiversité, comme indiqué dans les paragraphes suivants :

Le sous-Comité pour la conservation marine de la Commission de la sauvegarde des espèces a posé les bases d'une initiative sur les captures accidentelles, proposée par la CSE. Tous les documents d'étude préparés sur les captures accidentelles de poissons de mer, d'eau douce et des invertébrés marins révèlent l'importance grandissante de cette menace et le manque de règlementation en la matière. Nous espérons pouvoir lancer cette initiative sur les captures accidentelles lors de la prochaine période quadriennale. Le sous-Comité pour la conservation marine, avec notre nouveau Groupe de spécialistes des coraux, a pointé le futur sombre qui attend les coraux, à moins que les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère descendent en dessous de 350 parties par million (ppm). Le niveau actuel approche des 400 ppm et augmente encore, et les négociateurs internationaux semblent incapables de se mettre d'accord sur des mesures qui stabiliseraient au moins le niveau à 450 ppm. Nous allons donc droit vers une catastrophe qui pourrait anéantir un écosystème marin entier, avec des conséquences inconnues en termes d'extinction d'espèces et de perte de moyens d'existence pour les humains. Pour l'instant, la réponse pratique à cette menace n'a toujours pas été trouvée, mais la CSE continuera à collaborer avec ses partenaires afin d'étudier les possibilités d'amélioration de la résilience des coraux, au moins à certains endroits localisés, et de gagner du temps dans l'espoir que les négociations internationales fournissent enfin des résultats.

Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes a continué à être fortement actif, notamment avec l'Initiative sur les espèces envahissantes du Programme mondial sur les espèces. Il travaille actuellement avec l'Unité de la Liste rouge du Programme mondial sur les espèces, afin de remettre en service la Base de données mondiale sur les espèces envahissantes pour l'intégrer plus étroitement dans la Liste rouge de l'UICN, et la rendre plus utile pour faciliter les systèmes d'alerte précoce et la rapidité des réponses par rapport à ces espèces envahissantes. Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes s'occupe de la Liste des espèces exotiques (en permettant aux enquêteurs de chercher des solutions auprès des experts sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le domaine des espèces envahissantes), rédige un bulletin d'information électronique *Espèces exotiques* et publie sur son site Internet *L'espèce envahissante de la semaine*.

En 2011, la CSE a créé avec la Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes un Groupe de travail conjoint sur les pesticides systémiques. Une relation a été trouvée entre l'utilisation des pesticides systémiques et le déclin de plusieurs groupes d'invertébrés, notamment certains pollinisateurs comme l'abeille domestique. Plusieurs groupes environnementaux ont appelé à l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, mais l'industrie a violemment contesté leur demande. La CSE et la Commission sur la gestion des écosystèmes analysent donc en profondeur les données scientifiques afin de déterminer les conséquences environnementales réelles des pesticides systémiques.

h) *Les indicateurs de la biodiversité : Contrôle du statut et des tendances de la biodiversité et efficacité des actions en faveur de la conservation, contrôlées dans le temps par des indices et des indicateurs pour certaines espèces.* Au cours de l'Année internationale de la biodiversité, la communauté mondiale devait analyser les progrès réalisés par rapport aux Objectifs pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique de 2010, afin de ralentir le rythme de la perte de biodiversité. La CSE a participé à ce processus dans sa totalité (par son implication dans le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité en 2010), et notamment par le biais de l'indice de la liste Rouge. Les résultats de tous les indicateurs officiels de l'Objectif de la Convention sur la diversité biologique, notamment l'indice de la liste Rouge, ont été publiés en 2010 dans la 3ème édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, et résumés dans un important article publié dans le magazine *Science* et intitulé *Biodiversité mondiale : les indicateurs des récents déclins*. Ainsi et d'après ces résultats, le rythme de la perte de biodiversité ne ralentit pas, et les pressions sur la biodiversité augmentent rapidement. Il est inquiétant de constater que le taux d'augmentation des réponses à ces pressions a diminué depuis 2002, au moment de l'établissement de cet Objectif. En d'autres mots, l'écart entre les pressions et les réponses s'accroît, et le seul résultat possible est l'accélération de la perte de biodiversité et de l'extinction des espèces, avec tous les risques que cela entraîne pour le bien-être humain – à moins, bien sûr, que le nouveau Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ne soit mis en œuvre de toute urgence. Enfin, la 3ème édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* a montré l'importance des produits de connaissance de l'UICN, notamment sa Liste rouge, pour la mise en place d'indicateurs destinés à mesurer le

statut et les tendances de la biodiversité. L'indicateur le plus significatif des bénéfices de la biodiversité pour les populations, qui est l'indicateur de la diversité biologique utilisée dans l'alimentation et la médecine, est par exemple basé sur la Liste rouge de l'UICN.

Lors de la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, un important article a été publié dans *Science : L'incidence des actions en faveur de la conservation sur le statut des invertébrés dans le monde*. Cet article était rédigé par 175 auteurs sous la responsabilité de la CSE et du Programme mondial sur les espèces. Son principal message est que malgré la détérioration continue du statut de la biodiversité, des actions pointues de conservation peuvent encore avoir un effet positif et mesurable mondialement sur l'indice de la Liste rouge. Les actions en faveur de la conservation doivent maintenant passer à la vitesse supérieure ! Enfin, nous cherchons à améliorer nos méthodes afin de pouvoir mesurer l'incidence des actions en faveur de la conservation sur les espèces, et espérons publier nos conclusions dans les quatre prochaines années.

i) *Stratégies, plans d'action et outils pour la conservation des espèces : Amélioration des actions en faveur de la conservation des espèces grâce à l'application de stratégies, plans d'actions et autres outils spécifiques pertinents de l'UICN pour la conservation des espèces.* Ces quatre dernières années, le Groupe d'étude de la CSE sur la planification de la conservation des espèces a rédigé des lignes directrices très importantes, rassemblées dans la publication *Planification stratégique pour la conservation des espèces,* où apparaît donc la nouvelle approche de la CSE face à la planification pour la conservation des espèces. Au cours des quatre dernières années, j'ai créé un sous-comité de planification pour la conservation des espèces de la CSE afin d'encourager l'adoption et la mise en œuvre des lignes directrices grâce aux Groupes de spécialistes de la CSE. Le travail de ce sous-comité est généreusement soutenu par l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi et le zoo d'Al Ain. La CSE a adopté un nouveau processus par le biais duquel nous acceptons les plans pour la conservation des espèces, et je m'attends à ce que plusieurs de ces plans soutenus par la CSE voient le jour dans les prochaines années. Deux sont déjà apparus, sur la mantelle dorée (une grenouille 'En danger critique d'extinction' et présente sur un seul site à Madagascar), et sur le loup éthiopien. Dans les deux cas, ces plans ont été mis au point avec les communautés locales puis acceptés par les gouvernements. En outre, le sous-comité de planification pour la conservation des espèces de la CSE débute un programme pour conseiller les Groupes de spécialistes de la CSE dans le domaine de la planification pour la conservation des espèces, et soutient le Plan d'action pour le poisson-scie du Groupe de spécialistes des requins, le Plan d'action pour le buffle sauvage d'Asie du Groupe de spécialistes des bovins asiatiques sauvages, le Plan d'action pour le singe hurleur brun du Groupe de spécialistes de l'élevage pour la conservation et des primates, et le Plan d'action pour la biodiversité de Djibouti (impliquant le Bureau régional d'Afrique orientale et australe de l'UICN et le Groupe de spécialistes des antilopes et des équidés). Le partenariat entre le sous-comité de planification pour la conservation des espèces et le Groupe de spécialistes de l'élevage pour la conservation est essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en avant la planification pour la conservation des espèces au sein de la CSE, et le Groupe de spécialistes de l'élevage pour la conservation travaille à cet égard avec plusieurs éléments constitutifs de la CSE. Enfin, une nouvelle initiative de la CSE en rapport avec le processus de planification pour la conservation des espèces vise à élaborer des conseils pour établir des niveaux de priorités pour les espèces. Un premier atelier sur ce thème a eu lieu à Caracas en septembre 2011.

Le Groupe de spécialistes de la réintroduction est resté très actif, en conseillant et en guidant des projets de réintroduction dans le monde. La deuxième et la troisième édition de l'excellente série *Perspectives mondiales sur la réintroduction* ont été publiées respectivement en 2010 et 2012. La deuxième édition comportait notamment 72 études de cas, et la troisième 50, avec des projets de réintroduction d'invertébrés, de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et de plantes. Le travail commun du Groupe de spécialistes de la réintroduction et celui des espèces envahissantes pour réviser les Lignes directrices sur la réintroduction et la Déclaration générale de l'UICN sur le transfert d'organismes vivants a mobilisé de nombreuses ressources au cours de cette période quadriennale, et nous espérons le terminer fin 2012. Ce travail a été généreusement financé par le zoo d'Al Ain. Ces nouvelles Lignes directrices sur la réintroduction orienteront la politique de l'UICN sur les options disponibles pour lutter contre les changements climatiques, en incluant des sujets difficiles comme la colonisation assistée.

J'ai continué à me battre contre la crise d'extinction des amphibiens et, en réponse à la Résolution 4.017 *Enrayer la crise des amphibiens* adoptée lors du 4ème Congrès mondial de la nature de l'UICN (Barcelone, 2008), un mini-Sommet sur les amphibiens a été organisé à Londres en août 2009. Suite à cette réunion, nous avons formé une nouvelle Alliance interinstitutionnelle pour la survie des amphibiens, formée à la base de six institutions et d'un individu, qui ont fourni le financement de départ nécessaire. Je les remercie tous chaleureusement. Grâce à eux, nous avons pu lever les fonds suffisants pour nommer un Directeur et un Chef scientifique pour cette Alliance en 2011. Les priorités de l'Alliance sont la conservation des principaux sites pour les amphibiens (un grand nombre se situe en dehors des aires protégées), et la recherche sur les processus menaçants, notamment la gestion de cette maladie fongique dévastatrice qu'est la chytridiomycose. En 2011, nous avons harmonisé les trois initiatives de la CSE sur les amphibiens – l'Alliance interinstitutionnelle pour la survie des amphibiens, l'Amphibian Ark et le Groupe de spécialistes des amphibiens. L'Amphibian Ark est devenu le programme ex situ de l'Alliance interinstitutionnelle pour la survie des amphibiens, laquelle est devenue « l'institution hôte » du Groupe de spécialistes des amphibiens. Le personnel de ces trois organisations fait désormais partie d'une seule et même équipe. Ces changements ont apporté une cohérence bien nécessaire dans le domaine de la conservation mondiale des amphibiens et ont unifié l'approche vis-à-vis du financement et de la planification du travail. Enfin, le travail de l'Alliance interinstitutionnelle pour la survie des amphibiens, de l'Amphibian Ark et du Groupe de spécialistes des amphibiens a permis de mettre au point douze plans d'action nationaux et régionaux sur les amphibiens, de protéger in situ 55 espèces menacées (notamment 22 000 hectares de nouvelles aires protégées), d'évaluer les besoins en termes de conservation pour 2 435 espèces d'amphibiens et d'établir des programmes ex-situ pour 100 espèces menacées.

Le déclin rapide des grands animaux d'Asie, notamment d'Asie du Sud-est, constitue une autre crise importante de la conservation. La plupart des espèces de grands mammifères sont concernées, ainsi que les tortues et les poissons d'eau douce comme le poisson-chat géant du Mékong et le poisson-spatule chinois. Si rien n'est fait rapidement, un grand nombre de ces espèces pourrait s'éteindre. En collaboration avec le Secrétariat et plusieurs Membres de l'UICN, la CSE a lancé une nouvelle initiative pour trouver une solution à cette crise, intitulée Action Asie, qui a notamment pour objectif immédiat d'améliorer l'application de la législation sur le terrain, dans les régions où les espèces sont les plus menacées. Nous avons commencé une importante collaboration avec l'Association européenne des zoos et des aquariums, qui nous a invités à rejoindre une grosse campagne de financement pour Action Asie commencée en septembre 2011 et qui durera jusqu'en 2013, afin de lever des fonds auprès des zoos européens pour la conservation des grands animaux menacés d'Asie du Sud-est.

Nous avons beaucoup travaillé sur les rhinocéros de Sumatra et de Java, deux des grands mammifères les plus sérieusement menacés sur Terre. Ces deux espèces semblent aujourd'hui éteintes ou quasiment sur le sol asiatique, et leur futur dépend donc principalement de la conservation des dernières populations en Indonésie. Le Groupe de spécialistes des rhinocéros de la CSE, en partenariat avec la Wildlife Conservation Society, Taman Safari Indonesia, l'International Rhino Foundation, l'Indonesian Rhino Foundation, le WWF et le Bureau régional de l'UICN en Asie ont préparé une déclaration sur ces deux espèces qui a été adoptée par le Comité directeur de la CSE lors de sa réunion en Indonésie en juillet 2011. Sur la base de cette déclaration, j'ai pu rencontrer le Vice-président M. Boediono en octobre 2011 à Jakarta. Le Vice-président s'est montré très réceptif aux six recommandations urgentes que je lui ai énoncées, et nous attendons avec impatience de savoir si ces propositions seront officiellement adoptées par le gouvernement. La CSE a également été impliquée dans de nombreuses autres initiatives médiatisées en Asie, notamment sur la conservation du langur de Delacour au Vietnam 'En danger critique d'extinction' et le projet de réintroduction du guépard en Inde. J'ai également participé à l'Initiative mondiale pour la sauvegarde du tigre, qui a atteint son apogée en novembre 2010 avec le Forum mondial pour la sauvegarde du tigre à Saint Petersburg. En effet et pour la première fois, cinq chefs de gouvernement se réunissaient pour se mettre d'accord sur la conservation d'une seule espèce. Cette réunion avait été organisée à l'initiative du premier ministre russe, Vladimir Poutine, et a pu compter sur la présence du Premier ministre chinois Wen Jiabao. Lors de cette réunion historique, un élan significatif a été donné à la conservation du tigre et il ne fait aucun doute que l'UICN aura à l'avenir un rôle certain à jouer sur ce thème.

j) *Planification de la conservation par zone : Amélioration des actions en faveur de la conservation de la biodiversité par l'application de normes affinées de planification de la conservation par zone*. Un Groupe d'étude commun CSE/CMAP (Commission mondiale des aires protégées) sur la biodiversité et les aires protégées a été créé pendant cette période quadriennale, chargé au départ de deux activités : réaliser une étude afin de voir dans quelle mesure les aires protégées conservent la biodiversité, et la relation de cette dernière avec les catégories de gestion de l'UICN pour les aires protégées ; et mettre au point de nouveaux critères d'identification et de désignation des sites d'importance pour la biodiversité, réaliser une étude pointue et mener un processus de consultation au sein de l'UICN afin d'obtenir un consensus sur ces critères. Ces critères ont déjà été formulés lors de l'identification des Zones clés de la biodiversité, lesquelles seront soumises à un examen poussé avant d'obtenir un accord mondial sur un nouveau système (où leur nom final sera peut-être modifié). Grâce à la générosité de la Fondation MAVA, nous avons pu recruter un nouveau membre pour aider le Groupe d'étude dans son travail d'élaboration de critères pour les Zones clés de la biodiversité. Le Groupe d'étude a nommé des responsables pour les groupes de travail suivants : Critères et seuils ; Délimitation ; Documentation, validation et approbation ; Application ; et Écosystèmes. D'autres groupes de travail peuvent encore être formés. Le processus de consultation a commencé avec la tenue d'un atelier à Auckland en décembre 2011, lors de la réunion annuelle de la Société pour la biologie de la conservation. La prochaine étape sera un atelier général en 2012, prévu pour achever la conception du processus et s'assurer de l'adhésion de toutes les principales communautés. En effet, il est essentiel que celles-ci soutiennent la nouvelle norme de l'UICN pour les Zones clés pour la biodiversité – norme dont nous savons déjà qu'elle sera transformée en produit de connaissance repère de l'UICN.

k) *Service d'information sur les espèces : Mise en place d'un service ultramoderne d'information sur les espèces, pour la gestion et la diffusion d'informations sur les espèces et l'inclusion de thèmes généraux sur la biodiversité, l'utilisation durable, les l'économie et les moyens d'existence.* Le Service d'information sur les espèces (SIS) est l'outil qui soutient la Liste rouge de l'UICN. Le lancement en janvier 2012 de la version 2 du SIS, qui comprend une base de données principale dédiée garantissant l'intégrité et la stabilité des données, a constitué une importante avancée. Le SIS a aujourd'hui 3 000 utilisateurs dans le monde. La CSE, le Programme mondial sur les espèces et les partenaires de la Liste rouge ont 800 comptes actifs, ce qui donne une idée du réseau scientifique qui soutient la Liste rouge. De nombreuses améliorations du SIS sont en cours de développement, notamment l'introduction de davantage de données liées aux moyens d'existence des populations. En outre, nous pouvons nous réjouir du lancement en décembre 2011 du nouveau navigateur pour la carte de la Liste rouge de l'UICN, destiné à faciliter la découverte et la visualisation des niveaux de répartition des espèces, et à les superposer avec d'autres ensembles de données comme les aires protégées. Les avances significatives de notre logiciel ont été possibles grâce, entre autres, au généreux soutien de la Fondation MAVA. Enfin, nous avons fait des progrès significatifs pour intégrer la Liste rouge de l'UICN dans la Base de données mondiale sur les aires protégées conjointe du Centre mondial de surveillance de la conservation et du PNUE.

Étroitement liés aux améliorations du SIS, le sous-comité des normes et des pétitions de la CSE et le Groupe de travail technique sur la Liste rouge ont continué à travailler sur une gamme de thèmes liés à la Liste rouge, aux normes et aux définitions des données, aux exigences de documentation et aux conséquences de tout cela pour l'outil sous-jacent – le Service d'information sur les espèces (SIS). Parmi les résultats de ce travail, citons les *Lignes directrices pour l'application des Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge*, actualisées annuellement par le sous-comité des normes et des pétitions. La version 9.0 (la plus récente) date de septembre 2011. Le Groupe de travail technique sur la Liste rouge, en collaboration avec le Programme mondial sur les espèces, a mené un important processus de consultation au sein de la CSE pour réviser les normes de documentation de la Liste rouge. L'objectif est d'obtenir un large consensus sur la révision des normes, afin qu'elles entrent en vigueur dès le début de la prochaine période quadriennale de l'UICN. Le Groupe de travail technique sur la Liste rouge a également travaillé sur la modification du système d'évaluation de la Liste rouge par des pairs, et a analysé les règles de réévaluation des espèces.

Le développement de cet outil prend en compte la future Liste rouge de l'UICN des écosystèmes menacés afin que cette dernière soit pleinement intégrée dans la Liste rouge existante sur les

espèces. La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes menacés est réalisée par la Commission de la gestion des écosystèmes, avec le soutien de la CSE et le financement de la Fondation MAVA et de la Fondation Gordon et Betty Moore.

l) *Biodiversité et changements climatiques : Introduction de considérations sur la biodiversité dans les politiques émergentes mondiales ou régionales dans le secteur de la production d'énergie.* Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces. Les résultats de nos analyses sur l'incidence des changements climatiques sur les espèces (voir le paragraphe n) ci-dessous) sont, cependant, essentiels pour inclure les considérations sur la biodiversité dans les politiques du secteur de la production d'énergie.

m) *Conservation de la biodiversité et mécanismes de compensation des émissions de carbone : Utilisation des mécanismes de compensation des émissions de carbone et d'échanges de permis carbone pour améliorer la conservation de la biodiversité, notamment pour les plantes et autres espèces fixatrices de carbone.* Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces. Les résultats de nos analyses sur l'incidence des changements climatiques sur les espèces (voir le paragraphe n) ci-dessous) sont, cependant, essentiels pour inclure les considérations sur la biodiversité dans les mécanismes de compensation des émissions de carbone et d'échanges de permis carbone.

n) *Réponse des espèces aux changements climatiques : l'incidence des changements climatiques sur les espèces et les réponses de ces dernières aux changements climatiques sont documentées, analysées et prises en compte dans les politiques et pratiques d'adaptation du secteur public et privé au niveau mondial et régional.* Nous avons continué notre travail pour mettre au point une approche fondée sur les caractères permettant d'évaluer la vulnérabilité des espèces aux changements climatiques, en testant cette approche sur les oiseaux, les amphibiens et les coraux. Les conclusions finales de cette étude devraient être publiées dans une revue spécialisée avant la fin 2012 dans un article intitulé : *Vulnérabilité des oiseaux, des amphibiens et des coraux du monde aux changements climatiques*. Cette nouvelle approche permettra d'évaluer les incidences des changements climatiques sur les espèces, et s'ajoutera donc à la modélisation climatique déjà largement utilisée. Par ailleurs, nous utilisons pour la première fois cette nouvelle méthodologie avec des espèces économiquement précieuses dans la région de la faille Albertine en Afrique centrale, afin de comprendre comment les changements climatiques peuvent avoir des conséquences sur les moyens d'existence des populations dépendantes des espèces sauvages. Ce travail est financé par la Fondation MacArthur.

En réponse à la Résolution 4.016 de l'UICN *Mise au point de lignes directrices sur les changements climatiques à des fins d'évaluations pour inscription sur la Liste rouge de l'UICN*, adoptée par le 4ème Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008), le sous-comité des normes et des pétitions a terminé début 2010 les Lignes directrices provisoires sur les changements climatiques pour la Liste rouge. Il travaille actuellement à la rédaction de Lignes directrices définitives plus détaillées, ce qui requiert une modélisation plus détaillée. Malheureusement, le financement limité ralentit le processus.

En 2011, j'ai créé un nouveau Groupe d'étude sur les changements climatiques au sein de la CSE, qui orientera notre futur travail sur les changements climatiques, en travaillant uniquement avec l'Unité sur les changements climatiques du Programme mondial sur les espèces. Je remercie chaleureusement la Stratégie mondiale de la conservation pour son soutien envers le Groupe d'étude de la CSE sur les changements climatiques.

o) *Biodiversité et production d'énergie : Introduction de considérations sur la biodiversité dans les politiques émergentes mondiales ou régionales dans le secteur de la production d'énergie (biocarburants notamment)*. Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces. Nous avons cependant nommé des experts pour siéger au Groupe consultatif indépendant sur l'atténuation et la réhabilitation de la biodiversité et des habitats des sites ayant connu une marée noire dans le delta du Niger, et avons participé à l'atelier de l'UICN/Shell sur les biocarburants organisé en Suisse en 2011. Par ailleurs, nous avons rendu les données de la Liste rouge disponibles pour orienter le travail du secteur de la production d'énergie (voir le paragraphe u) ci-dessous). Enfin, nous avons mis en

place des outils de planification d'actions en faveur de la conservation, comme la norme sur les Zones clés de la biodiversité, qui informe par exemple les décideurs du meilleur endroit où installer des plantations d'huile de palme pour minimiser la destruction de la biodiversité.

p) *Biodiversité et stratégies de développement : les considérations sur la biodiversité et les moyens d'existence se reflètent pleinement dans les stratégies et les politiques de développement (comme les principes de précaution, les politiques des organismes d'aide, les stratégies et plans d'action pour la biodiversité nationale et les stratégies de réduction de la pauvreté).* Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces. Cependant, nous avons travaillé sur plusieurs Résultats qui s'avèrent pertinents, notamment le paragraphe b) ci-dessus et s) ci-dessous.

q) *Vulnérabilité aux catastrophes naturelles : les stratégies de gestion environnementale régionales et nationales pour réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles sont influencées par des analyses sérieuses sur la relation entre les espèces et les moyens d'existence des populations.* Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces.

r) *Interaction entre la vie sauvage et l'homme : Amélioration des moyens d'existence des populations et de la conservation des espèces grâce à une meilleure interaction entre l'homme et la vie sauvage.* La Résolution 4.039 *Collaboration inter-Commissions sur l'utilisation durable des ressources biologiques*, adoptée par le 4ème Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) appelait déjà à agir en ce sens. J'ai organisé en octobre 2009 une réunion avec le Président de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN afin de planifier notre futur travail sur l'utilisation durable des ressources et l'interaction entre l'homme et la vie sauvage. Nous avons alors réalisé que nous ne pourrions faire avancer simultanément plusieurs initiatives majeures sur ces deux sujets, et avons donc décidé de donner la priorité à l'utilisation durable des ressources biologiques, pour laquelle nous avions plus de capacités. L'interaction entre l'homme et la vie sauvage devrait recevoir une grande attention lors de la prochaine période quadriennale 2013-2016. Cependant, plusieurs Groupes de spécialistes de la CSE travaillent dans ce domaine dans le cadre de leurs activités normales.

s) *Valeur des espèces pour les biens et les services écosystémiques : Évaluation et analyse des biens et des services écosystémiques liés aux espèces.* J'espère pouvoir consacrer l'année prochaine plus d'efforts à l'analyse des liens entre le bien-être des humains et des espèces. Au milieu de cette course qui oppose action en faveur de la conservation et développement, il est clair que nous devons tout d'abord identifier les espèces puis faire prendre conscience de leur importance pour les moyens d'existence des populations et les économies nationales. Pour les terres humides, nous avons par exemple élaboré une « Boîte à outils intégrée pour l'évaluation des terres humides », comportant une méthodologie et des études de cas, afin de déterminer la valeur complète d'une terre humide en prenant en compte sa biodiversité, sa valeur économique et son importance pour les moyens d'existence des populations. Une lacune méthodologique importante a ainsi été comblée. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : www.iucn.org/species/IWAToolkit.

t) *Biodiversité et production alimentaire : Introduction de considérations sur la biodiversité dans les politiques émergentes du secteur de la production alimentaire (agriculture, pêche et aquaculture).* Par manque de ressources, la CSE n'a pas été en mesure de donner la priorité à ce Résultat stratégique pour les espèces. Cependant, le sous-comité de la CSE pour la conservation marine met actuellement au point de nouveaux programmes de travail, sur l'implication avec les organisations régionales de gestion des pêches et sur les captures accidentelles par exemple. Ces programmes seront pertinents pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Plusieurs groupes de spécialistes de la CSE, parmi lesquels les Groupes de spécialistes des requins, des serranidés et des labridés, des thons et des brochets, sont impliqués dans les questions liées aux politiques de la pêche afin de garantir la durabilité du secteur et d'éliminer les menaces liées aux captures accidentelles. Par ailleurs, le Groupe d'étude de la CSE/CGE sur les pesticides systémiques (voir paragraphe g) ci-dessus) travaillera probablement avec le secteur agricole au cours de la prochaine période quadriennale 2013-2016. Enfin, notre Groupe de spécialistes sur les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées réalise un travail essentiel pour le

futur de la sécurité alimentaire, laquelle sera une priorité grandissante pour l'UICN au cours des quatre prochaines années.

u) *Information sur les espèces pour le secteur privé : Contribution des informations sur les espèces pour réduire les conséquences négatives et renforcer les bénéfices des compensations dans l'industrie et, le cas échéant, de leurs produits sur la biodiversité, et sur la mise en place de stratégies en faveur de la biodiversité dans le secteur privé.* En juin 2010, l'UICN a officiellement formé le Partenariat de l'Outil intégré pour l'évaluation de la biodiversité (IBAT), aux côtés de BirdLife International, Conservation International et du Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE. Cet outil rassemble la Liste rouge de l'UICN, la Base de données mondiale sur les aires protégées, les Zones importantes pour la conservation des oiseaux et les Zones clés de la biodiversité en un seul outil en ligne. Le site Internet « IBAT pour les entreprises » aide le secteur privé, les banques de développement et d'autres acteurs à prendre des décisions intelligentes en prenant en compte toutes les données disponibles sur la conservation. J'ai énormément travaillé pour donner une solide assise financière à l'outil IBAT, grâce à l'abonnement des entreprises, qui progresse de façon satisfaisante. Je remercie sincèrement la Fondation MacArthur qui nous a offert des fonds précieux de transition pour soutenir l'Outil IBAT sur la période 2011-2012, en attendant l'arrivée des revenus issus des abonnements. Enfin, outre le Partenariat IBAT, j'ai travaillé directement avec plusieurs entreprises pour leur offrir des informations sur les espèces afin qu'elles puissent baser leurs décisions en connaissance de cause.

v) *Utilisation des ressources biologiques sauvages : Promotion et adoption de la récolte et du commerce durables des ressources biologiques sauvages grâce à la coopération avec des éléments pertinents du secteur privé et public.* Comme je l'ai mentionné dans le paragraphe r) ci-dessus, en réponse à la Résolution 4.039, j'ai organisé en octobre 2009 avec le Président de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales un atelier afin de planifier notre futur travail dans le domaine de l'utilisation durable. Lors de cette réunion, nous avons convenu que le Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable de la CSE formerait la base du groupe CSE/CPEES (la décision sur le nom final sera prise en 2012). J'ai consacré beaucoup d'énergie à sécuriser l'assise financière de ce nouveau Groupe de spécialistes de l'utilisation durable, et je remercie l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi pour son généreux soutien qui nous a permis de recruter et de nommer en décembre 2011 un nouveau Président. J'attends avec impatience de voir notre activité sur l'utilisation durable prendre de la vitesse, et me réjouis de cette collaboration entre la CSE et la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales.

La CSE reste bien sûr très active sur les questions d'utilisation durable grâce à plusieurs de ses Groupes de spécialistes, parmi lesquels celui sur les camélidés d'Amérique du Sud et celui sur les crocodiles. J'ai en particulier été impliqué dans une initiative menée par Rich Harris, du Groupe de spécialistes des caprinés, sur la chasse favorisant la conservation de la faune en Chine, en étroite collaboration avec l'Administration nationale chinoise sur la foresterie. Plusieurs initiatives devraient suivre, notamment une collaboration approfondie avec la Chine pour améliorer la chasse favorisant la conservation, et de nouvelles lignes directrices de la CSE sur la chasse au trophée favorisant la conservation sont en cours de rédaction. Le sous-comité pour la conservation des plantes a établi des priorités pour les groupes d'espèces à forte valeur économique pour les évaluations de la Liste rouge (incluant des espèces de bois d'œuvre, des plantes médicinales et des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées).

Gouvernance

6. La Commission pour la sauvegarde des espèces a continué à bénéficier d'une solide gouvernance, qui s'est traduit comme suit :

   a) *Participation active du Président de la CSE au Conseil.* Simon Stuart a participé à toutes les réunions du Conseil au cours de la période quadriennale 2009-2012, et a fait partie du Comité des programmes et des politiques, et des Groupes de travail sur les changements climatiques et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ma performance en tant que Président de la Commission a été saluée par le Président (conformément à l'article 78.c du Règlement). Dans le cadre des mes

attributions, j'ai mené une analyse stratégique de l'évolution du budget de l'UICN depuis 2000, afin de comprendre les types d'informations dont le Conseil a besoin pour se décharger de ses responsabilités de surveillance du budget, et de garantir que les investissements servent bien à fournir les résultats les plus prioritaires du Programme de l'UICN. J'ai également rédigé un document pour la réunion du Conseil de mai 2011 afin de commencer le processus de préparation du Congrès mondial sur les espèces de 2015 (conformément à la Résolution 4.019, *Congrès mondial sur les espèces*). Ce document a été accepté par le Conseil et la Directrice générale a depuis écrit à tous les États Membres en leur demandant d'exprimer leur intérêt s'ils souhaitent accueillir le Congrès.

b) *Un Comité directeur efficace.* Le Comité directeur, qui est équilibré régionalement, est composé de 21 personnalités mondiales de la communauté de la conservation des espèces, dont 7 observateurs institutionnels issus des plus grandes organisations de conservation. Le Comité directeur de la CSE s'est réuni cinq fois au cours de ces quatre dernières années : en Suisse (juin 2009), au Venezuela (janvier 2010), en Suisse (décembre 2010) en Indonésie (juillet 2011) et à Abou Dhabi (février 2012). Outre le travail ordinaire de direction de la Commission, le Comité directeur a réalisé une évaluation de la performance de la Présidence de la CSE en 2011, et s'est également chargé de la réception des candidats membres de la CSE postulant pour le poste de Président de la CSE pour la période quadriennale 2013-2016. Le vice-président de la CSE a mené ces activités avec discrétion et un grand professionnalisme.

c) *Des sous-comités opérationnels*. La CSE a mis en place sept sous-comités pour aborder les principaux thèmes de travail, qui sont trop importants pour être gérés par le seul Comité directeur. Les sous-comités sur la biodiversité de l'eau douce, la conservation marine, la conservation des plantes et les invertébrés se sont réunis chacun trois fois. Ils représentent les intérêts de leurs composantes respectives dans le réseau de la CSE, établissent des priorités pour leur travail et améliorent leur implication stratégique avec la CSE et d'autres éléments de l'UICN. Le sous-comité pour la planification de la conservation des espèces aide les Groupes de spécialistes de la CSE à aller au-delà de la Liste rouge pour planifier la conservation des espèces (voir le paragraphe i) ci-dessus). Le Comité de la Liste rouge supervise le développement stratégique de la Liste rouge de l'UICN, et le sous-comité des normes et des pétitions agit comme la « cour suprême » indépendante sur la Liste rouge, instruisant les demandes relatives à la Liste, et s'occupant des Lignes directrices pour la Liste rouge.

d) *Des groupes de spécialistes, des Autorités pour la Liste rouge et des groupes d'étude*. La CSE abrite actuellement 105 groupes de spécialistes qui ont pour la plupart un objectif taxonomique, mais cinq sont disciplinaires : l'élevage pour la conservation ; les espèces envahissantes ; la réintroduction ; l'utilisation durable et la santé de la vie sauvage. Il existe 17 Autorités autonomes pour la Liste rouge et 71 Autorités pour la Liste rouge au sein des groupes de spécialistes. La CSE a également trois groupes d'étude : sur la biodiversité et les aires protégées, (partagé avec la Commission mondiale sur les aires protégées) ; sur les pesticides systémiques (partagé avec la Commission de la gestion des écosystèmes) ; et enfin sur le changement climatique. Ces quatre dernières années, j'ai créé 15 nouveaux groupes : sur les lézards anolis, les plantes aquatiques, les marsupiaux et monotrèmes d'Australasie, les boas et les pythons, les plantes brésiliennes, les bourdons, les outardes, les papillons, les plantes carnivores, les sauterelles, les marsupiaux du nouveau monde, les pangolins, les petits mammifères, les vipères et les vautours. Toujours ces quatre dernières années, 12 groupes ont connu des transitions réussies : les Groupes des rhinocéros africains, des plantes arabes, du bison, de l'élevage pour la conservation, des libellules, des flamants, de l'autorité pour la Liste rouge des invertébrés marins, des loutres, des suidés, des pélicans, des ours polaires, et des tortues de mer et d'eau douce. Dans le cas des Groupes de spécialistes des loutres et des flamants, les transitions ont été rendues nécessaires du fait de la mort malheureuse des deux Présidents en charge. Début 2011, j'ai signé un nouvel accord avec Wetlands International, partageant 13 groupes de spécialistes entre la CSE et Wetlands International, et élargissant plus généralement la collaboration entre les deux organisations. La majorité du travail réalisé par la CSE est le fait des groupes de spécialistes, des Autorités pour la Liste rouge et des groupes d'étude – et il serait trop

long d'énumérer tout leur travail ici. Le nombre des membres de la CSE évolue constamment, mais il s'établissait fin 2011 à environ 8 000 membres.

e) *Une deuxième réunion historique des présidents de Groupes de spécialistes de la CSE.* Grâce à la générosité extraordinaire de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi et du Fonds pour la conservation des espèces Mohamed bin Zayed, une deuxième réunion historique des présidents de groupes de spécialistes de la CSE a eu lieu à Abou Dhabi du 23 au 27 février 2012. Environ 260 responsables de la CSE étaient présents, notamment tous les présidents des groupes de spécialistes et des groupes d'étude, les points focaux des Autorités autonomes pour la Liste rouge, l'ensemble du Comité directeur et les membres du sous-comité de la CSE, une grande partie du personnel du Programme mondial sur les espèces, des responsables seniors du siège de l'UICN, tous les Bureaux régionaux de l'UICN, tous les partenaires de la Liste rouge et des représentants de toutes les autres Commissions de l'UICN. Cette réunion a constitué une occasion sans précédent de planifier la période quadriennale 2013-2016 et l'organisation du Congrès mondial sur les espèces, et d'établir de nouvelles alliances au sein de la CSE et entre la CSE et d'autres éléments de l'UICN. Plus précisément, cette réunion a permis de :

- Permettre aux responsables de la CSE de mieux se connaître et de mettre en place de nouveaux processus de collaboration ;
- Mettre en place des partenariats avec les Commissions, les Programmes, les Bureaux régionaux, les Membres et les Partenaires de l'UICN ;
- En savoir plus sur les nouveaux produits et les nouveaux outils ;
- Terminer les projets de travail de la CSE pour la période 2013-2016 ;
- Mettre en place de nouvelles initiatives mondiales et régionales importantes ;
- Planifier le Congrès mondial des espèces de 2015 ;
- S'enquérir des politiques, lignes directrices et normes en cours d'élaboration ;
- Remercier les Présidents de la CSE pour leur travail.

Plusieurs séances ont eu lieu, notamment :

- Des séances plénières sur les principaux sujets d'intérêt général ;
- Des ateliers (par exemple sur les initiatives mondiales et régionales, les conventions internationales, les nouveaux outils et la formation, etc.) ;
- Un Groupe de travail chargé de la planification du Congrès mondial des espèces en 2015 ;
- De la mise en réseau (séances en forum avec les régions de l'UICN, les sous-comités de la CSE, les groupes de spécialistes disciplinaires et autres Commissions de la CSE) ;
- Des consultations (pour mettre au point de nouvelles politiques et lignes directrices pour l'UICN et la CSE) ;
- De la mise en réseau et des soirées informelles

Le rapport officiel de cette réunion extrêmement importante sera diffusé avant le Congrès mondial de la nature de Jeju.

f) *Prix de la CSE*. La plus haute distinction de la CSE, le Prix Peter Scott du mérite pour la conservation a été remis à cinq personnes au cours de ces quatre dernières années : Raoul Du Toit, pour son travail novateur sur la conservation des deux types de rhinocéros au Zimbabwe ; la défunte Sue Mainka pour son travail sur la conservation du panda géant, à la direction du Programme de l'UICN sur les espèces et son soutien envers la communauté de la conservation en Asie ; Martin Brooks pour ses services rendus en tant que Président du Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique ; Anders Rhodin pour sa direction du Groupe de spécialistes des tortues de mer et d'eau douce ; et Luigi Boitani pour ses services rendus à la CSE à divers postes pendant quarante ans. J'ai créé un nouveau Prix : le Prix George Rabb pour l'innovation dans le domaine de la conservation, généreusement financé par l'ancien Président de la CSE, George Rabb en personne. Les deux premiers lauréats sont Bob Lacy et Resit Akçakaya pour leur travail extraordinaire sur l'évaluation de la viabilité des effectifs, et la gestion de l'incertitude pour réaliser régulièrement des évaluations de la Liste rouge. Le prix Harry Messel pour la conservation a été attribué à six personnes :

Viola Clausnitzer; Richard Emslie; Sonja Fordham; Dave Garshelis; Barbara Goettsch; and Alexine Keuroghlian. La Citation d'excellence des Présidents de la CSE a été attribuée à 14 personnes/groupes : l'Unité de la biodiversité d'eau douce du Programme mondial sur les espèces ; Frédéric Launay ; Gabriela Lichtenstein ; Patricia Moehlman ; Sanjay Molur ; Caroline Pollock ; Randy Reeves ; l'indice Liste rouge échantillonné pour les projets dans le domaine des plantes aux Jardins botaniques royaux de Kew ; Jane Smart ; Andrew Smith ; Pritpal Singh Soorae ; Jean-Christophe Vié ; Grahame Webb ; et Doreen Zivkovic.

g) *Reconnaissance des membres de la CSE.* Outre les récompenses mentionnées ci-dessus, le Comité directeur a jugé que nous ne reconnaissions pas assez le dur travail sur le long terme des membres de la CSE. J'ai donc décidé de rétablir le Tableau d'honneur de la CSE, qui distingue un nombre très limité de personnes ayant contribué de façon extraordinaire à la Commission. Le Tableau incluait auparavant SAS le Prince Bernard, Lieut. Col. C.L. Boyle, Richard Fitter, Maisie Fitter, Kai Curry-Lindahl, Boonsong Lekagul, Ian Grimwood, Grenville Lucas, et Alexey Yablokov. Les nouveaux membres du Tableau d'honneur acceptés par le Comité directeur sont : Sir Peter Scott, George Rabb, Ralph Daly, Lee Talbot et Hal Coolidge. J'ai également créé au sein de la CSE une nouvelle catégorie de membres distingués pour leurs services, et nous nous penchons actuellement sur tous ceux qui ont eu au sein de la CSE un rôle important au cours des 30 dernières années, afin d'identifier les candidats à ce Prix pour services distingués. J'espère pouvoir les nommer avant la fin de la période quadriennale.

Communication

7. Nous avons bénéficié d'une belle publicité au cours de ces quatre dernières années. Presque toutes les actualisations de notre Liste rouge se sont accompagnées d'une couverture médiatique importante, notamment lors de la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, où le lancement de la Liste rouge a eu lieu en même temps que la publication de notre article dans *Science : L'incidence des actions en faveur de la conservation sur le statut des vertébrés dans le monde* (voir paragraphe h) ci-dessus). D'autres communications dans les médias nous ont également permis d'être sur le devant de la scène, comme par exemple l'histoire publiée en février 2011 par le Groupe de spécialistes des lagomorphes lors de l'année chinoise du lapin.

   C'est surtout grâce à *L'espèce du jour,* mise en œuvre grâce à l'aide du PNUE et de Wildscreen, que nous avons fait connaître l'Année internationale de la biodiversité. Un compte-rendu sur une espèce était publié quotidiennement, accompagné d'un texte, d'une photographie et d'une carte. *L'espèce du jour* était affiché sur le site Internet de la Liste rouge de l'UICN et a engendré un énorme intérêt du public, avec près de 600 sites et blogs renvoyant vers le lien et plus de 4 000 suiveurs sur Twitter. Depuis 2011, nous continuons ces comptes-rendus très populaires sur les espèces, à une fréquence désormais hebdomadaire et sous le titre *Espèces incroyables.* Un partenariat avec l'éditeur HarperCollins nous a permis de publier un livre magnifique, basé sur la quasi-totalité des profils publiés en 2010 dans *L'espèce du jour.* Ce livre, intitulé *Espèces au bord de la survie*, est sorti en librairie en septembre 2011. Le site Internet de la Liste rouge de l'UICN continue à être fortement visité, avec environ 15 000 visiteurs uniques par jour, et des pics occasionnels à 30 000. Ce site est probablement la vitrine la plus visible de l'UICN sur le monde extérieur, puisque sa fréquentation est nettement supérieure au site principal de l'UICN. Grâce au soutien généreux de Rolex, nous travaillons actuellement à la réalisation d'une interface populaire pour le site Internet de la Liste rouge. Nous avons entrepris une actualisation majeure du site et avons amélioré les pages sur les espèces du site de l'UICN, disponibles au public depuis février 2012 avec une présentation et une navigation fortement améliorées.

Financement et collecte de fonds

8. Le Fonds des opérations de la Commission est insuffisant pour les besoins de gouvernance de la Commission et du Bureau de la Présidence de la CSE. Il est passé d'un budget annuel de 297 000 CHF à 268 000 CHF pendant cette période quadriennale, du fait de la baisse générale du budget central de l'UICN. D'ailleurs, les fonds administratifs alloués au Programme mondial sur les espèces ne couvrent même pas les fonctions centrales de maintien des normes de la Liste rouge, de production annuelle de la Liste rouge ou même de la Commission et sont passés

d'un budget annuel d'1 million de CHF à moins de 800 000 CHF. Il est donc nécessaire d'augmenter le financement issu de sources externes pour la contribution par programme de la CSE.

J'ai réussi à augmenter significativement le financement pour les projets de la CSE et le Programme mondial sur les espèces. Comme je l'ai mentionné dans l'introduction, le point fort de ces quatre années a été la signature d'un nouvel accord-cadre entre la CSE et l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, qui offre un soutien financier extrêmement généreux et indispensable à certains aspects cruciaux de notre travail, particulièrement pour le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable, la formation concernant la Liste rouge, les évaluations de la Liste rouge dans la région ouest asiatique, le développement des liens entre la Liste rouge et la Base de données mondiale sur les espèces envahissantes, l'aide aux Groupes de spécialistes sur la planification de la conservation des espèces, l'élaboration de critères pour les Zones clés de la biodiversité, le développement d'Action Asie, et la conclusion des évaluations de la Liste rouge pour les cactées, les conifères et les magnolias.

La création du Fonds SOS (Sauvons nOs espèceS) a été un autre point fort, et n'a été possible que grâce au soutien du Fonds pour l'environnement mondial et de la Banque mondiale, qui nous ont financé à hauteur de 10 millions de dollars US. Nokia a été la première entreprise commerciale à s'engager dans le Fonds, rejointe par le gouvernement français. Le Secrétariat SOS est hébergé par le Programme mondial sur les espèces. Le Groupe de travail CSE/SOS avise le Conseil de donation SOS sur les priorités de financement et filtre les demandes. Le premier appel public à propositions pour SOS a été lancé en juillet 2011 pour des projets en faveur de la conservation des amphibiens, des grands animaux menacés d'Asie et d'Afrique, et des oiseaux 'En danger critique d'extinction'. Plus de 400 propositions ont été reçues, parmi lesquelles 23 ont finalement reçu un financement.

Enfin, j'ai également bénéficié d'un soutien capital et extrêmement généreux de nombreux autres donateurs, parmi lesquels la Fondation MAVA, Conservation International, la Commission européenne, la Fondation New Hampshire Charitable, le ministère des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, la Fondation MacArthur, le gouvernement français, Rolex etc., ainsi que le Bureau des Présidents de la CSE (voir l'introduction) et les partenaires de la Liste rouge, pour leur soutien en nature essentiel.

Remerciements et conclusion

9. Il m'est impossible de remercier personnellement toutes les personnes et les institutions qui ont permis à la CSE et au Programme mondial sur les espèces de fonctionner si bien pendant ces quatre années. Nous recevons un soutien incommensurable de nombreux groupes, et je remercie notamment les milliers de membres de la CSE qui donnent gratuitement de leur temps et nos fantastiques donateurs. Je terminerai en remerciant particulièrement la Directrice générale de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, Mme Razan Khalifa Al-Mubarak, pour son soutien extrêmement généreux envers la CSE. Je remercie également Jon Paul Rodríguez, Frédéric Launay, Russ Mittermeier, George Rabb, Jane Smart et Jean-Christophe Vié – des collègues extrêmement compétents avec qui il fait bon travailler. Enfin, je remercie tout le personnel du Programme mondial sur les espèces, trop nombreux pour être mentionné, et le personnel du Bureau de la Présidence de la CSE, Mike Hoffmann (Responsible scientifique senior); Rachel Roberts (Assistante de direction); Jeremy Harris (Directeur du développement); Katharine Holmes (stagiaire); and Jennifer Luedtke (stagiaire).

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Propositions de mandats pour les Commissions de l'UICN pour la période 2013-16

Mesure requise : Il est demandé au Congrès mondial de la nature d'APPROUVER les mandats des Commissions de l'UICN proposés par le Conseil de l'UICN pour la période 2013-2016.

Contexte

1. L'article 74 des statuts de l'UICN stipule que «le Congrès mondial crée les Commissions et détermine leurs mandats, qui doivent s'inscrire dans le Programme de l'UICN. Le Conseil peut proposer au Congrès mondial la création, la suppression ou la subdivision d'une Commission, ou la modification du mandat d'une Commission. ». Le paragraphe 69 du Règlement de l'UICN précise que « le mandat de chaque Commission, y compris le nom, la mission et le cahier des charges est établi par le Congrès mondial. »

2. De plus le paragraphe 70 indique que « toute proposition d'un Membre de l'UICN concernant la mission ou le cahier des charges d'une Commission est communiquée aux Membres de l'UICN cent vingt jours au moins avant la session ordinaire du Congrès mondial concerné », c'est-à-dire le 9 mai 2012.

3. Les projets de mandats pour les six Commissions ont été approuvés par le Conseil sur recommandation des Présidents des Commissions et ils font apparaître un lien évident avec le projet de Programme de l'UICN pour 2013-2016. Le Conseil a souscrit à la recommandation des Présidents des Commissions qui proposent que la structure des mandats, axés sur la vision, la mission, les objectifs et l'approche stratégique, ainsi que sur les priorités programmatiques, soit simplifiée afin de laisser toute latitude aux Présidents nouvellement élus de développer leur propre stratégie pour structurer et organiser le travail de la Commission.

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

Projet de mandat 2013-2016

1. Mission

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Compte tenu de l'adoption du concept du « seul programme pour l'UICN», la CGE collaborera avec les programmes thématiques régionaux et mondiaux aux niveaux des projets, des pays et aux niveaux régional et mondial. Les synergies avec les autres Commissions seront un des axes forts de la stratégie de la CGE. La CGE collaborera également avec d'autres partenaires de l'UICN en vue de remplir sa mission, dans le droit fil de la mission globale de l'Union.

2. Vision

Des écosystèmes en bonne santé et résilients qui conservent la nature et entretiennent la vie.

3. But

Harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.

4. Objectif

Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins, et favoriser la résilience des systèmes socio-écologiques pour faire face aux changements mondiaux.

5. Priorités et résultats escomptés

La Commission de la gestion des écosystèmes a développé des plans précis pour la prochaine période intersessions. Elle se focalisera sur le travail avec les autres composantes de l'UICN (les membres, les autres Commissions, le Secrétariat) pour mettre en œuvre le Programme 2013-2016, plus précisément en adoptant les priorités suivantes :

1. *Liste rouge des écosystèmes (LRE).* Ce nouveau projet développé dans le cadre du Programme intersessions 2008-2012 a soulevé l'enthousiasme des scientifiques et de grandes attentes de la part des responsables politiques. Il est prévu que la méthodologie adoptée sera soumise à l'approbation du Conseil au début de la prochaine période intersession (2013). Ensuite, utilisant cette méthodologie, le travail pour une couverture complète de l'état des écosystèmes sur terre pourra commencer. Nous envisageons de créer la première Liste rouge des écosystèmes du monde avant 2020, et de contribuer à l'objectif 5 d'Aichi de la CDB qui vise à évaluer si : « le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, [a été] réduit de moitié au moins et si possible ramené près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats [ont été] sensiblement réduits. »

2. *Résilience des écosystèmes et des communautés qui dépendent de leurs services.* La Commission de la gestion des écosystèmes et le Programme de gestion des écosystèmes (PGE) ont développé un certain nombre d'initiatives constructive telles que *Ecosystem Based Adaptation (EBA) to Climate Change* (Adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes) et *Disaster Risk Reduction (DRR)* (Réduction des risques en cas de catastrophes). Ce travail doit être renforcé et développé. Des groupes thématiques sur les *services écosystémiques* et sur la *restauration des écosystèmes* auront un important rôle de soutien dans le travail sur la résilience. Par exemple, le travail du *Groupe d'experts sur les pêches* apporte une vision innovante sur les pêches par la promotion d'une récolte plus équilibrée tout au long de la chaîne alimentaire afin de favoriser une pêche plus durable et une meilleure résilience des stocks de poissons.

3. *Activités axées sur des écosystèmes et des biomes particuliers.* La CGE soutiendra les activités du PGE sur les îles et les zones arides. Elle maintiendra son intérêt pour la gestion d'écosystèmes particuliers comme les steppes, les écosystèmes méditerranéens, les zones humides, etc.

4. *Nouveaux thèmes.* Vers la fin de l'intersession 2008-2012, est apparue la nécessité de s'intéresser à la conservation et à la gestion durable des oasis, ainsi qu'à l'impact potentiel de l'exploitation minière sous-marine sur les écosystèmes insulaires. Il est également nécessaire d'accorder une plus grande attention aux questions de gestion des écosystèmes et secteur privé, ainsi qu'aux écosystèmes urbains.

Le tableau ci-dessous résume la contribution de chacune de ces activités au Programme de l'UICN proposé pour l'intersession 2012-2016.

CGE/PGE activité/thème	**Valoriser et conserver la nature**	**Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature**	**Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux**
Liste rouge des écosystèmes	+++		
Résilience des écosystèmes		+	+++
Actions axées sur des écosystèmes particuliers	+	++	++
Nouveaux thèmes	+	+	+

6. Structure et organisation de la Commission

(a) ***Président, Président adjoint et Comité directeur***

La Commission est dirigée par le Président qui est élu par les membres de l'UICN au Congrès mondial de la nature. Le Président bénéficie de l'appui d'un Président adjoint et d'un Comité directeur nommés par le Conseil sur recommandation du Président.

Le Comité directeur indique la voie et donne des orientations quant au développement et à l'accomplissement du travail de la CGE. Il s'efforce également de favoriser la mise en place des groupes thématiques de la CGE, identifie les possibilités de financement et prend des initiatives à ce sujet, renforce les partenariats et encourage le recrutement de nouveaux membres. La CGE organise deux réunions du Comité directeur par an, dans la mesure du possible en relation avec un atelier sur un sujet proche.

(b) ***Vice-présidents régionaux et responsables thématiques***

Les vice-présidents régionaux sont nommés afin d'obtenir une représentation géographique étroitement liée aux régions programmatiques de l'UICN (*qui ne correspondent pas nécessairement aux Régions statutaires de l'UICN*), ainsi qu'à la parité, à la diversité ethnique et aux compétences. Les vice-présidents régionaux assurent la liaison avec les membres des Commissions et de l'UICN dans leurs régions respectives et avec les correspondants régionaux du Secrétariat. Les Vice-présidents régionaux indiquent la voie et donnent des orientations quant au développement et à l'accomplissement du travail de la CGE dans les régions. Ils encouragent la mise en place de groupes de spécialistes basés dans les régions, encouragent le recrutement de nouveaux membres et stimulent les initiatives en faveur de la formation et de l'amélioration des compétences dans les régions.

Les responsables thématiques orientent les efforts des membres intéressés de la Commission dans chacun des groupes thématiques. De tels groupes peuvent être organisés autour d'un écosystème particulier (p. ex. les oasis) ou d'instruments ou sujets relatifs à la gestion des écosystèmes (p. ex. la restauration).

(c) ***Les membres***

La CGE continuera de recruter des membres afin d'obtenir une meilleure représentation professionnelle, géographique et en matière de parité. Les membres seront incités à former des groupes d'étude thématiques et des groupes de travail pour appliquer le programme de la CGE et traiter les questions émergentes. Elle continuera d'encourager la collaboration avec des partenaires sélectionnés de manière stratégique.

(d) ***Le Siège et les correspondants régionaux***

La CGE et le PGE continueront de travailler de conserve avec le Président de la Commission et le Chef du Programme de gestion des écosystèmes assurant ainsi l'intégration du programme CGE/PGE avec les autres programmes de l'Union et ainsi que dans le cadre des bureaux régionaux de l'UICN.

Commission de l'éducation et de la communication

Projet de mandat 2013-2016

Vision

Une communauté mondiale qui aime et valorise la nature.

Mission

Nous donnons à la communauté mondiale les moyens effectifs de communiquer et d'utiliser les connaissances pour provoquer un changement positif dans la conservation.

Objectifs

La Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN apportera sa contribution en communication pratique, développement des compétences et expertise en gestion des connaissances, au Programme 2013-2016 de l'UICN dont les thèmes principaux sont : (i) valoriser et conserver la nature ; (ii) gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature ; et (iii) utilisation de solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux. Ses objectifs particuliers sont les suivants :

1. **Plan stratégique pour la diversité biologique, objectif 1 d'Aichi** : guider le travail de l'UICN sur l'objectif 1 d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
2. **Développement des compétences de l'UICN** : rendre opérationnel le développement des compétences de l'UICN pour la mise en œuvre de son Programme
3. **Solutions aux défis mondiaux basées sur la nature**: promouvoir des solutions basées sur la nature au sein et au-delà de la communauté de la conservation
4. **Développement du réseau de la CEC** : développer mondialement un réseau actif qui soutiendra l'exécution du Programme

La Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN (CEC) a un rôle important à jouer dans **l'activation des connaissances** et des compétences de l'UICN afin qu'elles puissent être communiquées clairement et utilisées pour mettre en œuvre les objectifs du Programme 2012-2016. Cela se fera grâce à une collaboration étroite entre la CEC et les membres et partenaires stratégiques de l'UICN susceptibles d'avoir un impact sur le changement.

La CEC guidera le travail de l'UICN sur **l'objectif 1 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi*** qui déclare : « *D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.* »

La CEC contribuera à **rendre opérationnel le travail de développement des compétences de l'UICN** en utilisant les multiples capacités de ses membres en matière de développement de carrière, de gestion des connaissances, d'apprentissage sur Internet, d'activités de facilitation, de coordination de forums comportant de nombreux acteurs, de méthodes d'intervention créatives pour mettre à exécution le Programme de l'UICN dans le monde entier.

La CEC a un rôle important à jouer dans la **promotion de solutions basées sur la nature au sein et au-delà de la communauté de la conservation**, afin que les individus prennent conscience des défis mondiaux de l'environnement et du développement, changent leur comportement et entreprennent des actions positives pour relever ces défis. La CEC devra s'assurer que ces solutions basées sur la nature soient communiquées correctement en fonction du public visé.

La CEC poursuivra le **développement de son réseau de bénévoles actif dans le monde** afin de soutenir la mise en œuvre du Programme, et offrira à ses membres la possibilité de donner des conseils, de participer directement à l'élaboration d'actions de conservation sur le terrain, et elle

suscitera des occasions de multiplier et de faciliter, dans la conservation, les changements souhaités par le Programme de l'UICN. Le réseau aura le soutien du Secrétariat de l'UICN. La CEC utilisera des approches pratiques de gestion des connaissances, agira en réseau et, au-delà du public traditionnel de l'UICN, s'efforcera de toucher de nouveaux, les jeunes, par exemple.

La CEC sera guidée par le Président de la Commission, soutenu par le Comité directeur, et elle mettra en place une structure opérationnelle pour accomplir son mandat. Elle aura le soutien d'une équipe au sein du Secrétariat de l'UICN.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

Projet de mandat 2013-2016

1. Vision

- Un monde où l'équité est à la racine d'une harmonie dynamique entre les peuples et la nature, ainsi qu'entre les humains.
- Un monde caractérisé par la diversité, la productivité et l'intégrité des systèmes naturels.
- Un monde où les modes de production et de consommation sont durables
- Un monde où diversité culturelle et diversité biologique s'entremêlent et où toutes deux génèrent des moyens d'existence abondants et durables.

2. Mission

Contribuer à la mission de l'UICN en proposant des concepts et une expertise, ainsi qu'en encourageant des politiques et des actions pour harmoniser la conservation de la nature et les préoccupations socio-économiques et culturelles essentielles pour les communautés humaines telles que moyens d'existence, droits et responsabilités des êtres humains, développement humain, sécurité, justice, et gouvernance honnête et efficace des ressources naturelles et leur partage équitable.

3. Objectifs et approches stratégiques

La CPEES entreprend sa mission en s'appuyant essentiellement sur les politiques de ses membres et sur l'expertise du terrain pour :

A. Identifier, analyser et tirer les enseignements des politiques et pratiques qui se trouvent à l'interface entre conservation de la nature et préoccupations socio-économiques et culturelles essentielles pour les communautés humaines, en accordant une attention particulière aux populations autochtones et aux communautés locales.

B. Faire progresser une recherche appliquée novatrice et apporter des réponses opportunes aux crises environnementales et sociales identifiées par les membres de la CPEES, les membres de l'UICN, le Secrétariat, les Commissions et les partenaires dans des domaines tels que : la gouvernance insuffisante et inefficace des ressources naturelles, l'insécurité alimentaire, les pertes de la diversité bio-culturelle et les changements climatiques.

C. Encourager une approche globale de la conservation de la nature au sein de l'UICN qui englobe les complexités et encourage un dialogue et un apprentissage en collaboration qui s'appuie sur les valeurs culturelles et sociales ainsi que sur les connaissances et les expériences tirées de la diversité des régions, des communautés, des genres et des ages.

D. Infléchir les valeurs, les politiques et les pratiques des institutions publiques, privées, de la société civile et des organisations de la conservation de la nature, la promotion de la diversité bio-culturelle et l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles, et, dans ces domaines, promouvoir, faire connaître, expliquer et corréler des solutions politiques, efficaces et équitables, basées sur l'expérience de terrain.

E. Renforcer les capacités de l'UICN et contribuer à l'application du Programme de l'UICN en collaborant avec le Secrétariat, les Commissions, les membres, et en jetant une passerelle entre les expériences et les compétences des experts et des scientifiques de différentes cultures.

4. Priorités du Programme

Le travail de la CPEES est centré sur les priorités du programme suivantes, qui tiennent compte des divers points de vue et des expériences de ses membres :

1. Développement et promotion d'une éthique de la conservation qui soutient les multiples systèmes de connaissances et de valeurs, met en œuvre une conservation basée sur le droit, équitable grâce à une meilleure gouvernance des ressources naturelles, et ayant des effets tangibles sur les moyens d'existence, qui, enfin, relie la diversité biologique aux dimensions culturelles de la conservation de la nature, avec un accent particulier sur les droits des populations autochtones et des communautés locales.

2. Utilisation accrue d'approches basées sur le droit portant sur la gestion des ressources naturelles et la gouvernance qui favorisent l'égalité sociale et culturelle, l'autodétermination des populations autochtones, la gouvernance des communautés, les moyens d'existence durables et la sécurité des individus.

3. Des solutions basées sur la nature aux défis mondiaux - changements climatiques, conversion des forêts et des terres agricoles en monoculture, y compris les projets de biocarburants, insécurité alimentaire, pauvreté, développement économique et social injuste - qui sont étayées par des politiques économiques qui renforcent la durabilité, la justice sociale et l'intégrité de l'environnement.

4. Amélioration des capacités de la société civile, des gouvernements et du secteur privé à prendre en charge leur responsabilité collective, sociale et environnementale, et à réduire les impacts négatifs des industries sur le climat, la diversité bio-culturelle et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, à côté de ses propres membres, la CPEES a établi des accords avec trois autres Commissions de l'UICN pour participer à des activités communes relatives aux priorités mentionnées ci-dessus, plus précisément avec la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et la Commission du droit de l'environnement (CEL).

5. Structure et organisation

Être membre. La composition de la Commission est très diverse en terme de compétences, de cultures, de langues, d'origine géographique, d'ages et de sexes. Cette diversité apporte de multiples perspectives et des expériences qui prennent leur part dans les débats, les analyses et la promotion des sujets de préoccupation relatifs à sa vision et sa mission. Parmi ses membres, la Commission compte certains des praticiens les plus avancés de la conservation et du développement durable, des spécialistes des sciences naturelles et sociales, de leaders des communautés traditionnelles. Des experts d'importantes organisations de la conservation et du développement, et de jeunes professionnels ayant fait leurs preuves dans le domaine du développement durable au niveau national, international ou des communautés, apportent également des éclairages de valeur aux travaux de la Commission. Pour en devenir membre il est possible de se présenter individuellement, d'y être invité ou d'être présenté par deux de ses membres. Son vaste champ d'application exige un élargissement et un renforcement de ses capacités par l'accroissement du nombre de ses membres, des partenariats stratégiques, une active recherche de fonds et la mobilisation de ses réseaux.

Commission de la sauvegarde des espèces

Projet de mandat 2013-2016

1. Mission

Pendant la période intersessions 2013-2016, la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) continuera de jouer un rôle de premier plan permettant à l'UICN d'être l'avocat le plus crédible de la conservation de la biodiversité et de la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. En particulier, la CSE et son réseau mondial occupent une place unique qui donne à l'UICN la possibilité d'influer sur les sociétés dans le monde, de les encourager et de les aider à conserver l'intégrité de la biodiversité et de s'assurer que l'utilisation des espèces est à la fois équitable et durable. Elle apporte des connaissances sur l'état et les tendances de la biodiversité grâce à une analyse des menaces, et encourage les actions sur le terrain.

2. Vision

Les travaux de la CSE ont permis de modifier sa Vision comme suit :

Un monde juste qui valorise et conserve la nature grâce à une action positive en vue de réduire les pertes de la diversité de la vie sur la terre.

3. But

Le but suprême de la Commission est le suivant :

Faire reconnaître au plan universel que la crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont une responsabilité commune assumée par tous les secteurs de la société qui doivent entreprendre des actions de conservation positives et éviter les impacts négatifs dans le monde entier.

4. Objectifs

Pour la période intersessions 2013-2016, en collaboration avec ses membres, les comités nationaux et régionaux, les autres Commissions et le Secrétariat, la CSE poursuivra les objectifs essentiels suivants en vue d'aider l'UICN à remplir son engagement envers « un seul Programme ».

1. <u>Evaluation et surveillance de la biodiversité</u>
   Evaluer et surveiller la biodiversité et faire connaître au monde l'état et les tendances de la biodiversité, en particulier au niveau des espèces. Fournir ainsi des mesures de l'état de la santé de notre seule et unique biosphère.

2. <u>Analyse des menaces sur la biodiversité</u>
   Analyser et faire connaître les menaces sur la biodiversité et diffuser les informations concernant les actions de conservation appropriées au niveau mondial.

3. <u>Facilitation et initiation d'actions de conservation</u>
   Faciliter et initier des actions afin de trouver des solutions basées sur la biodiversité en vue de stopper son déclin et être le catalyseur de mesures portant à la fois sur les changements politiques et les actions sur le terrain pour gérer la biodiversité durablement et éviter l'extinction des espèces.

4. <u>Regroupement des expertises de la conservation de la biodiversité</u>
   Offrir un forum pour des rencontres et associer les connaissances et les expériences des principaux experts mondiaux des sciences et de la gestion des espèces, et favoriser la participation active de nouvelles générations de conservateurs des espèces.

5. Priorités

Les priorités dans le travail de la SCE découlent des trois ***domaines de Programme de l'UICN*** et c'est sur eux qu'elles se concentrent :

- Domaine de Programme 1 : Valoriser et conserver la nature : l'état de la conservation des espèces et des écosystèmes est amélioré, et la valeur et les avantages qu'ils présentent pour la société sont reconnus.

- Domaine de Programme 2 : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature : une conservation efficace, juste et équitable conduit à des bénéfices tangibles tant pour les espèces sauvages que pour les moyens d'existence des humains.

- Domaine de Programme 3 : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : les défis du développement dans le monde (climat, nourriture, économie) sont abordés de façon à profiter aux espèces et à accroître la capacité de la biodiversité à contribuer aux solutions à ces défis

Dans ces trois domaines, la CSE a développé, ***pour les espèces,*** une série de ***résultats majeurs*** avec des objectifs mesurables qui doivent être atteints avant la fin de 2016.

6. Structure et organisation

Conformément à son règlement (adopté par le Comité directeur de la CSE), la CSE sera structurée comme suit :

(a) ***Président(e) et Comité directeur*** : L'administration de la Commission incombe au Président (à la Présidente) et à son Président (à sa Présidente) adjoint(e) avec le Comité directeur qui apporte les compétences et les connaissances géographiques nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Chacun des membres du Comité directeur sera amené à fournir des avis au Président (à la Présidente) et au Président (à la Présidente) adjoint(e), et des orientations à une partie du réseau des experts bénévoles. Le Comité directeur assiste et conseille le (la) Président(e) en matière de formulation des politiques et de fixation des orientations stratégiques et opérationnelles.

(b) Des ***sous-comités*** permanents ou temporaires sont formés sous la direction du Président (de la Présidente) et du Comité directeur, et chargés de superviser des domaines spécifiques ou sensibles et de faire progresser certains secteurs de travail considérés comme prioritaires.

(c) ***Groupes de spécialistes, Autorités des listes rouges, Groupes d'études et Groupes de travail*** : la CSE maintient un réseau d'experts qui donnent bénévolement de leur temps dans le cadre des groupes de spécialistes, des Autorités des listes rouges, des groupes d'étude et des groupes de travail de la Commission. Des groupes d'étude spécifiques, limités dans le temps, seront formés pour traiter les problèmes émergents importants. Tous ces groupes seront organisés de manière à fournir la couverture la plus large possible des groupes taxonomiques d'animaux et de plantes, ainsi que des menaces importantes pour la conservation de la biodiversité, et à proposer les instruments nécessaires pour atténuer ces menaces.

(d) ***Institutions partenaires et affiliées*** : la CSE nouera des alliances et des partenariats stratégiques avec des institutions majeures ayant des activités qui intéressent directement les éléments fondamentaux de sa contribution au Programme intersessions et à son propre Plan stratégique à long terme.

(e) ***Membres d'honneur*** et membres ayant rendu des services particuliers : la CSE désigne comme membre d'honneur ou comme membre ayant rendu des services particuliers des personnes qui ont servi la Commission longtemps et avec dévouement.

Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)

Projet de mandat 2013-2016

1. Mission

La mission de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) est d'assurer l'intégrité de la nature et de conserver sa diversité grâce à la promotion de concepts et d'instruments éthiques, juridiques et institutionnels qui font progresser le développement durable environnemental, social, culturel et économique (ci-après « la durabilité ») et de renforcer les compétences des gouvernements, du système judiciaire, des procureurs et autres acteurs qui développent et font appliquer le droit de l'environnement.

2. Vision

La vision de la CMDE est de garantir que le droit de l'environnement contribue à donner les moyens pour une société juste qui valorise et conserve la nature, en renforçant l'état de droit, et fournit des systèmes de gestion environnementale vitaux à tous les niveaux de la gouvernance, y compris à celui de la communauté, dans leurs efforts vers la durabilité écologique.

3. But

Le but de la CMDE est d'influencer, encourager et aider les sociétés dans le monde entier à utiliser le droit de l'environnement afin de restaurer, conserver et soutenir la nature, et garantir que l'utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable :

a) en proposant des instruments juridiques et administratifs aux niveaux national, régional et international qui sont fondés sur l'éthique environnementale et assurent la durabilité écologique ;

b) en menant des recherches afin de renforcer le droit de l'environnement et en entreprenant des activités d'amélioration des compétences afin de permettre aux gouvernements et à tous les acteurs de participer activement aux débats internationaux sur la gouvernance ;

c) en coopérant à la mise en œuvre de lois coordonnées par des institutions qui respectent l'état de droit et garantissent sa mise en conformité et son application ; et

d) en offrant un forum mondial centralisé afin d'intégrer le droit de l'environnement à tous les aspects de la gouvernance et d'élargir les réseaux de professionnels et d'experts qui s'occupent des fondements juridiques de la durabilité écologique.

4. Objectifs

La CMDE essaiera d'atteindre ses objectifs de concert avec le programme intégré des activités adopté par le Congrès mondial de la nature dans le cadre du Programme quadriennal 2013-2016 de l'Union, et en coopération avec les membres et composantes de l'Union, avec les membres des Commission, les groupes de spécialistes, en partenariat avec d'autres organisations ayant une expertise en droit de l'environnement, les entités internationales pertinentes, les écoles de droit, les associations de juges et les procureurs de l'environnement, et les institutions judiciaires, afin :

a) de promouvoir des concepts et des instruments juridiques nouveaux, des législations et autres instruments juridiques dans le but de conserver la nature et les ressources naturelles pour accéder à la durabilité ;

b) d'élaborer des connaissances et d'utiliser les compétences scientifiques, techniques et autres dans toutes les régions, afin d'encourager les gouvernements à rédiger, mettre en œuvre et faire appliquer le droit de l'environnement de manière efficace ;

c) de travailler en étroite collaboration avec les secrétariats de toutes les conventions qui protègent et conservent l'environnement ;

d) de former les acteurs gouvernementaux ainsi que les juges, le ministère public et les autres acteurs à tous les niveaux, à la manière d'appliquer les lois et les politiques, d'améliorer l'accès à l'information et à la justice, et de faciliter la participation du public aux prises de décisions concernant l'environnement afin d'être sûr que les ressources naturelles sont gérées de manière équitable et durable ;

e) d'encourager les membres et autres partenaires à créer de solides réseaux des connaissances ; et

f) de collaborer avec les autres composantes de l'Union, en particulier avec le Centre du droit de l'environnement, l'Académie du droit de l'environnement, les Commissions et les membres, et les institutions partenaires, parmi elles le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), International Network for Environmental Compliance and Enforcement (INECE) (Réseau international pour la conformité et mise en application environnementale) et UNITAR, afin de fournir l'éducation, l'information et les connaissances sur le droit et la gouvernance nécessaire à la réalisation de la durabilité.

5. Priorités

La CMDE réalisera ses objectifs dans le cadre des priorités du programme qui soutiennent les « trois résultats au niveau mondial » du Programme quadriennal 2013-2016 de l'Union.[1] Les objectifs de la CMDE seront réalisés de manière intégrée grâce à ses membres, à son réseau de centres du droit de l'environnement avec lesquels elle coopère, le Centre du droit de l'environnement (CDE), l'Académie du droit de l'environnement, les Comités et les bureaux régionaux et nationaux de l'Union et d'autres partenaires professionnels au moyen de plans de travail de deux ans. La CMDE traitera les priorités suivantes, en fonction des ressources financières disponibles et grâce à la contribution bénévole de l'expertise de ses membres afin :

a) de *renforcer les Groupes de spécialistes de la CMDE* – la Commission augmentera l'efficacité de ses Groupes de spécialistes en mettant un accent particulier sur (a) les domaines thématiques juridiques prioritaires qui incluent l'érosion de la diversité, les changements climatiques, l'énergie et les biocarburants, la dégradation des environnements côtiers et marins, la désertification et la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la dégradation des sols, les eaux douces et les zones humides, l'exploitation minière ; et sur (b) les thèmes intersectoriels tels que l'éthique environnementale, les populations autochtones, les aires protégées, la gouvernance de l'Arctique et de l'Antarctique, la mise en conformité et en vigueur des lois environnementales, le système judiciaire, les institutions financières nationales et internationales, et pour répondre aux demandes du Congrès mondial de la nature ;

b) de *promouvoir l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN* – la Commission fera la promotion de l'Académie en tant que réseau mondial leader des institutions académiques, universitaires et des professeurs qui enseignent le droit de l'environnement et font de la recherche ;

c) de *collaborer avec les Centres du droit de l'environnement* – la Commission continuera à reconnaître, faire la promotion des centres et des instituts du droit de l'environnement et d'autres partenaires, et à coopérer avec eux dans le but de combiner une information coordonnée, la recherche, des programmes d'apprentissage et de renforcement des compétences sur les aspects juridiques de la biodiversité ;

[1] « a) Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain. b) Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence. c) Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social ».

d) d'*apporter des connaissances et une assistance technique* – la Commission travaillera en collaboration avec toutes les composantes de l'Union, en particulier avec ses membres, les bureaux régionaux, le Centre du droit de l'environnement, l'Académie du droit de l'environnement, et d'autres partenaires, parmi eux le PNUE, les secrétariats des conventions et INECE, afin de développer des accords internationaux et des législations nationales, et des programmes de mise en application, en particulier dans les pays moins développés et les régions affectées par des conflits armés

e) de *promouvoir la « bonne gouvernance » et l'état de droit* – la Commission collaborera avec les membres de l'Union, les institutions des Nations Unies, les gouvernements et autres acteurs, pour promouvoir la « bonne gouvernance » et encourager les institutions à respecter l'état de droit, en particulier en faisant un meilleur usage du statut d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies ;

f) de *soutenir le pouvoir judiciaire* – la Commission continuera à travailler avec le pouvoir judiciaire et les institutions pertinentes, aux niveaux national et international, pour améliorer leurs capacités à donner accès à la justice et à se prononcer sur les problèmes environnementaux, et pour faire appliquer le droit de l'environnement en coopération avec les instituts judiciaires et les associations de juges, grâce à l'utilisation des bases de données, telles que ECOLEX, le Judicial Environmental Portal et INFORMEA, et l'étude des jurisprudences environnementales ;

g) de *promouvoir des synergies programmatiques entre AME* – la Commission collaborera avec les secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement pour favoriser leur application plus cohérente, en particulier au niveau des gouvernements nationaux et des autres acteurs, et avec d'autres conventions, accords et processus pour identifier et promouvoir des synergies entre eux et la Mission et le Programme de l'Union ;

h) de *renforcer les fondements juridiques des conventions* – la Commission étudiera les moyens d'améliorer au mieux et le plus efficacement l'application et l'élaboration des accords sur la biodiversité et de consolider correspondants nationaux et l'application des lois au niveau des nations ; et

i) d'é*tudier et promouvoir le développement conceptuel du droit de l'environnement* – la Commission étudiera la mise en œuvre d'instruments et de principes juridiques et de gouvernance nationaux et internationaux, nouveaux ou émergents, y compris le Projet de Pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement, la Charte de la Terre, le principe de non régression et le principe de résilience.

6. Résultats escomptés

La mission, les objectifs et les priorités de la CMDE participeront à la réalisation du Programme 2013-2016 de l'Union tout particulièrement en relation avec les « trois résultats au niveau mondial ». Elle espère qu'en 2016, elle aura contribué dans une large mesure :

a) à l'intégration des connaissances du droit de l'environnement à l'expertise scientifique et politique des autres Commissions ;

b) à la progression de la collaboration avec les secrétariats des accords multilatéraux de l'environnement pour soutenir leur application renforcée ;

c) au développement et à la diffusion de l'expertise du droit de l'environnement et de réseaux dans le monde entier ;

d) au développement des connaissances et de l'expertise des tribunaux de l'environnement ;

e) aux colloques annuels de l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN ; et

f) à l'intégration d'une utilisation effective du droit de l'environnement dans le Programme de l'Union.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Projet de mandat 2013-2016

Vision

Les aires protégées sont un mécanisme essentiel qui assure les fonctions écologiques de notre planète.

Mission

Promouvoir un réseau mondial d'aires protégées terrestres et marines représentatives au plan écologique, gérées efficacement et gouvernées de manière équitable en tant que contribution intégrale à la mission de l'UICN.

Objectifs

En 2013-2016, les objectifs de la Commission mondiale des aires protégées sont :

1. Renforcer les capacités à gérer efficacement les aires protégées afin de réaliser les objectifs d'Aichi pour stopper l'érosion de la biodiversité en particulier en relation avec l'objectif 11.
2. Faire reconnaître l'importance des aires protégées comme étant des solutions naturelles aux défis mondiaux, tels que les changements climatiques, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être.
3. Stimuler une gouvernance équitable des systèmes d'aires protégées.
4. Etablir le bien fondé d'un financement durable des systèmes d'aires protégées.
5. Communiquer sur les valeurs des systèmes d'aires protégées et les faire connaître.

La CMAP reconnaît que les aires protégées atteignent leur plein potentiel et les buts du Plan stratégique pour la biodiversité, en particulier l'objectif 11, **les capacités de gestion des aires protégées doivent être améliorées**. En conséquence, la CMAP collaborera avec le Programme Global des Aires Protégées (PGAP) et d'autres partenaires pour mettre en place les compétences institutionnelles et les qualifications des praticiens afin d'améliorer la planification des systèmes d'aires protégées, leur gestion et leur gouvernance, de procéder à la surveillance de la biodiversité et de mettre en œuvre une sérieuse planification des activités. Des guides de bonne pratique seront créés, les connaissances diffusées et les compétences renforcées.

La CMAP travaillera à **faire reconnaître l'importance des aires protégées comme « solutions naturelles » lorsqu'il s'agit des changements climatiques, de la dégradation des sols, de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être**. Elle continuera à collaborer avec les conventions de Rio afin que les aires protégées soient considérées comme une contribution essentielle aux objectifs des trois conventions.

La CMAP **se fera l'avocat de tous les types de gouvernance pour les aires protégées,** d'une participation accrue des populations autochtones et des communautés locales, et des valeurs des aires protégées pour le bien-être humain et les moyens d'existence.

La CMAP collaborera avec des partenaires, dans chaque pays, à la planification et **la mise en place de systèmes d'aires protégées bien connectés et représentatifs au plan écologique** pour une gestion efficace, en accord avec les engagements des pays vis-à-vis de l'objectif 11 d'Aichi.

En collaboration avec des partenaires et des experts de la communication (comme la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN), la CMAP fera **la promotion des avantages de systèmes d'aires protégées bien gérés** afin de mieux les faire connaître et **d'améliorer le niveau d'investissement en leur faveur**, leur expansion et l'efficacité de leur gestion.

La CMAP continuera de **développer des réseaux actifs d'experts bénévoles dans le monde** pour soutenir la mise en œuvre du Programme.

La CMAP est placée sous la direction du Président de la Commission, soutenu par le Comité directeur et une structure opérationnelle qui comprend des groupes de travail et des groupes de spécialistes qui participeront à la mise en œuvre de ce mandat. Ils auront l'appui du PMAP du Secrétariat de l'UICN et travailleront avec les bureaux régionaux et les membres de l'UICN pour mettre en œuvre la charte du « seul Programme ».

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Élection du Président de l'UICN

Mesure requise: Le Congrès mondial de la nature est prié de:

(a) NOTER que le Conseil a présenté les candidatures de M. Anders Wijkman, Suède, et de M. Zhang Xinsheng, Chine, au poste de Président de l'UICN;

(b) ÉLIRE l'un de ces deux candidats à la présidence de l'UICN.

Contexte

1. L'article 27 des Statuts de l'UICN stipule que « le Président, le Trésorier et les Présidents des Commissions sont élus par le Congrès mondial sur présentation du Conseil. Des présentations pour le poste de Président peuvent aussi être faites par quarante Membres ayant droit de vote provenant de trois Régions au moins, dans le délai prescrit par le Règlement. »

2. L'article 32 du Règlement précise que « le Conseil présente au plus deux candidatures respectivement pour le poste de Président et celui de Trésorier, après considération des propositions émises par les Membres des Catégories A et B. Des candidatures pour le poste de Président peuvent aussi être présentées directement par les Membres conformément aux Statuts, à condition que cette présentation soit reçue par le Directeur général de l'UICN soixante jours au moins avant l'ouverture de la session du Congrès mondial. »

3. En mai 2011, le Conseil a créé un Comité des candidatures, dirigé par M. Javed Jabbar, Vice-président de l'UICN, afin de l'aider dans la tâche de sélection des candidatures aux postes de Président, Trésorier et Présidents des Commissions. Le mandat détaillé pour le poste de Président, révisé et modifié par le Comité des candidatures du Conseil et approuvé par le Conseil, a été diffusé aux Membres en août 2011.

4. Conformément aux procédures établies par le Règlement de l'UICN, la Directrice générale a envoyé un courrier, le 12 août 2011, aux Membres de l'UICN des catégories A et B, les invitant à proposer des noms de candidats potentiels à la présidence de l'UICN, afin que le Conseil puisse présenter des candidatures au Congrès mondial de la nature. Dans sa lettre, la Directrice générale indiquait que le Président actuel, M. Ashok Khosla, bien que rééligible selon les dispositions statutaires, avait communiqué au Conseil sa décision de ne pas se représenter aux élections en vue d'un second mandat.

5. Lors de sa 78e session (12-15 février 2012), le Conseil a décidé de présenter au Congrès les candidatures suivantes au poste de Président de l'UICN : (dans l'ordre alphabétique)

   - M. Anders Wijkman, Suède

   - M. Zhang Xinsheng, Chine

   Les deux candidats ont déclaré qu'ils sont prêts à accepter le poste s'ils sont élus.

6. Les curriculum vitae de chacun des deux candidats, joints au présent document, sont soumis au Congrès mondial de la nature pour examen.

CURRICULUM VITAE
ANDERS WIJKMAN

Données personnelles

Nom: Anders Wijkman
Date de naissance: 30 septembre 1944
Nationalité: Suédois

Formation

BA (*Bachelor of Arts*), Diplôme en sciences politiques et économie, Université de Stockholm, 1967

Poste actuel

Conseiller principal, Stockholm Environment Institute (SEI) (Institut de l'environnement de Stockholm) et Département des systèmes de l'énergie, Université de Linköping

Expérience professionnelle

Député au Parlement suédois, 1971-78
Secrétaire général, Croix rouge suédoise, 1979-88
Secrétaire général, Association suédoise de protection de la nature, 1989-91
Directeur général, Agence suédoise de coopération avec les pays en développement, 1992-94
Secrétaire général adjoint aux Nations Unies et Directeur des politiques du PNUD, 1995-97
Ambassadeur, Ministère suédois des Affaires Étrangères, 1998
Député au Parlement européen 1999-2009
Conseiller principal, SEI et Université de Linköping, 2010-
Président du Groupe de travail du Gouvernement Suédois sur les marchés publics, 2011-

Expérience et collaboration avec l'UICN

Comme Secrétaire général de l'Association suédoise de protection de la nature, je représentais l'un des nombreux Membres de l'UICN.
En ma qualité de Directeur des politiques du PNUD, j'ai eu une collaboration étroite avec l'UICN. Les Bureaux régionaux de l'UICN étaient des partenaires importants dans nombre de programmes de PNUD.
En tant que député au Parlement européen, j'ai eu des contacts réguliers avec le Bureau de l'UICN à Bruxelles et je me suis réuni à de nombreuses reprises avec des représentants de l'UICN. Comme membre actif du Comité de l'environnement j'ai fait tout mon possible pour faire avancer des questions liées à la conservation de la nature et pour appuyer des programmes tels que LIFE.

Autres fonctions et postes à des organes directeurs

Vice-président du Club de Rome, 2007-
Membre du Conseil d'administration du Centre de résilience de Stockholm, 2007-
Membre du Conseil d'administration de l'Institut international de l'environnement de Lund, 2010-
Membre du Conseil d'administration de la Fondation Tällberg, 2003-
Membre du Conseil d'administration de la World Resources Forum Association 2012-
Membre du Conseil consultatif de la Fondation européenne pour le climat 2008-
Membre de l'Académie royale des sciences de Suède 1989-
Membre de l'Académie royale de l'agriculture et de la sylviculture de Suède 1993-
Membre de l'Académie mondiale des arts et des sciences 1998-

Autres activités

Auteur de plusieurs ouvrages sur la prévention des catastrophes, le développement durable, le VIH/SIDA et l'utilisation efficace des ressources

Un nouveau livre, « *Bankrupting Nature* » (Vers la faillite de la nature) écrit en collaboration avec le professeur Johan Rockström, du SEI, sera publié par Earthscan en août 2012
De 2001 à 2009, président du Conseil de direction de Globe EU, un réseau de parlementaires œuvrant en faveur de politiques plus fortes et proactives en matière d'environnement, de climat et de conservation de la nature

Prix et distinctions

Doctorat en technologie, honoris causa, Université de Linköping, 2011
Membre d'honneur de l'Association suédoise de protection de la nature, 2008

Vision sur les priorités et l'évolution future de l'Union

Le monde est à la croisée des chemins. Nous sommes confrontés à de nombreux problèmes : crises économiques et financières, inégalités croissantes en matière de revenus et de richesse, aggravation du chômage, notamment parmi les jeunes, insécurité alimentaire et hydrique croissante, changements climatiques et déclin des écosystèmes. Dans le domaine naturel, nous assistons à une crise d'extinction des espèces et de perte de la biodiversité. Les réponses à ces problèmes sont loin d'être suffisantes. Au lieu de reconnaître leur interdépendance, ils sont abordés pour la plupart de façon fragmentaire. Il est très troublant de constater notre incapacité à percevoir que notre bien-être et notre prospérité dépendent en dernière instance de la santé des écosystèmes et de la biodiversité et de la stabilité du climat.

À l'heure actuelle, il est évident que les progrès que nous avons réalisés en tant qu'espèce dominante ont eu un coût très élevé. Des modes de production et de consommation non durables, ainsi que la croissance démographique, menacent gravement la résilience de la planète face aux activités humaines. La seule solution aux problèmes que nous rencontrons consiste à rétablir le lien entre le développement humain et la durabilité de la planète, dépassant la fausse dichotomie qui les oppose.

Pour moi, l'UICN représente un important potentiel permettant de jeter les bases d'une approche plus durable et plus équitable du développement. Solidement fondée sur des bases scientifiques et sur le soutien d'un ensemble riche et diversifié de membres, l'UICN joue déjà un rôle important dans les efforts visant à la durabilité sur le plan mondial. Les nombreux programmes de terrain de l'UICN, axés sur la protection de la diversité biologique et sur des solutions fondées sur la nature, inspirent des gens dans le monde entier et mettent en évidence les multiples avantages de la conservation environnementale.

Si je suis élu Président, j'aimerais mettre l'accent sur un certain nombre de grands axes politiques, notamment :

- *Renforcer et étendre le travail sur les produits de la connaissance:* notamment les lieux sensibles et importants pour la biodiversité, la Liste rouge tant des espèces que des écosystèmes menacés, l'élaboration d'un cadre pour la gouvernance des ressources naturelles et la mise en œuvre de la TEEB (économie des écosystèmes et de la biodiversité).

- *Renforcer et étendre les effets de terrain liés à la protection de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que les solutions fondées sur la nature.* Un enjeu important consistera à harmoniser les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté avec la protection de la biodiversité et la protection et la restauration des fonctions des écosystèmes.

- *Aider à combler l'écart entre la science et les politiques.* Malgré les nombreux traités environnementaux, le bilan global en matière de conservation de la biodiversité et de protection des écosystèmes est négatif. L'UICN doit renforcer son rôle politique, en particulier pour le suivi de Nagoya.

- *Chercher des synergies avec les Conventions de Rio*. L'approche plus ou moins verticale à la plupart des problèmes environnementaux est inefficace et représente une occasion manquée. Il sera crucial de reconnaître l'importance de la protection de la biodiversité et des écosystèmes face au changement climatique.

- *Apporter un soutien renforcé à tous les accords environnementaux multilatéraux.* L'appui à ces traités est l'une des tâches historiques de l'UICN ; il doit être maintenu comme une priorité centrale de l'Union.

- *Explorer et donner plus de visibilité aux aspects de l'économie verte liés à la biodiversité.* Les gouvernements, les organisations internationales et les institutions scientifiques entreprennent des efforts pour créer une économie plus "verte". L'UICN a un rôle central à jouer pour montrer *comment tenir compte de la nature*, et notamment de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes.

En matière organisationnelle et financière, où mes connaissances, pour des raisons évidentes, sont limitées à l'heure actuelle, j'accorderais la priorité notamment à :

- *Renforcer la vision stratégique des membres de l'UICN à propos des tendances et des enjeux sociétaux qui seront importants à long terme pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes.*

- *Se préparer au changement et aux transitions face aux difficultés politiques, financières et organisationnelles.*

- *Améliorer la situation financière en diversifiant les sources de financement.*

- *Contribuer à mettre au point un « modèle économique » qui aide l'UICN à produire des biens publics mondiaux, un domaine qui prend une importance croissante et présente un potentiel de financement.*

- *Renforcer les partenariats et le travail en réseau avec d'autres organisations.*

CURRICULUM VITAE
ZHANG XINSHENG

Données personnelles

Nom:	Zhang Xinsheng
Date de naissance:	8 novembre 1948
Nationalité:	Chinois

Formation

M. Zhang est titulaire d'un Master en conception (Design studies) avec mention de la Graduate School of Design de l'Université de Harvard. Il a également suivi les cours de gestion avancée de la Harvard Business School, où il a été par la suite chargé de recherche invité. Il a fait partie des premiers groupes d'universitaires et chercheurs chinois envoyés aux États-Unis par le gouvernement chinois en 1980. Il est également diplômé de l'Institut Militaire de Technologie chinois et de l'Université de Zhejiang (Chine).

Emploi actuel

M. Zhang est fondateur et président exécutif d'Eco-Forum Global, une organisation indépendante fondée en 2009 dans le but de créer un consensus entre toutes les parties prenantes en vue d'un avenir « vert » et durable. Les défis actuels l'ont conduit à se consacrer à la protection de l'environnement et au développement durable.

Il est aussi président de l'Association chinoise pour les échanges éducatifs internationaux, vice-président de la Fédération internationale du sport universitaire, membre du Conseil exécutif de l'Institut international de planification de l'éducation (UNESCO), et membre de la 11e Conférence politique consultative du peuple chinois.

Expérience professionnelle

M. Zhang a présidé le Conseil exécutif de l'UNESCO (2005-2007) ainsi que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO (2003-2004).

M. Zhang a occupé des postes de très haut niveau au sein du gouvernement chinois, sur le plan national, provincial et municipal. Vice-ministre de l'éducation de Chine (2000-2009), il a été chargé à ce titre des politiques, de la réglementation et de la coopération internationale en matière éducative. Il a promu l'éducation pour le développement durable (EDD) en Chine, ce qui a conduit à l'incorporation de ce sujet dans les programmes scolaires. Il a aussi contribué à la création du Programme de l'Institut Confucius.

Il a été élu maire de Suzhou pendant deux mandats consécutifs (1989 – 1997). Pendant cette période, la municipalité de Suzhou a été l'une des premières à intégrer dans son action les éléments économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Suzhou est devenue la 4e ville chinoise en termes de PIB et un modèle de développement durable en Chine. Elle a attiré des investissements étrangers directs qui ont contribué à préserver les quartiers historiques et l'environnement et à concilier les préoccupations et les besoins urbains et ruraux.

Entre 1986 et 1989, il a été vice-président de l'Administration nationale chinoise du tourisme. Depuis 1978, M. Zhang a été le fondateur et directeur exécutif de la Nanjing Jinling Corporation. Sa carrière dans l'industrie a débuté dans l'entreprise de fabrication de radios Nanjing Panda Radio.

Expérience et collaboration avec l'UICN

L'UNESCO et son Comité du patrimoine mondial en particulier coopèrent étroitement avec l'UICN, qui est l'organe consultatif du Comité en matière de patrimoine naturel. Pendant son mandat de Président du Conseil Exécutif de l'UNESCO (2005-2007) et précédemment, comme Président du Comité du patrimoine mondial (2003-2004), M. Zhang a eu l'occasion de collaborer avec de nombreux experts et consultants de l'UICN en matière de protection de la nature.

Autres fonctions et postes à des organes directeurs

Outre les postes mentionnés ci-dessus, M. Zhang a été le premier Chinois invité à faire partie du Conseil d'administration des membres associés de la Harvard Business School. Il a aussi présidé le conseil d'administration du consortium Sino-Singapore SIP Development.

Pendant sa présidence du Conseil exécutif de l'UNESCO, M. Zhang a été apprécié et respecté pour ses capacités de direction et de création d'un large consensus. L'*Hommage au Président du Conseil exécutif* adopté par la 34e session de la Conférence générale de l'UNESCO dit : *« La Conférence générale [salue] les qualités intellectuelles et humaines [de M. Zhang], qui lui ont permis de créer le consensus grâce à une large consultation ».* La lettre envoyée par l'ancien Directeur général M. Matsuura aux dirigeants chinois loue *« la quête constante d'harmonie et de consensus de M. Zhang, qui a permis aux membres du Conseil exécutif d'atteindre un consensus sur de nombreuses questions complexes… le Conseil a pris 226 décisions… Chacune d'entre elles a été adoptée par consensus… [Ce] résultat est dû dans une large mesure à la manière judicieuse dont M. Zhang a conduit les débats du Conseil exécutif. »*

Autres activités

Il a été membre du Conseil chinois de coopération internationale pour l'environnement et le développement et Vice-président du Comité olympique chinois. Il a été également élu député au 7e et au 8e Congrès national du peuple chinois.

Prix et distinctions

M. Zhang est titulaire de divers doctorats *honoris causa* décernés par des universités des États-Unis d'Amérique, de Russie, d'Australie, de Hong Kong et du Japon.

Vision des priorités et de l'évolution future de l'Union

Un nouveau dirigeant de l'UICN doit être essentiellement à l'écoute des membres de l'Union et avoir une bonne connaissance des enjeux importants, sans préjugés ni partis-pris. Les dirigeants de l'UICN doivent créer le consensus, sauvegardant les traditions et les acquis du passé et s'adaptant en même temps aux nouveaux défis. En ce sens, le Conseil doit apporter des orientations et un soutien important à la Directrice générale, au Secrétariat et à toutes les Commissions.

Plus spécifiquement pour ce qui concerne les priorités et l'évolution, l'UICN doit préparer l'avenir:

1. En anticipant les évolutions et les défis futurs de l'après-Rio+20, englobant l'ensemble des enjeux environnementaux et du développement et, tout particulièrement, les actions futures à mener sur le plan international, régional et national à l'appui de la conservation de la nature et de la biodiversité.

2. En contribuant à l'examen des OMD pertinents, à l'articulation éventuelle des objectifs du développement durable et des éléments pertinents des plans d'action pour l'après-2015, qui représenteront des bases stratégiques orientant les politiques nationales et internationales.

3. En gardant la pertinence et le caractère visionnaire de ses idées et initiatives et en mobilisant les décideurs, la communauté scientifique et les ONG intéressées en faveur des objectifs et des cibles définis par l'organisation.

4. En agissant comme chef de file et inspirateur pour répondre aux enjeux futurs liés à l'état de l'environnement mondial et aux besoins sociétaux.

5. En élaborant et en mettant en œuvre des stratégies et des programmes emblématiques et en établissant des partenariats pour toutes les priorités définies par le Conseil.

6. En réexaminant et en adaptant ses mécanismes et procédures de gouvernance de façon à ce que l'UICN soit une organisation modèle sur le plan international, axée sur l'excellence, l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la visibilité.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Élection du Trésorier de l'UICN

Mesure requise: Le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE le Trésorier de l'UICN.

Contexte

1. Conformément aux dispositions de l'article 30 du Règlement de l'UICN, la Directrice générale a écrit aux Membres le 12 août 2011, les invitant à proposer des candidatures au poste de Trésorier de l'UICN.

2. Lors de sa 76e session, en mai 2011, le Conseil a créé un Comité des candidatures, dirigé par M. Javed Jabbar, Vice-président de l'UICN, afin de l'aider dans la tâche de sélection des candidatures aux postes de Président, Trésorier et Présidents des Commissions. Le Comité a examiné et mis à jour le mandat du Trésorier de l'UICN, qui a ensuite été approuvé par le Conseil et envoyé aux Membres par la Directrice générale avec son courrier du 12 août 2011.

3. Le Conseil, lors de sa 78e session (12-15 février 2012), a approuvé la recommandation suivante du Comité des candidatures du Conseil pour le poste de Trésorier de l'UICN :

   - M. Patrick de Heney, Suisse / Royaume-Uni

   Le candidat a déclaré qu'il est prêt à accepter le poste s'il est élu.

4. Le curriculum vitae de M. Patrick de Heney joint à ce document est soumis au Congrès mondial de la nature pour examen.

CURRICULUM VITAE
PATRICK STEPHEN DE HENEY

Données personnelles

Nom: Patrick Stephen de Heney
Date de naissance: 20 septembre 1960
Nationalités: Suisse et Britannique

Formation

IMD: Program for Executive Development (Programme de formation de cadres supérieurs) (PED, 2005)
Université de Genève: Licence ès Sciences Commerciales et Industrielles (1983)
Gymnase du Belvédère : Maturité Fédérale (1979)

Poste actuel

Associé directeur et copropriétaire, ValleyRoad Capital SA (cabinet de conseil aux entreprises en matière financière et de capitaux privés, basé en Suisse, spécialisé dans les services aux entreprises familiales et aux entrepreneurs).

Expérience professionnelle

Spécialiste du secteur financier, avec une vaste expérience en matière de fusions et acquisitions, financement des entreprises, investissements, gestion financière, contrôle financier et réglementation du secteur bancaire.

Emplois précédents:

- Lombard Odier & Cie, banque privée: Contrôleur Financier Groupe (1999-2004), ensuite Directeur Financier Groupe (2005-2010).
  Directeur financier pour la banque suisse et pour le Groupe, comprenant 18 sociétés opérationnelles établies dans 15 pays. Responsable de : planification financière, comptabilité, systèmes d'information de gestion, rapports statutaires, risques de crédit et de contrepartie, trésorerie, gestion actif-passif, gestion des garanties.

- The Orior Group: Directeur financier (et Directeur général adjoint d'Orior Food SA) (1991-1999).
  Direction de l'équipe financière et conseil financier et stratégique sur l'examen et le redéploiement du portefeuille d'activités du Groupe lors du passage du secteur du tabac à celui des spécialités alimentaires pré-cuisinées. Gestion des relations du Groupe avec la Bourse suisse, les banques, les analystes financiers et la presse.

- Pargesa Holding SA: Analyste financier et adjoint au Directeur financier (1986-1991).
  Suivi des investissements de la société dans le secteur bancaire européen et américain; participation, avec le Directeur financier, dans tous les projets d'augmentation du capital (marchés des actions et des obligations).

- Strategic Planning Associates (1983-1986): Analyste de recherche
  Analyse quantitative et d'entreprise dans le contexte de missions de conseil stratégique (banque, assurances, services pétroliers et gaziers, produits de consommation).

Expérience et collaboration avec l'UICN

Aucune

Autres fonctions et postes à des organes directeurs

Ancien membre ou membre en exercice du conseil d'administration de plusieurs sociétés suisses et étrangères dans différents secteurs : banque, gestion d'actifs, courtage, captives de réassurance, alimentation, restauration, pièces de montres et usinage
Président du Conseil d'administration d'un fonds de pension britannique (2005-2012)
Ancien président du Comité d'audit d'un gestionnaire d'actifs et courtier-négociant français (2005-2010)
Ancien membre du Comité des finances et de la réglementation de l'Association des banques suisses (2004-2010)

Autres activités

Pianiste de jazz, ski, jogging

Prix et distinctions

Prix du meilleur participant, IMD (Program for Executive Development)

Priorités futures pour la fonction de Trésorier et pour l'évolution de l'Union

À la lumière des objectifs financiers ambitieux sous-tendant le projet de Programme de l'UICN pour 2013-2016 d'une part, et des conséquences de la crise financière internationale persistante d'autre part, les priorités du Trésorier devraient à mon avis être axées sur le soutien à apporter au Conseil et au Secrétariat dans les domaines suivants :

- Mobilisation de fonds: aider à mobiliser de nouvelles sources de financement provenant d'entreprises et d'entités philanthropiques; aider le Secrétariat à obtenir du financement à plus long terme de sources existantes ou nouvelles d'aide publique au développement; explorer, proposer et aider à mettre en œuvre des initiatives novatrices de financement.
- Affectation efficace des ressources: fonction de conseil et de suivi du déploiement de capitaux dans le contexte de l'approche de centres de profit visée par le projet de nouveau modèle économique de l'UICN, mettant particulièrement l'accent sur la gestion et le recouvrement efficace des coûts, la gestion des risques financiers, l'utilisation optimale des actifs, la mise au point d'indicateurs et d'outils de mesure adaptés axés sur l'efficience (rapport coût/valeur créée) des différents secteurs d'activité.
- Rapports: exiger la mise en place de procédures et d'outils pour l'établissement de rapports financiers efficaces et en temps voulu, permettant d'identifier des problèmes et des risques financiers potentiels et de prévenir leur aggravation ; assurer un soutien et une supervision de haut niveau pour le déploiement des outils nécessaires (ERP, systèmes de gestion des ressources humaines…) et vérifier que les capacités correspondantes de mise en œuvre soient adaptées à la mission et au modèle économique de l'UICN.
- Visibilité: aider à promouvoir la vision, la mission et les valeurs de l'UICN, dans le but d'accroître la notoriété de la « marque » auprès d'un cercle élargi de décideurs et de parties prenantes de premier plan.

En dernière instance, le succès dans les domaines mentionnés ci-dessus sera reflété dans le degré de reconstitution et d'accroissement des réserves financières de l'Union afin d'assurer la continuité de l'organisation à travers le Programme 2017-2020 et ceux qui s'ensuivront.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Mesures requises : Le Congrès mondial de la nature est prié :

a) de PRENDRE NOTE du rapport du Responsable des élections au Congrès mondial de la nature (Annexe 1) ;

b) d'ÉLIRE les Conseillers régionaux (trois au maximum par Région) parmi les candidats énumérés dans l'Ajout au Rapport du Responsable des élections.

Contexte

1. Conformément aux articles 28 et 39 des Statuts et aux paragraphes 36 à 40 du Règlement, les membres des Catégories A et B de l'UICN ont été invités par la Directrice générale, datée du 12 août 2011, à proposer des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour leur Région.

2. Les Régions définies dans les Statuts sont :

   a) Afrique
   b) Méso-Amérique et Amérique du Sud
   c) Amérique du Nord et Caraïbes
   d) Asie du Sud et de l'Est
   e) Asie de l'Ouest
   f) Océanie
   g) Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord
   h) Europe de l'Ouest

   et la liste des États appartenant à chacune des huit Régions figure en annexe du Règlement de l'UICN.

3. Le Conseil de l'UICN, à sa 76e réunion (23 au 25 mai 2011), a nommé Responsable des élections pour le Congrès mondial de la nature de Jeju, République de Corée, 2012, Prof. Dr. Michael Bothe, membre de la Commission du droit de l'environnement, qui n'est pas candidat à l'élection.

4. Le rapport du Responsable des élections est joint en Annexe 1.

5. L'Annexe 2 au présent document a été préparée par le Secrétariat, conformément aux instructions données par le Responsable des élections sur la base de son rapport. Elle énumère, par ordre alphabétique, les candidats proposés pour chaque Région et contient de brèves informations sur chaque candidat.

6. L'information concernant chaque candidat est organisée selon les rubriques mentionnées dans le formulaire de candidature, à savoir : Poste actuellement occupé et titre; Expérience dans les domaines intéressant l'UICN; Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional.

7. Le mandat des Conseillers régionaux qui seront élus par le Congrès mondial de la nature commencera à la clôture du Congrès mondial de Jeju et prendra fin à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès.

8. L'élection des Conseillers régionaux se déroulera conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Rapport présenté par le Responsable des élections au Congrès mondial de la nature 2012

1. Conformément à l'article 28(b) du Règlement de l'UICN, le Conseil de l'UICN, lors de sa 76e session (mai 2011), m'a désigné Responsable des élections pour le Congrès mondial de la nature 2012. En conformité avec les dispositions de l'article 37 du Règlement, la Directrice générale, dans une communication du 12 août 2011, a invité tous les Membres des catégories A et B à présenter des candidatures aux postes de Conseillers régionaux. Conformément à l'article 38 du Règlement, le Conseil a fixé la date limite du 16 janvier, à midi GMT/UTC, pour la présentation des candidatures. Deux rappels ont été envoyés le 12 octobre et le 2 décembre 2012. Suite à une recommandation du Responsable des élections, le Conseil, par une décision du 13 janvier 2012, a reporté la date limite au 31 janvier à midi GMT/UTC. Le 31 janvier 2012 à midi, 41 candidatures avaient été présentées.

2. J'ai examiné les dossiers du Secrétariat comprenant les informations relatives à chacun des candidats présentés et j'ai évalué la validité des candidatures. La liste électorale sera élaborée en conséquence.

3. Les candidatures n'étaient pas toutes valides. Un certain nombre d'erreurs étaient constatées, notamment :

   a. présentation de candidatures par des entités qui ne sont pas Membres ou qui n'appartiennent pas aux catégories A ou B;
   b. présentation de candidatures par des Membres n'appartenant pas à la Région du/de la candidat(e) proposé(e);
   c. présentation de candidatures par des Membres n'ayant pas réglé leurs cotisations de 2011 ;
   d. candidatures reçues après la date limite ;
   e. irrégularités dans la transmission des documents correspondants.

   Il a été remédié aux irrégularités portant sur la transmission de documents, de telle façon qu'aucune candidature n'a été rejetée pour ce motif.

4. L'article 38 du Règlement dispose que « les candidatures aux postes de Conseillers régionaux pour une Région sont présentées par cinq Membres ou par dix pour cent des Membres de cette Région, provenant dans les deux cas de deux États au moins et ayant droit de vote ». Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, les candidatures de chaque Région devaient faire l'objet de cinq présentations valides afin de pouvoir figurer sur la liste des candidats.

Régions de l'UICN	**Nombre de Membres ayant le droit de vote**	**Nombre de présentations requises par candidat**
(a) Afrique	129	5
(b) Méso-Amérique et Amérique du Sud	130	5
(c) Amérique du Nord et Caraïbes	110	5
(d) Asie du Sud et de l'Est	132	5
(e) Asie de l'Ouest	52	5
(f) Océanie	45	5
(g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale	49	5
(h) Europe de l'Ouest	267	5

5. Les candidats n'ayant pas atteint le nombre requis de présentations en ont été notifiés et il leur a été donné la possibilité de contester la décision de ne pas les inclure sur la liste des candidats aux élections. Aucun d'entre eux ne s'est prévalu de cette possibilité.

6. Conformément à la procédure décrite ci-dessus, les candidats apparaîtront sur la liste électorale comme indiqué en Annexe 1.

Ajout
Candidats aux postes de Conseillers régionaux

Les Régions sont celles définies par l'article 16 des Statuts.

À l'intérieur de chacune des Régions, les candidats figurent dans l'ordre alphabétique de leurs noms, en commençant par la lettre "U" choisie au hasard (conformément à l'article 40 du Règlement). Les chiffres entre parenthèses après le nom de chaque candidat indiquent le nombre de Membres ayant présenté sa candidature.

(a) Afrique

Mafa Chipeta, Malawi (7)
Mamadou Diallo, Sénégal (8)
Brahim Haddane, Maroc (8)
Eriyo Jesca Osuna, Ouganda (6)

(b) Méso-Amérique et Amérique du Sud

Jenny Gruenberger, Bolivie (5)
Miguel Pellerano, Argentine (5)
Ramón Pérez Gil Salcido, Mexique (14)

(c) Amérique du Nord et Caraïbes[1]

George Greene, Canada (6)
Scott Hajost, États-Unis d'Amérique (8)
John Robinson, États-Unis d'Amérique (8)
Caroline Seagle, États-Unis d'Amérique (6)
Spencer Thomas, Grenade (7)

(d) Asie du Sud et de l'Est[2]

Mahfuz Ullah, Bangladesh (6)
Antonio Claparols, Philippines (7)
Arzu Rana Deuba, Népal (9)
Meena Gupta, Inde (9)
Shinichi Kitajima, Japon (5)
Keping Ma, Chine(8)
Dongwon Shin, République de Corée (7)
Youngbae Suh, République de Corée (7)

(e) Asie de l'Ouest

Malik Amin Aslam Khan, Pakistan (8)
Samira Omar Asem, Koweït (11)
Mohammad Shahbaz, Jordanie (11)

[1] Un(e) seul(e) candidat(e) des États-Unis d'Amérique peut être élu(e).
[2] Un(e) seul(e) candidat(e) de la République de Corée peut être élu(e).

(f) Océanie

Andrew Bignell, Nouvelle-Zélande (7)
Brendan Mackey, Australie (6)
Anna Elizabeth Tiraa, Îles Cook (8)

(g) Europe de l'Est, Asie du Nord et centrale[3]

Amirkhan Amirkhanov, Russie (5)
Michael Hošek, République Tchèque (5)
Tamás Marghescu, Hongrie (8)
Tamar Pataridze, Géorgie (11)
Miklós Persányi, Hongrie (6)

(h) Europe de l'Ouest[4]

Marina von Weissenberg, Finlande (6)
Roger Crofts, Royaume-Uni (7)
Hans de Iongh, Pays-Bas (5)
Jonathan Hughes, Royaume-Uni (21)
Nilufer Oral, Turquie (6)
Despina Symons Pirovolidou, Grèce (5)

[3] Un(e) seul(e) candidat(e) de la Hongrie peut être élu(e).
[4] Un(e) seul(e) candidat(e) du Royaume-Uni peut être élu(e).

Informations biographiques sur les candidats aux élections des Conseillers régionaux

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – AFRIQUE

CHIPETA, Mafa (Malawi)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Activités actuelles:

- Travaille à l'heure actuelle comme consultant en matière de forêts et de sécurité alimentaire et orateur dans diverses instances consacrées aux ressources naturelles et à la sécurité alimentaire (après sa retraite des Nations Unies). Conférencier et participant permanent à la Coalition du Dialogue pour l'Afrique (CoDA), avec le soutien de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement (AfDB). Il assure actuellement une mission auprès de l'Institut international de gestion de l'eau de Colombo (Sri Lanka), afin de rédiger la politique agricole régionale pour la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) au Botswana. Il met également au point un projet pilote de la FAO pour l'adoption de la gestion axée sur des résultats en Afrique, principalement pour le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, basé au Gabon, et pour le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique au Ghana.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mafa Chipeta a été Directeur général adjoint du Centre international de recherche sur les forêts (CIFOR). Il a été aussi gestionnaire des tâches du système des Nations Unies pour les questions liées aux forêts lors de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED), qui a abouti à la Déclaration de principes sur les forêts et au lancement du Groupe intergouvernemental sur les forêts, devenu depuis le Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a dirigé des études de la FAO sur les perspectives des forêts, dont une étude générale sur la situation de départ et la première étude prospective des forêts pour la région Asie-Pacifique. Il a été l'un des intervenants dans les débats de haut niveau du **Forum régional de la nature de l'UICN pour la région Afrique (Johannesburg, Afrique du Sud, 2011),** où il s'est chargé d'un exposé d'ouverture sur *Les forêts, la nourriture, les combustibles et le lien avec l'acquisition de terres en Afrique* et d'une présentation sur *Le rôle des écosystèmes forestiers dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.* Il a été aussi le modérateur du parcours de la connaissance sur la sécurité alimentaire face aux changements climatiques et l'un des conférenciers participant aux débats de l'événement parallèle organisé par l'UICN sur **les politiques d'adaptation axées sur la nature,** lors de la 17e Conférence des Parties à la Convention sur le changement climatique de Durban (Afrique du Sud). Il a de nombreuses publications et documents à son actif, dont le livre *The private sector speaks: investing in sustainable forest management (Le secteur privé parle : investir dans la gestion durable des forêts)* dont il est le co-auteur. Il a fait partie du conseil consultatif de rédaction de l'*International Forestry Review,* publiée par la Commonwealth Forestry Association. Au Malawi, il a travaillé dans le secteur privé comme gérant des scieries Blantyre, et ensuite dans le secteur public, comme responsable des forêts et responsable principal du secteur forestier.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

- Compétences professionnelles de haut niveau en matière de forêts et de sécurité alimentaire: Expert et orateur en matière de conservation des forêts, réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et du développement, y compris la participation, l'inclusion et les droits des parties prenantes, comme les peuples autochtones. Rôle de premier plan en matière de politiques internationales relatives à la réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et du développement, dont la participation, l'inclusion et les forêts, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire. Fonctions de direction à haut niveau en tant que Directeur général adjoint du

Centre international de recherche sur les forêts (CIFOR), institution chef de file sur le plan mondial pour ce qui est des connaissances, de l'analyse et de la plaidoirie en matière de politiques).

- Connaissance approfondie des processus internationaux, notamment en matière de politiques: Il a fait partie du processus conduisant à l'établissement du Forum des Nations Unies pour les forêts depuis le début, et il a été l'auteur du document du Secrétaire général de l'ONU qui a conduit à l'adoption de la Déclaration de principes sur les forêts et au lancement du Groupe intergouvernemental sur les forêts, devenu depuis le Forum des Nations Unies sur les forêts. Représentant auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, il a dirigé à ce titre des processus politiques et stratégiques sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles en Afrique.

- Expérience de travail sur le plan continental africain et avec les organismes intergouvernementaux africains: Chef du service de coordination des politiques, et premier correspondant de la FAO pour le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) ; il a dirigé le PDDAA (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine) du NEPAD, cadre stratégique de référence pour l'Afrique dans ce secteur. Il a été représentant de la FAO auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; Éthiopie et Ouganda. Il a été coordinateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est.

- Expérience de travail dans d'autres régions du monde: Il a travaillé au siège de la FAO à Rome (Italie), et y a occupé des postes de direction dans le secteur des politiques des forêts et de la sécurité alimentaire, y compris Directeur mondial de l'assistance aux politiques (dirigeant une équipe très décentralisée de spécialistes des politiques dans les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe, les Amériques et les Caraïbes, et des pays choisis). Il a travaillé en Chine comme membre du Groupe de travail du Comité national chinois sur l'environnement et le développement).

DIALLO, Mamadou (Sénégal)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Secrétaire Général de l'Association Sénégalaise des Amis de la Nature, Président du Comité Régional des Membres de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale (CREMACO), Député à l'Assemblée Nationale du Sénégal et Maire de la commune de Kidira, Président de la Commission Biodiversité et Aires Protégées de Réseau des Parlementaires en Environnement au Sénégal (REPES).

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mamadou DIALLO est juriste, spécialisé en Droit International de l'Environnement. Il a acquis une large expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que la promotion de l'écotourisme au Sénégal.

Il est membre et Secrétaire Général de l'ASAN, une ONG du Sénégal membre de l'UICN depuis 1996 et doyenne des associations de défense de l'environnement du Sénégal. Monsieur Diallo a été Président du Comité National des membres de l'UICN du Sénégal de 1996 à 2012 et membre de la Commission Education et Communication de l'UICN. De 1998 à 2006 M. DIALLO a assuré la présidence du Comité Régional des membres de l'UICN en Afrique de l'Ouest (CMAO).

Depuis juin 2010 il est Président du Comité régional des membres de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale (CREMACO). C'est sous sa présidence que tous ces comités ont été reconnus par le Secrétariat de l'UICN. A ces différents titres et fonctions, il a œuvré et continue à contribuer à la promotion de l'UICN ainsi qu'à la réalisation de sa mission dans cette région.

De même, depuis janvier 2004 il est Coordinateur du Projet Maison des Amis de la Nature Alioune Mbor DIAGNE du Sénégal, sise à Petit Mbao à Dakar, où il développe le concept d'écotourisme, en relation avec l'Internationale des Amis de la Nature.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Monsieur Mamadou DIALLO a une connaissance très fine de l'UICN, de ses missions ainsi que de celles des conseillers régionaux. C'est un homme disponible, très ouvert, engagé à la cause de l'environnement et de l'UICN. Son leadership a été reconnu par les membres de l'UICN du Sénégal et de l'Afrique centrale et occidentale.

Fin stratège, il a su collaborer de façon harmonieuse avec tous les membres du Secrétariat de l'UICN en Afrique de l'Ouest, notamment les Chefs de Mission des bureaux nationaux ainsi que les différents Directeurs régionaux du BRAO et du PACO, et ceci pour le plus grand profit de l'UICN et de ses membres.

Élu local et national (Député-maire), et responsable moral des membres de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale, compte tenu de son expérience au CMAO et au CREMACO, Monsieur DIALLO a des prédispositions pour assurer le poste de Conseiller régional.

HADDANE, Brahim (Maroc)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur des Jardins Botaniques de Bouknadel-Rabat-Salé, Maroc
Chargé de mission, Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Cadre supérieur ayant travaillé pendant plus de 30 ans au Département forestier dans le domaine de la conservation de la nature en général et de la sauvegarde de la faune en particulier.

Expert dans la gestion des groupes d'animaux en captivité et dans les aires protégées (réintroduction, transfert, suivi …).

Ayant un esprit de travail en groupe, Il est membre actif dans plusieurs associations écologiques nationales et régionales dont l'objectif est la protection de la nature, la sensibilisation des populations locales à la gestion durable des ressources naturelles et l'éducation environnementale des jeunes à travers des interventions directes ou indirectes par les médias (TV, radio et presse).

Il participe à des programmes de recherche scientifique sur la faune et à des investigations sur le terrain. La préservation de la nature, la promotion de l'économie verte et l'encouragement du recyclage sont les domaines d'intérêt pour lui.

Convaincu du rôle de l'UICN dans la conservation de la nature, il est l'un des premiers membres des Commissions de l'UICN dans la sous-région (CSE, CMAP,CEC) qui a su comment développer sa présence dans les pays de la région et élargir sa base par la multiplication des membres grâce au travail accompli par l'équipe créée dès 1982.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Connaissant bien les structures de l'UICN et grâce à sa longue expérience dans le domaine de la conservation de la nature, M. HADDANE accomplira parfaitement sa tache de Conseiller régional pour un second terme (2012–2016). Il est actif et disponible pour répondre aux exigences liées à la mission de Conseiller régional au service des membres de sa région dans les limites des moyens.

Très impliqué dans le processus de mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies relatives à la protection de l'environnement comme la CDB, la CCD, la CCC, en plus d'autres plus anciennes comme la CITES et la CMS, il participe aux groupes de débat autour de la promotion des principes de ces conventions et à la réalisation des objectifs visant la protection de la nature, la réduction de la perte de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles pour le bien-être humain et la lutte contre la misère et la pauvreté.

Communiquant bien avec les médias et concertant régulièrement les membres, Il a accompli sa mission durant le premier terme avec satisfaction, d'autant plus qu'il maîtrise les trois langues officielles de l'UICN en plus de l'arabe, sa langue maternelle.

OSUNA, Eriyo Jesca (Ouganda)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directrice exécutive; AMANI Investments (Radio Amani Ltd – Adjumani; Amani Consultants (U) Ltd – Kampala.)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mme Jesca Eriyo a été Ministre d'État chargée de l'environnement en Ouganda de 2006 à 2011. À ce titre, elle a coordonné le programme national pour l'environnement, qui est en accord avec les programmes de l'UICN.

Lorsqu'elle était Ministre, elle a œuvré afin d'améliorer la visibilité des structures de l'Union susceptibles d'aider le pays à réaliser ses objectifs en matière environnementale.

Elle a été la représentante d'un État membre actif, se servant toujours du pouvoir de rassemblement de l'UICN afin d'amener la société civile et les ONG à débattre de questions cruciales pour le pays, par exemple le barrage de Bujagali/Mabira ; les réunions conduisaient à des solutions à l'amiable qui étaient communiquées au public.

Elle a aussi introduit l'UICN dans des actions politiques de haut niveau, comme le Comité des politiques de l'environnement ; elle a cherché à obtenir des budgets accrus pour l'environnement, a travaillé avec les Membres et les organisations de la société civile afin de promouvoir les questions liées à l'environnement.

Elle a été députée au Parlement en 2001–2011 et à fait partie de la Commission des finances, de la planification et du développement économique. Pendant cette période elle a œuvré énergiquement pour faire reconnaître l'environnement comme un secteur clé nécessitant des fonds pour promouvoir le développement durable.

Elle est titulaire d'un diplôme de Master en études sur le développement.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Ministre d'État de l'environnement, Ouganda, 2006 - 2011; a fait partie de différents processus politiques de haut niveau et de réseaux susceptibles d'être utilement mis à profit. Elle a représenté avec compétence l'Ouganda dans un certain nombre d'instances internationales, notamment :

- Sommet mondial pour le développement durable, 2002.
- Conférence international sur le VIH/SIDA à Bangkok 2004; Consultations ministérielles préparatoires pour la 12e Conférence des Parties à la CCNUCC (Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et pour la 2e Conférence/ Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se sont tenues à Nairobi en novembre 2007; la 12e Conférence des Parties à la CCNCC, la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, Nairobi, Novembre, 2007.
- Membre actif du Réseau de Femmes Ministres et Dirigeantes de l'Environnement (au titre du PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement), 2007 jusqu'à aujourd'hui.
- Réunions du Conseil des Ministres de la Communauté d'Afrique de l'Est à Kigali, Kampala, Nairobi et Arusha.

Ancienne représentante du Membre étatique de l'UICN en Ouganda et participante au Congrès mondial de la nature de l'UICN à Barcelone (2008) et à plusieurs réunions régionales de l'UICN à Nairobi, elle connaît bien les missions et les activités d'un Conseiller régional.

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – MÉSO-AMÉRIQUE ET AMÉRIQUE DU SUD

GRUENBERGER, Jenny (Bolivie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directrice exécutive de LIDEMA

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Représentante nationale ou régionale et participation à des instances internationales, ce qui lui a permis d'établir des liens avec des acteurs publics et privés de différentes régions du monde :

- Climate Action Network (Réseau d'action pour le climat), LA
- Observatoire de la durabilité: Réseau latino-américain
- Réseau international d'ONG de lutte contre la désertification et la sécheresse - RIOD
- Plate-forme de la société civile du PNUE; dans ce cadre elle a représenté la région Amérique Latine et Caraïbes à deux reprises, auprès de la réunion des Ministres de l'environnement du PNUE (2007 et 2009)
- Alliance Bolivienne de la Société Civile pour le Développement Durable

À titre personnel elle est également membre de:

- La Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, depuis 1996
- Du Groupe international sur l'environnement et l'énergie en Amazonie

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

- Plus de 15 de collaboration avec l'Union, en tant que membre de la CEC, coordinatrice du Comité bolivien de l'UICN, Présidente du Comité régional des Membres de l'UICN d'Amérique du Sud, ayant à ce titre une vision très complète des composantes, des attentes, des capacités et du potentiel de la Région.
- Participation à quatre sessions du Congrès mondial de la nature et à divers processus et instances de l'UICN.
- Plus de 20 ans d'expérience dans l'élaboration de propositions de développement durable, ce qui lui a permis d'approfondir de nombreux éléments et composantes de ce dernier.
- La Ligue pour la défense de l'environnement lui assure la disponibilité du temps nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions comme Conseillère et son expérience du travail en réseaux lui permet de collaborer avec différentes catégories de Membres.

Sa langue maternelle est l'espagnol; elle est titulaire d'un diplôme d'études avancées du British Council (dernier cycle d'études) et d'un diplôme d'études supérieures de l'Institut de préparation aux études universitaires de l'Université de Fribourg, Suisse, ce qui lui permettra de communiquer dans les trois langues officielles de l'Union.

PELLERANO, Miguel (Argentine)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Conseiller régional de l'UICN pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud
Secrétaire du Conseil de la Fundación Humedales (Fondation pour les zones humides)
Président du Conseil international d'administration de la Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA) (Fondation pour l'avenir de l'Amérique Latine)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Miguel Pellerano a une expérience de tout premier plan dans le domaine de la protection environnementale et des ressources naturelles sur le plan international et régional. Dans le cadre de son parcours, il convient de mentionner notamment:

- Directeur de la Fundación Vida Silvestre Argentina (FVSA) (Fondation Vie Sauvage - Argentine).
- Directeur, Programme pour les pays hispanophones d'Amérique du Sud, World Wildlife Fund –WWF
- Directeur exécutif, Fundación Poder Ciudadano (Argentine) (Fondation Pouvoir Citoyen)
- Directeur Régional pour l'Amérique du Sud, UICN, Quito, Équateur
- Sous-secrétaire à l'environnement et au développement durable de la République Argentine.
- Président du Conseil international d'administration de la Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA) (Fondation pour l'avenir de l'Amérique Latine)
- Secrétaire du Conseil de la Fundación Humedales (Fondation Zones Humides).

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

De nombreuses années consacrées à la collaboration avec l'UICN dans différents domaines, pendant la période la plus récente comme Conseiller régional pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud, témoignent de ses compétences, de ses capacités et de son dévouement complet à l'Union, à ses membres, ses missions et ses objectifs. Les membres de la Région appuient sa candidature à un second mandat, espérant que sa contribution à l'Union et les succès remportés se poursuivent selon la voie prise lors du premier mandat.

PËREZ GIL SALCIDO, Ramón (Mexique)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Président du Comité mexicain de l'UICN
Président du cabinet de conseil FAUNAM & PG7

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Dans le cadre de l'UICN, il a été membre du Comité directeur et du Conseil exécutif de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) pendant un peu plus de trois mandats; il en est membre actif depuis 1989 ; membre de la Commission mondiale des aires protégées, dont il a été aussi membre du Comité directeur régional ; membre de ce qui était appelé à l'époque Conseil consultatif du Bureau régional pour la Méso-Amérique (ORMA) ; membre de l'équipe d'évaluation indépendante (audit technique) de l'UICN (1994–1996). Pour l'ORMA, il a coordonné l'élaboration du premier Programme de l'UICN pour la Méso-Amérique. Coordination du projet « Suivi et évaluation Phase II » pour l'ORMA-UICN (1999) (précurseur immédiat du GRUDESCO actuel).

Organisation de la 4e rencontre des Membres méso-américains de l'UICN (Tepoztlán, 1996). Il a été nommé Délégué spécial de l'UICN pour le Mexique ; il est co-fondateur (en 1992) du Comité des membres mexicains de l'UICN ; il en a animé le secrétariat depuis sa création et il en est actuellement le Président.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Il connaît bien l'UICN et son fonctionnement; il a collaboré avec ses trois composantes et renforcé le travail du Secrétariat dans la région lorsqu'il a négocié le passage d'ORCA à ORMA directement avec la Présidence et la Direction générale de l'UICN de l'époque, en participant à l'évaluation indépendante des performances de l'Union et en contribuant de différentes façons aux tâches du Secrétariat dans les régions Amérique du Nord et Méso-Amérique. Il a fait partie de deux Commissions ; pendant plus de trois périodes intersessions il a été membre du Comité directeur de la Commission de la sauvegarde des espèces sur le plan mondial et pendant une période du Comité directeur de la CMAP sur le plan régional. Il a fait partie de divers groupes de travail liés à ces Commissions pour des tâches spécifiques. Il a aussi collaboré activement avec les Membres : co-fondateur du Comité méso-américain, responsable chargé par l'ORMA de coordonner l'élaboration du premier programme méso-américain avec tous les membres de la région ;

au Mexique, co-fondateur du Comité mexicain de l'UICN qu'il préside à l'heure actuelle. Il a travaillé avec tous les secteurs : communautés autochtones et rurales, entreprises du secteur privé, fondations nationales et étrangères, pour le plus grand profit de la conservation dans la région ; il entretient de bonnes relations avec tous et il en est reconnu pour son action et ses compétences.

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES

GREENE, George (Canada)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Président, Stratos Inc. *Stratégies pour la durabilité*

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

George Greene a une expérience de longue date auprès des institutions internationales et des ONG nationales, des organismes gouvernementaux et des entreprises du secteur privé impliquées dans la protection de l'environnement et la conservation de la nature.

Il a été membre du Conseil du FEM et négociateur principal pour la Convention de lute contre la désertification et les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. Il a évalué les performances du portefeuille de biodiversité du FEM pour la Conférences des Parties à la CDB, et il a examiné le fonctionnement et la structure du Secrétariat de la CDB aux fins de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties.

Il a dirigé la rédaction des grandes lignes de la politique de développement durable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), il a été Directeur de l'environnement de l'ACDI, et responsable de projet, basé à Jakarta, pour le développement de la gestion environnementale dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités en Indonésie pendant trois ans.

Sur le plan national, il a été membre actif, membre du Conseil d'administration et conseiller du Réseau canadien de l'environnement, l'Alberta Wilderness Association, le Sierra Club du Canada et la Fondation SCC, ainsi que de l'Institut international pour le développement durable. Il a travaillé en collaboration avec les secteurs des ressources naturelles pour mettre en place des programmes destinés à améliorer leurs performances environnementales et sociales.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

George Greene a travaillé activement dans le cadre de l'UICN depuis 1984. Il a rempli de nombreuses fonctions, notamment membre de la Commission de la planification environnementale, Président du Comité des résolutions lors de l'Assemblée générale de Buenos Aires, Directeur général adjoint (1995-1999), Président du Comité canadien de l'UICN (2004-2008) et membre du Conseil depuis 2009.

Il œuvre afin d'appuyer et de représenter les membres canadiens, nord-américains et des Caraïbes. Il les tient notamment au courant des activités du Conseil et participe activement aux réunions des Comités nationaux et aux forums régionaux. Son domaine de spécialité est la gouvernance de l'Union, compte tenu de sa connaissance approfondie du fonctionnement de l'UICN et de ses organes directeurs.

Il préside le Comité de la gouvernance du Conseil, il est membre du Comité des finances et d'audit du Conseil et il a été membre du Comité de la gouvernance du Congrès mondial de la nature. Entre autres, il a contribué à améliorer l'efficacité du Conseil, à renforcer le rôle des Comités nationaux et régionaux et à intégrer les Commissions et les Membres de l'UICN au Programme, à travers la Charte pour Un seul Programme et des mesures de mise en œuvre à l'appui.

HAJOST, Scott A. (États-Unis d'Amérique)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Programme « Carbone forestier, marchés et communautés »
Chef de délégation aux Conférences des Parties (CdP)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

J'ai une formation de juriste international et je connais bien tous les aspects liés à la conservation et à l'environnement marin et terrestre, ainsi que les enjeux sociaux et de développement qui leur sont associés. J'ai été actif dans tous les domaines du programme de l'UICN et dans toutes les institutions internationales pertinentes, dont les Nations Unies, la Banque mondiale et le FEM, ainsi que dans l'ensemble des traités environnementaux internationaux, dont la CDB, la Convention cadre sur les changements climatiques et les instruments liés à la mer. Je connais bien aussi les aspects scientifiques de la conservation. J'ai occupé des postes d'administrateur dans des organisations sans but lucratif, dont UICN-États-Unis dont j'ai été trésorier et où j'ai occupé d'autres fonctions consultatives. Je suis à l'heure actuelle trésorier et membre du Comité exécutif du Conseil d'administration de l'ASOC ; membre du Conseil d'administration de la Fondation TARA pour la recherche marine et de Solar Household Energy (SHE) (Énergie solaire domestique) ; consultant principal de GLISP, membre du Conseil consultatif de CIEL, membre de l'Institut du patrimoine naturel.

J'ai travaillé sur des questions politiques à tous les niveaux, collaboré de façon importante avec le secteur privé et dans toutes les régions du monde. J'ai été fonctionnaire gouvernemental de haut niveau, représentant d'ONG auprès d'une organisation internationale, consultant indépendant et, à l'heure actuelle, directeur d'un important programme de coopération pour le développement. J'ai participé aux grandes conférences de l'environnement et du développement, depuis celle de Rio, dont notamment le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet du Millénaire de 2005. J'ai une vaste expérience dans le domaine du commerce et de l'environnement. J'ai également effectué un travail considérable destiné à relier les activités de terrain aux politiques internationales et j'ai une expérience importante de travail au sein d'alliances et de partenariats pour l'environnement.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Ma collaboration avec l'UICN est très vaste et date du début de ma carrière. J'ai été membre d'une organisation membre de l'UICN, membre des Commissions, cadre de haut niveau au sein du Secrétariat et membre du Conseil d'UICN-États-Unis. Je suis membre de longue date de la Commission du droit de l'environnement, membre de la Commission de la gestion des écosystèmes assurant les fonctions de conseiller principal et de coordinateur en matière de politiques ; je suis membre du Comité exécutif de la CGE pour la région Amérique du Nord/ Caraïbes. Je suis également membre de la CMAP et de ses groupes de travail sur le milieu marin et la haute mer. Membre de la CEC, j'ai contribué à la coordination du Groupe de travail inter-Commissions sur le Golfe du Mexique. Ancien Directeur exécutif du Bureau multilatéral UICN-États-Unis d'Amérique, ainsi que d'UICN-États-Unis, j'ai aussi occupé des postes de haut niveau à la Direction de l'UICN. Lorsque je travaillais à l'UICN, j'ai régulièrement assisté aux réunions du Conseil et j'ai participé à tous les Congrès depuis celui de Montréal. J'ai contribué à l'obtention par l'UICN du statut d'Observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et j'ai aidé à mettre en place et à gérer la Mission de l'UICN auprès des Nations-Unies. J'ai une expérience considérable en matière de mobilisation de fonds, finances, gestion et collaboration avec les composantes de l'Union. À cet égard, j'ai contribué à mettre en place la première stratégie relative aux Membres de l'UICN, la stratégie de collaboration avec le secteur privé et j'ai joué un rôle important pour engager l'UICN dans des travaux relatifs au changement climatique. J'ai participé à la gestion des premiers accords de partenariat de l'UICN avec la Banque mondiale, le PNUD et le FEM. J'ai aidé au lancement de l'initiative « Des mangroves pour l'avenir », avec le Président Clinton, lorsqu'il était envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la réponse au tsunami en Asie. Je connais tous les aspects de la structure de l'UICN, y compris les programmes et les régions, le fonctionnement du Conseil et quelles devraient être ses relations avec les Membres.

ROBINSON, John Gwilym (États-Unis d'Amérique)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Responsable des questions de conservation et Vice-président exécutif chargé de la conservation et des sciences,
Titulaire de la Chaire Joan L. Tweedy sur les stratégies de conservation
Wildlife Conservation Society

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

John Robinson a consacré une partie importante de sa carrière professionnelle à la conservation de la biodiversité et des services des écosystèmes. Depuis 1990, il assure la supervision des programmes de la Wildlife Conservation Society (WCS) en Amérique du Nord, en Amérique Latine et les Caraïbes, en Asie, en Afrique et dans le milieu marin.

Il représente la WCS dans des instances nationales et internationales, dirige une équipe administrative et de gestion d'une centaine de personnes à New York et supervise des programmes dans 64 pays.

Il est responsable de la collecte de fonds pour les programmes, auprès de bailleurs de fonds individuels, d'organismes gouvernementaux, de fondations et d'entreprises. Docteur en zoologie, il est entré à la Smithsonian Institution et ensuite à l'Université de Floride, où il a mis en place un programme de troisième cycle pour former des étudiants de pays tropicaux. Auteur de plus de 200 livres, chapitres d'ouvrages et articles dans différentes publications, il a beaucoup écrit sur l'impact de la chasse commerciale et de subsistance, l'utilisation durable des ressources naturelles, et les liens entre la recherche, la pratique et les politiques de conservation.

In 2003, il a été fait chevalier de l'Ordre royal de l'Arche d'Or par S.A.R. le Prince Bernhard des Pays-Bas, en récompense de l'œuvre et des services de toute une vie consacrée à la conservation de l'environnement.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

John Robinson a une longue expérience de collaboration avec l'UICN, il soutient sa mission et connaît bien les possibilités et les contraintes de la structure et des capacités organisationnelles de l'UICN.

Il a été membre actif de la CSE, rejoignant initialement le Groupe de spécialistes des primates en 1985, et faisant partie du Comité directeur (1991–2000, 2003–2010). Il a représenté l'UICN au Conseil de TRAFFIC (1998–2009).

Il a présidé le Groupe consultatif sur l'utilisation durable (1994–1997), un groupe de travail spécialisé de l'UICN, et il a participé au Groupe de spécialistes de l'utilisation durable (1992–2009) comme membre du comité exécutif et vice-président. Pendant cette période, il a pris part aux Congrès de l'UICN et collaboré étroitement avec les délégations de l'UICN aux conférences de la CDB et de la CITES. Grâce à ses fonctions à la Wildlife Conservation Society, il a travaillé en étroite collaboration avec les Membres de l'UICN, gouvernementaux et non-gouvernementaux, dans le monde entier.

En outre, John Robinson a une expérience considérable comme administrateur, ayant fait notamment partie du Conseil d'administration du Fonds Christensen (2001–2011, la dernière année en qualité de Président), de Foundations of Success (Président depuis 2001), de la Fondation des forêts tropicales (depuis 2000, à l'heure actuelle membre du Comité exécutif), du World Parks Endowment (1994–2004). Il a fait partie du Conseil des gouverneurs et il a été Président (2005–2007) de la Society of Conservation Biology (Société pour la biologie de la conservation).

SEAGLE, Caroline (États-Unis d'Amérique)

Emplois, fonctions et titres actuels :

Doctorante, direction de thèse conjointe, Université d'Amsterdam (Département d'anthropologie sociale et culturelle) et Université McGill (Département d'anthropologie).

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mon travail de thèse examine de façon critique les facteurs politiques, socio-économiques et culturels ayant des incidences sur les changements environnementaux et l'accès aux terres à Madagascar.

J'ai de l'expérience dans les domaines de l'engagement des entreprises vis-à-vis de la durabilité et de la conservation de la biodiversité, les utilisations locales de la diversité biologique et la théorisation du territoire en tant que patrimoine.

Suite à une vaste recherche empirique à Madagascar, je m'occupe particulièrement des approches de conservation fondées sur les droits et des réalités locales de mise en œuvre des aires protégées et de l'exploitation minière, ainsi que de l'équité de la conservation à l'échelle mondiale et de mécanismes d'atténuation du changement climatique telles que REDD+ et les compensations de biodiversité. Sur la base des progrès déjà effectués, je recherche par le biais de mes travaux une meilleure connaissance des rapports parfois tendus entre le discours global du développement durable et des politiques de conservation d'une part, et les conceptions locales de la durabilité, des moyens d'existence et du patrimoine d'autre part.

J'ai une expérience de terrain, ayant travaillé avec de petites ONG de la conservation et du développement, avec une connaissance particulière des complexités de la communication interculturelle y afférente.

Je suis fermement déterminée à trouver des modalités novatrices pour établir des passerelles entre la recherche universitaire et les activités concrètes de développement, et à impliquer les jeunes pour mieux les sensibiliser aux enjeux de la conservation et des communautés locales.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Ayant étudié aux États-Unis et au Canada, je suis extrêmement consciente des enjeux environnementaux pressants auxquels est confrontée la région nord-américaine, notamment en ce qui concerne le changement climatique, l'exploitation minière effectuée par des sociétés canadiennes à l'étranger, les communautés autochtones d'Amérique du Nord et la justice environnementale.

J'ai participé à des mouvements de jeunes en faveur du Protocole de Kyoto, des droits humains, de l'équité de genre et des droits des peoples autochtones d'Amérique du Nord.

Mettant en lien ma recherche actuelle pour ma thèse de doctorat et des applications concrètes, je souhaite participer aux débats politiques et mieux les éclairer, notamment ceux des groupes d'usagers et des sociétés minières canadiennes, publiques et privées, opérant à l'étranger, en matière de conservation de la nature, opportunités environnementales et droits locaux d'accès à la terre.

En tant que jeune universitaire, j'espère agir comme une jeune Conseillère, car je suis persuadée que la jeunesse nord-américaine joue un grand rôle dans l'élaboration de la théorie et la pratique du développement; je souhaite travailler en réseau avec des groupes de jeunes de façon à faire mieux entendre la voix de la jeunesse dans les grands débats politiques de l'UICN.

SPENCER Thomas (Grenade)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Économiste de l'énergie nommé Ambassadeur et Envoyé spécial pour les accords multilatéraux environnementaux par le gouvernement de la Grenade (2008 jusqu'à aujourd'hui)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

- Membre du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, CDB, 2006–2010
- Président du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, CDB, 2008–2010
- Vice-président du Bureau de la CDB, 2010–2012
- Conseiller régional de l'UICN et Co-Président du Comité des finances et d'audit du Conseil, 2008–2012
- Membre du Comité directeur de GLISPA, 2008–2011

- Adjoint au négociateur en chef sur le changement climatique pour l'AOSIS (Alliance des petits États insulaires), 2007–2011
- Membre du Comité directeur des préparatifs de l'IPBES, 2008–2010
- Membre du Groupe d'experts sur la diversité biologique des îles
- Membre du Comité WCMC/PNUE du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité, 2006–2010

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

- Co-Président du Comité des finances et d'audit du Conseil de l'UICN
- Membre du Comité de la gouvernance du Conseil de l'UICN
- Membre du Groupe de travail sur l'IPBES
- Secrétaire d'une ONG nationale – Agence de développement communautaire, Grenade
- Ancien Directeur des finances – Grenade
- Consultant – Environnement et questions socio-économiques

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – ASIE DU SUD ET DE L'EST

ULLAH, Mahfuz (Bangladesh)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Secrétaire général, Centre pour le développement durable (CFSD), Bangladesh

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

S'il était élu, il s'agirait du deuxième mandat de M. Mahfuz Ullah comme Conseiller régional de l'Asie du Sud et de l'Est. Lorsqu'un certain nombre de Conseillers prennent leur retraite et que le Président ne se représente pas aux élections pour un deuxième mandat, des personnes expérimentées devraient assurer la continuité et la transmission des expériences et des connaissances aux nouveaux Conseillers. Si M. Ullah est élu, ses connaissances contribueraient à assurer la continuité à l'intérieur du Conseil. Lors du mandat en cours, M. Ullah a été un membre actif du Bureau, du Comité institutionnel, du Comité de la gouvernance et du Groupe de travail sur le secteur privé. Il a également apporté ses compétences au Groupe de travail sur les Résolutions.

En tant que Conseiller, M. Mahfuz Ullah a noué de bonnes relations avec ses collègues du Conseil et avec le personnel du Secrétariat au siège de l'UICN. Nous savons qu'il représente aussi un nom et un visage connus dans sa propre région et dans d'autres régions de l'UICN.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

M. Mahfuz Ullah, défenseur de l'environnement et formateur de tout premier plan, est aussi une importante personnalité des médias au Bangladesh. Il est actuellement secrétaire général du Centre pour le développement durable (DAFC), un groupe de réflexion indépendant. Le Centre est membre de l'UICN et correspondant pour la Charte de la Terre au Bangladesh.

Président sortant du Comité national du Bangladesh pour l'UICN, sous sa direction le Comité a été officiellement reconnu par le Conseil de l'UICN. En raison de sa collaboration de longue date avec l'Union, M. Mahfuz Ullah a une connaissance approfondie de la mission, des objectifs, des différents programmes et des activités de l'UICN sur le plan national, régional et mondial.

Titulaire d'une maîtrise en physique et en journalisme, communication et médias, il a bénéficié aussi d'un certain nombre de formations professionnelles à l'étranger. Il a travaillé comme linguiste en Chine et comme responsable des relations presse à la Mission du Bangladesh à Calcutta. Pendant quelque temps, il a été professeur adjoint au Département du journalisme et des médias de l'Université de Dacca. Il a été un pionnier de l'information environnementale dans la presse écrite du Bangladesh.

M. Mahfuz Ullah est l'auteur d'un certain nombre de livres et de rapports sur l'environnement et la politique, notamment : *Communication and Human Rights (co-auteur) (Communication et droits de l'homme), Intellectual Property Rights and Bangladesh (Les droits de propriété intellectuelle au Bangladesh), Environmental Politics in Bangladesh (Les politiques environnementales au Bangladesh)*, *Genetically Modified Organisms and Bangladesh (Les OGM et le Bangladesh),*, *Environment Outlook (co-auteur) (Perspectives de l'environnement), Changing Weather, Changing Climate (co-auteur) (Temps changeant, climat changeant), Biodiversity (Biodiversité), A Manual for Communicators (co-auteur) (Un manuel pour les professionnels de la communication).* Certains de ces livres sont souvent cités par des universitaires et des chercheurs du monde entier.

Il est également : formateur invité, Association des juristes de l'environnement du Bangladesh et Centre du Bangladesh pour le journalisme et la communication en matière de développement ; membre à vie de la Bangla Academy et membre permanent du Club national de la presse du Bangladesh. Il est également l'un des conseillers de l'Association pour l'amitié des peuples du Bangladesh et de la Chine. Il dirige aussi une autre organisation non-gouvernementale du Bangladesh appelée Nijera Shikhi, dont il préside le Conseil d'administration.

Il connaît bien et a des contacts étroits avec la plupart des grands partis politiques du Bangladesh, représentant différentes nuances de l'opinion.

CLAPAROLS, ANTONIO M. (Philippines)

Emplois, fonctions et titres actuels:

1973 jusqu'à présent, Président et Directeur général
2004 jusqu'à présent, Président, Imperial Express Service Corporation
1977 jusqu'à présent Président, Société écologique des Philippines

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

- Directeur d'une organisation membre de l'UICN (la Société écologique des Philippines est devenue membre de l'UICN en 1979)
- Membre de la délégation des Philippines au Sommet de la Terre de Rio
- Élu Conseiller de l'UICN à Montréal en 1996
- Réélu Conseiller de l'UICN à Amman, Jordanie
- Membre de la délégation des Philippines au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg
- Membre du Bureau du Conseil de l'UICN, 1998
- Président du Comité des Conseillers désignés
- Membre du Comité de recherche d'un nouveau DG en 2001

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Antonio Claparols est Président de la Société écologique des Philippines, membre actif de l'UICN depuis 1979. Il est très qualifié pour être Conseiller, comme en témoignent son action passée et sa passion pour la protection et la conservation de l'environnement. Il a participé à plusieurs conférences internationales sur l'environnement (voir plus haut), a été élu deux fois au Conseil de l'UICN et a été membre du Bureau en 1998. S'il est réélu Conseiller régional, les Membres de l'UICN pourront bénéficier de sa vaste expérience dans la conservation environnementale aux Philippines, un pays mégadivers.

DEUBA, Arzu Rana (Népal)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Parlement et Assemblée constituante du Népal, députée au Parlement népalais et membre de la Commission parlementaire des ressources naturelles

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mme Rana-Deuba a joué un rôle actif dans le domaine de l'environnement comme militante et chercheur en sciences sociales depuis le début des années 1990, quand elle a commencé à travailler pour l'UICN. Assurant actuellement son premier mandat comme Conseillère régionale de l'UICN, Mme Rana-Deuba préside le Groupe de travail « Genre et biodiversité » du Conseil de l'UICN et elle est membre du Comité directeur de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et se chargée du thème « Environnement, conflits et sécurité » (TECS). Elle est également membre du Bureau du Conseil de l'UICN. Elle a représenté l'UICN en tant qu'orateur principal à la Conférence Asie-Pacifique de l'UICN-PATA en 2009 ; elle a été aussi oratrice principale sur le thème de l'Himalaya à une conférence sur les montagnes organisée à Munich, Allemagne par l'ICIMOD et ses partenaires en 2010.

Au Népal, Mme Rana-Deuba a mené campagne pour la création d'une réserve naturelle. Membre de la Commission parlementaire sur les ressources naturelles, elle a joué un rôle actif de conseil auprès du gouvernement pour ce qui est de la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux en faveur de la conservation de la nature.

Sur le plan international, elle a utilisé son expérience et ses compétences dans le domaine de l'articulation des questions de genre, des questions sociales et des questions environnementales. Elle est devenue membre actif de la Global Gender and Climate Alliance (GGCA) (Alliance internationale sur le genre et le climat) afin de promouvoir l'intégration systématique des questions de genre au sein de la CCNUCC.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

En tant que Conseillère régionale en exercice pour l'Asie du Sud et de l'Est, elle espère pouvoir représenter efficacement les Membres grâce à sa longue expérience et ses compétences dans le domaine des sciences sociales, ainsi que son engagement en faveur de la cause de l'UICN. Elle s'est engagée elle-même lors du Congrès de Barcelone et s'est efforcée de mettre en œuvre les engagements pris collectivement à cette occasion. Nous vivons une période très difficile pour les questions qui nous tiennent à cœur, mais les petits pas que nous faisons ensemble représentent sans aucun doute des progrès sur le long cours. L'UICN est bien positionnée pour être le chef de file mondial dans un certain nombre de ces domaines, et la composition du Conseil de l'UICN restera toujours un élément vital de ce succès. Dans ce contexte, elle peut servir plus efficacement l'UICN grâce aux leçons apprises pendant son premier mandat.

Elle propose également sa candidature au Conseil en tant que femme, car il est nécessaire de faire entendre la voix des femmes de façon plus équitable au niveau de la prise de décisions.

Malgré ses engagements au Népal en tant que députée au Parlement, elle a consacré son temps et ses énergies à l'UICN dans le respect des règles de l'organisation et des obligations des Conseillers. Elle serait maintenant en mesure de se mettre encore plus efficacement au service des objectifs de l'UICN.

GUPTA, Meena (Inde)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Fonctionnaire du gouvernement indien à la retraite. Travaille bénévolement à l'heure actuelle dans plusieurs organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement, de la santé et de l'administration publique.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Mme Gupta a participé à l'élaboration de politiques et de lignes directrices en matière d'environnement, de forêts et de peuples autochtones, à très haut niveau à l'intérieur du gouvernement indien (Secrétaire permanente des Ministères de l'environnement et des forêts, et des affaires tribales), pendant plusieurs années, jusqu'à sa retraite en 2008.

Son travail était particulièrement axé sur les évaluations d'impact environnemental, les forêts, la biodiversité, les moyens de subsistance et la faune et la flore sauvages.

Elle a présidé le Comite national indien de l'UICN lorsqu'elle était Secrétaire permanente du Ministère de l'environnement et des forêts. Elle a été notamment impliquée dans la préparation d'une importante loi portant sur les droits aux moyens d'existence des habitants des forêts, en particulier les peuples tribaux de l'Inde.

Depuis sa retraite, Mme Gupta a travaillé comme conseillère à temps partiel auprès de l'UICN en Inde. À l'heure actuelle, elle fait partie du comité consultatif d'un important projet de l'UICN sur les dialogues relatifs aux eaux transfrontalières, déjà mis en œuvre au Bangladesh et en Inde. Elle est également membre du Conseil d'administration de deux organisations non-gouvernementales communautaires qui travaillent sur les populations humaines et les forêts, dans les états indiens du Tamil Nadu (les Nilgiris) et de l'Orissa.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Grâce à ses connaissances des questions de gouvernance et des modalités de l'élaboration de politiques par les gouvernements, Mme Gupta sera en mesure d'aider l'UICN dans les efforts qu'elle réalise afin d'influencer les politiques nationales et régionales.

Son expérience en matière d'environnement et de moyens de subsistance, à la fois à l'intérieur et l'extérieur du gouvernement, lui permet d'avoir une optique utile pour comprendre les points de vue des membres gouvernementaux et non-gouvernementaux de l'UICN, ainsi que pour échanger et collaborer avec eux. Son expertise administrative se révélera utile dans l'introduction d'améliorations dans le fonctionnement de l'UICN.

KITAJIMA, Shinichi (Japon)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Conseiller, Assurances Mitsui Sumitomo Co., Ltd.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

M. Shinichi Kitajima a 40 ans de carrière au Ministère japonais des Affaires Étrangères, ce qui devrait s'avérer utile à l'accomplissement de la mission de l'UICN.

De 2008 à 2011, il a été Ambassadeur du Japon auprès des organisations internationales à Genève, dont l'UICN. Il y a représenté le Japon auprès de nombreuses organisations internationales : OMC, OMS, OIT, OMPI, CNUCED, CICR… Il a une connaissance approfondie du fonctionnement de ces organisations ainsi que de leurs meilleures pratiques. Il a présidé le Conseil de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) de 2009 à 2010 et le Groupe de liaison humanitaire de 2008 à 2009.

De 2005 à 2008, il a été ambassadeur du Japon auprès de l'OCDE à Paris. Il y a débattu des meilleures pratiques dans divers domaines d'activités économiques et sociales, ayant toujours présente à l'esprit l'importance du développement durable.

De 2002 à 2005, il a été Vice-ministre adjoint des Affaires Étrangères chargé de l'administration. Il connaît très bien le fonctionnement et la gestion des grandes organisations.

De 2001 à 2002, il a été Directeur général du Bureau des affaires économiques au Ministère des Affaires étrangères.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Tout au long de sa longue carrière au Ministère japonais des Affaires étrangères, M. Kitajima a été en contact et en étroite liaison avec ses homologues de la Région, surtout lorsqu'il se trouvait au Bureau des affaires économiques, au Bureau de la coopération économique et au Bureau de la politique étrangère. Quand il dirigeait la Division des politiques d'aide du Bureau de la coopération économique au milieu des années 1990, il a visité de nombreux pays de la région pour s'entretenir avec eux de la coopération économique et technique japonaise ; il en vint à partager les mêmes valeurs et les mêmes attentes vis-à-vis de l'objectif du développement durable. Il a fait partie de l'ambassade du Japon à Singapour au début des années 1980.

Quand il était Vice-ministre adjoint à Tokyo, Ambassadeur auprès de l'OCDE et Ambassadeur à Genève, il a participé activement aux réformes budgétaires et structurelles de diverses grandes organisations et il espère que cette expérience lui permettra d'apporter une contribution positive aux travaux de l'UICN.

MA, Keping (Chine)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Professeur d'écologie à l'Institut de Botanique de l'Académie des Sciences de Chine

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Professeur d'écologie et de conservation de la biodiversité, Ma Keping a publié plus de 190 articles dans

des revues à comité de lecture et il a dirigé la rédaction de 10 livres dans ce domaine. Le professeur Ma est l'un des scientifiques ayant été à l'origine de la recherche sur la biodiversité en Chine. En tant que secrétaire général du Comité de la biodiversité de l'Académie chinoise des sciences et du Comité national chinois de Diversitas, le professeur Ma a organisé neuf colloques nationaux sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable en collaboration avec le State Environmental Protection Administration (SEPA), l'Administration forestière de l'État (AFE), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Éducation, le WWF, et The Nature Conservancy depuis 1994.

Membre du Comité exécutif de l'IMOSEB (Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité), il en a notamment co-présidé la réunion de consultation de la région Asie et a apporté une contribution importante à la mise en place de ce nouveau mécanisme. En tant que conseiller scientifique auprès de la délégation chinoise, le professeur Ma a participé à la plupart des sessions de la Conférence des Parties à la Convention de la diversité biologique et à d'autres réunions de la Convention, ainsi qu'à des réunions de groupes de travail sur des questions thématiques. Le professeur Ma Keping est un scientifique éminent en matière de biodiversité et de sa conservation. Il a remporté des dizaines de projets sur la biodiversité et sa conservation auprès d'organismes du gouvernement chinois et d'organisations internationales.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

En raison de son importante contribution à la conservation de la nature, le professeur Ma a été désigné en 2008 Conseiller régional de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est. À ce titre, il s'est fortement impliqué dans les activités de l'Union, y compris la mise en place du Groupe de travail de l'UICN en Chine, la promotion de l'adhésion de membres chinois à l'UICN, l'élaboration du Rapport 2010 sur la conservation des plantes en Asie, publié officiellement en 2011, et la présidence des sessions du 5e Forum régional de la nature pour la région Asie en 2011. Il a aussi participé à des évaluations sur les parcs nationaux et les paysages chinois et il a prononcé des conférences et apporté des avis aux gestionnaires des aires protégées. Il a également accompagné les spécialistes de l'évaluation de l'UICN et d'autres organisations lors de la visite des sites du Patrimoine mondial de Dujiangyan et du Nord-Ouest du Yunnan, de l'habitat des pandas géants dans le Sichuan, et des sites volcaniques de Wudalianchi, à Heilongjiang, en Chine. Nous sommes convaincus que le professeur Ma contribuera fortement à rehausser la présence de l'UICN en Asie s'il est élu Conseiller régional.

SHIN, Dongwon (République de Corée)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur exécutif (2010 jusqu'à présent) du Service des Parcs nationaux, République de Corée

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

M. Dongwon Shin se consacre à des activités de conservation de la nature depuis près de 30 ans.

- Direction du Service des Parcs nationaux de Corée et négociation d'un accord avec l'UICN en vue du renforcement des capacités de gestion des aires protégées grâce au Congrès mondial de la nature de 2012 (CMN) et lancement de trois projets-contributions à l'UICN, dont la publication des Lignes directrices de l'UICN sur les meilleures pratiques pour les questions urbaines.
- Proposition d'accueillir le Forum mondial des directeurs des aires protégées (mai 2012) et invitation des premiers Directeurs du Forum des Parcs nationaux au CMN de Jeju.
- Chef de file pour la préparation des ateliers et événements du CMN 2012, élaboration des motions de la République de Corée et lancement de la Campagne coréenne de conservation communautaire à l'appui du CMN 2012.
- Organisation de la 12e réunion du Réseau et du Forum asiatique des Réserves de biosphère dans le cadre de l'éducation au développement durable de l'UNESCO, notamment pour mieux sensibiliser à l'éducation au développement durable dans les aires protégées.
- Appui à la gestion des aires protégées en Mongolie, en Indonésie, en Équateur et au Costa Rica.
- Membre du Comité national coréen de l'UNESCO/MAB, Membre du Forum coréen, Membre du Comité pour l'éducation au développement durable, Commission nationale coréenne pour l'UNESCO (2010 jusqu'à présent).

- Responsable de Programme (P5) du PNUE (Genève, Paris) (2002–2005, 1996–1998), chargé du lancement du “Réseau PNUE d’institutions pour le développement durable”.
- Négociateur environnemental auprès de l’OCDE en sa qualité de la fonctionnaire de la Division de la coopération internationale du Ministère coréen de l’environnement (1999–2002).

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Formation universitaire : Doctorat en politiques du développement durable, Université Erasmus, Pays-Bas / Maîtrise en planification urbaine (économie écologique), Institut d’études environnementales de troisième cycle, Université nationale de Séoul, Corée / Licence en sciences sociales, Université nationale de Séoul, Corée.

- Professeur adjoint au Département des sciences des ressources naturelles, Université McGill (Canada) et mise au point d’un cours d’EIE ; projets régionaux de développement durable à l’échelle mondiale avec l’ACDI, notamment en Asie et en Afrique.
- Directeur général de l’Agence régionale de l’environnement du Ministère coréen de l’Environnement, Directeur de l’Agence de gestion de la qualité de l’air de Séoul, Directeur de l’Agence régionale de gestion environnementale de Wonju (2006–2009), avec mise en œuvre de projets régionaux à grande échelle : projets de conservation d’écosystèmes, écotourisme, EIE, etc.
- En tant que Directeur de la Division de la coopération internationale du Ministère de l’Environnement, il a mis en place des réseaux internationaux, tels que le Programme de Partenariat de la connaissance Corée/Banque mondiale (2001-2007), et les réunions tripartites des Ministres de l’Environnement Chine/Japon/Corée, entre autres.
- Invité par le Département d’État américain dans le cadre du Programme des visiteurs internationaux (IVP), travaillant pour l’Institut coréen de recherches environnementales (1984–1986).

SUH, Youngbae (République de Corée)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Professeur, Institut de recherche sur les produits naturels, Université nationale de Séoul

Expérience dans les domaines de compétence de l’UICN:

Le professeur Youngbae Suh a une longue expérience de collaboration avec l’UICN. Depuis la reconnaissance officielle du Comité national coréen de l’UICN en 1998, il a participé à des programmes de l’UICN à différents niveaux.

Depuis 2009, il préside le Comité régional de l’UICN pour l’Asie, officiellement reconnu lors de la 77e session du Conseil en novembre 2011. En tant que Président du Comité régional, il a organisé le Forum régional de la nature d’Asie qui s’est tenu avec succès du 27 au 30 septembre 2011 à Incheon, Corée.

Depuis 2008, il préside aussi le Comité national coréen de l’UICN. Pendant cette période, la proposition de la Corée d’accueillir le Congrès mondial de la nature de l’UICN a été acceptée.

De 2004 à 2008, il a été secrétaire du Comité national coréen de l’UICN. En tant que tel, il était chargé en pratique de rétablir et de renforcer les programmes de l’UICN en Corée.

Depuis 2004, le nombre de Membres coréen est passé de 4 à 26, et 5 autres demandes ont été présentées en février 2012. La Corée comptera ainsi parmi les pays de la région ayant le plus grand nombre de Membres de l’UICN.

Actuellement, le professeur Suh siège également au Comité préparatoire du Congrès mondial de la nature 2012.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Le professeur Youngbae Suh a prouvé la force de son engagement et sa grande efficacité au service de l'élaboration et de la promotion de la mission et des activités de l'Union tout au long de sa longue collaboration avec l'UICN. Lors de sa présidence du Comité régional pour l'Asie, il a noué des liens étroits et de bons contacts avec les instances du Secrétariat ainsi qu'avec les Membres de la Région. Le Forum régional de la nature de l'Asie en 2011 a été le premier en nombre de participants et le plus réussi de toute l'histoire de l'UICN.

Il a fait d'énormes efforts pour accueillir le Congrès mondial de la nature 2012 en Corée, et sa contribution se poursuit afin d'assurer le succès du CMN. La Corée est devenue un partenaire solide pour l'UICN, dotée d'un grand potentiel. Il a joué un rôle central pour promouvoir les programmes de l'UICN en Corée. Ses liens avec les différents niveaux des organisations membres de son pays devraient être un élément crucial de la construction d'un partenariat réussi entre la Corée et l'Union dans les années à venir. Depuis 1993, en tant que taxonomiste spécialiste de la flore et enseignant à l'Université nationale de Séoul, il a participé à divers projets liés à la conservation.

Il est désireux de partager son engagement ainsi que ses connaissances et son expérience, acquises dans son domaine universitaire de compétence, en Corée et dans la région, afin de promouvoir le travail de l'Union.

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – ASIE DE L'OUEST

AMIN ASLAM KHAN, Malik (Pakistan)

Emplois, fonctions et titres actuels:

- Conseiller principal pour les politiques climatiques auprès du PNUD (Pakistan)
- Membre du Groupe consultatif sur le changement climatique (Gouvernement du Pakistan)
- Directeur exécutif d'ENVORK (une organisation de recherche et de développement)
- Consultant/ conseiller pour l'élaboration de politiques sur le changement climatique et l'environnement dans plusieurs pays, dont la Turquie, Timor Oriental, le Malawi et l'Ouzbékistan.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Au cours des 15 dernières années, M. Malik Amin Aslam a cumulé une expérience très riche et diversifiée, tant théorique que pratique, des politiques de l'environnement. Il a une connaissance exceptionnellement approfondie des enjeux de la conservation environnementale, puisqu'il a été
Ministre d'État chargé de l'environnement (2004-2007), député au Parlement et membre du Comité permanent de l'environnement (2002-2007) au Pakistan. À ce titre, il a été le maître d'œuvre d'un certain nombre de politiques environnementales nationales, y compris la stratégie de prévention et de réponse aux catastrophes, la politique nationale de l'environnement et la politique forestière nationale. En outre, il a représenté le Pakistan et dirigé sa délégation dans différentes instances, y compris en tant que Président du Groupe de négociation G77/Chine. En sa qualité d'envoyé spécial du Premier Ministre pour l'environnement, il a été impliqué dans le processus de réforme de l'ONU "Unis dans l'action".

En outre, dans le cadre de la recherche sur les politiques, M. Malik Amin Aslam a joué un rôle actif dans l'élaboration de politiques relatives au changement climatique ; récemment, il a été consultant sur le changement climatique et le marché du carbone dans différents pays, dont la Turquie, l'Ouzbékistan, Timor Oriental et le Malawi. Pendant des années, il a étroitement collaboré avec l'UICN à propos d'un certain nombre de questions portant sur la conservation de l'environnement, comme défenseur et militant de l'environnement ainsi que praticien de la politique. Cette collaboration comprend des activités très variées : commentaires sur l'orientation des politiques climatiques de l'UICN, aide au sauvetage d'un léopard des neiges dans la région de l'Himalaya, promotion d'une campagne pour restaurer les mangroves du Pakistan…

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Malik Amin Aslam a une formation solide (Master en gestion environnementale de l'Université d'Oxford et M.B.A. (maîtrise en gestion), spécialisation : financement du développement, de l'Université McGill) associée à une riche expérience en matière de conservation environnementale et de gestion des politiques sur le plan local, national et international. Sa solide formation théorique dans le domaine de l'environnement est complétée et équilibrée par une expérience pratique de gestion de ces enjeux multiformes sur le plan national et international, ainsi que de la complexité des processus multilatéraux y afférents.

En outre, ses racines politiques lui confèrent une connaissance fine et approfondie de la dynamique locale des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique. Cette association exceptionnelle d'expérience internationale de haut niveau et d'expérience politique à la base lui permettront d'apporter une valeur ajoutée au travail engagé de conservation réalisé par l'UICN. enfin, il a déjà été activement engagé auprès de l'UICN et connaît bien les modalités de travail de l'organisation au Pakistan ainsi qu'à l'échelle mondiale, ce qui améliorera encore la qualité de sa contribution à l'organisation.

OMAR ASEM, Samira (Koweït)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Responsable principale de la recherche scientifique, Directrice de Division, Division des ressources alimentaires et des sciences de la mer, Institut koweïtien de la recherche scientifique. Directrice de programme, gestion et supervision du Programme koweïtien de réhabilitation environnementale.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

- Coordinatrice et Présidente du Comité scientifique du Forum régional de la nature 2011 de l'UICN, sur le changement climatique et la biodiversité. Koweït, 2–5 mai 2011.
- Présidente du Comité scientifique de la Conférence internationale sur les effets du changement climatique sur l'agriculture et la biodiversité dans la région arabe, Koweït, 30/11/2010 au 2/12/2010.
- Présidente du Comité national koweïtien de l'UICN, 2008–2011.
- Vice-présidente régionale pour l'Asie de l'Ouest (UICN). Avril 2009.
- Membre de l'équipe d'évaluation indépendante de l'UICN (2007) en qualité de représentante de l'Institut koweïtien de la recherche scientifique, Membre important de l'UICN.
- Coordinatrice nationale pour l'UICN au Koweït depuis 2004.
- Représentante régionale de l'UICN et présidente de l'Institut koweïtien de la recherche scientifique
- Déléguée au 3e Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004.
- Consultante auprès de l'UICN pour le Comité international d'examen technique de la production de pétrole et de l'exploitation minière dans les aires protégées. Montréal, Canada. 3 au 5 mai 2002.
- Membre de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE, UICN) depuis 1999.
- Observatrice lors du Congrès de l'UICN. Montréal, Canada, 13–23 octobre 1996.
- Membre de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP, UICN) depuis1994.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Mme Samira Omar Asem a plus de 37 années d'expérience de gestion et de direction en matière de recherche et développement, dans le cadre de l'Institut koweïtien de la recherche scientifique, portant notamment sur la conservation de la biodiversité, l'agriculture et l'environnement. Mme Omar est titulaire d'un doctorat en sciences des ressources naturelles sauvages décerné par l'Université de Californie à Berkeley, en 1990, d'un diplôme de Master en gestion des prairies de l'Université de Californie à Berkeley, et d'une licence en botanique et chimie de l'Université du Koweït.

Au cours de sa carrière de Directrice de la Division des ressources alimentaires et des sciences de la mer à l'Institut koweïtien de la recherche scientifique, Mme Omar Asem a été responsable de six programmes : la production agricole des zones arides ; la biodiversité des écosystèmes terrestres; la production alimentaire et la nutrition ; la gestion axée sur les écosystèmes dans le milieu marin ; l'aquaculture, et la biotechnologie. Mme Omar Asem est la Directrice technique du Programme koweïtien de réhabilitation environnementale soutenu par la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Elle est chargée de superviser la mise en œuvre du Programme au niveau du gouvernement pour assurer sa mise en œuvre appropriée et transparente conformément aux décisions de la Commission. Mme Omar a reçu plusieurs distinctions nationales, régionales et internationales et appartient à plusieurs organisations locales et internationales. Elle a publié 30 articles dans des revues à comité de lecture, 101 livres et actes et 103 rapports techniques. Elle a participé à 102 conférences locales, régionales et internationales, et fourni des avis à des organisations locales, régionales et internationales. Elle est la représentante d'un membre actif de l'UICN et a toujours apporté son soutien au Programme de l'Union sur le plan local et régional.

SHAHBAZ, Mohammad (Jordanie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Conseiller, Centre national de la recherche et du développement, Conseil supérieur des sciences et des technologies, Jordanie

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

- Diplôme d'ingénieur chimiste (Master), traitement des effluents industriels, 1982
- Chef de la Division de protection de l'eau, Département de l'Environnement de Jordanie, 1983
- Directeur adjoint du secteur de l'environnement, Conseil supérieur des sciences et des technologies, 1989
- Directeur, Programme de recherche et de développement de la région de Badia, 1995
- Président, Centre de recherche et de développement de Badia, 2005
- Membre, Société jordanienne de l'environnement, 1987
- Membre, Société jordanienne pour la lutte contre la désertification et le développement de Badia
- Membre, Comité national jordanien de l'UICN, 1997
- Président du Comité national jordanien de l'UICN 2001–2009
- Certificat d'appréciation : Fonds pour l'environnement mondial, 2001
- Conseiller et Chef de l'équipe nationale auprès du cabinet des Ministres du gouvernement de Jordanie, Indemnisations environnementales relatives à la guerre du Golfe, Groupe de travail national, 1997–2005
- Membre de l'équipe "Politiques et stratégies scientifiques et technologiques dans le secteur de l'environnement"
- Élaboration et mise en œuvre du Plan, Analyse politique, 1993
- Élaboration (co-auteur) de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la lutte contre la désertification, Jordanie, 2006, PNUD, Centre de développement des zones arides - Ministère de l'environnement/ Jordanie
- Conseiller de l'UICN, 2008–2012
- Membre du Comité directeur de la CPEES, 2011

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

À l'heure actuelle, M. Shahbaz est Conseiller régional pour l'Asie de l'Ouest, membre du Comité directeur de la CPEES, membre du Comité institutionnel du Conseil et du Groupe de travail sur le secteur privé relevant du Conseil.

M. Shahbaz préside aussi le Comité régional de l'UICN, avec de nombreuses initiatives et contributions régionales, dont, récemment, l'organisation et la réussite du Forum régional de la nature d'Asie de l'Ouest.

Depuis 1998 jusqu'à présent il a fait partie du Comité national de sélection pour le Fonds pour l'environnement mondial/ Banque mondiale, aidant ainsi de nombreuses ONG nationales à avoir accès aux fonds environnementaux fournis par le FEM.

Supervision et avant-propos d'un livre récent "Badia: the Living Desert" (Badia : le désert vivant), 2011, qui décrit la zone désertique de Badia et ses différentes composantes biologiques.

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – OCÉANIE

BIGNELL, Andrew (Nouvelle-Zélande)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur des activités internationales, Département de la conservation, Wellington, Nouvelle-Zélande

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Ma carrière a porté sur la gestion des ressources naturelles, notamment la gestion des parcs nationaux et d'autres aires protégées terrestres et marines. J'ai occupé différentes fonctions liées à la recherche, la planification et la gouvernance des aires protégées, en particulier en Nouvelle-Zélande et dans la région du Pacifique. Je suis un fonctionnaire de haut niveau du Ministère chargé de la conservation environnementale depuis de longues années et j'ai participé activement à la direction du Ministère et à l'ensemble de l'activité gouvernementale. Actuellement, je suis responsable des activités internationales du Ministère, notamment des relations stratégiques. Je fais partie du Bureau de la Conférence des Parties à la CDB.

Dans la région du Pacifique, j'ai pris part aux travaux d'organisations intergouvernementales, à la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (une alliance du secteur gouvernemental et d'ONG) et j'ai participé à la création et aux travaux du Comité régional de l'UICN en Océanie. Je suis membre de la CMAP et Président du Comité des Membres de l'UICN de la Nouvelle-Zélande.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

En tant que cadre supérieur du Ministère chargé de la protection de l'environnement, je connais bien les fonctions de gouvernance, de direction et de gestion d'une grande organisation. Ces compétences ont également été développées sur le plan international. Dans le cadre de l'UICN, j'ai été actif en Océanie et en Nouvelle-Zélande, en particulier au sein du Comité national.

Mon expérience en matière d'accords environnementaux multilatéraux, en particulier la CDB, a abouti à une connaissance approfondie de l'interdépendance de ces accords et du rôle joué par l'UICN dans leur élaboration, leur évolution et leur mise en œuvre.

Membre de longue date du Comité national de la Nouvelle-Zélande, ayant une expérience dans la région du Pacifique, j'ai conscience de l'importance du rôle de représentation et d'information que joue un Conseiller par rapport aux Membres de l'UICN et aux membres des Commissions.

MACKEY, Brendan (Australie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Professeur et Directeur
Programme Griffith de réponse au changement climatique
Université Griffith, Australie

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

J'ai des compétences internationalement reconnues dans le domaine des sciences de la conservation, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes, la connectivité écologique, la gestion des forêts, et les liens entre le changement climatique et la biodiversité. J'ai fait partie de groupes d'experts chargés qui ont écrit des rapports pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Rapports techniques 41 et 43). J'ai participé à différentes conférences internationales des Nations Unies et aux Conférences des Parties relatives au changement climatique et à des processus de développement durable. J'ai une

expérience considérable dans l'élaboration de politiques de conservation de la nature fondées sur des données scientifiques solides.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Je suis actuellement Conseiller régional pour l'Océanie au sein du Conseil de l'UICN. En tant que membre du Conseil, je suis co-président du Comité des politiques et du Programme, et je fais partie du Comité de la gouvernance, du Groupe de travail sur le secteur privé, du Groupe de travail Rio+20, et du Groupe spécial sur les changements climatiques. Je suis également membre de la Commission du droit de l'environnement, de la Commission mondiale des aires protégées et de la Commission sur les politiques environnementales, économiques et sociales. En tant que Conseiller régional, je suis membre de droit du Comité exécutif du Comité australien de l'UICN. Je travaille sur des questions de conservation et de protection de l'environnement avec des organismes gouvernementaux à tous les niveaux, avec le secteur privé et des ONG.

TIRAA, Anna Elizabeth (Îles Cook)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directrice chargée du changement climatique, Gouvernement des Îles Cook

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Anna Tiraa est une militante engagée de la protection environnementale, avec plus de 20 années de travail à son actif en faveur de l'environnement des îles du Pacifique. Anna a mené à bien des travaux portant sur l'environnement pour le compte du gouvernement, d'ONG nationales et internationales, de collectivités, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales régionales et de l'ONU. Son expérience comprend la conception de projets, la mise en œuvre, la négociation, le suivi, l'examen et l'évaluation. Elle a effectué des missions dans les îles Cook, à Samoa, à Fidji, aux Îles Salomon, à Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie, à Tuvalu et à Tokelau. Elle a fortement contribué au sauvetage du Ptilope de Rarotonga, un oiseau endémique en danger critique d'extinction. En tant que Responsable de la biodiversité au Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), elle a contribué aux efforts de conservation de la biodiversité dans plus de 20 pays et territoires du Pacifique. Cette expérience lui a conféré une bonne connaissance des activités d'un large éventail de groupes participant à des initiatives de conservation dans la région d'Océanie, et lui a permis d'établir un précieux réseau de responsables des politiques environnementales et de praticiens de la région.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Anna Tiraa est titulaire d'un diplôme (BSc) en études environnementales de l'Université du Pacifique Sud, Fidji (1994), et d'une maîtrise en gestion des ressources naturelles de l'Institut asiatique de technologie, Thaïlande (2011), pour lequel elle a reçu une bourse du PNUE. Son projet de recherche portait sur la biodiversité et le changement climatique dans les Îles Cook. Anna est actuellement membre de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN (CGE) et Vice-présidente régionale pour l'Océanie de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP). Elle est membre du Comité exécutif du Groupe transfrontalier de spécialistes de l'UICN (représentant l'Océanie). Elle est également directrice et fondatrice de l'Association Tapororporo'anga Ipukarea (une ONG environnementale des Îles Cook créée en 1996, également Membre de l'UICN) et elle a été conseillère mondiale au Conseil de BirdLife International de 2004 à 2006.

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – EUROPE DE L'EST, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE

AMIRKHANOV, Amirkhan (Fédération de Russie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur adjoint, Service fédéral de supervision de l'utilisation des ressources naturelles de la Fédération de Russie.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Dr. Amirkhan Amirkhanov a commencé ses activités dans le domaine de la conservation de la nature en 1978, en tant que directeur scientifique de la Réserve naturelle de l'État d'Ossétie du Nord. En 1992, il a rejoint le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles de la Fédération de Russie. De 1993 à 2000, il a été Vice-ministre et Vice-président de l'Administration de l'environnement de Russie. Il a été par la suite Directeur adjoint, Directeur et Directeur par intérim du Département des politiques environnementales du Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie. En 2010, il a été nommé Directeur adjoint du Service fédéral de supervision de l'utilisation des ressources naturelles. Dr. Amirkhanov est l'un des experts les plus respectés en matière de conservation de la nature, domaine dans lequel il fait autorité. En reconnaissance de ses nombreuses années de travail fructueux, un décret du Président de la Fédération de Russie lui a accordé en 2003 le titre d' « écologiste émérite de la Fédération de Russie ». Il a aussi reçu la médaille « 850e anniversaire de Moscou », des diplômes d'honneur de l'UICN, de l'Union écologique de Russie, de la Société panrusse de conservation de la nature et d'autres organisations internationales et non gouvernementales, de la Commission nationale de l'écologie de Russie et du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Dr. Amirkhan Amirkhanov est bien connu dans la famille de l'UICN et il connaît bien les activités de l'Union. En 1993, quand il était Vice-ministre, il a pris part à des négociations avec l'UICN pour développer les activités de l'Union dans la région. Au cours de la période 1994 - 2011, il a été élu à trois reprises Conseiller régional de l'UICN. À ce titre, il a fortement contribué à promouvoir la mission de l'UICN dans la région, à appuyer le travail des Membres et des Commissions de l'UICN ainsi que la collaboration avec l'UICN sur des questions d'actualité en Russie (Forum international pour la sauvegarde du tigre en 2010, Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014). En 1998, Dr. Amirkhanov a pris une part active à l'établissement du Comité national russe pour l'UICN, dont il a été président. Il possède une vaste expérience internationale en matière de politiques et de gestion de la conservation de la nature. Depuis 1994, il a participé activement et fait des apports à presque toutes les grandes instances de l'UICN, dont les Congrès mondiaux de la nature et les réunions régionales des Membres (Réunion des Conseillers européens de l'UICN et des Présidents des Comités nationaux de l'UICN en Europe, 2010, Réserve naturelle de Nizhne-Svirskiy, Oblast de Leningrad, Fédération de Russie). Dr. Amirkhanov est activement impliqué dans des activités bilatérales de conservation de la nature et dans des travaux en collaboration avec différentes organisations internationales (Conseil européen, Conseil arctique, PNUD, UNESCO, Banque mondiale).

HOŠEK, Michael (République Tchèque)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur adjoint – Chef de la Division de la documentation de la nature et du paysage

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Sur le plan européen, Michael Hošek représente la République Tchèque en tant qu'État membre de l'Union européenne dans le domaine de la conservation de la nature (Réunion des Directeurs Nature, Groupe de coordination pour la biodiversité et la nature, Comité Habitats). Étant donné que l'Agence tchèque de conservation de la nature est l'un des membres du Centre thématique européen sur la biodiversité, Michael

coordonne la participation à ce consortium et participe à certains travaux scientifiques dans ce cadre. Depuis 2011, il dirige la section tchèque de la Fédération EUROPARC en tant que président élu.

Au niveau national, Michael est responsable de la création du réseau Natura 2000 sur le plan scientifique et technique, ainsi que pour le suivi et l'évaluation de l'état des habitats et des espèces au titre de la Directive 92/43/CE (suivi en vertu de l'article 11, rapports conformément à l'article 17). Ce faisant, il coordonne également l'élaboration et la maintenance du contenu du Système d'information sur la conservation de la nature (y compris la documentation matérielle et électronique de la conservation de la nature sur le plan national). Il est également responsable de l'Autorité scientifique de la CITES et de la coordination de tous les programmes scientifiques au sein de l'Agence de la conservation de la nature, y compris des projets internationaux. Il participe également à l'élaboration de stratégies de conservation de la nature en collaboration avec le Ministère de l'environnement.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Titulaire d'un diplôme de licence décerné par l'Université tchèque des sciences de la vie de Prague, Michael a effectué ensuite une maîtrise en écologie appliquée à l'Université Jan Evangelista Purkyne. En 2004-2005, il était responsable de la Délégation régionale de l'Agence de conservation de la nature dans deux régions, Kralovehradecky et Pardubicky. À ce titre, il était chargé de la coordination de tous les aspects des activités de conservation de la nature au sein d'un organe de l'État (administration et gestion des biens domaniaux dans les zones spécialement protégées, subventions pour la conservation de la nature, préparation de stratégies régionales). Depuis 2005, il a joué un rôle actif comme expert sur le plan européen. Il a dirigé des projets de recherche axés sur la conservation la nature au niveau national et aussi quelques projets internationaux (par exemple le projet de la Commission européenne « Intégration de la nature et de la biodiversité et données sur l'utilisation des sols »).

D'une manière générale, Michael a une bonne connaissance des enjeux de la biodiversité à un niveau de terrain et il a également de l'expérience en matière de négociations internationales à l'Union européenne, au niveau paneuropéen ainsi qu'au niveau mondial (représentation de la République Tchèque dans le cadre d'accords multilatéraux dans le domaine de la conservation de la biodiversité) et comme expert pour l'analyse des législations nationales à la lumière des exigences des Directives nature de l'Union européenne. Son expérience comprend aussi l'enseignement et des cours et conférences ciblant des publics diversifiés.

MARGHESCU, Tamás (Hongrie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur général du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

- Formation d'ingénieur forestier (Master en sciences de la forêt de l'Université Albert-Ludwigs de Fribourg, l'Allemagne;

- 8 ans (1988-1995) de travail à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans différents postes, portant sur la sylviculture, **la conservation, des programmes de développement rural et régional**, principalement en Asie du Sud-est et en Europe;

- Pendant 6 ans (1995-2002), conseiller au Ministère hongrois de l'environnement (autorité nationale chargée de la conservation de la nature) ;

- Pendant 8 ans (2002-2009) Directeur régional de la région paneuropéenne de l'UICN et Représentant permanent auprès de l'Union européenne, pour « mettre l'UICN sur la carte de l'Europe », membre du Groupe exécutif de gestion de l'UICN (2006-2008), **représentant les intérêts de toutes les régions de l'UICN**, fondateur du Compte à rebours 2010 (http://www countdown2010 net /..), organisateur de *Cap sur Barcelone* (Congrès mondial de la nature 2008);

- Depuis 2010, travaille au Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), Membre de l'UICN ; poste actuel : Directeur général.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Tamás Marghescu est une personnalité bien connue et respectée dans le domaine de la sylviculture, de la conservation de la nature et du développement durable sur le plan international. Il estime que l'UICN est une institution essentielle pour mener la bataille de la conservation de la nature. Il connaît l'UICN de l'intérieur et dispose d'un énorme réseau international de contacts dans le monde entier, qu'il entend utiliser au profit de la conservation. Il est capable de mettre au point une vision d'avenir et de la réaliser. Il a une bonne expérience de dirigeant sachant aussi agir en tant que membre d'une équipe. Il est transparent et honnête, créatif et constructif et sait trouver des idées novatrices quand il le faut. Son expérience politique en tant que Représentant permanent de l'UICN auprès de l'Union européenne pendant près de 8 ans serait un atout précieux au sein du Conseil de l'UICN. Ses capacités de rassemblement et de mobilisation de ressources financières pour l'environnement et sa crédibilité auprès de différentes parties prenantes du secteur environnemental pourraient être extrêmement utiles au sein du Conseil de l'UICN. Il est membre de la CMAP et du Groupe de spécialistes européens de l'utilisation durable de l'UICN, mettant l'accent sur le fait que l'utilisation durable est un pilier solide de la conservation.

PATARIDZE, Tamar (Géorgie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directrice adjointe de l'Organisme géorgien des aires protégées, sous la tutelle du Ministère de la protection de l'environnement, Géorgie

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Tamar Pataridze est Directrice adjointe de l'Organisme géorgien des aires protégées depuis près d'un an. Le système d'aires protégées de Géorgie a été mis en place et géré selon les catégories et les principes de l'UICN. Par conséquent le travail quotidien de Tamar est en lien direct avec les principaux domaines de compétence de l'UICN : protection de la biodiversité, amélioration des conditions socio-économiques des populations locales, atténuation et adaptation au changement climatique… Elle connaît ces enjeux de l'intérieur, a une connaissance approfondie des priorités et des processus en cours dans le pays et la région, elle est en contact étroit avec ses collègues d'autres pays et elle est parfaitement en mesure de s'acquitter efficacement des tâches de communication et de coordination entre la Géorgie, d'autres pays de la région et l'UICN.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Tamar Pataridze

- a sept ans d'expérience de travail dans le domaine de l'environnement ;
- a de l'expérience tant dans le secteur non-gouvernemental que gouvernemental ;
- a une connaissance technique des questions environnementales et est titulaire d'un diplôme professionnel dans ce domaine;
- a une connaissance approfondie des questions liées à la protection de la biodiversité dans le pays et dans la région;
- possède de bonnes compétences en matière de communication et parle parfaitement l'anglais.

PERSÁNYI, Miklós (Hongrie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directeur général du Zoo et du Jardins botaniques de Budapest, Hongrie

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Cadre supérieur expérimenté ayant occupé des postes de direction dans des institutions publiques et des organismes gouvernementaux, avec une grande expérience de l'administration et des compétences organisationnelles, vingt ans d'expérience du fonctionnement quotidien et de la direction à long terme de grandes organisations de conservation de la nature. Une solide expérience des stratégies et du développement organisationnel. Gestionnaire créatif, orienté vers les résultats, avec une réflexion intersectorielle, interdisciplinaire et latérale.

Une vaste expérience et une connaissance approfondie du domaine de la conservation, ainsi que du développement durable et de l'environnement ; expérience des politiques environnementales sur le plan local, national et international, y compris par les emplois occupés au sein du gouvernement et dans l'une des principales institutions financières internationales.

Une expérience de haut niveau en matière de conseil, de consultation et de formation pour ce qui concerne la gestion de la conservation et des zoos sur quatre continents ; une riche expérience personnelle acquise en visitant plus de 500 parcs nationaux, aires protégées, centres de conservation, zoos, aquariums et jardins botaniques.

Excellentes compétences en matière diplomatique et de politiques publiques, capacité à entretenir des relations avec des clients, des partenaires et des parties prenantes, formation de très haut niveau, compétences de formation, de communication et de présentation ; mise au point d'un vaste éventail de produits de sensibilisation environnementale.

Vaste expérience de voyages et de travail en réseau dans les cinq continents, notamment dans tous les pays à économies en transition d'Europe et d'Asie, aux États-Unis d'Amérique et dans de nombreux pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Education

Master en Biologie, Master en Administration, spécialisation en communication, Université scientifique ELTE, Budapest
Diplôme d'ingénieur environnemental, Faculté d'Agriculture de Gödöllö
Doctorat en sciences politiques, spécialisé en écologie et en politiques environnementales
Développement professionnel en gestion des ressources naturelles, Université de Cornell, Ithaca, NY, États-Unis d'Amérique
Langues : hongrois et anglais de niveau professionnel, niveau de conversation de base en russe et en allemand

Expérience professionnelle

- 1994–2003 et depuis 2007, Directeur général, Zoo et Jardin botanique de Budapest, Hongrie
- 2003–2007, Ministre de l'Environnement et de l'Eau, Hongrie
- 1991–1994, Spécialiste principal de l'environnement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Londres, Royaume-Uni
- 1986–1990, Fonctionnaire de l'administration publique, Directeur de différents départements d'organismes environnementaux du gouvernement hongrois (analyse des politiques, sensibilisation, éducation)
- 1983–1986, Chercheur en écologie et en politiques environnementales
- Avant 1983, professeur de biologie à l'école secondaire, organisateur d'actions civiles de la jeunesse et d'actions pour l'environnement

CANDIDATS AUX ÉLECTIONS AUX POSTES DE CONSEILLERS REGIONAUX – EUROPE DE L'OUEST

CROFTS, Roger (Royaume-Uni)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Conseiller indépendant en gestion environnementale, auteur, éditeur de services de radiodiffusion, conférencier. Président du Fonds fiduciaire Sibthorp (Membre de l'UICN). Membre d'honneur de la CMAP. Membre de la CGE. Membre d'un certain nombre d'organisations membres de l'UICN : Plantlife International, IEEM, Scottish Environment LINK, Fédération EUROPARC. Président du Conseil du partenariat de la Réserve de biosphère de Galloway et Ayrshire du Sud. Membre du Conseil d'administration du Centre Crichton sur le carbone. Directeur de projet, Centre de protection des oiseaux de Watson et Festival de l'Oiseau. Président du groupe de travail sur la stratégie d'utilisation des sols de la Société royale d'Édimbourg. Professeur invité de géographie et de l'environnement, Université d'Aberdeen. www.rogercrofts.net

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Gestion de l'environnement: latitudes moyennes tempérées. Auteur ou co-auteur de sept livres sur le patrimoine de la Terre, la conservation de la nature et la gestion de l'environnement. A dirigé l'élaboration d'une stratégie à 25 ans pour l'avenir du patrimoine naturel de l'Écosse; une stratégie pour la conservation des plantes au Royaume-Uni avec Plantlife ; conservation des sols en Islande avec le Service de conservation des sols.

Aires protégées : a dirigé la mise en œuvre du programme Natura 2000 de l'UE pour l'Écosse (1992-2002); a présidé le groupe de travail sur l'Accord de Durban lors du Ve Congrès mondial des parcs en 2003 et présidé la réunion de l'examen quinquennal en 2008; activités de conseil pour la création de parcs nationaux en Écosse, au Danemark, mise en place d'aires protégées en Islande, gestion d'aires protégées en Suède, en Bulgarie et en Lituanie.

Développement durable: en tant que fonctionnaire de haut niveau du gouvernement britannique chargé du développement rural et de l'environnement naturel, élaboration de la première stratégie de développement durable pour l'Écosse (1989) et première obligation statutaire de durabilité (1991); évaluations stratégiques indépendantes de l'énergie en Écosse (2006) et travaux sur l'avenir du territoire et des collectivités locales (2009) pour la Société royale d'Édimbourg. Connaissances approfondies des politiques et des pratiques d'aménagement territorial, de la politique agricole commune de l'UE, du développement rural dans le cadre de l'UE et des politiques environnementales.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Connaissance et expérience de l'UICN : directeur statutaire pour les activités de l'UICN au Royaume-Uni 1992-2002; Président du Comité national du Royaume-Uni 1999-2002, Vice-président régional de la CMAP pour l'Europe et membre du Comité directeur mondial de la CMAP (2000-2008); a participé aux 4 dernières sessions du Congrès mondial de la nature. A participé à l'élaboration de programmes mondiaux et régionaux. A pris part à une évaluation de la CMAP et du Programme des aires protégées de l'UICN en 1998. Contacts réguliers avec les Membres de l'UICN d'Europe occidentale et d'Europe centrale.

Participation au niveau de direction le plus élevé et membre de plusieurs conseils d'administration d'organisations agissant dans différents domaines : culture, direction, orientation stratégique, gestion des performances, contrôle financier. Directeur général de l'organisme du gouvernement écossais responsable du patrimoine naturel, Natural Heritage 1992–2002 (effectifs : 850 collaborateurs, budget : 50 millions de £). Administrateur : National Trust for Scotland 2004–2009 (450 collaborateurs et un budget de 30 millions de £), Scottish Agricultural College 2002–2010 (800 collaborateurs et un budget de 40 millions de £), Centre du Carbone de Crichton 2009– et Fieldfare 2005–. Administrateur, Vice-président et Président de Plantlife International 2001–2010 (30 collaborateurs, budget 2 millions de £, Président du Fonds fiduciaire The Sibthorp (anciennement UICN – Royaume-Uni).

Prix et distinctions: Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique (CBE), Doctorats honoris causa, membre de quatre sociétés savantes, Médaille islandaise de la conservation des sols et Membre d'honneur de la CMAP.

DE IONGH, Hans (Pays-Bas)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Professeur agrégé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Leyde et professeur invité à l'Université d'Anvers.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Hans de Iongh a été membre du Conseil d'administration du Comité néerlandais de l'UICN depuis 1987, Président (1990-2000), et Vice-président (2000-2003) du Comité. En octobre 2008, il est devenu Conseiller régional pour l'Europe de l'Ouest et il l'est resté jusqu'en 2012.

Depuis 2003, il fait partie du Conseil de surveillance de l'UICN - Pays-Bas et il est conseiller en biodiversité auprès de ce Conseil. M. de Iongh est un membre actif de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, en particulier du Groupe de spécialistes de l'utilisation durable, du Groupe de spécialistes des siréniens et du Groupe de spécialistes des félins.

Il est également membre du Groupe de travail sur le Lion d'Afrique (rattaché au Groupe de spécialistes des félins), et il a participé au Groupe de gestion des écosystèmes pendant plusieurs années. Hans de Iongh a participé à la préparation de plans d'action nationaux et régionaux pour la conservation du lion d'Afrique et du dugong en Indonésie et en Asie du Sud-est.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Hans de Iongh a présidé le Comité néerlandais de l'UICN entre 1990 et 2000, il en a été le co-président pendant la période 2000-2003 et a été Conseiller régional pour l'Europe de l'Ouest pendant la période 2008-2012. Il possède une vaste expérience internationale, politique et pratique, en matière de biodiversité. Il a participé, comme membre de délégation, aux Conférences des Parties successives de la CDB, de la CITES et de la Convention de Ramsar.

Il fait partie de la Commission néerlandaise de la CITES, préside la Fondation Van Tienhoven et il est membre d'un groupe consultatif auprès du Ministère néerlandais de l'agriculture (LNV) sur les Listes rouges aux Pays-Bas.

Il a été participé activement au processus d'harmonisation des Listes rouges en Europe et il a contribué à l'élaboration et à la mise en route de plusieurs stratégies nationales de conservation pour des espèces menacées et celles des Listes rouges européennes. Hans de Iongh a une longue expérience de collaboration avec l'UICN et le réseau de l'UICN.

HUGHES, Jonathan (Royaume-Uni)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Jonathan Hughes est Directeur de la conservation au Scottish Wildlife Trust, l'un des 47 fonds fiduciaires britanniques pour la conservation des espèces sauvages, qui, ensemble, constituent l'une des plus grandes organisations non gouvernementales de conservation en Europe. Jonathan Hughes dirige un département ayant des effectifs de près de 80 personnes, chargé de l'exécution de grands projets de conservation, de programmes d'éducation, de la gestion des réserves naturelles et des campagnes. Il joue également un rôle de premier plan dans la mise au point de la stratégie et le suivi des performances de l'organisation.

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

En 2009, Jonathan a cofondé le Comité national UICN du **Programme britannique des tourbières**, un projet d'une durée de trois ans et d'un budget de 500 000 £ qui a réussi à sensibiliser les décideurs à l'importance de la conservation des tourbières et à mettre en route des projets de restauration sur le terrain. Le programme a réussi à faire connaître l'importance de ces zones humides riches en carbone au niveau mondial, tant au sein de la Convention sur la diversité biologique que de la CCNUCC.

Outre son intérêt pour la conservation des zones humides, Jonathan est un ancien conseiller auprès de la Commission anglaise des forêts en matière de forêts naturelles ; il apporterait au Conseil de l'UICN une connaissance approfondie de la **gestion et de la gouvernance des forêts.** Jonathan a aussi des connaissances spécialisées dans le domaine de la **durabilité urbaine**, du point de vue de l'aménagement urbain ainsi que de du point de vue écologique. À ce titre, il a récemment été nommé représentant de plusieurs ministères au sein du Conseil d'administration de l'agence gouvernementale chargée de l'architecture et de la conception des bâtiments en Écosse.

Jonathan est l'auteur de plusieurs articles scientifiques, articles de presse, rapports politiques et rapports d'information parlementaire ; il apparaît régulièrement à la radio et la télévision. Ses travaux les plus récents relatifs à des politiques portent sur des sujets très pertinents pour le programme mondial de l'UICN, notamment la **conservation fondée sur les écosystèmes, les énergies marines renouvelables et les solutions au changement climatique axées sur la nature** (disponibles sur le site de la CGE).

Jonathan reste un **botaniste**, un **ornithologue** et un **entomologiste** de terrain expérimenté et actif ; il part faire des observations de terrain à chaque fois que cela lui est possible.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Jonathan Hughes a une expérience avérée en matière de procédures et de structures de **gouvernance** assurant la **cohésion** et la **collaboratio**n au sein d'une organisation complexe, en tant que membre du Conseil d'administration de Scottish Environment Link, une organisation faîtière qui chapeaute plus de 30 organisations environnementales. Il est également un membre actif du **Comité national de l'UICN du Royaume-Uni** et de la **Commission de la gestion des écosystèmes**. En outre, Jonathan a une riche expérience de travail avec une variété d'organisations et d'institutions de l'UE en tant que représentant pour les **affaires européennes** de Scottish Environment Link (Membre de l'UICN).

Une compétence très importante de Jonathan est celle consistant à combler le fossé entre les sciences, les politiques et les pratiques, et de traduire les idées dans des **actions concrètes de conservation.** Il a une expérience en matière de **création de partenariats** en dehors du secteur de la conservation, afin d'intégrer la biodiversité dans d'autres secteurs, en particulier les industries de la construction et du développement.

Autre point fort de Jonathan: ses compétences exceptionnelles en matière de **planification stratégique**, mises au point après plus de 20 ans de travail à très haut niveau dans le secteur des services, la fonction publique et les autorités locales. Grâce à ces années d'expérience, Jonathan est devenu un **communicateur** très habile en matière d'environnement et il a créé un vaste réseau de contacts influents au sein du gouvernement, du Parlement et des médias.

Jonathan est un passionné de la mission de l'UICN, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle mondiale. Au Conseil, il défendrait les intérêts de Membres de l'UICN avec une fraîcheur, un dynamisme et un engagement inébranlable.

ORAL, Nilufer (Turquie)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Chargée de cours, Faculté de droit, Université de Bilgi

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Nilufer Oral a une vaste expérience dans les domaines de la protection environnementale en milieu marin, la navigation maritime et le changement climatique. Elle a co-présidé le Groupe de spécialistes des

océans, des zones côtières et des récifs coralliens de la Commission du droit de l'environnement depuis 2005. Elle a participé activement aux travaux du Centre de l'UICN pour la Méditerranée et du Programme mondial des océans afin d'améliorer la gouvernance de la Méditerranée au-delà des juridictions nationales. Elle a aussi travaillé en collaboration étroite avec la Commission pour la protection de la Mer Noire contre la pollution et avec le Programme d'action pour la Méditerranée. Elle a pris part à des travaux de l'UICN sur la protection de la haute mer. En Turquie, elle a collaboré étroitement avec le Conseil turc de la recherche scientifique et technologique à propos de projets liés à la protection de l'environnement marin. En outre, Mme Oral a été conseillère juridique et négociatrice au sein de la délégation turque lors des réunions de la CCNUCC sur le changement climatique. Elle a participé également, en qualité de juriste spécialisée, à un projet PNUD-PNUE sur l'élaboration de la législation turque sur l'adaptation au changement climatique.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

Nilufer Oral participe activement à la vie de nombreuses organisations environnementales, internationales et régionales. Elle est le premier membre turc de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN et elle a fortement contribué à promouvoir les activités de cette Commission en Turquie et dans l'ensemble de sa région. Elle a accueilli plusieurs réunions de l'UICN en Turquie depuis son adhésion en 2004. Elle est aussi membre de l'Institut international des océans (IOI), basé à Malte, qui, à travers des activités de renforcement des capacités, favorise la protection de l'environnement marin et côtier dans de nombreuses régions du monde, dont la Mer Noire et la région de la Caspienne.

Mme Nilufer Oral a témoigné d'un engagement fort et actif en faveur des questions de conservation et à ce titre elle bénéficie du respect de ses collègues sur le plan national et international.

Elle parle couramment le turc, l'anglais et le français.

SYMONS PIROVOLIDOU, Despina (Grèce)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Directrice du Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD)

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

La candidate a été Directrice du Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD), membre actif de l'UICN depuis 22 ans.

La candidate a joué un rôle important dans plusieurs initiatives de l'UICN, dont la création du Bureau régional pour l'Europe de l'UICN, du Groupe européen de spécialistes de l'utilisation durable, du Programme mondial du milieu marin et du Groupe de spécialistes de la pêche de la CGE qu'elle coordonne. En ce qui concerne le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable, l'EBCD en assure toujours le Secrétariat et la candidate est toujours membre du Comité exécutif.

Ayant travaillé en étroite collaboration avec les institutions de l'UE depuis plus de 20 ans, la candidate a acquis une connaissance approfondie des politiques et des procédures communautaires et a établi un vaste réseau de contacts précieux à Bruxelles, qu'elle peut mettre à la disposition de la famille de l'UICN. Grâce à tous ces éléments, associés à sa connaissance profonde de l'UICN et de son fonctionnement (dont elle suit l'évolution depuis plus de 22 ans), la candidate peut apporter une contribution considérable au Conseil et aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à resserrer leurs liens de collaboration avec l'UE.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

La candidate a une connaissance approfondie et une grande expérience de la conservation ; elle connaît bien l'UICN (elle est la représentante d'un membre actif depuis 1989), et elle y croit. Elle possède une expérience considérable dans la collecte de fonds, étant donné qu'elle a été entièrement responsable de la mobilisation de fonds pour l'EBCD depuis sa création. Elle dispose d'un important réseau de contacts dans les institutions de l'UE et une connaissance approfondie des politiques et des procédures de l'UE. En outre, elle a de bons contacts dans de nombreux pays européens, tant auprès d'organismes gouvernementaux

que d'organisations non gouvernementales. Elle parle couramment et communique en quatre langues. Enfin, elle bénéficie de l'appui institutionnel de l'EBCD pour l'aider à mener à bien les tâches dévolues aux Conseillers régionaux.

VON WEISSENBERG, Marina (Finlande)

Emplois, fonctions et titres actuels:

Conseillère au Ministère de l'environnement, Finlande

Expérience dans les domaines de compétence de l'UICN:

Conseillère de l'UICN pour l'Europe de l'Ouest (2008-2011), prête à se mettre au service de l'UICN pour un second mandat. Présidente du Groupe de travail relatif à l'IPBES au sein du Conseil de l'UICN et membre du Comité de la gouvernance, du Comité du Programme et des politiques ainsi que du Comité institutionnel du Conseil.

Arrêter la perte de la biodiversité est ma vision à l'échelle globale. L'UICN y joue un rôle clé grâce à sa vaste expérience scientifique. Dans le domaine de la conservation, de la protection de la nature et de l'utilisation durable des ressources naturelles, l'UICN et son réseau de scientifiques et de détenteurs de savoirs sont des acteurs primordiaux.

Spécialiste en sciences politiques par ma formation professionnelle, je m'occupe de questions de protection de la nature à l'échelle internationale au Ministère finlandais de l'environnement.

J'ai été secrétaire et présidente du Comité national finlandais de l'UICN depuis de nombreuses années, ce qui m'a permis de mieux connaître le vaste réseau de Membres de l'UICN, non seulement en Europe mais aussi en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Je suis correspondante nationale pour la Convention sur la diversité biologique en Finlande. Je m'intéresse particulièrement à l'articulation entre les sciences et les politiques et aux modalités de renforcement des synergies entre les traités liés à la biodiversité. L'équité entre les sexes et les questions liées aux peuples autochtones me tiennent à cœur, ainsi que les activités de plein air, le jogging, les sports, le ski, la photographie et les aires protégées de cette planète.

Compétences et qualifications pour le poste de Conseiller régional:

- Actuellement Conseillère régionale ; par conséquent la continuité est importante, afin de tirer le meilleur profit de ses compétences.

- Excellentes compétences de travail en réseau, personnalité active et franche. Professionnellement ciblée, pragmatique, bonnes compétences linguistiques. Les stratégies et les plans d'action et l'intégration des considérations liées à la biodiversité à tous les niveaux de la société sont quelques-uns de ses thèmes de prédilection. La protection de la nature et la préservation des espèces sont importantes pour elle. En outre, elle a un bon sens de l'humour.

- Après plus de 15 ans d'engagement auprès de l'UICN, elle connaît bien l'Union et ses Commissions.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Élection des Présidents des Commissions de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE les Présidents des Commissions de l'UICN.

Contexte

1. L'article 34 des Statuts de l'UICN stipule que :

   « Le Conseil présente à chaque session ordinaire du Congrès mondial des candidatures à la présidence de chaque Commission, après considération des propositions faites par les Membres des Catégories A et B et par les membres de la Commission concernée. Les candidatures proposées prendront en compte le fait que les détenteurs de ces charges doivent posséder les compétences professionnelles du plus haut niveau et que dans leur ensemble, ils proviennent de Régions diverses ».

2. La Directrice générale a écrit aux Membres de l'UICN le 12 août 2011 en les invitant à proposer des candidatures à la présidence des Commissions.

3. À la même date, les membres des Commissions ont également été invités à communiquer leurs propositions.

4. Lors de sa 76e session, en mai 2011, le Conseil a créé un Comité des candidatures, présidé par M. Javed Jabbar, Vice-président de l'UICN, afin de l'aider dans la tâche de sélection des candidatures à soumettre au Congrès mondial de la nature. Le Comité des candidatures a examiné et mis à jour le cahier des charges des Présidents des Commissions, qui a été par la suite approuvé par le Conseil et diffusé aux Membres de l'UICN.

5. Le Conseil a aussi fixé la date limite du 16 janvier 2012 pour la présentation des propositions de candidature à la présidence des Commissions (ainsi que pour les postes de Président, Trésorier et Conseillers régionaux). Cette date limite a été par la suite reportée par le Conseil au 31 janvier 2012, en consultation avec le Responsable des élections et le Président du Comité des candidatures.

6. L'appel à propositions a été fait sur la base des cahiers des charges existants des Commissions.

7. Lors de sa 78e session (12 au 15 février 2012), le Conseil a décidé de présenter au Congrès mondial de la nature les candidatures des personnes suivantes à la présidence des différentes Commissions :

   Commission de la gestion des écosystèmes
   Piet Wit, Pays-Bas

   Commission de l'éducation et de la communication
   Nancy Colleton, États-Unis d'Amérique
   Juliana Zeidler, Allemagne

   Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
   Aroha Te Pareake Mead, Nouvelle-Zélande

   Commission du droit de l'environnement
   Antonio Herman Benjamin, Brésil

Commission de la sauvegarde des espèces
Simon Stuart, Royaume-Uni

Commission mondiale des aires protégées
Ernesto Enkerlin Hoeflich, Mexique
Kathy MacKinnon, Royaume-Uni
Jeffrey McNeely, États-Unis d'Amérique

8. Des notices biographiques résumées des candidats mentionnés ci-dessus figurent en Annexe 1, dans l'ordre alphabétique pour chaque Commission.

Notices biographiques des candidats proposés à la présidence des Commissions de l'UICN

COMMISSION DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES (CGE)

Piet Wit, Pays-Bas

Données personnelles

Nom : WIT, Pieter
Date de naissance : 27 décembre 1946
Nationalité : Pays-Bas

Formation

1971 : Faculté d'Agriculture, Wageningen, Pays-Bas. Master SC. (avec mention)
Spécialisation : écologie des prairies

Emploi actuel

Directeur et propriétaire de Syzygy, cabinet d'études et de conseil sur la conservation et le développement rural intégré

Expérience professionnelle

Après son diplôme, la premier poste occupé par Piet Wit a été la direction de l'Herbier forestier d'Ibadan (Nigéria). Par la suite, sa carrière l'a mené dans plus de 50 pays, principalement en Afrique de l'ouest, en Europe et en Asie centrale.

Entre autres activités, il convient de mentionner son travail à l'École de faune de Garoua (Cameroun) (formation de personnel d'Afrique francophone), DELFT HYDRAULICS (projets de gestion intégrée de l'eau), IPC Groene Ruimte (formation professionnelle pour la gestion de l'eau, des terres et des forêts), le projet du Parc national Hustai en Mongolie (réintroduction du cheval de Przewalski), à Uruzgan, Afghanistan (application de l'approche écosystémique au développement agricole) et plus récemment, le projet de protection des chimpanzés dans le sud-est de la Guinée-Bissau.

Piet Wit a montré qu'il est capable de combler l'écart entre la théorie et la pratique, entre les décideurs politiques et les gestionnaires de terrain, reliant les sciences humaines et naturelles et des domaines aussi différents que le secteur militaire et la protection de la nature.

Piet Wit parle couramment anglais, français et allemand ; sa langue maternelle est le néerlandais.

Expérience et collaboration avec l'UICN

Le premier contact de Piet Wit avec l'UICN remonte à 1972. Lorsqu'il était consultant pour la réorganisation de FHI-Nigéria (l'Herbier forestier d'Ibadan, l'herbier national du Nigéria), une publication de l'UICN sur la gestion des herbiers s'est avérée très utile. Depuis le début des années 1990 Piet Wit a collaboré plus étroitement avec l'UICN :

- Membre du Comité directeur de la CGE depuis le Congrès mondial de la nature de Montréal ; Vice-président de la CGE sous la présidence de Hillary Masundire, président de la CGE depuis 2008.
- Membre du conseil d'administration du Comité néerlandais de l'UICN pendant 12 ans.
- Nombreuses missions d'identification, formulation, appui technique et évaluation pour des projets mis en œuvre par l'UICN, notamment le projet Waza-Logone (Cameroun), le projet des zones humides d'Afrique occidentale, le Programme des zones marines et côtières d'Afrique

occidentale, le plan de gestion du Delta de l'Okavango (Botswana), le projet des zones humides de l'Ouganda, le projet du delta et de la plaine d'inondation du Rufiji (Tanzanie), etc.

Pour ce qui concerne l'expérience générale de Piet Wit en matière de gestion des écosystèmes, il convient de mentionner :

- Projets de gestion intégrée de l'eau : Pays-Bas, Bangladesh, Indonésie, Égypte et Kenya
- Missions de certification de forêts au Gabon et au Cameroun
- Gestion intégrée des zones côtières en Inde et aux Pays-Bas
- Projets de développement rural intégré au Burkina Faso, au Niger, au Tchad, en Mauritanie
- Formation et direction d'instituts de formation : Sénégal, Cameroun, Pays-Bas
- Projets de conservation et de développement intégré en Mongolie (cheval de Przewalski), Guinée- Bissau (chimpanzés), Mauritanie (Guelb-Er-Richatt), Cameroun (zone soudanienne), Zambie (plaines de la Kafue), Chine (zones humides du moyen Yangzi), Tibet (Réserve naturelle de Qomolangma)
- Élaboration de politiques, plans d'action nationaux et provinciaux : Mauritanie, Tchad, Mongolie, Sénégal, Afghanistan.

Piet Wit est membre du Conseil d'administration de la Fondation du Parc national de Hustai (Mongolie) et de celui de la Fondation pour les Réserves du cheval de Przewalski (Pays-Bas), toutes deux membres de l'UICN. Il est Secrétaire du Conseil de direction de Daridibó en Guinée-Bissau, et conseiller du conseil d'administration de la Fondation Chimbo, nouveau membre néerlandais de l'UICN.

Priorités futures de la Commission

La CGE devrait poursuivre la démarche menée pendant la présente période intersessions, notamment :

- Poursuivre l'élaboration de la Liste rouge des écosystèmes sous la direction inspiratrice de Jon Paul Rodriguez.
- Renforcer les travaux visant à définir un plan d'action pour l'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes, et les travaux de Karen Sudmeier sur la réduction du risque de catastrophes.
- Promouvoir le travail des réseaux d'influence en matière de gestion des écosystèmes, par exemple les travaux du Groupe d'experts sur la pêche.
- Renforcer les travaux de la CGE sur les services des écosystèmes et la résilience des écosystèmes et des populations humaines.
- Aborder les enjeux de la gestion des écosystèmes dans des secteurs tels que l'exploitation minière, la production alimentaire, le secteur militaire, les agents financiers, et conseiller les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs afin de mieux intégrer les considérations liées à la gestion des écosystèmes dans leurs domaines respectifs.
- Élaborer et affiner des outils de gestion des écosystèmes, par exemple la restauration et la connectivité des écosystèmes, la gestion des flux de nutriments et les intrants agricoles (insecticides systémiques…).
- Héberger des groupes d'experts sur des écosystèmes spécifiques : steppes, écosystèmes méditerranéens, montagnes, îles…
- Traiter des questions nouvelles et novatrices, à l'instar de ce qui a été fait lors de la présente période intersessions à propos du déversement pétrolier dans le Golfe du Mexique, le groupe d'experts sur les oasis et la Conférence libyenne sur la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Soutien institutionnel

Syzygy fournira des bureaux et un appui limité en matière de secrétariat.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION (CEC)

Nancy Colleton, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Données personnelles

Nom : Nancy Colleton
Date de naissance : 3 juin 1959
Nationalité : États-Unis d'Amérique

Formation

B.A., Diplôme universitaire en Communication, Hood College, Frederick, Maryland, États-Unis d'Amérique, 1984

Emploi actuel

Présidente et fondatrice, Institute for Global Environmental Strategies (IGES) (Institut des stratégies environnementales mondiales)

Expérience professionnelle

Il n'y a pas deux journées pareilles pour Nancy Colleton. Compte tenu de la complexité et de la variété de sujets qu'elle traite dans son travail, sa journée peut commencer par un appel à l'utilisation de données satellite pour suivre l'évolution de la couverture forestière de la planète, ensuite il peut s'agir de sensibiliser un décideur ou un dirigeant d'entreprise à l'importance des informations climatiques, puis écrire un éditorial appelant à une meilleure connaissance de l'évolution des océans et des zones côtières et, enfin, sélectionner les gagnants d'un concours artistique sur l'environnement consacré aux enfants.

Présidente et fondatrice de l'Institute for Global Environmental Strategies (IGES) (Institut des stratégies environnementales mondiales), une institution sans but lucratif basée à Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique), Mme Colleton a une grande expérience et de solides compétences en matière d'organisation et de coordination d'activités d'information et de communication relatives à l'environnement et aux systèmes d'observation de la planète. Cette compétence très diversifiée comprend la promotion de partenariats public-privé, la création de connaissances et de soutien en matière de mesure et de suivi de la Terre, la coopération internationale, la promotion des sciences de la Terre et de l'éducation environnementale, le marketing et la mobilisation de fonds, la sensibilisation et la communication stratégique visant de nombreux publics.

Dans ses nombreuses présentations orales et écrites, Mme Colleton souligne le besoin d'informations environnementales améliorées et le potentiel économique qui en découle. Elle a été pionnière en matière de promotion du concept des données et informations d'observations de la Terre comme du « renseignement environnemental » et elle agit pour sensibiliser les décideurs à la fragilité et à l'importance de la chaîne d'approvisionnement des informations environnementales.

Mme Colleton a commencé sa carrière lorsqu'elle a été chargée de rédiger un rapport pour le Congrès des États-Unis au sujet des capacités de télédétection. Bien que n'ayant pas fait d'études scientifiques, elle a rapidement perçu l'importance que revêtent les compétences en communication, tant à l'écrit, pour expliquer des questions scientifiques, qu'à l'oral, pour réunir des personnes ayant des intérêts très différents et les convaincre d'avancer ensemble vers un objectif commun.

Après près de 25 ans d'expérience professionnelle, Mme Colleton a beaucoup de réalisations à son actif, dont la gestion et la direction réussies de l'Institut IGES depuis sa création en 1994. Cette tâche a impliqué une grande dose de créativité et d'innovation, avec la mise en place d'un réseau vaste et diversifié de collègues et de contacts professionnels, le travail auprès des donateurs pour obtenir plus de 40 millions de dollars en contrats et subventions, et la collaboration avec les pouvoirs publics, des entreprises et des ONG à propos des grands enjeux de l'environnement.

Elle a créé et dirige l'Alliance pour l'observation de la Terre, une organisation réunissant plus de 20 entreprises du secteur privé, des universités et des organisations sans but lucratif et ayant pour mission de promouvoir l'utilisation d'observations de la Terre au profit de l'économie et de la société. Elle a organisé et mis en œuvre avec succès des événements importants, tels que les sessions du Forum sur l'observation de la Terre et le Sommet sur l'observation de la Terre de 2003, qui a conduit à la mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

Dans le domaine de l'éducation, Mme Colleton a contribué à la création de nombreuses activités, dont le concours Thacher de recherches environnementales, le concours artistique de l'IGES pour les enfants, le concours photo de l'IGES pour la Journée de la Terre, et l'Alliance pour la formation en sciences de la Terre (ESSEA), qui propose des formations en ligne aux enseignants.

Plus récemment, Mme Colleton a travaillé sur la communication et l'étude de stratégies de mise en œuvre pour de nouveaux programmes et politiques relatifs aux océans. Elle effectue aussi des travaux de recherche et de sensibilisation sur la connaissance des impacts potentiels du changement climatique sur différents secteurs d'activité économique et sur le rôle du secteur privé dans la fourniture d'informations servant à des prévisions à long terme.

Parmi les autres fonctions et activités de Mme Colleton, il convient de mentionner notamment :

- Coprésidente du Groupe de travail sur les services d'information environnementale (EISWG), Conseil consultatif scientifique de la NOAA, Département du Commerce des États-Unis d'Amérique ;
- Dirige le Groupe de spécialistes de l'information environnementale, UICN/CEC ;
- Ancien membre, Orientations stratégiques pour les sciences géographiques dans la prochaine décennie, Conseil national de la recherche, États-Unis d'Amérique ;
- Conseillère, Skybox Imaging ;
- Membre du conseil d'administration, Fondation GeoEye ;
- Membre, Conseil consultatif de rédaction, *Imaging Notes* ;
- Collaboratrice, Groupe de travail sur la sensibilisation et la communication, « L'avenir de l'environnement mondial » (GEO 4), PNUE ;
- Membre, Comité des programmes internationaux, Association astronautique des États-Unis (AAS) ;
- Membre, Comité des activités internationales, Institut américain d'aéronautique et d'astronautique (AIAA) ;
- Membre, Comité directeur, Commission météorologie et climat de la Société météorologique américaine ; et
- Membre, Women in Aerospace (Les femmes et le secteur aérospatial).

Expérience et collaboration avec l'UICN

Mme Colleton a été un membre actif de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN et de son Comité directeur, et elle dirige le Groupe de spécialistes de l'information environnementale. Outre sa participation à de nombreuses réunions et téléconférences de planification, Mme Colleton a aussi pris part aux efforts de collaboration de la CEC avec des experts militaires afin de mieux cerner le lien et les effets du changement climatique sur la sécurité nationale. Elle a également contribué à faire mieux connaître la CEC/UICN et ses membres auprès d'activités basées aux Etats-Unis, comme les sessions du Forum sur l'observation de la Terre.

Priorités de la Commission

Mme Colleton est convaincue que le travail de la CEC est un facteur essentiel du succès de l'ensemble de l'organisation, que ce soit en améliorant la notoriété de l'UICN auprès de ses donateurs ou en contribuant fortement à faire connaître et à appliquer ses travaux à l'échelle mondiale, pour protéger la biodiversité, connaître le changement climatique et y répondre, promouvoir le bien-être humain et l'économie verte. Mme Colleton a une riche expérience dans tous ces domaines et souhaite y œuvrer pour le plus grand profit de l'UICN.

Elle souhaite faire avancer trois priorités liées aux grands axes de l'intégration et de l'innovation :

1. Renforcer les liens et la collaboration de la CEC avec les autres Commissions de l'UICN ;
2. Promouvoir la communication et les technologies de l'éducation afin de rehausser la qualité des travaux de la CEC et d'améliorer la notoriété de l'UICN auprès de ses bailleurs de fonds et de l'ensemble du secteur environnemental ; et
3. Renforcer la composition et les compétences dont dispose la CEC grâce à sa base mondiale d'experts, afin d'assurer la mise en œuvre de son prochain mandat.

Ces priorités sont en accord avec le *Mandat de la CEC pour 2013-2016* :

Créer une « communauté mondiale qui aime et valorise la nature » en permettant à la communauté mondiale de communiquer de façon effective et d'utiliser les connaissances afin de créer une évolution favorable à la conservation de la nature ».

Soutien institutionnel

Mme Colleton, Présidente de l'Institute for Global Environmental Strategies (IGES) permet volontiers l'utilisation des locaux et des ressources de l'IGES s'il y a lieu. Les bureaux de l'IGES se trouvent 1600 Wilson Blvd., Suite 600, Arlington, Virginie, États-Unis d'Amérique.

Juliane Zeidler, Allemagne

Données personnelles

Nom :	Juliane Zeidler
Date de naissance :	13 décembre 1969
Nationalité :	Allemande, résidente permanente en Namibie

Elle a une fille, Zafari Nelao.

Formation

Elle a fait ses études secondaires à Königstein, Allemagne, et a obtenu un Master en biologie de l'Université J.W. Goethe (Francfort, Allemagne), en février 1995 et un Master en biologie de la conservation des ressources à l'Université du Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud, en juin 1997. Elle est titulaire d'un doctorat en écologie et gestion des ressources naturelles décerné par l'Université du Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud, en juin 2000.

Emploi actuel

Elle est actuellement Directrice et consultante principale du cabinet Integrated Environmental Consultants of Namibia, www.iecn-namibia.com. Elle est administratrice fondatrice de l'entité associée Natuye – Institut pour le Fonds pour l'environnement, ainsi que de deux autres fonds pour l'éducation en Namibie, axés sur le développement de la petite enfance et la formation professionnelle des jeunes.

Expérience professionnelle

Mme Zeidler est cofondatrice de l'IECN et de l'Institut Natuye, basé en Namibie. Son travail est fondé sur sa conviction que le progrès en matière d'environnement et de développement ne peut être atteint qu'en surmontant les problèmes de capacité au niveau de la mise en œuvre. Forte d'une expérience de plus de 20 ans dans les domaines de l'environnement et du développement, elle est bien connue en Namibie et sur le plan international pour ses compétences en matière de recherche sur la biodiversité, adaptation au changement climatique, particulièrement au niveau communautaire, gestion des ressources naturelles, développement communautaire, politiques environnementales et développement durable. Depuis dix ans elle s'intéresse à la communication dans le domaine du développement, la gestion du changement et l'apprentissage, ayant constaté dans son travail au quotidien en Afrique que beaucoup d'enjeux de gestion, de conservation environnementale et du développement doivent être abordés dans un contexte conduisant à des changements durables et à des effets concrets de terrain.

Entre 1991 et 1998, elle a été basée au Centre de formation et de recherche de Gobabeb dans le désert du Namib central ; elle était assistante de recherche et coordinatrice de l'Unité de recherches écologiques sur le désert. Entre 1998 et 2002, elle a coordonné la mise en œuvre des composantes de recherche, de sensibilisation et de renforcement des capacités du Programme national namibien de lutte contre la désertification, pour le compte de la Fondation namibienne de recherche sur le désert, et elle a effectué des tâches de soutien pour le Programme national de biodiversité du Ministère de l'environnement et du tourisme de Namibie. Entre 2002 et 2004 elle a été responsable de programme pour les zones arides et subhumides au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, basé à Montréal, Canada. Dans ce cadre, elle a apporté et coordonné des avis scientifiques pour le processus de négociation de ce programme ainsi que d'autres programmes de la Convention.

Avec l'IECN, Mme Zeidler travaille à la préparation et à la mise en œuvre d'une variété de projets liés à l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des terres, axés sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets en Afrique, financés notamment par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et gérés principalement par le PNUD, la FAO et le PNUE. Ces dernières années elle a effectué des missions importantes portant sur différents pays d'Afrique, dont l'Angola, le Bénin, le Cap Vert, les Comores, l'Érythrée, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Rwanda. En Namibie, elle assure la coordination du Groupe de travail technique sur le renforcement des capacités en gestion durable des terres. Avec son équipe de l'IECN, elle participe à la mise en œuvre de divers projets de conservation de la biodiversité, de gestion des terres et d'adaptation au changement climatique, avec une forte composante de sensibilisation des communautés, éducation et formation. Elle participe à des processus politiques de haut niveau en Namibie et sur le plan international, notamment l'élaboration de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, dont elle est co-auteure, et plus récemment, la rédaction d'un chapitre du 4e Rapport sur le développement dans le monde.

Expérience et collaboration avec l'UICN

Grâce à ses activités professionnelles dans la région Afrique et ses contacts officiels avec le Bureau régional de l'UICN depuis des années, Mme Zeidler a une connaissance approfondie de l'UICN. En tant que responsable de programme pour les zones arides au Secrétariat de la CDB, elle a travaillé en collaboration étroite avec le Programme de l'UICN pour les zones arides et la Commission de la gestion des écosystèmes. Elle est membre de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) depuis 2006, et sa connaissance de l'organisation a été enrichie lorsqu'elle a été nommée Présidente régionale de la CEC pour l'Afrique orientale et australe, ce qui lui a permis de nouer des contacts plus étroits avec le Secrétariat, les Membres de l'UICN et les Commissions. L'année dernière, elle a été co-auteure d'un chapitre sur la politique de la communication pour une publication du Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe, elle a animé des formations pour les points de contact africains pour la biodiversité, elle a été correspondante pour l'édition de la CEC du bulletin *ArborVitae* de l'UICN, et elle a mené à bien des actions de sensibilisation pour les membres régionaux de la CEC, entre autres activités.

À travers son travail au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et sa collaboration de longue date, en tant que consultante, avec les traités environnementaux, le PNUD et d'autres organisations et ONG environnementales, elle a cumulé une riche expérience et une réflexion sur le plan international et de la gouvernance internationale de l'environnement.

Priorités futures pour la CEC

La CEC a récemment effectué la planification stratégique pour la période 2013-2016, dans un cadre de participation et de consultation. Il est important d'harmoniser cette planification avec les priorités stratégiques pour l'ensemble de l'UICN, et la CEC doit bien connaître sa fonction de soutien. Mme Zeidler souhaite aider à incorporer les pratiques optimales et les leçons apprises à travers le travail de terrain, notamment dans les pays en développement, dans des processus politiques de haut niveau, à travers la communication ciblée, la sensibilisation et la collaboration que la CEC peut contribuer à mettre en place. La CEC doit s'efforcer de sensibiliser la population mondiale aux enjeux de l'environnement, contribuant ainsi à promouvoir des actions concrètes de développement durable. Ceux qui ne sont pas encore convaincus de la valeur de la durabilité doivent être ciblés afin de

réaliser des évolutions, et la CEC doit fournir de nouveaux outils à ceux qui y croient, pour optimiser la sensibilisation et les effets concrets.

Soutien institutionnel

Du point de vue institutionnel, le conseil d'administration de l'IECN et de Natuye a autorisé Mme Zeidler à utiliser les ressources et le personnel de l'IECN pour fournir un soutien institutionnel à la présidence de la CEC. En outre, il l'a autorisée à consacrer 25% de son temps aux fonctions de la CEC, y compris les voyages nécessaires. Le bureau a des équipements professionnels et un excellent accès aux télécommunications.

COMMISSION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, ECONOMIQUES ET SOCIALES (CPEES)

Aroha Te Pareake Mead, Nouvelle-Zélande

Données personnelles

Nom :	Aroha Te Pareake Mead
Date de naissance :	1er septembre 1955
Nationalité :	Néo-zélandaise d'ascendance maorie, des tribus Ngati Awa, Ngati Porou, Tuhoe, Tuhourangi et Ngati Tuwharetoa

Formation

Études en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux États-Unis. Diplôme : Master en relations internationales de l'Université Victoria de Wellington (1997)

Emploi actuel

Présidente de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN
Chargée de cours, Entreprises maories, École de gestion des entreprises, Université Victoria, Wellington, Nouvelle-Zélande

Expérience professionnelle

Aroha travaille depuis plus de 30 ans dans les domaines de la propriété intellectuelle et culturelle autochtone et l'environnement, au niveau tribal, national, régional (Pacifique) et international.

Aroha a été Directrice de Te Tau Ihu o Ngā Wānanga – le Secrétariat national des trois universités maories/tribales : Te Whare Wānanga o Awanuiārangi, Te Wānanga o Aotearoa et Te Wānanga o RaRoyaume-Uniawa. Précédemment, elle a occupé des postes de direction dans Te Puni Kōkiri, le Ministère du développement maori. Elle a été chef de file de l'organisation de la conférence qui a élaboré en 1993 la Déclaration Mataatua sur les droits de propriété culturelle et intellectuelle des peuples autochtones ; la Table ronde de 1994 sur les peuples autochtones et l'autodétermination ; et la 6e Conférence internationale des ethnobiologistes, ainsi que de nombreuses conférences nationales, régionales et internationales sur les connaissances traditionnelles, les droits de propriété intellectuelle et culturelle, la biodiversité et les ressources génétiques. La conférence la plus récente dont elle a dirigé les travaux avait pour titre « Partager le pouvoir : une nouvelle vision du développement », et elle s'est tenue à Whakatane, Nouvelle-Zélande, en janvier 2011. Il s'agissait d'une conférence multidisciplinaire qui explorait la décentralisation de la gouvernance et la gestion des ressources bio-culturelles ; les modalités pour conférer aux peuples autochtones et aux communautés locales plus de pouvoirs et de responsabilités dans la gouvernance et la gestion des paysages et des écosystèmes où ils habitent ou qui sont proches ; les alternatives possibles au modèle économique actuel, fondé sur le capital, qui a suscité des inégalités sociales et économiques et des dommages environnementaux à grande échelle.

Aroha est l'auteure de nombreuses publications sur des questions liées aux peuples autochtones et aux Maoris, notamment sur les connaissances traditionnelles, les valeurs autochtones et la conservation de la nature, les politiques relatives à la propriété intellectuelle et culturelle.

Une liste complète des publications, des postes occupés par Aroha et de ses centres d'intérêt peut être consultée en ligne : http://www.victoria.ac.nz/vms/about/staff/aroha-mead

Expérience et collaboration avec l'UICN

J'ai été désignée par le Conseil de l'UICN comme Conseillère ayant des responsabilités spécifiques en matière de peuples autochtones pour la période 2000-2004. Ce mandat a été reconduit après le CMN de Bangkok, lorsque j'ai été réélue au Conseil pour la période 2004-2008. Pendant mes deux mandats au Conseil de l'UICN (2000-2004 et 2004-2008) j'ai rempli plusieurs fonctions : membre

fondateur du Groupe de travail « Genre et biodiversité », Correspondante pour les industries extractives (2004-2008), membre du Comité des motions du Conseil (2004) et Co-présidente du Comité des résolutions du CMN (2008).

En 2008, j'ai été élue Présidente de la CPEES suite au Congrès de Barcelone. Ma participation active au Conseil s'est poursuivie (Groupe du travail sur le secteur privé, Groupe de travail sur le genre et la biodiversité, Comité du Programme et des politiques et Comité préparatoire du Congrès). J'ai été également présidente du collège des six Présidents des Commissions.

C'est un honneur et un privilège pour moi d'avoir présidé la CPEES depuis quatre ans et j'espère pouvoir continuer à œuvrer avec toute la diversité de membres de la CPEES pendant les quatre années à venir.

Priorités futures de la Commission

À l'heure actuelle, les questions abordées et mises en avant par la CPEES sont plus cruciales que jamais. La déclaration qui exprime la vision de la Commission me permet de rester axée sur nos objectifs.

- Un monde caractérisé par la diversité, la productivité et l'intégrité des systèmes naturels.
- Un mode où les modes de production et de consommation sont durables.
- Un monde où la diversité culturelle est intimement liée à la diversité biologique et où l'interaction des deux crée des moyens de subsistance abondants et durables.

Le monde est confronté à des défis multiples : dégradation environnementale, épuisement des ressources naturelles, menaces croissantes à la paix et à la sécurité, effondrement économique et érosion continue des droits humains des personnes et des collectivités, particulièrement les communautés autochtones. Les gouvernements du monde entier privilégient l'extraction de ressources et la privatisation au détriment de la protection des ressources ; il sera difficile de revenir sur nombre de ces décisions. Le positionnement des avis et des actions de la CPEES dans un cadre si complexe nécessite une approche stratégique, un travail en collaboration avec d'autres acteurs, une forte crédibilité de nos avis professionnels et la poursuite de ce qui a toujours été l'un des points forts de la CPEES, à savoir le fait de travailler directement à l'intérieur des communautés et avec elles, permettant ainsi à nos avis d'être bien fondés sur le terrain.

Les priorités de la Commission sont articulées dans le nouveau mandat 2013-2016 ; leur mise en œuvre sera notre priorité pour les quatre années à venir.

1. Mise au point et promotion d'une éthique de la conservation favorisant la diversité des systèmes de connaissance et des valeurs, mettant en œuvre des actions de conservation équitables et fondées sur les droits, avec une meilleure gouvernance des ressources naturelles et des avantages concrets en matière de moyens d'existence, et reliant la diversité biologique aux dimensions culturelles de la conservation de la nature, mettant l'accent sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

2. Utilisation accrue des approches fondées sur les droits pour la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, favorisant l'équité sociale et culturelle, l'auto-détermination des peuples autochtones, la gouvernance communautaire, les moyens de subsistance durables et la sécurité humaine.

3. Des solutions fondées sur la nature aux défis à l'échelle mondiale (changement climatique, défrichement des forêts et conversion des terres agricoles pour des monocultures, y compris de biocombustibles, insécurité alimentaire, développement économique et social inéquitable) sous-tendues par des politiques économiques renforçant la durabilité, l'équité sociale et l'intégrité environnementale.

4. Renforcement des capacités de la société civile, de l'État et du secteur privé afin de veiller à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et de réduire les effets préjudiciables des activités économiques sur le climat, la diversité bio-culturelle et la sécurité alimentaire.

Le défi principal consistera à mettre en œuvre ces priorités de façon tangible.

Soutien institutionnel

Lorsque ma candidature à la présidence de la CPEES a été proposée lors du CMN de Barcelone en 2008, j'ai négocié avec mon employeur (l'Université Victoria de Wellington) le regroupement de mes obligations d'enseignement en un seul trimestre (juillet- octobre) en échange de leur soutien plein et entier à mon travail bénévole en tant que Présidente de la CPEES. Cet accord m'a permis de m'acquitter pleinement de mes obligations d'enseignement et de recherche et de mener à bien mon travail et les voyages liés à la CPEES. Mon employeur a accepté de reconduire cet accord pour une deuxième période quadriennale si je suis réélue Présidente de la CPEES à Jeju.

COMMISSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Antonio Herman Benjamin, Brésil

Données personnelles

Nom : Antonio Herman Benjamin
Date de naissance : 13 novembre 1957
Nationalité : Brésilien

Formation

Diplôme universitaire de droit, Faculté de Droit, Université Fédérale de Rio de Janeiro (Brésil)
Diplôme de Master en droit, Faculté de Droit, Université de l'Illinois (États-Unis d'Amérique)

Emplois actuels

Vice-président de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN
Juge à la Cour Supérieure de Justice du Brésil (Brasília)
Professeur, Université Catholique de Brasilia, Faculté de Droit
Professeur invité de droit comparé de l'environnement, Faculté de Droit d'Austin, Université du Texas
Rédacteur en chef émérite, Revue brésilienne de droit de l'environnement
Co-président, INECE (Réseau international pour la conformité et l'application des mesures en matière d'environnement)
Co-président, Comité consultatif du PNUE sur la Conférence Rio+20 des Présidents des Cours Suprêmes et des Procureurs généraux
Membre du Comité National Rio+20 établi par la Présidente du Brésil, Mme Dilma Rousseff

Expérience professionnelle

Membre du Ministère Public de São Paulo, Brésil (1982-2006), ancien président de la Division de protection environnementale du Bureau du Procureur Général de l'état de São Paulo. Fondateur de la Revue brésilienne de droit de l'environnement et de l'Institut « Le Droit pour une Planète Verte» (Membre de l'UICN). Ancien président de l'Association des anciens élèves brésiliens de Fulbright. Rapporteur général du Comité d'experts juridiques qui a rédigé la Loi brésilienne de 1998 sur les délits environnementaux. L'un des rédacteurs du Code forestier du Brésil. Membre du Comité d'experts juridiques des Nations Unies sur les délits environnementaux. Auteur, co-auteur et directeur de la publication de plus de 30 livres et articles publiés au Brésil et à l'étranger.

Expérience et collaboration avec l'UICN

Collaboration avec la Commission du droit de l'environnement de l'UICN depuis plus de 15 ans. Membre de son Comité directeur depuis 8 ans, Vice-président de la Commission depuis 4 ans.

Priorités futures pour la Commission

Depuis sa création, la Commission du droit de l'environnement (CDDE) (à l'origine, Commission de la législation, puis, en 1970, Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement) a joué un rôle de premier plan pour ce qui est des progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre du droit international et national de l'environnement.

Pendant les quatre années à venir, la CDDE devrait travailler en coopération étroite avec les autres Commissions, en accord avec les grandes lignes et les priorités du Programme 2013-2016. Elle devrait s'acquitter de son mandat en coordination avec les activités du Secrétariat de l'Union et celles de ses Bureaux régionaux. Il faudrait mettre l'accent sur le renforcement de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux portant sur la conservation de la nature, notamment la Convention sur la diversité biologique. Ce travail en coopération entre les différentes Commissions pourrait porter notamment sur les cadres juridiques pour la Liste rouge des espèces menacées, la Liste rouge des écosystèmes, les peuples autochtones, les aires protégées, les compensations de

biodiversité, le paiement des services fournis par les écosystèmes, entre autres. La CDDE, en coopération avec le PNUE et l'INECE, devrait lancer le portail judiciaire de l'environnement. En outre, elle devrait apporter son soutien à ECOLEX, une banque de données juridiques qui compte parmi les plus complètes du monde en matière de droit de l'environnement. Des activités de renforcement des capacités devraient être conçues spécifiquement pour les juges, les Ministère Public, les organismes responsables de l'environnement et les professeurs de droit, en concertation avec l'Académie de Droit de l'Environnement de l'UICN et le Centre de Droit de l'Environnement de Bonn. Les groupes de spécialistes, qui sont au cœur du rayonnement mondial de la CDDE, devraient être en lien étroit avec le Programme de l'Union et les traités environnementaux multilatéraux ; ils devraient aussi partager leurs compétences avec les autres Commissions.

Soutien institutionnel

Le Bureau de l'UICN au Brésil est prêt à mettre à disposition des espaces de bureaux et à assurer un soutien logistique au travail de la Commission du Droit de l'Environnement.

COMMISSION DE LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES (CSE)

Simon Stuart, Royaume-Uni

Données personnelles

Nom : Simon Nicolas Stuart
Nationalité : Britannique
Date de naissance : 14 juillet1956

Formation

Diplômes et doctorat de l'Université de Cambridge, avec une spécialisation en biologie de la conservation. Son travail de doctorat portait sur les oiseaux des forêts de Tanzanie ; il a donné lieu par la suite à plusieurs initiatives de conservation.

Emplois actuels

Président, Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)
Professeur invité, Département de Biologie et de Biochimie, Université de Bath
Conseiller principal pour la biodiversité, Conservation International
Conseiller principal pour la biodiversité, Centre mondial de surveillance continue de la conservation (WCMC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Collaborateur émérite, Zoo Al Ain
Collaborateur émérite, Société Zoologique de Londres

Expérience professionnelle

In 1983 Simon a rejoint le Conseil international pour la préservation des oiseaux (actuellement BirdLife International) ; il a travaillé à l'élaboration du Livre rouge des oiseaux d'Afrique et a lancé le programme du Conseil au Cameroun (y compris du travail de terrain en 1983 et 1984). Il est entré au Secrétariat de l'UICN en 1986. Il a fait partie du Comité TRAFFIC entre 1992 et 2000, et il a été administrateur de A Rocha International – Christians in Conservation (2001-2009) et de Wildscreen (depuis 2009). Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont 12 livres et 67 articles dans des publications scientifiques à comité de lecture (plus deux actuellement en relecture).

Expérience et collaboration avec l'UICN

Simon a occupé les postes suivants au sein de l'UICN :

Responsable du Programme des espèces (1986-1990)
Directeur du Programme des espèces (1991-2000)
Directeur général par intérim (2000-2001)
Directeur de l'Unité d'évaluation de la biodiversité (2001-2006)
Conseiller scientifique principal pour les espèces (2006-2008)

In 2008, Simon a quitté le Secrétariat de l'UICN après 22 ans et il a été élu *Président de la Commission de la sauvegarde des espèces* la même année. Il est responsable des orientations stratégiques de la CSE, dont la supervision de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UICN pour les espèces, il favorise la collaboration entre la CSE et d'autres partenaires intérieurs et extérieurs à l'UICN, et aide à mobiliser les fonds nécessaires pour les travaux de la Commission.

Priorités futures pour la Commission

Depuis 2000, la CSE a opéré une transformation dans les évaluations de biodiversité au moyen de la Liste rouge de l'UICN. Le nombre d'espèces évaluées est passé de près de 18 000 à presque 62 000 en 2012. Surtout, la quantité de données pour chaque espèce s'est accrue de façon extraordinaire ; ainsi, des cartes de répartition sont disponibles pour plus de 30 000 espèces. La Liste rouge montre que nous ne réussissons pas à sauvegarder les espèces. Il y a bien entendu des succès

spectaculaires, mais ils restent des exceptions. Les taux d'extinction augmentent, la plupart des espèces déclinent, et leurs possibilités d'apporter des bienfaits durables aux populations humaines s'amoindrissent.

Cependant, grâce aux évaluations des espèces menées par la CSE, les connaissances scientifiques servant de base au ciblage d'actions de conservation se sont beaucoup améliorées. Nos données fournissent des orientations spécifiques quant aux lieux précis à préserver, les menaces à combattre, les espèces devant être prioritaires et les politiques à mettre en œuvre. À la différence d'il y a douze ans, nous savons maintenant ce qu'il faut faire pour enrayer le déclin des espèces.

En conséquence, la priorité principale de la CSE consiste à collaborer avec une variété beaucoup plus grande de partenaires afin de faire connaître les besoins en matière de conservation, de mettre au point des programmes efficaces, de créer la volonté politique et d'accroître les ressources financières et humaines nécessaires à la conservation. En 2010, à Nagoya, nous avons remporté un succès important lorsque les États du monde entier se sont engagés à atteindre l'Objectif 12 d'Aichi : « *D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.* » Il s'agit de l'engagement le plus fort qui ait jamais été pris à l'échelle mondiale pour combattre la crise de l'extinction. J'ai l'intention de me servir du Congrès mondial des espèces de l'UICN, proposé pour 2015, afin de continuer de mettre l'accent sur la biodiversité au niveau des espèces, et d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs d'Aichi, qui comportent pour la plupart une composante « espèces ».

Outre cette priorité globale, je souhaite aussi aborder les préoccupations suivantes :

- Le travail d'évaluation des espèces de la CSE doit être durable sur le plan financier, et la Liste rouge de l'UICN doit devenir plus largement représentative des biomes et des espèces de la planète (y compris les espèces marines, d'eau douce et des zones arides, et les champignons, les invertébrés et les plantes). C'est notre initiative *Baromètre de la vie.*
- Nous continuerons à développer nos travaux sur l'utilisation durable, les espèces envahissantes, le changement climatique, la planification de la conservation des espèces, l'identification de sites importants pour la biodiversité, et l'importance des espèces pour la sauvegarde des moyens de subsistance humains et des services des écosystèmes.
- Nous continuerons nos travaux sur les défis les plus pressants, dont le déclin des amphibiens, les grands animaux d'Asie et d'Afrique occidentale et centrale, les récifs coralliens, les captures accessoires, la pêche, les pesticides systémiques, et d'autres encore.
- La CSE continuera à mettre en place de nouvelles structures à l'échelle régionale et nationale, en collaboration avec les Bureaux et les Membres de l'UICN, afin de faire progresser les actions de sauvegarde des espèces.

La CSE est en mesure d'aborder un si grand nombre de questions importantes et stratégiques grâce à son réseau de plus de 150 groupes de spécialistes, autorités de la Liste rouge, groupes de travail, groupes spéciaux et sous-comités qui, mis ensemble, comprennent plus de 8000 experts de tout premier plan provenant de presque tous les pays du monde. J'ai l'intention de continuer à renforcer ce réseau lors de la période quadriennale 2013-2016.

Soutien institutionnel

Un certain nombre de donateurs et d'organisations partenaires ont apporté un soutien généreux à Simon et à ses collaborateurs pendant la période 2009-2012, dont Conservation International, l'Agence environnementale d'Abou Dhabi, le Zoo Al Ain, la Fondation MAVA, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE, l'Association mondiale des zoos et des aquariums, le Zoo de Chester, le Zoo de Bristol et la Société zoologique de Londres. Des discussions sont en cours avec ces organisations pour reconduire ce soutien pendant la période 2013-2016, et d'autres organisations (dont la Wildlife Conservation Society, l'Association européenne des zoos et des aquariums, plus quelques autres à l'étude) ont exprimé leur souhait de nous apporter leur soutien. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE met généreusement à disposition des contrats d'emploi pour le Président de la CSE et son personnel.

COMMISSION MONDIALE DES AIRES PROTÉGÉES (CMAP)

Ernesto Enkerlin-Hoeflich, Mexique

Données personnelles

Nom : Ernesto C. Enkerlin-Hoeflich
Date de naissance : 14 décembre 1958
Nationalité : Mexicain

Formation

Diplôme d'ingénieur (B.E. 1980, matière principale agronomie, matières secondaires zootechnie et écologie)
Doctorat (1995, sciences, spécialisation en faune, flore et pêche)

Emploi actuel

Professeur et Doyen pour la durabilité, Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey, Mexique

Expérience professionnelle

http://en.wikipedia.org/wiki/Ernesto_Enkerlin.
Important chercheur et expert mexicain de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, spécialiste des politiques environnementales, de la durabilité, de la protection de la biodiversité et de l'écologie des perroquets. Son action à la tête de la Commission nationale des aires protégées du Mexique (CONANP), qu'il a présidée de 2001 à 2010, a été récompensée par l'UNESCO par le prix Sultan Qaboos de préservation environnementale en 2005 et par l'un des prix pour services émérites de la Society for Conservation Biology en 2009. L'UICN lui a décerné en 2008 l'un des Prix Packard, ainsi que le Prix Kenton Miller pour l'innovation dans la conservation des aires protégées en 2009.

Il a été aussi professeur de recherche au Centre pour la qualité environnementale (ITESM) et chercheur adjoint au Centre de recherche environnementale de l'Institut de conservation de la Terre de l'Université Columbia, aux États-Unis.

Comme défenseur de la nature, M. Enkerlin a travaillé pour plusieurs ONG et a été co-fondateur d'Amigos de la Naturaleza et de Pronatura Noreste avant de rejoindre, sur désignation du Président de la République, la Commission nationale des aires protégées. Pendant son mandat à la tête de la CONANP, l'étendue des aires protégées mexicaines s'est accrue de près de 50%, avec plus de 8 millions d'hectares de sites protégées de différentes catégories. La CONANP a inscrit 26 nouveaux sites au Réseau mondial de réserves de la biosphère et plus de 125 zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar. En outre, les Îles et aires protégées du Golfe de Californie (2005) et les Réserves de biosphère du Papillon monarque (2009) ont été inscrites comme sites naturels sur la Liste du Patrimoine mondial.

Expérience et collaboration avec l'UICN

Membre de la CMAP depuis 1996, participant au Congrès mondial des parcs de 2003 et membre de l'équipe de rédaction de l'Accord de Durban et des contributions de l'UICN aux résolutions et actions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatives aux aires protégées. Participant, comme membre de la délégation mexicaine, à différentes réunions officielles aboutissant à l'adoption du Plan de travail de la CDB sur les aires protégées. Hôte du Forum mondial des directeurs d'aires protégées en 2006. Participant à des ateliers organisés par l'UICN sur le Plan de travail de la CDB sur les aires protégées et aux sessions du Congrès mondial de la nature en 2004 et en 2008. Participant à l'atelier de révision de la définition et des catégories des aires protégées. Président des sessions de mise à jour du Plan de travail de la CDB sur les aires protégées pendant la 9e Conférence des Parties à la CDB à Bonn (105 libellés entre crochets ont été négociés avec succès). Participant au Groupe

consultatif technique sur la biodiversité du FEM, où il a été d'avis d'augmenter l'enveloppe financière prévue pour les aires protégées lors de la récente reconstitution du Fonds. Vice-président de la CMAP depuis novembre 2010.

Priorités futures de la Commission

- Capitaliser les acquis du passé et innover ; il faut faire plus, plus vite, mieux et à une échelle plus large. La CMAP doit réaffirmer son rôle d'aide aux membres et aux gouvernements pour atteindre ces objectifs.
- Les aires protégées restent l'outil le plus rentable, efficace et fiable pour la conservation de la biodiversité, mais ne suffisent pas en elles-mêmes à arrêter le déclin de celle-ci. Ce message fort doit être entendu clairement et avoir un pouvoir rassembleur.
- Les aires protégées sont aussi des fournisseurs d'autres services écosystémiques et une composante importante d'autres valeurs sociétales.
- Les communautés autochtones et rurales ont besoin de plus de pouvoirs et d'incitations car elles sont des acteurs de première ligne en matière de conservation ; nous devons aussi faire progresser la diversité des modes de gouvernance.
- Les gestionnaires et le personnel des aires protégées doivent continuer d'être au cœur de nos efforts.
- Nous avons besoin d'une « Liste verte » pour montrer qu'on peut avoir des aires protégées extraordinaires dans toutes les régions du monde. Communiquer les bonnes nouvelles à tous, partout dans le monde, et réveiller la fierté, oublier le catastrophisme.
- Poursuivre et renforcer le bon travail effectué par la CMAP, le Programme mondial des aires protégées et d'autres unités de l'UICN. La structure du Secrétariat est idéalement adaptée pour accroître la coopération et la synergie entre les différentes Commissions.
- L'approche « Une seule Union » et notre Modèle économique sont également porteurs de nouvelles opportunités. Le mandat de la CMAP soumis au Congrès de 2012 sera bien évidemment une partie importante de notre feuille de route.
- Du personnel a été généreusement détaché par le Canada, la Colombie et les États-Unis. Ces accords doivent être bien entendu reconduits ou élargis, mais il y a un besoin pressant de renforcer les capacités du personnel très dévoué du Programme mondial des aires protégées, en collaboration avec d'autres secteurs de l'UICN.
- Il est très important de collecter des fonds ; à cet effet, les capacités de rassemblement et de mobilisation du futur Président/e seront déterminantes.
- Il faut intensifier les efforts pour se rapprocher des membres et pour reconstituer ou diversifier la composition de la Commission.
- Le futur Président/e devrait savoir identifier les occasions permettant de mieux servir les membres et de les habiliter afin qu'ils soient à leur tour en mesure de promouvoir la conservation dans son ensemble, dans leurs pays et régions.
- Les zones de nature vierge sont les plus menacées. S'il est vrai que l'expansion quantitative des aires protégées doit se poursuivre et être encouragée pour une variété de catégories, il faut faire un effort particulier et urgent en faveur des zones de nature vierge avant qu'il ne soit trop tard.
- Le Congrès mondial des parcs de 2014 est une occasion extraordinaire de faire un bond en avant en matière de conservation. Nous devons avoir recours à tout l'appui possible de l'UICN, de nos hôtes et de nos soutiens, de telle façon que le Programme mondial des aires protégées ne soit pas surchargé et puisse poursuivre ses travaux de conservation tout en contribuant au succès du Congrès.
- Les effets négatifs du changement climatique sur la biodiversité sont apparus beaucoup plus vite et sous une forme différente de celle prévue. À l'échelle mondiale, des ressources destinées à la conservation sont massivement réaffectées à l'adaptation et à l'atténuation. Des mécanismes tels que REDD+ ou nos « Solutions naturelles » sont une réponse possible, mais il faut faire bien davantage pour que cette dichotomie malheureuse soit résolue de façon à tenir compte des deux aspects, tant sur le terrain que dans les politiques nationales.
- Comme l'a dit Sylvia Earle : « Sans bleu, pas de vert ». Il est indispensable de faire progresser la conservation des mers, près des côtes dans les eaux relevant de la juridiction nationale et aussi plaider fortement pour un régime international de conservation au-delà de la juridiction nationale. La CMAP de l'UICN est idéalement positionnée à cet effet.

Soutien institutionnel

Le soutien institutionnel ne sera pas un facteur limitatif. Si je suis élu, des financements complémentaires viendraient à l'appui de la présidence de la Commission.

Kathy MacKinnon, Royaume-Uni

Données personnelles

Nom :	Kathy MacKinnon
Date de naissance :	28 février 1948
Nationalité :	Britannique

Formation

1966-1972	Université d'Oxford, Royaume-Uni, Lady Margaret Hall
1969	Diplôme B.A. (mention) en Zoologie
1976	D. Phil., Oxford
1976	M.A.,Oxford

Emploi actuel

Depuis ma retraite de la Banque mondiale en 2010, j'ai travaillé à temps partiel comme consultante indépendante mais une partie importante de mon temps est consacrée au travail bénévole pour la CMAP, où je suis Vice-présidente chargée de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et Vice-présidente chargée du changement climatique. Je suis membre du Conseil d'administration de Botanic Gardens Conservation International et du Conseil de surveillance de Wetlands International ; je fais également partie du conseil de rédaction des journaux *Oryx* et *Biodiversity Conservation.* Je suis aussi chercheuse invitée au Groupe des sciences de la conservation de l'Université de Cambridge, Royaume-Uni.

Expérience professionnelle

J'ai travaillé sur des questions liées à la conservation de la nature et à la planification et la gestion des aires protégées pendant plus de 40 ans, notamment dans des pays en développement, dont dix années pendant lesquelles j'ai vécu et travaillé en Indonésie. Mon expérience comprend notamment la mise en œuvre de la gestion et de la recherche dans les aires protégées, la planification du système, la mise au point de mécanismes durables de financement et la prise en considération systématique de la biodiversité dans les projets de développement. J'ai été en mesure d'aborder les enjeux de la conservation depuis différentes perspectives : chargée de la mise en œuvre de programmes d'ONG, conseillère gouvernementale, enseignante à l'université, travail chez un grand bailleur de fonds.

Entre 1994 et 2010 j'ai été spécialiste principale en matière de biodiversité dans le Département de l'environnement de la Banque mondiale, travaillant pour des projets de biodiversité financés par la Banque et par le FEM dans le monde entier, dont des projets de gestion d'aires protégées et de ressources naturelles en Afrique, en Asie, en Amérique Centrale et du Sud, en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique. À ce titre, j'ai collaboré avec une variété de parties prenantes, dont des organismes gouvernementaux, des ONG, des communautés locales, des peuples autochtones et le secteur privé, avec des mécanismes de gouvernance et de gestion également variés.

Plus récemment, j'ai participé à des efforts d'intégration de la biodiversité et de la conservation dans les programmes classiques de développement et de réponse au changement climatique, y compris la collaboration avec la CMAP autour des *Solutions naturelles,* qui mettent en lumière les avantages socio-économiques des aires protégées et leur rôle pour aider les collectivités à faire face au changement climatique.

Je suis l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles scientifiques sur des questions liées à la conservation, notamment la conservation des espèces (primates, tigres, écureuils), la planification et la gestion des aires protégées et des réponses au changement climatique axées sur les

écosystèmes. En 2007 j'ai reçu le Prix pour services émérites de la Society of Conservation Biology (Société de biologie de la conservation).

Expérience et collaboration avec l'UICN

Je suis impliquée dans les activités des Commissions (CMAP et CSE) et des programmes de l'UICN depuis les années 1980. Je suis co-auteure de publications importantes de l'UICN, comme la *Gestion des aires protégées dans les zones tropicales* et l'*Examen par l'UICN des systèmes d'aires protégées dans les domaines afrotropical et indomalais.* Lorsque je travaillais à la Banque mondiale, j'ai collaboré avec l'UICN à propos de différentes questions, dont les programmes forestiers et la REDD, ainsi que la mise au point de plusieurs projets mis en œuvre par l'UICN sur des aires protégées marines, des guides de terrain en langue locale, le Programme mondial sur les espèces envahissantes et le programme Sauvons nos espèces. Ces activités ont abouti, entre autres produits, à l'élaboration de plusieurs Lignes directrices de la CMAP sur les meilleures pratiques, de la collection Arguments en faveur de la protection et des *Solutions naturelles : les aires protégées contribuent à répondre au changement climatique.*

Je suis actuellement Vice-présidente de la CMAP, travaillant en collaboration étroite avec le Programme mondial des aires protégées, et je dirige le Groupe de travail de la CMAP sur le changement climatique. Je suis également membre des Groupes de travail conjoints CMAP-CSE « Biodiversité et aires protégées » et « Gestion des espèces exotiques envahissantes dans les aires protégées ». Au nom de la CMAP, j'ai fait partie de délégations de l'UICN à des réunions de la Convention sur la diversité biologique et d'autres Conventions de Rio, et j'ai participé à des réunions de planification pour le nouveau programme quadriennal de l'UICN et des initiatives relatives aux aires protégées.

Priorités futures de la Commission

La CMAP devrait prioritairement aider les parties prenantes nationales à mettre en œuvre le programme stratégique de la CDB, notamment l'Objectif 11, qui met l'accent sur la couverture écologique, la gouvernance et la connectivité, ainsi que d'autres objectifs d'Aichi liés à une gestion plus efficace des aires protégées. Pour y parvenir, il faudrait notamment :

- Renforcer et élargir le réseau de la CMAP en vue d'une meilleure représentation géographique, afin d'apporter un soutien amélioré aux gestionnaires des aires protégées sur le terrain, que ce soit le personnel d'organismes gouvernementaux ou des communautés locales, vu que ces praticiens sont en première ligne en matière de conservation de la biodiversité. Pour y parvenir, il faut préparer des lignes directrices fondées sur les bonnes pratiques, les traduire dans les langues locales, et les diffuser au moyen de formations nationales et régionales et lors du Congrès mondial des parcs de 2014.

- Renforcer la collaboration et le partenariat avec le Programme mondial des aires protégées, afin de renforcer les capacités dans le cadre du projet BIOPAMA (Gestion de la biodiversité et des aires protégées) en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique, et mettre au point d'autres projets conjoints pour renforcer les capacités locales et échanger des bonnes pratiques.

- Étendre la collaboration avec d'autres programmes de l'UICN (par exemple Forêts et Zones arides) et les autres Commissions, notamment la CSE et la CGE, afin d'aborder des problèmes de gestion nouveaux et cruciaux, comme le changement climatique ou la gestion des espèces exotiques envahissantes, et veiller à mieux incorporer les considérations liées aux aires protégées dans la gestion des paysages terrestres et marins.

- Sensibiliser les décideurs et le grand public aux avantages multiples des aires protégées et à leur rôle face aux grands problèmes de l'environnement, afin de promouvoir l'incorporation systématique des aires protégées dans les stratégies de réponse au changement climatique et dans les programmes de développement sectoriel (eau, énergie, agriculture…)

- Créer des groupes de travail sur les principaux thèmes et collaborer étroitement avec le Secrétariat de la CDB et les bailleurs de fonds, comme le FEM, le PNUD et les États-Unis

d'Amérique, pour que les aires protégées soient reconnues comme des éléments centraux du développement durable et en vue de l'adoption de bonnes pratiques de gestion.

Soutien institutionnel

Même si je n'appartiens officiellement à aucune des deux organisations, Birdlife International et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation – PNUE basé à Cambridge, Royaume-Uni, ont généreusement offert des espaces de réunion et un soutien administratif et informatique.

Jeffrey McNeely, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Données personnelles

Nom :	Jeffrey A. McNeely
Date de naissance :	30 mai 1944
Nationalité :	Citoyen des États-Unis

Formation

Bachelor of Arts, diplôme de l'Université de Californie – Los Angeles (UCLA)

Emploi actuel

Professeur invité (Programme A.D. White), Université de Cornell
Membre du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources, PNUE
Membre du Conseil scientifique et technique, Conseil international pour la gestion des risques
Président, Comité de la Liste rouge UICN-CSE
Président, Comité des politiques, Society for Conservation Biology (Société de biologie de la conservation)

Expérience professionnelle

Jeff McNeely a commencé à travailler à l'international en 1968, comme volontaire du Corps de la Paix, pour construire des systèmes d'adduction d'eau pour les écoles en Thaïlande. En 1970, il a commencé à collaborer avec le Dr Boonsong Lekagul et a été co-auteur de l'ouvrage **Mammifères de Thaïlande**. Tout en travaillant avec le Dr Boonsong, il a préparé un rapport pour la FAO sur la faune et la flore sauvages du bassin inférieur du Mékong, comprenant un plan d'un système d'aires protégées pour la région. Après deux années de recherches au Népal, dans une zone qui est devenue depuis l'aire de conservation de Makalu-Barun, il est allé en Indonésie en 1977 pour diriger le premier Programme national UICN-WWF, travaillant en collaboration étroite avec le gouvernement indonésien et la FAO en vue de mettre au point et de créer un système national d'aires protégées. Pendant cette période, il a géré 35 projets.

Jeff McNeely est entré au siège du Secrétariat de l'UICN en 1980 comme responsable opérationnel de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (actuellement CMAP). Il a lancé le bulletin de la Commission et géré la création de l'Unité des données sur les aires protégées, actuellement la Base de données mondiale des aires protégées. Il a organisé des réunions régionales de la Commission au Cameroun, au Pérou, au Zimbabwe et en Écosse et a dirigé l'équipe du Secrétariat chargée de l'organisation du 3e Congrès mondial des parcs (Bali, 1982). Avec Kenton Miller, il est co-auteur de l'ouvrage collectif **Parcs nationaux, conservation et développement : le rôle des aires protégées dans la survie de la société,** publié par la Smithsonian Institution et largement reconnu comme une contribution déterminante à la définition du rôle moderne des aires protégées. Il a été chargé des relations de l'UICN avec l'UNESCO, tant pour les réserves de la biosphère que pour le Patrimoine mondial ; il a rédigé en 1982 la première liste indicative des sites naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, et il a été co-auteur des Actes de la 1e Conférence mondiale sur les réserves de biosphère (Minsk, 1983).

Jeff a quitté la Commission pour devenir Directeur du Programme de l'UICN en 1984 et ensuite Directeur général adjoint. Pendant cette période, il a mis en place les programmes de l'UICN sur la

conservation du milieu marin, les forêts et les zones humides. Par la suite, il a créé et dirigé la Programme de la biodiversité de l'UICN, contribué à la rédaction de la Convention sur la diversité biologique et créé et dirigé le Forum mondial sur la biodiversité, tout en publiant de nombreux ouvrages sur la biodiversité. En 1990, ayant été nommé Secrétaire général du 4e Congrès mondial des aires protégées (Caracas, Venezuela), il s'est chargé de l'organisation du programme, de la mobilisation de fonds et de la gestion du Congrès. 13 ouvrages ont été publiés suite à ce Congrès. Il est l'auteur de la version finale des Actes (**Des parcs pour la vie**), de **Partnerships for Conservation** (qui faisait état de nombreux autres secteurs intéressés aux aires protégées) et **Protecting Nature : Regional Reviews of Protected Areas** (avec Jerry Harrison et Paul Dingwall). Lors du 5e Congrès mondial des parcs à Durban, il a préparé une présentation pour la séance plénière d'ouverture sur les scénarios d'avenir des aires protégées.

Jeff a été Directeur scientifique de l'UICN jusqu'à sa retraite en juillet 2009, et conseiller principal en matière scientifique jusqu'en mars 2012. Il a travaillé récemment avec le gouvernement tanzanien sur des questions liées au Patrimoine mondial et avec le gouvernement japonais, également sur le Patrimoine mondial et sur les aires protégées et les catastrophes naturelles ; il a aussi donné des avis sur le contenu du Congrès asiatique des parcs. Il a travaillé sur les aires protégées pour la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et de nombreux organismes bilatéraux et ONG dans plus de 80 pays. Il est l'auteur de plus de 40 ouvrages (dont les **Sites sacrés naturels**, dont il est co-auteur, en 2010) ainsi que de 500 articles scientifiques et de vulgarisation sur différents aspects de la conservation.

Expérience et collaboration avec l'UICN

Jeff a commencé à travailler pour un membre de l'UICN en 1970 (Association pour la conservation de la faune et de la flore sauvages de Thaïlande, dirigée par un Vice-président de l'UICN). Il a été invité à devenir membre de la CSE en 1971 et de la CPNAP en 1978. Il a dirigé le premier programme national de l'UICN (Indonésie) entre 1977 et 1980 et il a été membre du Secrétariat entre 1980 et 2009.

Priorités futures de la Commission

La CMAP reste le chef de fil mondial en matière d'aires protégées mais elle est encore confrontée à de nombreuses difficultés. Le 6e Congrès mondial des parcs, prévu pour 2014, représentera une occasion majeure pour aborder de nombreuses questions : l'efficacité de la gestion (et comment la mesurer), l'éthique des aires protégées, la réponse à des menaces extérieures telles que le changement climatique, les conflits d'utilisation des sols, les espèces exotiques envahissantes, le braconnage, le financement durable, les questions urbaines liées aux aires protégées, le travail avec des populations autochtones et locales à l'intérieur et autour des aires protégées, et la collaboration avec les cinq autres Commissions à propos d'aspects liés aux aires protégées, notamment avec la CSE et la CPEES. La participation à des conventions et à des programmes internationaux (notamment les Objectifs d'Aichi visant à protéger 17% des espaces terrestres et 10% des habitats marins) permettra également d'améliorer la contribution des aires protégées à l'évolution des cultures du 21e siècle. Une collaboration étroite est prévue avec le Secrétariat, notamment avec le Programme des aires protégées.

Soutien institutionnel

Étant actuellement à la retraite, Jeff McNeely peut consacrer beaucoup de temps à cette fonction et pourrait mettre en place un secrétariat dans n'importe quelle région du monde. Après des discussions avec des donateurs potentiels, son intention est de créer un secrétariat avec un professionnel, un adjoint exécutif, et du soutien pour un stagiaire au moins (selon le modèle de la CSE). Il préparera dans les mois à venir des concepts du projet pour en discuter avec les bailleurs de fonds s'il est élu.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Les finances de l'UICN pendant la période intersessions 2009-12

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER les états financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011.

1. En accord avec les articles 20 (c) et (d) et 88 (d) des Statuts de l'UICN, la Directrice générale soumet à l'approbation du Congrès les états financiers vérifiés de l'UICN.

2. Suivent ci-après les états financiers vérifiés pour les années 2008, 2009 et 2010 approuvés par le Conseil, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes. La version originale, en anglais, des états financiers et du rapport des vérificateurs aux comptes ont été publiés sur le site Internet de l'UICN : http://www.iucn.org/about/union/annual_reports_and_finances/

3. Les états financiers seront annexés au rapport sur les finances de l'UICN pour la période 2009-12 que la Directrice général, avec le Trésorier de l'UICN, soumettra à l'examen du Congrès. Ce rapport sera complété en juin 2012 lorsque le Bureau du Conseil aura approuvé les états financiers vérifiés pour l'année 2011. Le rapport ainsi que les états financiers vérifiés pour l'année 2011 seront adressés aux membres de l'UICN avec l'envoi des autres documents du Congrès qui doit intervenir le 8 juillet 2012.

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources Gland (Suisse)

États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2008 et rapport de l'organe de révision

Deloitte SA
20, Route de Pré-Bois
P.O. Box 1808
CH-1215 Geneva 15
Switzerland

Tel: +41 (0) 22 747 70 00
Fax: +41 (0) 22 747 70 70
www.deloitte.ch

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de
UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
Gland (Suisse)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité de la Direction
La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté aux 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Notre audit a été effectué dans le but d'émettre une opinion sur les comptes consolidés dans leur ensemble. Les annexes de l'UICN, A, B, et C au 31 décembre 2008 et 2007 sont présentées dans le but de fournir des éléments d'analyse additionnels et ne font pas partie des comptes consolidés. Les informations contenues dans ces annexes aux comptes consolidés sont de la responsabilité de la Direction de l'UICN. Ces informations ont fait l'objet de procédures d'audit dans le cadre global de notre audit des comptes consolidés, mais ces procédures n'ont pas été conçues dans le but de fournir un niveau séparé d'assurance d'audit des informations inclues dans ces annexes A, B et C. De ce fait, nous n'émettons pas d'opinion d'audit séparée relative aux informations présentées dans ces annexes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux articles 69b paragraphe 3 CC et 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction, est suffisamment décrit par écrit, à l'exception de celles relatives aux contrôles informatiques généraux, et a été appliqué dans tous les cycles significatifs.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne en relation avec la préparation des comptes consolidés tel que défini par la Direction existe, à l'exception de l'élément relevé dans le paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 juin 2009

Annexes : Comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

États financiers consolidés

Compte consolidé des revenus et dépenses

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes relatives aux états financiers

I	Activité
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions
III	Encaisse et dépôts à court terme
IV	Titres négociables
V	Cotisations à recevoir et provisions
VI	Comptes à recevoir du personnel
VII	Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII	Avances à des partenaires d'exécution
IX	Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
X	Comptes à recevoir et avances sur projets
XI	Immobilisations
XII	Comptes et charges à payer
XIII	Congés du personnel et charges de rapatriement
XIV	Provisions
XV	Réserves
XVI	Fonds UICN
XVII	Écart de conversion pour tenir compte de gains/pertes de change
XVIII	Réserves de centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
XIX	Exonération d'impôts du gouvernement suisse
XX	Revenu d'accords
XXI	Autres revenus de fonctionnement
XXII	Différences de change pour l'actualisation de soldes de projets
XXIII	Parties liées

ANNEXE A – Analyse des fonds des accords bilatéraux

ANNEXE B – Analyse du revenu externe par donateur ou source

ANNEXE C – Analyse détaillée du revenu par donateur et projet

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008	2007
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Banques à vue et dépôts à court terme	**III**	70,095	67,455
Titres négociables	**IV**	0	6,997
Cotisations à recevoir	**V**	3,748	3,941
Comptes à recevoir : employés	**VI**	519	441
Comptes à recevoir : organisations partenaires	**VII**	616	486
Avances à des partenaires d'exécution	**VIII**	2,059	0
Autres comptes à recevoir		2,832	1,829
Sous-total		**79,869**	**81,149**
Comptes à recevoir : accords-cadres	**IX**	853	0
Comptes à recevoir : accords de projets	**X**	13,805	6,410
Total actifs à court terme		**94,527**	**87,559**
Actifs immobilisés (nets)	**XI**	**21,201**	**15,270**
TOTAL ACTIFS		**115,728**	**102,829**
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1,186	1,271
Comptes à payer et frais courus	**XII**	4,913	4,803
Comptes à payer : charges sociales		590	531
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	**XIII**	862	991
Avances sur accords de projets	**X**	57,436	52,975
Revenus différés sur accords-cadres	**IX**	3,637	3,176
Autres passifs à court terme		2,729	1,782
Total passifs à court terme		**71,353**	**65,529**
Provisions			
Indemnités pour compressions de postes	**V**	1,548	1,410
Projets en déficit	**XIV**	2,754	1,815
Total provisions		**4,302**	**3,225**
Réserves			
Indemnités pour compressions de postes	**XV**	2,605	3,029
Congrès mondial de la nature et autres	XV	1,481	91
Total réserves		**4,086**	**3,120**
Prêts	**XI**	**7,800**	**2,000**
Fonds immeuble du Siège	**XI**	**10,484**	**10,792**
Réserves			
Fonds UICN	**XVI**	7,192	7,332
Ajustements conversion de devises	**XVII**	1,056	800
Réserves des centres de coûts	**XVIII**	7,963	6,682
Fonds de Réserve Secrétariat	**XVIII**	1,492	3,349
Total Réserves		**17,703**	**18,163**
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		**115,728**	**102,829**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008 Secrétariat Non affectés	2008 Accords-cadres	2008 Accords de projets	2008 Total	2007 Secrétariat Non affectés	2007 Accords-cadres	2007 Accords de projets	2007 Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisation des membres		11,070			11,070	10,326			10,326
Crédit d'impôt - Gouvernement suisse	XIX	1,796			1,796	1,696			1,696
Revenus d'accords	XX	463	25,437	88,807	114,707	579	23,704	84,977	109,260
Abonnements et ventes de livres		39	0	13	52	82	0	4	86
Autres revenus de fonctionnement	XXI	2,488	0	3,030	5,518	2,725	19	1,077	3,821
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		**15,856**	**25,437**	**91,850**	**133,143**	**15,408**	**23,723**	**86,058**	**113,179**
ALLOCATIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres		23,337	(25,176)	1,820	(19)	20,644	(22,097)	1,450	(3)
Transferts entre projets		23,759	1,001	(28,275)	(3,515)	19,073	(268)	(19,422)	(617)
Autres allocations internes		443	(204)	3,727	3,966	(82)	(13)	715	620
Réévaluation des soldes d'allocation interne		(785)	1	0	(432)				
ALLOCATION NETTES		**46,754**	**(24,378)**	**(22,376)**	**0**	**39,635**	**(22,378)**	**(17,257)**	**0**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coûts employés		44,824	130	27,737	72,691	41,751	207	26,876	68,834
Voyages et communications		3,804	21	12,140	15,965	3,146	144	7,445	10,735
Véhicules & matériels - coûts et entretien		1,850	7	2,419	4,277	1,721	4	2,545	4,270
Coûts - bureau et administratifs généraux		4,347	1	6,172	10,520	4,292	23	2,261	6,576
Publications et impression		1,153	1	4,968	6,122	774	0	2,003	2,777
Ateliers et subventions à des partenaires		2,192	435	15,947	18,573	1,318	527	15,461	17,306
Autres coûts de fonctionnement		589	0	737	1,326	900	2	596	1,498
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**58,759**	**595**	**70,120**	**129,474**	**53,902**	**907**	**57,187**	**111,996**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET		**3,851**	**464**	**(646)**	**3,669**	**1,141**	**438**	**11,614**	**1,183**
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêt		2,016	0	206	2,222	1,230	0	185	1,415
Frais financiers		(254)	(0)	(192)	(446)	(216)	0	(96)	(312)
Perte en capitaux		(309)	0	0	(309)	697	0	0	697
Perte net sur devises	XVII	(3,222)	0	(25)	(3,247)	1,122	0	(87)	1,035
Différences de change pour l'actualisation des soldes des projets	XXII	(0)	(3)	(2,286)	(2,289)	0	(7)	(1,552)	(1,559)
Mouvements nets - provisions et pertes et profits		(2,798)	0	9	(2,790)	(49)	0	302	253
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		**(4,567)**	**(3)**	**(2,288)**	**(6,860)**	**2,784**	**(7)**	**(1,248)**	**1,530**
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		**(716)**	**461**	**(2,934)**	**(3,190)**	**3,925**	**431**	**10,366**	**2,712**
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés			(461)		(461)		(431)		(431)
Mouvements avances de projets /revenus différés				2,934	2,934			(10,366)	(10,366)
Allocation Fonds UICN	XVI	140			140	(587)			(587)
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		**(576)**	**0**	**0**	(576)	**3,338**	**0**	**0**	**(8,673)**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008	2007
Trésorerie de fonctionnement			
Solde net de fonctionnement		(576)	3,338
Amortissement annuel	**XI**	714	1,076
Libération du montant de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège		(308)	(308)
Flux net des provisions pour cotisations impayées	**V**	138	85
Flux net provisions projets en déficit	**XIV**	939	100
(Augmentation)/Diminution réserve Congrès mondial		1,390	(153)
(Augmentation)/Diminution réserves suppression de postes	**XV**	(424)	74
(Augmentation)/Diminution réserves vacances et rapatriements des employés	**XIII**	(129)	(123)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir	**V**	193	(138)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés	**VI**	(77)	(157)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires	**VII**	(130)	59
(Augmentation)/Diminution avances à despartenaires	**VIII**	(2,059)	
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		(1,004)	176
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		(85)	(356)
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer		110	701
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		59	68
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		947	1,533
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres	**IX**	(853)	2,256
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets	**X**	(7,395)	688
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets	**X**	4,461	9,678
(Augmentation)/Diminution revenus différés des accords-cadres	**IX**	461	(1,105)
Total flux de trésorerie des opérations		**(3,628)**	**17,492**
Flux de trésorerie d'activités d'investissement			
Achat biens immobilisés	**XI**	(701)	(758)
Mouvement net des placements en titres négociables		6,997	(789)
Nouveau bâtiment en construction	**XI**	(5,944)	(2,016)
(Augmentation)/Diminution Réserves qualifiées par le Conseil	**XVI**	(140)	587
Total flux de trésorerie d'activités d'investissement		**212**	**(2,976)**
Flux de trésorerie d'activités de financement			
(Augmentation)/Diminution prêt	**XII**	5,800	2,000
Total flux de trésorerie d'activités de financement		**5,800**	**2,000**
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		**2,384**	**16,516**
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	**III**	**67,455**	**50,869**
Effets des fluctuations taux de change des devises	**XVII**	**256**	**70**
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	**III**	**70,095**	**67,455**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

I. ACTIVITE

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique et sont conformes aux principes comptables généralement acceptés et prévus au Code suisse des obligations.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de pouvoir profiter de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi), dont l'objectif est de détenir et d'administrer des fonds et des biens immobiliers pour le compte de l'UICN en République du Kenya.
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- IUCN Europees Regionaal Office Stichting (Stichting IUCN-ERO)

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués par les cotisations des membres, les contributions en espèces de donateurs, le produit d'investissements, les exonérations fiscales du gouvernement suisse, et diverses recettes provenant de la vente de publications et d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu pour l'exercice où elles sont dues. Elles sont portées au compte des revenus et des dépenses au titre de revenu non soumis à restrictions.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Le revenu au titre des accords-cadres, qui est imputable à l'exercice financier en cours, est constaté au moment où l'accord a été signé. L'affectation de ces fonds peut être soumise à certaines restrictions géographiques ou thématiques.

Les accords-cadres ont normalement un terme de plusieurs années. Le revenu à prévoir pour les exercices futurs n'est pas constaté dans les états financiers.

Tout revenu d'accord-cadre reçu avant la période à laquelle il se rapporte est comptabilisé comme revenu différé, comme le sont également les soldes non dépensés des contributions pour l'exercice en cours.

Les revenus des accords de projet sont constatés uniquement quand ils sont reçus. Il s'agit de fonds dont l'usage est limité à des activités spécifiques aux projets concernés et qui sont prescrites par l'accord de projet.

À la fin de l'exercice, selon les dépenses et les revenus dont il aura été l'objet, un projet peut dégager un solde positif ou négatif. Le total des soldes positifs est porté au bilan comme Avances reçues de donateurs sur des accords de projet, tandis que le total des soldes négatifs est porté au bilan comme Comptes à recevoir sur accords de projet.

c) Exonération d'impôts du gouvernement suisse

Les membres du personnel qui ne sont pas des citoyens suisses sont exonérés de l'impôt sur les traitements qu'ils touchent à l'UICN. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Le montant de ce prélèvement est constaté au titre d'Exonération d'impôts du gouvernement suisse et constitue un revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'exercice. Les dépenses de projet sont comptabilisées au moment où elles sont effectuées, mais à la fin d'un projet, elles sont traitées en comptabilité d'exercice.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), qui est la monnaie dans laquelle les documents comptables sont tenus au siège de l'UICN. Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR), hormis le Royaume-Uni, qui tient ses comptes en francs suisses.
Les politiques comptables suivantes ont été appliquées dans la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureaux ont été converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés dans leurs monnaies de départ sont convertis en la monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans l'état des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- À la consolidation, toutes les transactions des grands livres n'utilisant pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes des différents postes de bilan non en francs suisses sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, pour former le bilan consolidé. Les gains/pertes de change non réalisés qui en résultent sont constatés au bilan comme écart de conversion.
- Les soldes de projet libellés en dollars ou euros sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan comme écart de conversion.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	31 déc 2008	31 déc 2007
Dollar US	1,0561	1,1267
EURO	1,4888	1,6587

7. Immobilisations

L'acquisition d'immobilisations est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque leur propriétaire est l'UICN. Les immobilisations sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

Matériel et logiciel informatiques	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement de bureau	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans
Rénovation des immeubles	10 ans
Immeubles	50 ans

8. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. Cette augmentation ou diminution de la provision totale est imputée au compte des revenus et des dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :	
cinq ans ou plus	100%
quatre ans	80%
trois ans	60%
deux ans	40%
un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisation de certains États membres est calculée individuellement après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provision pour les projets déficitaires

Une provision est maintenue pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime qu'elle ne sera pas en mesure de réunir des fonds supplémentaires pour combler ce déficit.

9. Réserves

a) Compression de postes

Une réserve est en place pour couvrir les frais futurs de compressions de postes.

b) Congrès 2012

Une réserve est en place afin de contribuer aux frais du prochain Congrès, prévu en 2012.

10. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduites de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

b) Écart de conversion

L'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse. Hormis ceux du siège et du bureau britannique, tous les grands livres maintenus par l'UICN sont libellés en dollars ou en euros. Tous les actifs et passifs hors immobilisations sont revalorisés en francs suisses, au taux de change respectif, à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui résulte de cette revalorisation est comptabilisé au bilan comme écart de conversion.

c) Réserves des centres de coûts

Les réserves des centres de coûts représentent des excédents, financés par des fonds non objets de restrictions, au niveau des centres de coûts individuels. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centres de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés au cours d'un exercice donné sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat.

d) Fonds de réserve du Secrétariat

Le Fonds de réserve du Secrétariat représente d'autres réserves non soumises à restrictions.

III. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

Au 31 décembre 2008, les dépôts bancaires et à court terme comprenaient tous les comptes bancaires gérés par l'UICN à travers le monde. Sur le solde détenu au siège, CHF 95k (2007 - CHF 11k) étaient détenus par le WASAA Trust Fund. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2008	2007
Asie	3 248	4 371
Canada	403	451
Amérique centrale	3 187	1 398
Afrique orientale et australe	1 123	1 588
Europe	1 301	475
Centre de droit environnemental, Bonn	302	176
Siège	55 335	56 257
Méditerranée	1 653	272
Océanie	221	0
Amérique du Sud	200	119
Royaume-Uni	72	33
États-Unis	262	289
Afrique de l'Ouest et centrale	2 612	1 933
Asie du Centre & de l'Ouest & Afrique du Nord	176	93
Total	**70 095**	**67 455**

Les soldes de trésorerie au Siège sont constitués principalement par les soldes des comptes courants du Siège et des bureaux régionaux. Les comptes en banque des bureaux nationaux répondant directement à des bureaux régionaux sont indépendants de la trésorerie du Siège, exception faite de celui de la Russie, comptabilisé comme créance du Bureau régional pour l'Europe.

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Le portefeuille de valeurs mobilières a été liquidé en 2008 et le produit de la liquidation a été transféré dans des dépôts en espèces et à court terme.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

Le provisionnement des arriérés de cotisations a été effectué en accord avec la politique du Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.8.

Cotisations à recevoir	**2008**	**2007**
Cotisations brutes à recevoir	3 748	3 941
Provision pour arriérés de cotisation	(1 548)	(1 410)
Cotisations nettes à recevoir	**2 200**	**2 531**

Analyse par âge	**2004 & avant**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**Total**
États membres	355	199	352	553	1 399	**2 858**
Agences gouvernementales	1	25	48	125	278	**477**
ONG internationales	1	1	1	3	15	**21**
ONG nationales	23	34	51	64	177	**349**
Affiliés	5	4	4	7	278	**43**
Total	**385**	**263**	**457**	**752**	**1 891**	**3 748**
Pourcentage du total	**10 %**	**7 %**	**12 %**	**20 %**	**50 %**	**100 %**

	Solde 01/01/2008	**Utilisation/ Radiations**	**Adjonction**	**Variation nette**	**Solde 31/12/2008**
Variation de la provision pour cotisations	1 410	(25)	163	138	1 548

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel sont constitués d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts en souffrance au 31 décembre. Les comptes à payer à des membres du personnel sont déduits des comptes à recevoir.

Comptes à recevoir du personnel

Description	**2008**	**2007**
Avances nettes pour voyages	339	324
Avances sur traitement et prêts au personnel	180	117
Total	**519**	**441**

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les comptes à recevoir d'organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

Comptes à recevoir d'organisations partenaires

Description	2008	2007
Secrétariat Convention RAMSAR	324	210
Asie	26	54
Initiative Chine	0	4
Amérique du Sud	146	118
Royaume-Uni	104	100
Autres	16	0
Total	**616**	**486**

VIII. AVANCES A DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances à des partenaires d'exécution représentent des montants versés à des partenaires dans le cadre d'accords de projet mais qui n'ont pas encore été justifiés. Auparavant, ces avances étaient imputées aux dépenses des projets auxquelles elles se rapportaient, de sorte qu'il n'existe pas de chiffres comparatifs par rapport à 2007.

Avances à des partenaires d'exécution

Description	2008
Asie	435
Afrique orientale et austral	1 242
Afrique de l'Ouest et centrale	188
Siège	194
Total	**2 059**

IX. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFERÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées comme comptes à recevoir d'accords-cadres. Au 31 décembre 2008, le montant total ainsi à recevoir était de CHF 853k, attendu de la part du gouvernement des Pays-Bas, alors qu'il était nul au 31 décembre 2007.

Le revenu différé d'accords-cadres correspond au solde non dépensé en activités financées par des accords-cadres ou au montant de revenu reçu avant la période d'affectation prévue. À la différence du traitement comptable d'un projet, les déficits des accords-cadres sont déduits des excédents reportés de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2008, le total du revenu différé et des avances sur des accords-cadres se montait à CHF 3 637k (2007 - CHF 3 176k).

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances au titre d'accords de projets représentent respectivement le portefeuille des projets déficitaires et le portefeuille de projets excédentaires en fin d'exercice. Ils se présentaient comme suit au 31 décembre 2008 : Comptes à recevoir sous accord de projet - CHF 13 805k (2007 - CHF 6 410k) et Avances de projet - CHF 57 436k (2007 - CHF 52 975k)

	2008	2007
Comptes à recevoir sur accord de projet	13 805	6 410
Avances sur accord de projet	(57 436)	(52 975)
Solde net en fin d'exercice	**(43 631)**	**(46 566)**

XI. IMMOBILISATIONS

a) Mouvement des immobilisations

Les immobilisations achetées avec des fonds non réservées sont amorties au cours de leur vie utile suivant la note II.7.

Des immobilisations

	Immeuble du Siège	Nouvel immeuble du Siège en construction	Véhicules, équipement, mobilier et installations à demeure	Terrains et autres immeubles	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 01 janvier 2008	17 643	2 015	10 967	795	31 420
Adjonctions	0	5 944	701		6 645
Solde au 31 décembre 2008	**17 643**	**7 979**	**11 668**	**785**	38 065
Amortissement :					
Solde au 01 janvier 2008	(6 851)	0	(9 172)	(127)	(16 150)
Imputation à l'exercice	(308)	0	(395)	(11)	(714)
Solde au 31 décembre 2008	**(7 159)**	**0**	**(9 567)**	**(138)**	**(16 864)**
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2008	**10 484**	**7 959**	**2 102**	**657**	**21 201**
Solde au 01 janvier 2008	**10 792**	**2 015**	**1 794**	**668**	**15 270**

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 20 073 k (2007 - CHF 20 085k). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,5 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 390k (2007-CHF 472k), qui est la valeur de remplacement estimée.

c) Immeuble du Siège

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250k, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et l'UICN ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si l'UICN vend l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les immobilisations mais un fonds d'amortissement correspondant a été créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment.

L'immeuble sera amorti sur la période de 50 ans de droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1er janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 10 483k (2007- CHF 10 792k) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 643k moins l'amortissement accumulé au 31 décembre 2008, qui se monte à CHF 7 159k (2007 - CHF 6 815k) et auquel correspond le Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

d) Extension de l'immeuble du Siège

Le gouvernement helvétique a accepté de financer une extension du bâtiment actuel du Siège. Le financement consiste en un prêt sans intérêt de CHF 20 000 à rembourser en 50 annuités à compter de 2011. Au 31 décembre 2008, un total de CHF 7 800k avait été reçu. En plus du prêt du gouvernement suisse, l'UICN avait reçu des donations en espèces de la part de Holcim : EUR 1 000k (CHF1 645K), de la Fondation MAVA : CHF 1 000k, ainsi que des promesses de donations en espèces totalisant CHF 1 950k. Au 31 décembre 2008, des coûts de construction de CHF 7 959k (2007 - CHF 2 015k) avaient été capitalisés et portés aux immobilisations.

XII. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 913k au 31 décembre 2008 (2007 - CHF 4 803k), CHF 1 744k (2007 - CHF 1 716k) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'est pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et il est considéré que ces journées sont couvertes dans le cadre de la période normale de préavis. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIV. PROVISIONS

a) Provisions pour les projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvre les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région.

Région	2008	2007	Variation
Région Asie	201	214	(13)
Région Afrique de l'Ouest et centrale	518	575	(57)
Région Afrique orientale et australe	678	588	90
Région Europe	608	67	541
Siège	718	350	368
Autres bureaux	32	21	11
TOTAL	**2 754**	**1 815**	**939**

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la provision pour projets déficitaires	**1 815**	(73)	1 013	939	**2 754**

XV. RÉSERVES

a) Pour compression de postes

La réserve pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir les exigences de la législation du travail locale. Dans le cas de bureaux non liés par une législation locale, une réserve cible représentant 10 pour cent de la masse salariale totale a été recommandée.

Région	2008	2007	Variation
Région Asie	417	361	56
Région Afrique de l'Ouest et centrale	541	602	(61)
Région Afrique orientale et australe	134	318	(184)
Région Europe	0	239	(239)
Siège	999	1 302	(302)
Région Amérique centrale	12	9	3
Région Amérique du Sud	240	222	18
Autres bureaux	262	(24)	286
TOTAL	**2 605**	**3 029**	**(423)**

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la provision pour compressions de postes	**3 029**	(1 897)	1 473	(424)	**2 605**

b) Congrès mondial de la conservation

La réserve pour la Congrès mondial de la conservation représente la valeur estimative des frais de préparation, à encourir en 2009 et 2010, du Congrès de 2012.

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la réserve pour le Congrès	**91**	(82)	1 472	1 390	**1 481**

XVI. FONDS DE L'UICN

Les opérations de ce fonds pendant l'exercice clos au 31 décembre ont enregistré un déficit net de CHF 140k (2007 - excédent de CHF 587k). L'analyse des mouvements du fonds se présente comme suit :

	Fonds UICN	Fonds WASAA	TOTAL
Solde au 1er janvier 2008	**7 014**	**318**	**7 332**
Revenu d'intérêt/location	236	50	**286**
Gains en capital	(354)		**(354)**
Perte sur revalorisation de titres négociables	(24)		**(24)**
Frais	(17)	(31)	**(48)**
Variation nette pendant l'exercice	**(159)**	**19**	**(140)**
Solde au 31 décembre 2008	**6 855**	**337**	**7 192**

Le Fonds d'affectation WASAA a été établi à la suite de l'achat et de l'aménagement de l'immeuble WASAA à Nairobi, Kenya, en utilisant des fonds avancés à cette époque par le Fonds d'affectation mondial pour la conservation, aujourd'hui incorporé au Fonds de l'UICN. La réserve séparée et soumise à restrictions de CHF 337k au 31 décembre 2008 (2007 - CHF 318k) a été constituée pour répondre aux besoins de remboursement du capital du prêt, et fait partie du Fonds de l'UICN. Aux termes des lois du Kenya, pays de domiciliation du Fonds d'affectation WASAA, celui-ci doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

XVII. ÉCART DE CONVERSION POUR TENIR COMPTE DE GAINS/PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de changes des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses. Pour l'exercice au 31 décembre 2008, la perte nette de change s'est élevée à CHF 3 222k (2007 - gain de CHF 1 122k).
À la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en dollars et en euros, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2008 s'est traduit par un gain de CHF 256k (2007 - CHF 70k).

XVIII. RÉSERVES DES CENTRES DE COÛTS ET FONDS DE RÉSERVE DU SECRÉTARIAT

Les soldes des réserves et centres de coûts sont exprimés en valeurs historiques. Les soldes en monnaies autres que le franc suisse sont converties en CHF aux taux de fin d'exercice. L'effet net de CHF 349k (2007 - CHF 266k) est enregistré comme un réajustement du Fonds de réserve du Secrétariat.

	Réserves de centre de coûts	**Fonds de réserve du Secrétariat**	**TOTAL**
Solde au 1er janvier 2009	**6 682**	**3 349**	**10 031**
Résultat net de centres de coûts déficitaires		(2 402)	(2 402)
Résultat net de centres de coûts excédentaires	1 826	0	1 826
Variation nette du solde par suite des opérations			**(576)**
Reclassement	290	(290)	**0**
Ajustement de change	(287)	287	**0**
Transfert au Fonds de réserve du Secrétariat			**0**
Solde au 31 décembre 2008	**7 963**	**1 492**	**9 455**

XIX. ÉXONERATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le total des exonérations d'impôts du gouvernement suisse se monte à CHF 1 796k (2007 - CHF 1 696k) et représente la valeur des impôts qui aurait été à acquitter par les membres non suisses du personnel s'ils n'en avaient pas été exonérés aux termes de la convention fiscale signée entre l'UICN et le gouvernement suisse, et entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XX. REVENUS D'ACCORDS

Fonds soumis à restrictions destinés à des programmes et fonds réguliers prévus par des accords-cadres.

L'Annexe A présente la liste des contributions de donateurs aux termes d'accords-cadres dont le revenu a été affecté à différents programmes UICN.

Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (par donateur) et C (par donateur et projet) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non soumises à restrictions, le revenu des accords-cadres et le revenu à restrictions de projets, sur la base de revenus effectivement encaissés.

XXI. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 2 488k (2007 - CHF 2 725k) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du secrétariat Ramsar, CHF 473k (2007 - CHF 631k), et des recettes de CHF 310k (2007 - CHF 329k) en provenance de la cafétéria du Siège de l'UICN. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXII. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(e) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes de projets est comptabilisé(e) au bilan (avances par donateur sur les accords de projets, comptes à recevoir d'accords de projet, et écart de conversion). L'écart de conversion net est imputé au compte des revenus et dépenses afin de refléter le mouvement net du portefeuille de projets, et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non soumis à restrictions.

XXIII. PARTIES LIÉES

a) Identité des parties liées

Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres, la coordination des composantes de l'UICN, et la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN et dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, exceptées celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.

L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des services RH et informatiques, et la mise à disposition de locaux et installations.

Traffic International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN.

International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN.

b) Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a fourni des contributions de CHF 909k aux Commissions. Pendant l'exercice, l'UICN a reçu des versements de CHF 6 494k dans le cadre de la Convention Ramsar, et a encouru des dépenses de CHF 6 924 dans ce même cadre. En fin d'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte du secrétariat Ramsar se montait à CHF 3 580k (2007 - 3 241k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 321k à Traffic International.

Pendant la même période, elle a reçu des fonds de 1 379k dollars US de la part de l'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US.

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources Gland (Suisse)

États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2009 et rapport de l'organe de révision

Deloitte SA
20, Route de Pré-Bois
P.O. Box 1808
CH-1215 Geneva 15
Switzerland

Tel: +41 (0) 22 747 70 00
Fax: +41 (0) 22 747 70 70
www.deloitte.ch

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de
UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
Gland (Suisse)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité de la Direction
La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Notre audit a été effectué dans le but d'émettre une opinion sur les comptes consolidés dans leur ensemble. Les annexes de l'UICN A, B, et C aux 31 décembre 2009 et 2008 sont présentées dans le but de fournir des éléments d'analyse additionnels et ne font pas partie des comptes consolidés. Les informations contenues dans ces annexes aux comptes consolidés sont de la responsabilité de la Direction de l'UICN. Ces informations ont fait l'objet de procédures d'audit dans le cadre global de notre audit des comptes consolidés, mais ces procédures n'ont pas été conçues dans le but de fournir un niveau séparé d'assurance d'audit des informations inclues dans ces annexes A, B et C. De ce fait, nous n'émettons pas d'opinion d'audit séparée relative aux informations présentées dans ces annexes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Isabelle Babey

Genève, le 11 mai 2010
JMJ/IBA/msc

Annexes
Comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

Bilan consolidé

État consolidé des revenus et des dépenses

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes relatives aux états financiers

I	Activité
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions
III	Encaisse et dépôts à court terme
IV	Actifs financiers
V	Cotisations à recevoir et provisions
VI	Comptes à recevoir du personnel
VII	Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII	Avances à des partenaires d'exécution
IX	Comptes à recevoir d'accords-cadres
X	Comptes à recevoir et avances sur projets
XI	Immobilisations
XII	Actifs incorporels
XIII	Comptes et charges à payer
XIV	Congés du personnel et charges de rapatriement
XV	Provisions
XVI	Revenu différé
XVII	Prêt
XVIII	Réserve pour le Congrès
XIX	Réserves
XX	Exonération d'impôts du gouvernement suisse
XXI	Revenu d'accords
XXII	Autres revenus de fonctionnement
XXIII	Différences de change pour l'actualisation des soldes de projets
XXIV	Parties liées

ANNEXE A – Analyse des fonds des accords bilatéraux

ANNEXE B – Analyse du revenu externe par donateur ou source

ANNEXE C – Analyse détaillée du revenu par donateur et projet

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009	2008
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Banques à vue et dépôts à court terme	**III**	57,255	70,095
Actifs financiers	**IV**	17,606	0
Cotisations à recevoir	**V**	1,778	3,748
Comptes à recevoir : employés	**VI**	238	519
Comptes à recevoir : organisations partenaires	**VII**	805	616
Avances à des partenaires d'exécution	**VIII**	4,191	2,059
Autres comptes à recevoir		2,377	2,832
Sous-total		**84,250**	**79,869**
Comptes à recevoir : accords-cadres	**IX**	690	853
Comptes à recevoir : accords de projets	**X**	3,694	13,805
Total actifs à court terme		**88,634**	**94,527**
Actifs à long terme			
Actifs immobilisés (nets)	**XI**	34,126	21,201
Actifs incorporels	**XII**	1,244	0
Total actifs à long terme		**35,370**	**21,201**
TOTAL ACTIFS		**124,004**	**115,728**
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1,441	1,186
Comptes à payer et frais courus	**XIII**	4,957	4,913
Comptes à payer : charges sociales		497	590
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	**XIV**	1,020	862
Avances sur accords de projets	**X**	52,487	57,436
Revenu différé accords-cadres	**XVI**	7,237	3,637
Revenu différé immeubles	**XVI**	503	308
Prêt	**XVII**	389	0
Autres passifs à court terme		873	2,729
Total passifs à court terme		**69,404**	**71,661**
Provisions			
Arriérés de cotisations	**V**	480	1,548
Indemnités pour compressions de postes	**XV**	1,124	2,754
Projets en déficit	**XV**	2,042	2,605
Total provisions		**3,646**	**6,907**
Réserves			
Congrès mondial de la nature	**XVIII**	0	1,481
Total réserves		**0**	**1,481**
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	**XVI**	22,132	10,176
Prêt	**XVII**	9,621	7,800
Total passifs à long terme		**31,753**	**17,976**
Réserves	**XIX**		
Fonds UICN		7,185	7,192
Ajustements conversion de devises		1,323	1,056
Réserve pour Congrès 2012		1,262	0
Réserves des centres de coûts		3,715	7,963
Fonds de Réserve Secrétariat		5,716	1,492
Total Réserves		**19,201**	**17,703**
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		**124,004**	**115,728**

See notes to the consolidated financial statements as indicated

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009 Secrétariat Non affectés	2009 Accords-cadres	2009 Accords de projets	2009 Total	2008 Secrétariat Non affectés	2008 Accords-cadres	2008 Accords de projets	2008 Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisation des membres		11,445	0	0	11,445	11,070	0	0	11,070
Crédit d'impôt- Gouvernement suisse	XX	1,863	0	0	1,863	1,796	0	0	1,796
Revenus d'accords	XXI	473	24,221	88,209	112,904	463	25,437	88,807	114,707
Abonnements et ventes de livres		34	0	0	34	39	0	13	52
Autres revenus de fonctionnement	XXII	3,051	1	1,912	4,964	2,488	0	3,030	5,518
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		**16,866**	**24,222**	**90,122**	**131,210**	**15,856**	**25,437**	**91,850**	**133,143**
ALLOCATIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres		18,561	(20,118)	1,058	(499)	23,337	(25,176)	1,820	(19)
Transferts entre projets		23,172	0	(22,561)	611	23,759	1,001	(28,275)	(3,515)
Autres allocations internes		1,300	(52)	(952)	296	443	(204)	3,727	3,966
Réévaluation des soldes d'allocation interne		(569)	0	161	(408)	(785)	1	352	(432)
ALLOCATION NETTES		**42,464**	**(20,170)**	**(22,294)**	**0**	**46,754**	**(24,378)**	**(22,376)**	**0**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coûts employés		45,953	9	30,374	76,335	44,824	130	27,737	72,691
Voyages et communications		3,311	24	10,409	13,744	3,804	21	12,140	15,965
Véhicules & matériels - coûts et entretien		1,896	0	2,553	4,449	1,850	7	2,419	4,277
Coûts - bureau et administratifs généraux		4,163	0	1,868	6,031	4,347	1	6,172	10,520
Publications et impression		695	1	2,236	2,932	1,153	1	4,968	6,122
Ateliers et subventions à des partenaires		1,162	419	15,607	17,188	2,192	435	15,947	18,573
Autres coûts de fonctionnement		349	0	997	1,346	589	0	737	1,326
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**57,529**	**453**	**64,044**	**122,026**	**58,759**	**595**	**70,120**	**129,474**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET		**1,802**	**3,600**	**3,783**	**9,185**	**3,851**	**464**	**(646)**	**3,669**
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêt		305	0	91	396	2,016	0	206	2,222
Frais financiers		(232)	0	(156)	(388)	(254)	(0)	(192)	(446)
Gain (perte) en capitaux		18	0	0	18	(309)	0	0	(309)
Gain (perte) net sur devises	XIX	335	0	(196)	139	(3,222)	0	(25)	(3,247)
Différences de change pour l'actualisation des soldes des projets	XXIII	0	0	(237)	(236)	(0)	(3)	(2,286)	(2,289)
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	XV	(2,485)	0	2,525	40	(2,798)	0	9	(2,790)
Coût du concours pour la réalisation de l'immeuble	XI	(632)	0	0	(632)	0	0	0	0
Excédent du Congrès 2008	XIX	2,121	0	(650)	1,471	0	0	0	0
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		**(570)**	**0**	**1,378**	**808**	**(4,567)**	**(3)**	**(2,288)**	**(6,860)**
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		**1,232**	**3,600**	**5,161**	**9,993**	**(716)**	**461**	**(2,934)**	**(3,190)**
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés		0	(3,600)	0	(3,600)	0	(461)	0	(461)
Mouvements avances de projets /revenus différés		0	0	(5,161)	(5,161)	0	0	2,934	2,934
Allocation Fonds UICN	XIX	7	0	0	7	140	0	0	140
Allocation Réserve Congrès 2012	XIX	(1,262)	0	0	(1,262)	0	0	0	0
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		**(23)**	**0**	**0**	**(23)**	**(576)**	**0**	**0**	(576)

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers de francs suisses)	Notes	2009	2008
Trésorerie de fonctionnement			
Solde net de fonctionnement		(23)	(576)
Amortissement annuel	**XI**	907	714
Flux net des provisions pour cotisations impayées	**V**	(1,069)	138
Flux net provisions projets en déficit	**XV**	(1,630)	939
(Augmentation)/Diminution réserves suppression de postes	**XV**	(563)	(424)
(Augmentation)/Diminution réserves vacances et rapatriements des employés	**XIV**	158	(129)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir	**V**	1,970	193
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés	**VI**	281	(77)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires	**VII**	(189)	(130)
(Augmentation)/Diminution avances à despartenaires	**VIII**	(2,133)	(2,059)
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		456	(1,004)
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		255	(85)
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer	**XIII**	45	110
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		(93)	59
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		(1,856)	947
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres	**IX**	163	(853)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets	**X**	10,110	(7,395)
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets	**X**	(4,949)	4,461
Augmentation/(Diminution) réserves	**XVIII**	(1,481)	1,390
Augmentation/(Diminution) réserve Congrès 2012	**XIX**	1,262	0
Total flux de trésorerie des opérations		**1,621**	**(3,780)**
Flux de trésorerie d'activités d'investissement			
Achat biens immobilisés	**XI**	(649)	(701)
Mouvement net en actifs financiers	**IV**	(17,606)	6,997
Nouveau bâtiment en construction	**XI**	(13,183)	(5,944)
Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré	**XII**	(1,244)	0
Total flux de trésorerie d'activités d'investissement		**(32,682)**	**352**
Flux de trésorerie d'activités de financement			
(Augmentation)/Diminution prêt	**XVII**	2,210	5,800
Augmentation/(diminution) revenu différé à court terme	**XVII**	3,795	153
Augmentation/(diminution) revenu différé à long terme	**XVII**	11,956	0
(Augmentation)/Diminution des réserves désignées par le Conseil	**XIX**	(7)	(140)
Total flux de trésorerie d'activités de financement		**17,954**	**5,812**
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		**(13,107)**	**2,384**
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	**III**	**70,095**	**67,455**
Effets des fluctuations taux de change des devises	**XIX**	**267**	**256**
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	**III**	**57,255**	**70,095**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF), sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés en suivant la convention du coût historique en accord avec les principes comptables généralement acceptés en Suisse et avec la législation du pays.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de pouvoir profiter de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi), dont l'objectif est de détenir et d'administrer des fonds et des biens immobiliers pour le compte de l'UICN en République du Kenya.
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- IUCN Europees Regionaal Office Stichting (Stichting IUCN-ERO)
- SEED, une entreprise commune entre le PNUD, le PNUE et l'UICN, accueillie par l'UICN.

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués par les cotisations des membres, les contributions en espèces de donateurs, le produit d'investissements, les exonérations fiscales du gouvernement suisse, et diverses recettes provenant de la vente de publications et d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu pour l'exercice où elles sont dues. Elles sont portées au compte des revenus et des dépenses au titre de revenu non soumis à restrictions.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Le revenu au titre des accords-cadres, qui est imputable à l'exercice financier en cours, est constaté au moment où l'accord a été signé. L'affectation de ces fonds peut être soumise à certaines restrictions géographiques ou thématiques.

Les accords-cadres ont normalement un terme de plusieurs années. Le revenu à prévoir pour les exercices futurs n'est pas constaté dans les états financiers.

Tout revenu d'accord-cadre reçu avant la période à laquelle il se rapporte est comptabilisé comme revenu différé, comme le sont également les soldes non dépensés des contributions pour l'exercice en cours.

Les revenus des accords de projet sont constatés uniquement quand ils sont reçus. Il s'agit de fonds dont l'usage est limité à des activités spécifiques aux projets concernés et qui sont prescrites par l'accord de projet. À la fin de l'exercice, selon les dépenses et les revenus dont il aura été l'objet, un projet peut dégager un solde positif ou négatif. Le total des accords de projet comportant des soldes de revenu non dépensé est enregistré au bilan comme Avances par les donateurs, tandis que le total des accords dont les dépenses dépassent le revenu reçu est enregistré comme Comptes à recevoir d'accords de projet.

c) Exonération d'impôts du gouvernement suisse

Les membres du personnel qui ne sont pas des citoyens suisses sont exonérés de l'impôt sur les traitements qu'ils touchent à l'UICN. Afin de ne disposer que d'une seule échelle de traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Le montant de ce prélèvement est constaté au titre d'Exonération d'impôts du gouvernement suisse et constitue un revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'exercice. Les dépenses de projet sont comptabilisées au moment où elles sont effectuées, mais à la fin d'un projet, elles sont traitées en comptabilité d'exercice.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le flanc suisse (CHF), qui est la monnaie dans laquelle les documents comptables sont tenus au siège de l'UICN. Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR), hormis le Royaume-Uni, qui tient ses comptes en francs suisses.

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées dans la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureaux ont été converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés dans leurs monnaies de départ sont convertis en la monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans l'état des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- À la consolidation, toutes les transactions des grands livres n'utilisant pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes des différents postes de bilan non en francs suisses sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, pour former le bilan consolidé. Les gains nets non réalisés qui en résultent sont constatés au bilan comme écart de conversion. Si une perte nette est dégagée, elle sera constatée dans le compte des revenus et dépenses.
- Les soldes de projet libellés en dollars US ou en euros sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain net qui en résulte est constaté au bilan comme écart de conversion. Les pertes sont constatées dans le compte des revenus et dépenses.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	31 déc 2009	31 déc 2008
Dollar US	1,0380	1,0561
EURO	1,4877	1,4888

7. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque leur propriétaire est l'UICN. Les immobilisations sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement de bureau	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans
Rénovation des immeubles	10 ans
Immeubles	50 ans

b) Actifs en nature

Les contributions en nature constituées d'immobilisations sont comptabilisées à leur juste valeur et amorties de la même manière que des immobilisations achetées. La valeur de la contribution est initialement comptabilisée comme revenu différé et constatée dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en tenant compte de l'amortissement annuel.

c) Donations pour l'achat d'actifs

Les donations reçues dans le but d'acheter des immobilisations sont comptabilisées comme revenu différé et constatées comme revenu sur la vie utile de l'actif.

8. Actifs incorporels

Les logiciels sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de vie estimative de 5 ans.

9. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. Cette augmentation ou diminution de la provision totale est imputée au compte des revenus et des dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

cinq ans ou plus	100%
quatre ans	80%
trois ans	60%
deux ans	40%
un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisation de certains États membres est calculée individuellement après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provision pour les projets déficitaires

Une provision est maintenue pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime qu'elle ne sera pas en mesure de réunir des fonds supplémentaires pour combler ce déficit.

c) Compressions de postes

Une provision est prévue pour fait face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

10. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Ce profit est constaté sur la durée du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait couru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

11. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduites de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

b) Écart de conversion

L'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse. Hormis ceux du siège et du bureau britannique, tous les grands livres maintenus par l'UICN sont libellés en dollars ou en euros. Tous les actifs et passifs hors immobilisations sont revalorisés en francs suisses, au taux de change respectif, à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui résulte de cette revalorisation est comptabilisé au bilan comme écart de conversion. La perte de revalorisation est constatée dans l'état des revenus et des dépenses.

c) Réserve pour le Congrès de 2012

La réserve pour le Congrès de 2012 représente les montants affectés, à partir de fonds non soumis à restrictions, aux frais de préparation du Congrès de 2012.

d) Réserves des centres de coûts

Les réserves des centres de coûts représentent des excédents, financés par des fonds non soumis à restrictions, au niveau des centres de coûts individuels. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centres de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés au cours d'un exercice donné sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat.

e) Fonds de réserves du Secrétariat

Le Fonds de réserve du Secrétariat représente d'autres réserves non soumises à restrictions.

III. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

Au 31 décembre 2009, les dépôts bancaires et à court terme comprenaient tous les comptes bancaires gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2009	2008
Asie	1 777	3 248
Canada	60	403
Amérique centrale	2 902	3 187
Afrique orientale et australe	1 611	1 123
Europe	1 269	1 301
Centre de droit environnemental, Bonn	349	302
Siège	45 005	55 335
Méditerranée	216	1 653
Océanie	512	221
Amérique du Sud	122	200
Royaume-Uni	7	72
États-Unis	513	262
Afrique de l'Ouest et centrale	2 594	2 612
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest et centrale	318	176
Total	**57 255**	**70 095**

Les soldes de trésorerie au Siège sont constitués principalement par les soldes des comptes courants du Siège et des bureaux régionaux. Il n'y a pas de relation directe entre les comptes courants de bureau nationaux répondant directement à des bureaux régionaux et le Siège.

IV. ACTIFS FINANCIERS

A leur juste valeur par revenus et dépenses	2009	2008
Notes garanties à 90 %	7 139	0
Fonds du marché monétaire	10 467	0
Total	**17 606**	**0**

Le coût d'origine des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur était de CHF 6 934k pour les notes garanties à 90 % (acquises en mai 2009) et CHF 10 551k pour les Fonds du marché monétaire (acquis en mai 2009).

Les notes garanties à 90 % reposent sur des paniers d'actions cotées dans des bourses internationales.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

Cotisations à recevoir	2009	2008
Cotisations brutes à recevoir	1 778	3 748
Provision pour arriérés de cotisation	(480)	(1 548)
Cotisations nettes à recevoir	**1 298**	**2 200**

Le provisionnement des arriérés de cotisation a été effectué en accord avec la politique du Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.0, 9.

Analyse par âge	2005 & av.	2006	2007	2008	2009	Total
États membres	0	0	47	278	882	**1 207**
Agences gouvernementales	0	0	8	84	147	**239**
ONG internationales	0	0	1	8	22	**31**
ONG nationales	1	4	17	75	179	**276**
Affiliés	0	0	0	10	15	**25**
Total	**1**	**4**	**73**	**455**	**1 245**	**1 778**
Pourcentage du total	**0%**	**0%**	**4%**	**26%**	**70 %**	**100%**

Variation de la provision pour cotisations

	2009	2008
Solde au 1er janvier	1 548	1 410
Adjonctions à la provision	1 384	163
Radiations contre provision	(2 452)	(25)
Solde au 31 décembre	**480**	**1 548**

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel sont constitués d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts en souffrance au 31 décembre. Les comptes à payer à des membres du personnel sont déduits des comptes à recevoir.

Comptes à recevoir du personnel	2009	2008
Avances nettes pour voyages	117	339
Avances sur traitement et prêts au personnel	121	180
Total	**238**	**519**

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les comptes à recevoir d'organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2009	2008
Secrétariat Convention RAMSAR	563	324
Asie	115	26
Amérique du Sud	127	146
Royaume-Uni	0	104
Autres	0	0
Total	**805**	**616**

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances à des partenaires d'exécution représentent des montants versés à des partenaires dans le cadre d'accords de projet, mais pour lesquels des frais n'avaient pas encore été encourus au 31 décembre 2009.

	2009	2008
Asie et Océanie	822	435
Afrique orientale et australe	1 148	1 242
Europe	123	0
Afrique de l'Ouest et centrale	336	188
Siège	22	194
Amérique du Nord	583	0
Amérique du Sud et centrale	1 157	0
Total	**4 191**	**2 059**

Avant 2008, les avances aux partenaires d'exécution étaient portées directement dans le compte des revenus et dépenses. En 2008, la procédure a été modifiée de manière à inscrire les avances au bilan avant de devenir des dépenses. Comme toutes les régions n'ont pas adopté cette nouvelle procédure en 2008, elles ne peuvent présenter de chiffres comparables.

IX. COMPTES À RECEVOIR SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées comme comptes à recevoir d'accords-cadres. Au 31 décembre 2009, le montant total à recevoir à ce titre était de CHF 690k, comparé à CHF 853k au 31 décembre 2008.

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances sur accords de projets représentent respectivement le portefeuille des projets déficitaires et le portefeuille de projets excédentaires en fin d'exercice.

	2009	2008
Comptes à recevoir sur accord de projet	3 694	13 805
Avances sur accord de projet	(52 487)	(57 436)
Solde net en fin d'exercice	**(48 793)**	**(43 631)**

XI. IMMOBILISATIONS

a) Mouvement des immobilisations

	Immeuble du Siège	Nouvel immeuble du Siège en construction	Terrains et autres immeubles	Véhicules, équipement, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 01 janvier 2008	17 643	7 959	795	11 668	**38 065**
Adjonctions	0	13 183	0	649	**13 832**
Solde au 31 décembre 2008	**17 643**	**21 142**	**795**	**12 317**	**51 897**
Amortissement :					
Solde au 01 janvier 2008	(7 160)	0	(138)	(9 566)	**(16 864)**
Imputation à l'exercice	(308)	0	(11)	(568)	**(907)**
Solde au 31 décembre 2008	**(7 468)**	**0**	**(149)**	**(10 154)**	**(17 771)**
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2008	**10 484**	**7 959**	**657**	**2 102**	**21 201**
Solde au 01 janvier 2008	**10 175**	**21 142**	**646**	**2 163**	**34 126**

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile suivant la note II.7.

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 21 300k (2008 – CHF 21 300k). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,5 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 347k (2008 - CHF 390k), qui est la valeur de remplacement estimée.

c) Terrains

En 1993, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit fut accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant. Les deux parcelles ont été combinées et le droit d'usage du terrain combiné a été prolongé à 2058.

Aucune valeur n'a été affectée à ce droit d'usage.

d) Immeuble du Siège

L'immeuble du Siège est financé par des donations de la Confédération, du Canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et fait l'objet d'un fonds correspondant qui a été établi pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce fonds sera libéré sur la vie utile estimative du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

e) Extension de l'immeuble du Siège

En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser le terrain adjacent à la parcelle initiale. Le droit d'usage sur ce terrain est d'une durée de 50 ans. L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000k, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400k à partir de décembre 2010. Au 31 décembre 2009, un montant total de CHF 18,800k avait été reçu. En plus du prêt du gouvernement suisse, l'UICN avait reçu les donations suivantes :

Donations en espèces :

Holcim	EUR 1 500k	(CHF 2 404k)
La Fondation MAVA	CHF 1 000k	
Loterie Romande	CHF 150k	

Donations en nature :

Phillips	EUR 300k	(CHF 446k)

En plus, au 31 décembre 2009, l'UICN avait reçu des promesses de donations en nature, portant sur l'ameublement des locaux, d'EUR 700k (CHF 1 041k).

Afin que le projet de construction du nouvel immeuble puisse recevoir un prêt du gouvernement suisse, il avait à faire l'objet d'un concours international. Les frais de ce concours, CHF 632 k, ont été imputés au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions.

XII. ACTIFS INCORPORELS

Au cours de 2009, des dépenses de CHF 1 244k ont été encourues pour le développement et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré. Son amortissement commencera lorsque la mise en œuvre sera achevée (cela étant prévu pour mars 2011).

XIII. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et à des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 957k au 31 décembre 2009 (2008 - CHF 4 913k), CHF 1 883k (2008 - CHF 1 744k) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIV. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'est pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et il est considéré que ces journées sont couvertes dans le cadre de la période normale de préavis. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé. Le solde à la fin de l'exercice comprenait également le coût estimatif de rapatriement du personnel international figurant actuellement sur la liste de paie.

XV. PROVISIONS

a) Provisions pour les projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région.

Variation de la provision pour projets déficitaires

	2009	2008
Solde au 1er janvier	**2 754**	**1 815**
Adjonctions à la provision	908	1 013
Utilisation de la provision	(2 538)	(74)
Solde au 31 décembre	**1 124**	**2 754**

Région	**2009**	**2008**
Région Asie	94	201
Région Afrique de l'Ouest et centrale	84	518
Région Afrique orientale et australe	177	678
Région Europe	539	608
Siège	55	717
Autres bureaux	175	32
TOTAL	**1 124**	**2 754**

b) Provision pour compression de postes

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir les exigences de la législation du travail locale. Quelle que soit la législation du travail locale, une provision est faite pour faire face au coût estimatif de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour licenciements

	2009	2008
Solde au 1er janvier	**2 605**	**3 029**
Adjonctions à la provision	1 067	1 473
Utilisation de la provision	(1 630)	(1 897)
Solde au 31 décembre	**2 042**	**2 605**

XVI. REVENU DIFFÉRÉ

	2009	2008
Accords-cadres différés	7 237	3 637
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège		
Donations en espèces	3 224	0
Donations en nature	446	0
	3 670	**0**
Immeuble original du siège	10 175	10 484
Prêt gouvernemental sans intérêt	8 790	0
Total	**29 872**	**14 121**
Courant		
Accords-cadres différés	7 237	3 637
Immeubles :		
Immeuble original	308	308
Extension de l'immeuble	195	0
Total immeubles	**7 740**	**308**
Revenu différé courant total		
Non courant		
Immeuble original	9 867	10 176
Extension d'immeuble - contributions en nature	12 265	0
Revenu différé non courant total	**22 132**	**10 176**
Revenu différé total	**29 872**	**14 121**

Le revenu différé d'accords-cadres correspond au solde non dépensé en activités financées par des accords-cadres ou au montant de revenu reçu avant la période d'affectation prévue.

Les donations reçues pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège sont constatées sur la vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI e).

Le revenu différé sur l'ancien bâtiment du siège se rapporte aux donations reçues pour la construction du bâtiment original du siège et est constaté sur la vie utile de ce dernier (voir la note XI d).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt (CHF 10 010k) et l'argent reçu (CHF 18 800k) (voir la note XVII). Cette différence représente la juste valeur de l'économie d'intérêt réalisée sur le prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse.

XVII. PRÊT

Prêt pour l'extension de l'immeuble du siège

	2009	2008
Courant	389	0
Non courant	9 621	7 800
Total	**10 010**	**7 800**

Le gouvernement suisse est convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 millions pour financer le projet d'extension de l'immeuble du siège. Ce prêt a été reçu par tranches successives pendant la construction de cette extension. Au 31 décembre 2009, CHF 18 800k avaient été reçus, le solde étant dû en 2010.

Le prêt est à rembourser en 50 annuités égales de CHF 400 000, la première étant due au 31 décembre 2010.

En utilisant les taux d'intérêt du marché actuel pour un prêt équivalent de 10 ans, ce taux étant de 3 %, la juste valeur de la portion reçue du prêt est estimée à CHF 10 010k. La différence de CHF 8 790k entre les produits bruts et la juste valeur du prêt constitue le profit tiré du prêt sans intérêt, qui est constaté comme revenu différé (voir la note XVI).

XVIII. RÉSERVE POUR LE CONGRÈS

Congrès mondial de la conservation

En 2009, la réserve constituée pour le Congrès de 2012 a été transférée au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions et comprise dans l'excédent net de l'exercice. Une allocation de CHF 1 262k à partir de l'excédent net de l'exercice a été effectuée pour couvrir les frais des préparatifs du Congrès de 2012 et est présentée comme réserve séparée (voir la note XXII).

De plus, le montant de CHF 650k, représentant l'excédent additionnel final du Congrès de 2008, non antérieurement constaté comme revenu non soumis à restrictions, a été transféré du revenu d'accord de projet au revenu non soumis à restrictions.

	2009	2008
Solde au 1er janvier	1 481	91
Adjonction à la réserve	0	1 390
Affectation à la réserve Congrès 2012	(1 471)	0
Reclassement	(10)	0
Solde au 31 décembre	**0**	**1 481**

XIX. RÉSERVES

	Fonds UICN	Ecart de conversion	Réserve Congrès 2012	Réserves C. de coûts	Fonds de réserve du Secrétariat	Total
Solde au 1er janvier 2008	**7,332**	**800**	**0**	**6,682**	**3,349**	**18,163**
Résultat net des centres de coûts déficitaires	-140	0	0	0	-2,514	-2,654
Résultat net des centres de coûts excédentaires	0	0	0	1,826	0	1,826
Reclassement	0	0	0	290	-290	**0**
Ajustement de change	0	256	0	-548	548	256
Transfert au Fonds de réserve du Secrétariat	0	0	0	-287	287	0
Solde au 1er janvier 2009	**7,192**	**1,056**	**0**	**7,963**	**1,380**	**17,591**
Réaffectation de réserves accumulées en 2008	0	0	0	-4,681	4,681	0
Résultat net de centre de coûts déficitaires	-7	0	0	0	-351	-358
Résultat net de centre de coûts excédentaires	0	0	0	1,701	0	1,701
Affectation au FRS depuis CC à financ. de base	0	0	0	-1,032	1,032	0
Reclassement	0	0	0	183	-183	0
Ajustement de change	0	267	0	-419	419	267
Affectation à la Réserve pour le Congrès de 2012	0	0	1,262		-1,262	0
Solde au 31 décembre 2009	**7,185**	**1,323**	**1,262**	**3,715**	**(1,2**	**19,201**

a) Fonds de l'UICN

Les opérations de ce fonds pendant l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont enregistré un déficit net de CHF 7k (2008 - déficit de CHF 140k). L'analyse des mouvements du fonds se présente comme suit :

	Fonds UICN	Fonds WASAA	TOTAL
Solde au 1er janvier 2009	7 014	**318**	**7 332**
Revenu d'intérêt/location	236	50	**286**
Gains en capital	(354)	0	**(354)**
Perte sur revalorisation de titres négociables	(24)	0	**(24)**
Frais	(17)	(31)	**(48)**
Variation nette pendant l'exercice	**(159)**	**19**	**(140)**
Solde au 31 décembre 2009	**6 855**	**337**	**7 192**
Revenu d'intérêt/location	4	50	**54**
Perte sur revalorisation de titres négociables	(41)	0	**(41)**
Frais	(2)	(18)	**(20)**
Variation nette pendant l'exercice	**(39)**	**32**	**(7)**
Solde au 31 décembre 2010	**6 816**	**369**	**7 185**

Le Fonds d'affectation WASAA a été établi à la suite de l'achat et de l'aménagement de l'immeuble WASAA à Nairobi, Kenya, en utilisant des fonds avancés à cette époque par le Fonds d'affectation mondial pour la conservation, aujourd'hui incorporé au Fonds de l'UICN. La réserve séparée et soumise à restrictions de CHF 369k au 31 décembre 2009 (2008 - CHF 337k) a été constituée pour répondre aux besoins de remboursement du capital du prêt, et fait partie du Fonds de l'UICN. Aux termes des lois du Kenya, pays de domiciliation du Fonds d'affectation WASAA, celui-ci doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

b) Écarts de conversion et gains/pertes de change

Les gains et les pertes de changes des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses. Le gain net de change non soumis à restrictions pour l'exercice se monte à CHF 335k (2008 - perte de CHF 3 222k)

À la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en dollars et en euros, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2009 s'est traduit par un gain de CHF 267k (2008 - gain de CHF 256k).

c) Congrès de 2012

En 2009, la réserve constituée pour le Congrès de 2012 a été transférée au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions et comprise dans l'excédent net de l'exercice. De plus, le montant de CHF 650k, représentant l'excédent additionnel final du Congrès de 2008, non antérieurement constaté comme revenu non soumis à restrictions, a été transféré de revenu d'accord de projet à revenu non soumis à restrictions.

Une allocation de CHF 1 262k à partir de l'excédent net de l'exercice a été effectuée pour couvrir les frais des préparatifs du Congrès de 2012 et est présentée comme réserve séparée (voir la note XXII).

d) Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat

La réaffectation de CHF 4 681k des réserves de centres de coûts au Fonds de réserve du Secrétariat résulte d'une modification de la politique de réserve de l'UICN. Du fait de ce changement de politique, les centres de coûts financés uniquement à partir de revenus non soumis à restrictions et d'accords-cadres ne peuvent pas reporter une réserve de centre de coûts à un nouvel exercice. Il en résulte que les réserves accumulées de ces centre de coûts au 1er janvier 2009 ont été transférées au Fonds de réserve du Secrétariat.

XX. ÉXONERATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le total des exonérations d'impôts du gouvernement suisse se monte à CHF 1 863k (2008 - CHF 1 796k) et représente la valeur des impôts qui aurait été à acquitter par les membres non suisses du personnel s'ils n'en avaient pas été exonérés aux termes de la convention fiscale signée entre l'UICN et le gouvernement suisse, et entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

Fonds soumis à restrictions destinés à des programmes et fonds réguliers prévus par des accords-cadres.

L'Annexe A présente la liste des contributions de donateurs aux termes d'accords-cadres dont le revenu a été affecté à différents programmes UICN.

Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (par donateur) et C (par donateur et projet) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non soumises à restrictions, le revenu des accords-cadres et le revenu soumis à restrictions de projets, sur la base de revenus effectivement encaissés.

XXII. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 3 051k (2008 - CHF 2 488k) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du secrétariat Ramsar, CHF 572k (2008 - CHF 473k), et des recettes de CHF 341k (2008 - CHF 310k) en provenance de la cafétéria du Siège de l'UICN. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(e) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes de projets est comptabilisé(e) au bilan (avances par donateur sur les accords de projets, comptes à recevoir d'accords de projet, et écart de conversion). L'écart de conversion net est imputé au compte des revenus et dépenses afin de refléter le mouvement net du portefeuille de projets, et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non soumis à restrictions.

XXIV. PARTIES LIÉES

a) Identité des parties liées

Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres, la coordination des composantes de l'UICN, et la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN et dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives exceptées celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.

L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des services RH et informatiques, et la mise à disposition de locaux et installations.

Traffic International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN.

International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN.

b) Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 551k aux Commissions (2008 - CHF 909k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des fonds pour le compte du secrétariat Ramsar de CHF 6 306k (2008 - CHF 6 494k) et effectué des paiements de CHF 5 720k (2008 – CHF 6 924k). En fin d'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte du secrétariat Ramsar se montait à CHF 4 035k (2008 - 3 580k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 361k à Traffic International (2008 - CHF 321k).

Pendant la même période, elle a reçu des fonds de 736k dollars US de la part de l'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US (2008 - USD 1 379k).

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources Gland (Suisse)

États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2010 et rapport de l'organe de révision

Deloitte SA
20, Route de Pré-Bois
P.O. Box 1808
CH-1215 Geneva 15
Switzerland

Tel: +41 (0) 22 747 70 00
Fax: +41 (0) 22 747 70 70
www.deloitte.ch

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de
UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
Gland (Suisse)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité de la Direction
La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Isabelle Babey

Genève, le 3 mai 2011
JMJ/IBA/ahe

Annexes
- Comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Appendix A – 2010 Fonds obtenus dans le cadre d'accords-cadres

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

États financiers consolidés

État consolidé des revenus et des dépenses

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes relatives aux états financiers

I	Activité
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions
III	Encaisse et dépôts à court terme
IV	Actifs financiers
V	Cotisations à recevoir et provisions
VI	Comptes à recevoir du personnel
VII	Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII	Avances à des partenaires d'exécution
IX	Comptes à recevoir d'accords-cadres
X	Comptes à recevoir et avances sur projets
XI	Immobilisations
XII	Actifs incorporels
XIII	Comptes et charges à payer
XIV	Congés du personnel et charges de rapatriement
XV	Provisions
XVI	Revenu différé
XVII	Prêt
XVII	Réserves
XIX	Exonération d'impôts du gouvernement suisse
XX	Revenu d'accords
XXI	Autres revenus de fonctionnement
XXII	Différences de change pour l'actualisation de soldes de projets
XXIII	Parties liées

ANNEXE A - Financements aux termes d'accords-cadres

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers de francs suisses)	Notes	2010	2009
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Banques à vue et dépôts à court terme	**III**	48,100	57,255
Actifs financiers	**IV**	6,252	17,606
Cotisations à recevoir	**V**	2,738	1,778
Comptes à recevoir : employés	**VI**	270	238
Comptes à recevoir : organisations partenaires	**VII**	953	805
Avances à des partenaires d'exécution	**VIII**	2,974	4,191
Autres comptes à recevoir		1,643	2,377
Sous-total		**62,930**	**84,250**
Comptes à recevoir : accords-cadres	**IX**	472	690
Comptes à recevoir : accords de projets	**X**	8,482	3,694
Total actifs à court terme		**71,884**	**88,634**
Actifs à long terme			
Actifs immobilisés (nets)	**XI**	37,597	34,126
Actifs incorporels	**XII**	3,060	1,244
Total actifs à long terme		**40,657**	**35,370**
TOTAL ACTIFS		**112,541**	**124,004**
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		854	1,441
Comptes à payer et frais courus	**XIII**	3,838	4,957
Comptes à payer : charges sociales		224	497
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	**XIV**	764	1,020
Avances sur accords de projets	**X**	49,986	54,437
Revenu différé accords-cadres	**XVI**	1,358	5,287
Revenu différé immeubles	**XVI**	991	503
Prêt pour nouveau bâtiment	**XVII**	94	100
Autres passifs à court terme		541	873
Total passifs à court terme		**58,650**	**69,115**
Provisions			
Arriérés de cotisations	**V**	790	480
Projets en déficit	**XV**	727	1,124
Indemnités pour compressions de postes	**XV**	1,731	2,042
Total provisions		**3,248**	**3,646**
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	**XVI**	23,771	22,132
Prêt pour nouveau bâtiment	**XVII**	10,107	9,910
Total passifs à long terme		**33,878**	**32,042**
Réserves	**XVIII**		
Fonds UICN		6,589	7,185
Ajustements conversion de devises		1,296	1,323
Réserve pour Congrès 2012		1,032	1,262
Réserves des centres de coûts		3,567	3,715
Membership fund reserve		200	0
Renovation fund reserve		155	0
Fonds de Réserve Secrétariat		3,926	5,716
Total Réserves		**16,765**	**19,201**
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		**112,541**	**124,004**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers de francs suisses)	Notes	2010 Secrétariat Non affectés	2010 Accords-cadres	2010 Accords de projets	2010 Total	2009 Secrétariat Non affectés	2009 Accords-cadres	2009 Accords de projets	2009 Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES									
Cotisation des membres		11,178	0	0	11,178	11,445	0	0	11,445
Crédit d'impôt- Gouvernement suisse	XIX	1,737	0	0	1,737	1,863	0	0	1,863
Revenus d'accords	XX	545	19,582	77,074	97,200	473	24,221	88,209	112,904
Abonnements et ventes de livres		68	0	17	85	34	0	0	34
Autres revenus de fonctionnement	XXI	2,968	0	393	3,362	3,051	1	1,912	4,964
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		**16,496**	**19,582**	**77,484**	**113,562**	**16,866**	**24,222**	**90,122**	**131,210**
ALLOCATIONS INTERNES									
Allocations accords-cadres		21,818	(21,961)	(1)	(145)	18,561	(20,118)	1,058	(499)
Transferts entre projets		22,502	0	(22,674)	(172)	23,172	0	(22,561)	611
Autres allocations internes		577	0	(246)	331	1,300	(52)	(952)	296
Réévaluation des soldes d'allocation interne		(14)	0	0	(14)	(569)	0	161	(408)
ALLOCATION NETTES		**44,882**	**(21,961)**	**(22,921)**	**0**	**42,464**	**(20,170)**	**(22,294)**	**0**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Coûts employés		46,006	0	29,797	75,804	45,953	9	30,374	76,335
Voyages et communications		3,085	2	9,141	12,228	3,311	24	10,409	13,744
Véhicules & matériels - coûts et entretien		2,070	0	2,196	4,266	1,896	0	2,553	4,449
Coûts - bureau et administratifs généraux		5,633	0	2,153	7,786	4,163	0	1,868	6,031
Publications et impression		620	0	1,933	2,554	695	1	2,236	2,932
Ateliers et subventions à des partenaires		1,705	22	13,242	14,969	1,162	419	15,607	17,188
Autres coûts de fonctionnement		752	0	1,529	2,281	349	0	997	1,346
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**59,872**	**25**	**59,991**	**119,887**	**57,529**	**453**	**64,044**	**122,026**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET		**1,506**	**(2,404)**	**(5,427)**	**(6,325)**	**1,802**	**3,600**	**3,783**	**9,185**
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)									
Revenus d'intérêt	XVII	724	0	109	833	305	0	91	396
Frais financiers	XVII	(994)	0	(209)	(1,203)	(232)	0	(156)	(388)
Gain (perte) en capitaux		654	0	0	654	18	0	0	18
Gain (perte) net sur devises	XVIII	(3,419)	0	(223)	(3,642)	335	0	(196)	139
Différences de change pour l'actualisation des soldes des projets	XXII	0	(2)	(3,777)	(3,779)	0	0	(237)	(236)
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	XV	(879)	0	287	(592)	(2,485)	0	2,525	40
Coût du concours pour la réalisation de l'immeuble	XI	0	0	0	0	(632)	0	0	(632)
Excédent du Congrès 2008		0	0	0	0	2,121	0	(650)	1,471
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		**(3,914)**	**(2)**	**(3,813)**	**(7,728)**	**(570)**	**0**	**1,378**	**808**
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		**(2,408)**	**(2,406)**	**(9,240)**	**(14,054)**	**1,232**	**3,600**	**5,161**	**9,993**
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés		0	2,406	0	2,406	0	(3,600)	0	(3,600)
Mouvements avances de projets /revenus différés		0	0	9,240	9,240	0	0	(5,161)	(5,161)
Déblocage du/(allocation au) Fonds UICN	XVIII	596	0	0	596	7	0	0	7
Déblocage du/(allocation à la) Réserve Congrès 2012	XVIII	230	0	0	230	(1,262)	0	0	(1,262)
Allocation au Fonds pour Membres	XVIII	(200)	0	0	(200)	0	0	0	0
Allocation au Fonds pour réformes	XVIII	(155)	0	0	(155)	0	0	0	0
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		**(1,937)**	**(0)**	**(0)**	**(1,937)**	**(23)**	**0**	**0**	**(23)**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers de francs suisses)	Notes	2010	2009
Trésorerie de fonctionnement			
Solde net de fonctionnement		(1,937)	(23)
Amortissement annuel	**XI**	1,594	907
Flux net des provisions pour cotisations impayées	**V**	311	(1,069)
Flux net provisions projets en déficit	**XV**	(397)	(1,630)
(Augmentation)/Diminution réserves suppression de postes	**XV**	(311)	(563)
(Augmentation)/Diminution réserves vacances et rapatriements des employés	**XIV**	(256)	158
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir	**V**	(960)	1,970
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés	**VI**	(32)	281
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires	**VII**	(148)	(189)
(Augmentation)/Diminution avances à de spartenaires	**VIII**	1,218	(2,133)
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		733	456
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		(587)	255
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer	**XIII**	(1,119)	45
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		(273)	(93)
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		(332)	(1,856)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres	**IX**	218	163
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets	**X**	(4,788)	10,110
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets	**X**	(4,451)	(2,999)
Augmentation/(Diminution) réserves		0	(1,481)
Augmentation/(Diminution) réserve Congrès 2012	**XVIII**	(230)	1,262
Augmentation/(Diminution) réserve Fonds pour Membres	**XVIII**	200	0
Augmentation/(Diminution) réserve Fond pour réformes	**XVIII**	155	0
Total flux de trésorerie des opérations		**(11,393)**	**3,571**
Flux de trésorerie d'activités d'investissement			
Achat biens immobilisés	**XI**	(5,066)	(13,832)
Mouvement net en actifs financiers		11,354	(17,606)
Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré	**XII**	(1,816)	(1,244)
Total flux de trésorerie d'activités d'investissement		**4,472**	**(32,682)**
Flux de trésorerie d'activités de financement			
(Augmentation)/Diminution prêt	**XVII**	191	2,210
Augmentation/(diminution) revenu différé à court terme	**XVI**	(3,440)	1,845
Augmentation/(diminution) revenu différé à long terme	**XVI**	1,639	11,956
Augmentation/(Diminution) des réserves désignées par le Conseil	**XVIII**	(596)	(7)
Total flux de trésorerie d'activités de financement		(2,207)	**16,004**
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		**(9,128)**	**(13,107)**
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	**III**	**57,255**	**70,095**
Effets des fluctuations taux de change des devises	**XVIII**	**(27)**	**267**
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	**III**	**48,100**	**57,255**

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

I. ACTIVITE

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés en suivant la convention du coût historique en accord avec les principes comptables généralement acceptés en Suisse et avec la législation du pays.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de pouvoir profiter de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi), dont l'objectif est de détenir et d'administrer des fonds et des biens immobiliers pour le compte de l'UICN en République du Kenya.
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- IUCN Europees Regionaal Office Stichting (Stichting IUCN-ERO)
- SEED, une entreprise commune entre le PNUD, le PNUE et l'UICN, accueillie par l'UICN.

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués par les cotisations des membres, les contributions en espèces de donateurs, le produit d'investissements, les exonérations fiscales du gouvernement suisse, et diverses recettes provenant de la vente de publications et d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

<u>Revenu d'accords-cadres</u>

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.
Le revenu au titre des accords-cadres, qui est imputable à l'exercice financier en cours, est constaté au moment où l'accord a été signé. Tout revenu d'accord-cadre reçu avant la période à laquelle il se rapporte est comptabilisé comme revenu différé, comme le sont également les soldes non dépensés des contributions pour l'exercice en cours.

Revenu d'accords de projet

Les revenus des accords de projet sont constatés uniquement quand ils sont reçus. Il s'agit de fonds dont l'usage est limité à des activités spécifiques aux projets concernés et qui sont prescrites par l'accord de projet. À la fin de l'exercice, les projets peuvent avoir un solde de trésorerie positif ou négatif. Le total des soldes sur des accords de projet lorsque le revenu dépasse les dépenses est porté au bilan comme Avances d'accord de projets, alors que le total des soldes si les dépenses dépassent le revenu touché y est porté comme Comptes à recevoir dans le cadre d'accords de projets.

c) Exonération d'impôts du gouvernement suisse

Les membres du personnel qui ne sont pas des citoyens suisses sont exonérés de l'impôt sur les traitements qu'ils touchent à l'UICN. Afin de ne disposer que d'une seule échelle de traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Le montant de ce prélèvement est constaté au titre d'Exonération d'impôts du gouvernement suisse et constitue un revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'exercice. Les dépenses de projet sont comptabilisées au moment où elles sont effectuées, mais à la fin d'un projet, elles sont traitées en comptabilité d'exercice.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le flanc suisse (CHF), qui est la monnaie dans laquelle les documents comptables sont tenus au siège de l'UICN. Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR), hormis le Royaume-Uni, qui tient ses comptes en francs suisses.

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées dans la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureaux ont été converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés dans leurs monnaies de départ sont convertis en la monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans l'état des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- À la consolidation, toutes les transactions des grands livres n'utilisant pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes des différents postes de bilan non en francs suisses sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, pour former le bilan consolidé. Les gains/pertes de change non réalisés qui en résultent sont constatés au bilan comme écart de conversion.
- Les soldes de projet libellés en dollars US ou en euros sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain net qui en résulte est constaté au bilan comme écart de conversion. Les pertes sont constatées dans le compte des revenus et dépenses.
- Si par suite de l'application des politiques de revalorisation précitées, une perte nette se dégage de la réserve pour écart de conversion, elle serait constaté dans l'état des revenus et dépenses.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	31 déc 2010	31 déc 2009
Dollar US	0,9408	1,038
EURO	1,2468	1,4877

7. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains/pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains/pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le franc suisse.

8. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque leur propriétaire est l'UICN. Les immobilisations sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

	2010	2009
Matériel informatique	3 ans	3 ans
Véhicules	4 ans	4 ans
Équipement de bureau	5 ans	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans	7 ans
Rénovations d'immeuble	10 ans	10 ans
Installations d'immeuble	20 ans	-
Infrastructures d'immeuble	50 ans	50 ans

En 2010, la direction a désagrégé le poste Immeubles en postes Installations d'immeuble et d'infrastructures d'immeuble, et elle a modifié les charges d'amortissement sur la base de la vie utile attendue de ces composantes. Aucun amortissement supplémentaire n'a été imputé car les installations d'immeuble existantes étaient déjà entièrement amorties.

b) Actifs en nature

Les contributions en nature constituées d'immobilisations sont comptabilisées à leur juste valeur et amorties de la même manière que des immobilisations achetées.

c) Donations pour l'achat d'actifs

Les donations en espèces reçues dans le but d'acheter des immobilisations sont comptabilisées comme revenu différé et constatées dans le compte des revenus et dépenses comme revenu sur la vie utile de l'actif.

9. Actifs incorporels

Les logiciels sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de vie estimative de 5 ans.

10. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est imputée au compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

cinq ans ou plus	100%
quatre ans	80%
trois ans	60%
deux ans	40%
un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisation de certains États membres est calculée individuellement après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provision pour projets déficitaires

Une provision est maintenue pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception de fonds additionnels à l'avenir, permettant de couvrir le déficit, est incertaine.

c) Compression de postes

Une provision est prévue pour fait face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

11. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont mesurés à leur juste valeur Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Ce profit est constaté sur la durée du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait couru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

12. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduites de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

b) Écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse.

c) Réserve pour le Congrès de 2012

La réserve pour le Congrès de 2012 représente les montants nets affectés, à partir de fonds non soumis à restrictions, aux frais de préparation du Congrès de 2012.

d) Réserves des centres de coûts

Les réserves des centres de coûts représentent des excédents, financés par des fonds non soumis à restrictions, au niveau des centres de coûts individuels. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centres de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés au cours d'un exercice donné sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat.

e) Fonds de réserves du Secrétariat

Le Fonds de réserve du Secrétariat représente d'autres réserves non soumises à restrictions.

13. Chiffres comparatifs 2009

Certains chiffres comparatifs ont été modifiés et reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers pour l'exercice en cours.

III. ENCAISSE ET DÉPÔTS BANCAIRES À COURT TERME

Au 31 décembre 2010, les dépôts bancaires et à court terme comprenaient tous les comptes bancaires gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2010	2009
Asie	4 039	1 777
Amérique centrale	1 646	2 902
Afrique orientale et australe	865	1 611
Europe	456	1 269
Centre de droit environnemental, Bonn	341	349
Siège	35 445	45 064
Méditerranée	84	216
Océanie	241	512
Amérique du Sud	158	122
Royaume-Uni	9	7
États-Unis	850	513
Afrique de l'Ouest et centrale	3 651	2 594
Asie de l'Ouest & Afrique du Nord	313	318
Total	**48 100**	**57 255**

IV. ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS

À la juste valeur	2010	2009
Notes garanties à 90 %	6 252	7 139
Fonds du marché monétaire	0	10 467
Total	**6 252**	**17 606**
Coût d'origine	**6 946**	**18 145**

Les notes garanties à 90% reposent sur des paniers d'actions cotées dans des bourses internationales.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

	2010	2009
Cotisations brutes à recevoir	2 738	1 778
Provision pour arriérés de cotisation	(790)	(480)
Cotisations nettes à recevoir	**1 948**	**1 298**

Le provisionnement des arriérés de cotisation a été effectué en accord avec la politique du Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.0, 10.

Analyse par âge	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**Total**
États membres	0	103	512	1 315	**1 930**
Agences gouvernementales	19	43	96	263	**421**
ONG internationales	1	3	8	21	**33**
ONG nationales	13	49	94	175	**331**
Affiliés	0	3	5	15	**23**
Total	**33**	**201**	**715**	**1 789**	**2 738**
Pourcentage du total	**1%**	**7%**	**26%**	**65%**	**100%**

Variation de la provision pour cotisations

	2010	2009
Solde au 1er janvier	480	1 548
Adjonction à la provision	315	1 384
Annulation de déficits contre la provision	(5)	(2 452)
Solde au 31 décembre	**790**	**480**

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel sont constitués d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts en souffrance au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

Comptes à recevoir du personnel

	2010	2009
Avances nettes pour voyages	146	117
Avances sur traitement et prêts au personnel	124	121
Total	**270**	**238**

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les comptes à recevoir d'organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

Comptes à recevoir d'organisations partenaires

	2010	2009
Secrétariat de la Convention RAMSAR	335	563
Asie	71	115
Amérique du Sud	562	127
Royaume-Uni	(15)	0
Total	**953**	**805**

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances à des partenaires d'exécution représentent des montants versés à des partenaires dans le cadre d'accords de projet mais pour lesquels des frais n'avaient pas encore été encourus au 31 décembre.

Avances à des partenaires d'exécution

	2010	2009
Asie et Océanie	830	822
Afrique orientale et australe	754	1 148
Europe	178	123
Afrique de l'Ouest et centrale	378	336
Siège	288	22
Amérique du Nord	175	583
Amérique du Sud et Centrale	373	1 157
Total	**2 974**	**4 191**

IX. COMPTES À RECEVOIR SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2010, le montant total à recevoir à ce titre était de CHF 472k, comparé à CHF 690k au 31 décembre 2009.

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances sur accords de projets représentent respectivement le total des projets ayant un solde déficitaire et le total des projets ayant un solde excédentaire à la fin de l'exercice.

	2010	2009
Comptes à recevoir sur accord de projet	8 482	3 694
Avances sur accord de projet	(49 986)	(54 437)
Solde net en fin d'exercice	**(41 504)**	**(50 743)**

XI. IMMOBILISATIONS

a) Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipement, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2009	28 163	10 621	795	12 612	**52 191**
Adjonctions 2010	887	1 342	24	2 518	**5 066**
Solde au 31 décembre 2010	**29 050**	**11 963**	**819**	**15 425**	**5**
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2009	(5 242)	(2 226)	(149)	(10 450)	**(18 066)**
Imputation à l'exercice 2010	(496)	(436)	(11)	(356)	**(1 299)**
Solde au 31 décembre 2010	**(5 738)**	**(2 662)**	**(160)**	**(11 100)**	**(19 066)**
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2009	**22 922**	**8 395**	**646**	**2 162**	**34 126**
Solde au 31 décembre 2010	**23 312**	**9 301**	**6**	**4 325**	**37,5**

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile suivant la note II.8. Avant 2010, les installations d'immeuble et les infrastructures d'immeuble étaient réunies sous une seule catégorie d'immeuble. En 2010, l'UICN a procédé à une analyse complète de ses immeubles, pour les désagréger afin de faire correspondre les amortissements sur la vie utile des composantes d'immeuble.

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 42 176k (2009 – CHF 21 300k). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,5 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 299k (2009 - CHF 347k), qui est la valeur de remplacement estimée.

c) Terrains

En 1993, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit fut accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant. Les deux parcelles ont été combinées et le droit d'usage du terrain combiné a été prolongé à 2058.

Aucune valeur n'a été affectée à ce droit d'usage.

d) Immeuble du Siège

L'immeuble du Siège est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

<u>L'immeuble original</u>

L'immeuble original est financé par des donations de la Confédération, du Canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est

compris dans les immobilisations et fait l'objet d'un fonds correspondant qui a été établi pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce fonds sera libéré sur la vie utile estimative du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000k, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400k à partir de décembre 2010. En plus du prêt du gouvernement suisse, l'UICN avait reçu les donations suivantes :

Donations en espèces :

Holcim	EUR 1 500k	(CHF 2 404k)
La Fondation MAVA	CHF 1 270k	
Loterie Romande	CHF 150k	
Donations privées	CHF 378k	

Donations en nature :

Phillips	EUR 300k	(CHF 446k)
Kinnarps	EUR 935k	(CHF 1 341k)

Afin que le projet de construction du nouvel immeuble puisse recevoir un prêt du gouvernement suisse, il avait à faire l'objet d'un concours international. Les frais de ce concours, CHF 632 k, ont été imputés au compte des revenus et dépenses non soumis à restrictions.

XII. ACTIFS INCORPORELS

Au cours de 2010, des dépenses totalisant à ce jour CHF 3 060k (2009 - CHF 1 244k) ont été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré. Son amortissement commencera lorsque la mise en œuvre sera achevée (cela étant prévu pour juin 2011).

XIII. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 3 838k au 31 décembre 2010 (2009 - CHF 4 957k), CHF 2 079k (2009 - CHF 1 883k) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIV. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'est pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et il est considéré que ces journées sont couvertes dans le cadre de la période normale de préavis. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé. Le solde à la fin de l'exercice comprenait également le coût estimatif de rapatriement du personnel international figurant actuellement sur la liste de paie.

XV. PROVISIONS

a) Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région.

Variation de la provision pour projet déficitaire

	2010	2009
Solde au 1er janvier	**1 124**	**2 754**
Adjonctions à la provision	873	908
Utilisation de la provision	(1 271)	(2 538)
Solde au 31 décembre	**727**	**1 124**

Région	**2010**	**2009**
Région Asie	10	94
Région Afrique de l'Ouest et centrale	20	84
Région Afrique orientale et australe	171	177
Région Europe	4	539
Siège	336	55
Autres bureaux	186	175
TOTAL	**727**	**1 124**

b) Compressions de personnel

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir les exigences de la législation du travail locale. Quelle que soit la législation du travail locale, une provision est faite pour faire face au coût estimatif de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour licenciements

	2010	2009
Solde au 1er janvier	**2 042**	**2 605**
Adjonctions à la provision	1 721	1 067
Utilisation de la provision	(2 032)	(1 630)
Solde au 31 décembre	**1 731**	**2 042**

XVI. REVENU DIFFÉRÉ

Revenu différé

	2010	2009
Accords-cadres différés	1 358	5 287
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	3 917	3 224
Donations en nature	1 579	446
	5 496	**3 670**
Immeuble original du Siège	9 867	10 175
Prêt gouvernemental sans intérêt	9 399	8 790
Total	**26 120**	**27 922**
Accords-cadres différés courants	1 358	5 287
Immeubles :		
Immeuble d'origine	308	308
Extension de l'immeuble	683	195
Total immeubles	**991**	**503**
Revenu différé courant total	**2 349**	**7 740**
Non courant		
Immeuble d'origine	9 559	9 867
Extension d'immeuble - contributions en nature	14 212	12 265
Revenu différé non courant total	**23 771**	**22 132**
Revenu différé total	**26 120**	**27 922**

Le revenu différé d'accords-cadres correspond au solde non dépensé en activités financées par des accords-cadres ou au montant de revenu reçu avant la période d'affectation prévue.

Les donations reçues pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI d).

Le revenu différé sur l'ancien bâtiment du Siège se rapporte aux donations reçues pour la construction du bâtiment original du Siège et est constaté sur la vie utile de ce dernier (voir la note XI d).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt (CHF 10 201k) et l'argent reçu (CHF 19 600k) (voir la note XVII). Cette différence représente la juste valeur de l'économie d'intérêt réalisée sur le prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse.

XVII. PRET

Prêt pour l'extension de l'immeuble du Siège

	2010	2009
Courant	94	100
Non courant	10 107	9 910
Total	**10 201**	**10 010**

Le gouvernement suisse a octroyé un prêt sans intérêt de CHF 20 millions pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400k. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 10 201k. La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 3 %, lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans à la prise d'effet du prêt. La différence de CHF 9 399k entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constaté comme revenu différé (voir la note XVI).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 3 % est estimée à CHF 600k. Cette valeur a été enregistrée dans l'état consolidé des revenus et dépenses, sous revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XVIII. RÉSERVES

	IUCN Fund	Currency translation adjustment	Reserve for 2012 Congress	Membership fund	Renovation fund	Cost Center Reserves	Secretariat Contingency Fund	Total
Balance as at 1 January 2009	**7,192**	**1,056**	**0**	**0**	**0**	**7,963**	**1,380**	**17,591**
Net result of cost centers in deficit	-7	0	0	0	0	0	-462	-469
Net result of cost centers in surplus	0	0	0	0	0	1,701	0	1,701
Net surplus for the year								**1,232**
Restatement of 2008 accumulated reserves	0	0	0	0	0	-4,681	4,681	0
Adjustment of 2009 opening reserve balance	0	0	0	0	0	0	111	111
Allocation from core-funded cost centers to SCF	0	0	0	0	0	-1,032	1,032	0
Reclassification	0	0	0	0	0	183	-183	0
Foreign exchange adjustment	0	267	0	0	0	-419	419	267
Allocation to 2012 Congress reserve	0	0	1,262	0	0	0	-1,262	0
Balance as at 1 January 2010	**7,185**	**1,323**	**1,262**	**0**	**0**	**3,715**	**5,716**	**19,201**
Net result of cost centers in deficit	-596	0	0	0	0	0	-2,407	-3,003
Net result of cost centers in surplus	0	0	0	0	0	595	0	595
Net deficit for the year								**-2,408**
Allocation form core-funded cost centers to SCF	0	0	0	0	0	-635	635	0
Reclassification	0	0	0	0	0	393	-393	0
Foreign exchange adjustment	0	-27	0	0	0	-500	500	-27
Allocation from 2012 Congress reserve to SCF	0	0	-230	0	0	0	230	0
Allocation from SCF to Membership fund	0	0	0	200	0	0	-200	0
Allocation from SCF to Renovation fund	0	0	0	0	155	0	-155	0
Balance as at 31 December 2010	**6,589**	**1,296**	**1,032**	**200**	**155**	**3,567**	**3,926**	**16,765**

a) Fonds de l'UICN

Les opérations de ce fonds pendant l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont enregistré un déficit net de CHF 596k (2009 - déficit de CHF 7k). L'analyse des mouvements du fonds se présente comme suit :

	Fonds UICN	Fonds WASAA	TOTAL
Solde au 1er janvier 2009	6 855	**337**	**7 192**
Revenu d'intérêt/location	4	50	**54**
Gains en capital	0	0	**0**
Perte sur revalorisation de titres négociables	(41)	0	**(41)**
Frais	**(2)**	(18)	**(20)**
Variation nette pendant l'exercice	**(39)**	**32**	**(7)**
Solde au 31 décembre 2009	**6 816**	**369**	**7 185**
Revenu d'intérêt/location	1	40	**40**
Gains en capital	524	0	**524**
Perte sur revalorisation de titres négociables	(1 150)	0	**(1 150)**
Frais	0	(11)	**(11)**
Variation nette pendant l'exercice	(625)	29	**(596)**
Solde au 31 décembre 2010	**6 191**	**398**	**6 589**

Le Fonds d'affectation WASAA a été établi à la suite de l'achat et de l'aménagement de l'immeuble WASAA à Nairobi, Kenya, en utilisant des fonds avancés à cette époque par le Fonds d'affectation mondial pour la conservation, aujourd'hui incorporé au Fonds de l'UICN. La réserve séparée soumise à restrictions de CHF 398k au 31 décembre 2010 (2009 - CHF 369k) a été constituée pour répondre aux besoins de remboursement du capital du prêt, et fait partie du Fonds de l'UICN. Aux termes des lois du Kenya, pays de domiciliation du Fonds d'affectation WASAA, celui-ci doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

b) Écarts de conversion et gains/pertes de change

Les gains et les pertes de change des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses. Pour l'exercice au 31 décembre, la perte nette de change, non soumise à restrictions, s'est élevée à CHF 3 652k (2009 - gain de CHF 335k)
À la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en dollars et en euros, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2010 s'est traduit par une perte de CHF 27k (2009 - gain de CHF 267k).

c) Congrès de 2012

Une affectation de CHF 230k à partir de la réserve du Congrès 2012 a été effectuée vers le Fonds de réserve du Secrétariat pour refléter les dépenses encourues en 2010 en préparatifs pour le Congrès 2012.

d) Réserves de centre de coûts

Les réserves de centres de coûts proviennent d'excédents de centres de coûts individuels financés par des fonds non soumis à restrictions. 90 % des excédents de centre de coûts peuvent être utilisés lors d'exercices futurs avec l'agrément exprès du Directeur général, les 10 % restants devant être transférés au Fonds de réserve du Secrétariat. Au 31 décembre 2010, la réserve des centre de coûts montrait un solde de CHF 3 567k (2009 - CHF 3 715k).

e) Fonds des membres

CHF 200k (2009 - CHF 0) ont été affectés du Fonds de réserve du Secrétariat au Fonds des membres afin de couvrir le coût des Forums régionaux de membres prévus pour 2011.

f) Fonds de rénovation

CHF 155k (2009 - CHF 0) ont été affectés du Fonds de réserve du Secrétariat au Fonds de rénovation afin de couvrir les frais futurs de rénovation de l'immeuble du Siège.

XIX. ÉXONERATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le total des exonérations d'impôts du gouvernement suisse se monte à CHF 1 737k (2009 - CHF 1 863k) et représente la valeur des impôts qui aurait été à acquitter par les membres non suisses du personnel s'ils n'en avaient pas été exonérés aux termes de la convention fiscale signée entre l'UICN et le gouvernement suisse, et entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XX. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A dresse la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des affectations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

XXI. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 2 968k (2009 - CHF 3 051k) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du secrétariat Ramsar, CHF 539k (2009 - CHF 572k), des recettes de location de CHF 81k (2009 - CHF 0) et des recettes de CHF 65k (2009 – CHF 341k) en provenance de la cafétéria du Siège de l'UICN. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXII. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes de projets est comptabilisé(e) au bilan (avances par donateur sur les accords de projets, comptes à recevoir d'accords de projet, et réserve d'écart de conversion). L'écart de conversion net est imputé au compte des revenus et dépenses afin de refléter le mouvement net du portefeuille de projets, et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non soumises à restrictions.

XXIII. PARTIES LIÉES

a) Identité des parties liées

Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres, la coordination des composantes de l'UICN, et la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN et dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives exceptées celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.
L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des services RH et informatiques, et la mise à disposition de locaux et installations.

Traffic International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN.

International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN.

b) Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 312k aux Commissions (2009 - CHF 1 551k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des fonds pour le compte du secrétariat Ramsar de CHF 5 990k (2009 - CHF 6 306k) et effectué des paiements de CHF 6 076k (2009 – CHF 5 720k). En fin d'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte du secrétariat Ramsar se montait à CHF 3 786k (2009 – 4 035k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 349k à Traffic International (2009 - CHF 361k).

Pendant la même période, elle a reçu des fonds de 996k dollars de la part de l'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US (2009 - USD 736k).

Montants en milliers de francs suisses	Dépenses secrétariat 2010	Allocation non affectée AC 2010
Région Afrique centrale et occidental - PACO	3,833	1,296
Région Afrique orientale et australe - ESARO	3,559	1,174
Région Asie	6,267	1,329
Méso-Amérique	1,967	551
Initiative des Caraïbes	146	165
Amérique du Sud et Brésil	1,201	565
Europe	2,917	-
Région Asie occidental et Afrique du Nord - ROWA	1,339	496
Bureau méditerranéen	1,285	-
Océanie	699	422
Bureau de Washington	939	-
Canada	0	-
Fonds des membres	-	-
Sous-total Composants régionaux	**24,153**	**5,999**
Bureau du Directeur, BCG	350	382
Programme pour les espèces	2,539	1,190
Programme des espèces envahissantes	198	68
Programme pour les aires protégées	568	589
Patrimoine mondial	679	256
Bureau du Director, EDG	514	591
Gestion des écosystèmes	836	299
Programme pour les forêts	2,153	515
Programme pour le milieu marin	2,198	511
Conseiller pour les politiques sociales	379	297
Conseillère pour la parité	232	209
Programme pour l'eau	1,019	423
Bureau du Director, EGG	441	512
Secteur privé et biodiversité	1,163	293
Centre du droit de l'environnement	1,426	811
Economie et environnement	870	519
Traffic International	448	349
Sous-total unités thématiques mondiales	**16,015**	**7,814**
Bureau du Director, PPG	137	192
Gestion du cycle de Programme	499	582
Science et apprentissage	680	730
Politiques globales	735	825
Appui Programme et opération	587	623
Souts-total Groupe des politiques de programme (PPG)	**2,638**	**2,952**
Commission de l'éducation et de la communication	248	222
Commission de la gestion des écosystèmes	193	192
Commission du droit de l'environnement	299	300
Commission mondiale des aires protégées	268	275
Commission de la sauvegarde des espèces	378	323
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	236	192
Sous-total Commissions	**1,622**	**1,504**
Bureau de la Directrice Générale	1,039	131
Evaluation indépendante 2010	-	100
Bureau du Directeur Général Adjoint	724	767
Conseiller juridique	427	-
Unité de surveillance	269	-
Communications globales	2,056	-
Unité des partenariats stratégiques	913	168
Groupe de soutien institutionnel	1,778	-
Congrès Mondial de la Nature V	230	-
Sous-total Unités de l'organisation	**7,436**	**1,166**
Groupe des finances mondiales	2,158	**-**
Groupe de gestion des ressources humaines	1,152	**-**
Unité des services généraux	2,716	**-**
Groupe de gestion de l'information	2,686	296
Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré (ERP)	210	**-**
Sous-total Unités de services	**8,923**	**296**
TOTAL GENERAL	**60,786**	**19,731**
Frais généraux internes	(1,786)	
Dépenses non opérationnelles	963	
Fermeture du bureau canadien	25	
Réévaluation des réserves	(117)	
Dépenses de fonctionnement selon comptes d'exploitation	**59,871**	

Concordance revenu accords-cadres et états financiers

Allocations totales globales comme ci-dessus	**19,731**
Usage d'allocations non affectées en 2009 reporté à 2010	(2,479)
Excédent de fin d'exercice réaffecté aux ressources de base	2,331
Total Net	**19,582**

ANNEXE A - FINANCEMENT AU TITRE DES ACCORDS BILATERAUX 2010

Montants en milliers de francs suisses	TOTAL
Donateurs au titre d'accords-cadres	
Agence canadienne de développement international (ACDI) - Canada	**1,045**
Agence espagnole de coopération et développement internationaux (AECID)	**1,023**
Ministère des Affaires étrangères - Finlande	**934**
Agence danoise de développement international (DANIDA) - Danemark	**3,737**
Ministère des Affaires étrangères (DGIS) - Pays-Bas	**3,248**
Agence norvégienne coopération au développement (NORAD)-Norvège	**2,617**
Agence suédoise de développement international (SIDA) - Suède	**2,871**
Direction du développement et de la coopération (SDC) - Suisse	**2,125**
Ministère des Affaires étrangères (MAE) - France	**982**
MAVA Fondation pour la nature (MAVA) - Suisse	**1,000**
Financement total au titre des accords-cadres conjoints	**19,582**
Total revenu accords-cadres selon comptes d'exploitation	**19,582**

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2012 (WCC 2012)
6 au15 septembre 2012, Jeju, Republique de Corée

Programme 2013-16 de l'UICN et plan financier 2013-16

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER le Programme 2013-2016 de l'UICN et le plan financier 2013-2016 proposés par la Directrice générale et entérinés par le Conseil.

1. En accord avec les articles 20 (e) et 88 (e) des Statuts de l'UICN, la Directrice générale soumet au Congrès le projet de Programme de l'UICN et le plan financier pour la période 2013-16. Les deux documents, le Programme et le plan financier ont été approuvés par le Conseil de l'UICN.

2. Le premier projet de Programme 2013-16 de l'UICN a été préparé par le Secrétariat en étroite collaboration avec le Comité du Programme et des politiques du Conseil (CPP) et envoyé aux membres dans les trois langues officielles de l'UICN en mai 2011. Le projet de Programme a alors également été publié sur le site Internet de l'UICN et les membres ont été invités à apporter leur contribution avant le mois d'octobre 2011.

3. Entre mai et octobre 2011, onze forums régionaux de la conservation ont été organisés et plus de 567 membres de l'UICN y ont participé. L'un des principaux points des ordres du jour de ces forums portait sur la discussion du projet de Programme. Les commentaires obtenus lors de ces forums et des consultations sur Internet ont été pris en considération et inclus dans le second projet de Programme qui a été révisé par le Conseil en novembre 2011.

4. Le troisième et dernier projet, comportant un certain nombre d'amendements et de précisions, a été approuvé par le Conseil en février 2012.

5. En plus du Programme 2013-16 devant être adopté par le Congrès, les activités de l'UICN seront orientées par un plan opérationnel 2013-16 qui a été approuvé par le Conseil en mars 2012. Instrument essentiellement destinés aux dirigeants et au personnel du Secrétariat ainsi qu'aux Présidents et Comités directeurs des Commissions de l'UICN, le plan opérationnel définit la manière dont l'UICN devra opérer et comment elle sera organisée pour mettre en œuvre son Programme. Il précise les ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires à l'obtention des résultats du Programme et au soutien des opérations de l'Union.

6. La mise en oeuvre du nouveau et ambitieux Programme de l'UICN pour la période 2013-16 exigera la mise à disposition d'un financement suffisant dans un environnement défavorable pour les efforts à long terme tels que la conservation de la biodiversité et le développement durable. S'appuyant sur le Programme et le plan opérationnel, le plan financier 2013-16 décrit les objectifs financiers et la stratégie de recherche de fonds pour la période 2013-16. Il a été approuvé par le Conseil en mars 2012. Les plans opérationnel et financier ont été construits sur un nouveau modèle de fonctionnement qui a été approuvé par le Conseil en février 2012. Le modèle de fonctionnement précise la nature des résultats attendus de l'UICN et des possibilités d'obtention de financement en fonction de quatre lignes de fonctionnement : 1) fournir des connaissances ; 2) produire des résultats sur le terrain ; 3) renforcer les politiques et la gouvernance ; et 4) faire participer l'Union et en tirer le meilleur parti.

Le Programme de l'UICN 2013-2016

Projet, mars 2012

Contenu

Résumé 2

Introduction 3

Le créneau et le but du Programme de l'UICN 4

Le cadre du Programme de l'UICN 5

Les résultats du Programme au niveau mondial 7

Domaine de Programme : Valoriser et conserver la nature 10

Domaine de Programme : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature 15

Domaine de Programme : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement 19

Priorités du Programme 30

Appliquer le Programme de l'UICN 2013-2016 32

Annexe 1 : Des solutions basées sur la nature 34

Annexe 2 : Priorités programmatiques nécessitant un travail plus approfondi 38

Résumé

Le Programme de l'UICN 2013–2016 est motivé par deux caractéristiques de la vie moderne : d'une part, la production mondiale et les modes de consommation détruisent le système qui nous maintient en vie – la nature – à un rythme dangereusement élevé et qui ne faiblit pas. D'autre part, les populations, les communautés, les gouvernements et les acteurs du secteur privé sous-utilisent le pouvoir potentiel de la nature et les solutions qu'elle peut apporter pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire ou du développement économique et social. Ce que l'UICN appelle des *solutions basées sur la nature*.

Bien ancré dans la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et l'application du Plan stratégique de la CDB pour la diversité biologique 2011–2020, le Programme de l'UICN 2013-2016 a pour ambition de mobiliser les énergies des communautés œuvrant pour la conservation de la biodiversité, le développement durable et la réduction de la pauvreté en un effort commun pour mettre un terme à la perte de la biodiversité et recourir à des solutions basées sur la nature pour conserver la diversité biologique, améliorer la résilience, renforcer l'équité, réduire la pauvreté et, ainsi, améliorer le bien-être des peuples de toute la planète.

Le Programme tire parti de la place particulière qu'occupe l'UICN en tant qu'autorité mondiale en matière de conservation de la biodiversité, de solutions basées sur la nature et en conséquence, de gouvernance de l'environnement. Il comprend trois Domaines :

1. *Valoriser et conserver la nature,* pour renforcer les travaux fondamentaux de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, en soulignant à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature.
2. *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature,* pour consolider les travaux de l'UICN concernant « les relations entre l'homme et la nature », les droits et les responsabilités et l'économie politique de la nature.
3. *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement,* pour élargir les travaux de l'UICN sur la contribution de la nature à la résolution des problèmes de développement durable, notamment du point de vue du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

Le Programme est appliqué par les forces conjuguées du Secrétariat (1000 employés répartis entre les programmes thématiques mondiaux et les neuf programmes régionaux) et des six Commissions de l'UICN, soit plus de 11 000 membres qui apportent des connaissances fondamentales pour l'application du Programme. Dans le cadre de la *Charte Un seul Programme* adoptée en mai 2011 par le Conseil, les 1200 Membres – États, gouvernements et ONG – de l'UICN contribuent dans les domaines où leur mission concorde avec le Programme de l'UICN. Le Programme repose sur des indicateurs d'impact pour la biodiversité, les populations et la nature, et la nature et le développement. Telle est la raison d'être de l'UICN. En tirant parti des liens étroits unissant les connaissances, la politique et l'action, le Programme promet de livrer *trois résultats mondiaux* qui sont aussi adaptés et appliqués par les programmes régionaux de l'UICN et ses Commissions :

1. Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain.
2. Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence.
3. Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

Pour obtenir des ressources en vue d'appliquer le Programme et pour des partenariats plus efficaces, l'UICN renouvelle son modèle institutionnel. Par leur souscription et par le financement-cadre des donateurs, les Membres soutiennent l'Union. Les trois quarts du budget global de l'UICN dépendent de l'aide publique au développement. Le Programme est soutenu par un nouveau modèle institutionnel qui met l'accent sur des produits de connaissance vedettes, générant des programmes à grande échelle financés par l'aide ou par les Membres et exploitant de nouvelles sources de financement de l'influence politique et de la gouvernance environnementale, au-delà de l'aide.

Introduction

Les Statuts de l'UICN stipulent que celle-ci « poursuit ses objectifs au moyen d'un programme intégré d'activités, formulé, coordonné et mis en œuvre par les Membres et les composantes de l'UICN » et ajoutent que ce programme doit être adopté par le Congrès mondial de la nature. Précisant les rôles des composantes de l'UICN, les Statuts ajoutent que les Commissions sont établies par le Congrès qui « détermine leurs mandats, qui doivent s'inscrire dans le Programme de l'UICN » et le Secrétariat « est responsable de la mise en œuvre effective de la politique et du programme de l'UICN ».

Le présent document contient le projet de *Programme de l'UICN 2013–2016* (mars 2012), approuvé par le Conseil en février 2012 et fruit de très larges consultations, en 2011, avec les Membres et composantes de l'UICN.[1] Ce projet est présenté aux Membres de l'UICN, pour approbation, au Congrès mondial de la nature à Jeju, République de Corée, en septembre 2012.

Un monde juste qui valorise et conserve la nature. Telle est la Vision de l'UICN. La nature est le système qui nous maintient en vie. Il faut conserver la diversité de la vie et de la nature, pour elle-même mais aussi pour que le développement puisse être durable et pour cela, il faut procéder à des changements radicaux dans toutes les dimensions de la vie et de la société, y compris la politique et l'économie, ce qui dépasse largement le mandat et les capacités de l'UICN. Pour mettre un terme à la destruction de la biodiversité[2] et soutenir le développement pour tous, en particulier les populations et les communautés les plus démunies dont les moyens d'existence sont directement tributaires de la nature, l'UICN propose des solutions basées sur la nature. Un monde juste garantit des droits d'accès équitables à la biodiversité et aux avantages de la nature, à toutes les générations, tous les sexes, sans considérations économiques, sociales et géopolitiques. Cette vision fait écho aux principes et valeurs incarnés dans les résolutions de l'UICN sur la Charte de la Terre et les partenariats intergénérations pour assurer la durabilité.

Les valeurs de la biodiversité sont à la fois tangibles et intangibles. La biodiversité est un élément central de nombreux systèmes de croyances, contribuant au patrimoine culturel et aux valeurs

[1] Les consultations ont eu lieu aussi bien en ligne que face à face lors des réunions du Conseil de l'UICN en mai et novembre 2011 et de onze Forums régionaux de la conservation : Asie : 27-30 septembre 2011, Incheon, République de Corée ; Canada : 19-20 septembre 2011, Ottawa, Canada ; Afrique de l'Est et australe : 20-22 septembre 2011, Johannesburg, Afrique du Sud ; Europe : 6-9 septembre 2011, Bonn, Allemagne ; Méso-Amérique/Caraïbes : 5-7 octobre 2011, Santo Domingo, République dominicaine ; Afrique du Nord : 5-7 octobre 2011, Rabat, Maroc ; Océanie : 23-25 août, Brisbane, Australie ; Amérique du Sud : 13-15 juin, Lima, Pérou ; États-Unis : 21 septembre, Washington, États-Unis ; Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : 5-8 juillet 2011, Brazzaville, République du Congo ; Asie de l'Ouest : 2-5 mai 2011, Koweït.

[2] La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit ainsi la biodiversité : « La diversité biologique ('biodiversité'), c'est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Dans le présent document, pour l'UICN, biodiversité égale nature.

religieuses, émotionnelles et esthétiques. La biodiversité a une valeur d'existence et une valeur d'héritage. L'UICN reconnaît la dimension éthique de la conservation de la nature. Certaines valeurs de la biodiversité sont, certes, reflétées dans la prise de décisions économiques (p. ex., concernant les cultures et les fibres) mais beaucoup de valeurs non marchantes restent essentiellement invisibles dans la perspective économique.

La mission de l'UICN est la suivante : « Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ». Le monde a besoin de l'autorité de l'UICN pour résoudre la crise de la perte de biodiversité qui ne cesse de s'aggraver et pour montrer comment la nature peut fournir des solutions aux problèmes les plus pressants de la planète – et comment la gouvernance environnementale peut être améliorée dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité. L'UICN est le principal pourvoyeur de connaissances, d'outils et de normes relatifs à la biodiversité, qui servent à influer sur les politiques, entreprendre la planification de la conservation et guider l'action sur le terrain. En tant qu'Union, l'UICN est bien placée pour rassembler les acteurs clés, à tous les niveaux.

Le Programme de l'UICN 2013–2016 reflète la *Charte Un seul Programme*, adoptée par le Conseil de l'UICN en mai 2011. Le Programme a pour objet d'être utile et mobilisateur pour toutes les composantes de l'UICN, tout en reconnaissant que les Membres ont aussi leurs propres initiatives et activités qui ne peuvent être couvertes par le seul Programme de l'UICN. C'est ce qu'indique la Charte : « Cette Charte appelle le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à collaborer pour développer et appliquer collectivement le Programme de l'UICN. Elle invite les Membres, lorsque leurs priorités et capacités sont en résonnance avec le Programme, à participer à son application. »

En 2013–2016, l'UICN continuera de prendre une part active à la gouvernance et aux processus internationaux de l'environnement, notamment le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et le Protocole sur l'accès et le partage des avantages (ABS), adoptés par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en 2010 ; la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ; le lancement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; les efforts visant à atteindre la cible de 2015 pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et les négociations de différentes conventions internationales et forums, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention du patrimoine mondial et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Le créneau et le but du Programme de l'UICN

L'UICN est l'autorité mondiale en matière de conservation de la nature et de ses ressources dans l'intérêt des moyens d'existence humains. Elle fixe des normes, favorise l'élaboration de politiques et rassemble une communauté de Membres diverse composée d'États, d'organismes gouvernementaux et d'organisations de la société civile aux fins de trouver des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux et assurer la gouvernance de l'environnement en vue du développement durable et de la conservation de la biodiversité sur le terrain.

En 2013-2016, l'UICN aura à cœur d'intégrer les travaux des communautés œuvrant pour la conservation de la diversité biologique, les solutions basées sur la nature et le développement durable. Chaque élément du but du Programme jette des passerelles entre les communautés de la

biodiversité, de la durabilité et du développement et tient compte des avantages de la nature pour les moyens d'existence humains. En 2013–2016, l'UICN :

- amplifiera ses efforts en vue de mettre un terme à la perte de la biodiversité et établir des liens avec les efforts déployés en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable
- élaborera et prônera des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux ; régionaux et locaux du développement, apportant des avantages tangibles pour les moyens d'existence et conservant la biodiversité ;
- soutiendra et influencera l'application du Plan stratégique de la CDB et l'utilisation de ce Plan en vue de faire progresser les objectifs de développement qui appliquent des solutions basées sur la nature pour améliorer les moyens d'existence des populations.

Grâce à son profil unique, l'Union rassemble ses Membres dans toute leur diversité – États, organismes publics et société civile – en une action commune en faveur d'une stratégie pour le développement durable. Son mandat portant sur la nature et les populations, l'UICN produit et diffuse des connaissances sur la biodiversité et sa conservation, fondées sur la science et appliquées, qui émanent de ses 1200 Membres, de ses six Commissions thématiques comptant plus de 11 000 membres et de son Secrétariat fort de 1000 employés. Le lien connaissances -> politique -> action, noué conjointement à travers l'Union, fait de l'UICN l'autorité mondiale sur la conservation de la biodiversité, les solutions basées sur la nature ainsi que l'élaboration de politiques et la gouvernance environnementale liées. Quatre caractéristiques résument comment l'UICN travaille en tant qu'Union :

1. L'UICN génère et diffuse des connaissances crédibles et fiables sur la conservation de la biodiversité et le développement durable.
2. L'UICN rassemble et construit des partenariats pour l'action, entre les gouvernements et la société civile.
3. L'UICN jette des ponts entre la politique et l'action aux niveaux local, régional et mondial.
4. L'UICN élabore des normes, influence les pratiques et construit les capacités pour la conservation et le développement durable.

Prises ensemble, ces caractéristiques distinguent l'UICN de toutes les autres organisations de la conservation, de l'environnement et du développement durable et permettent à l'Union, à ses Membres et à ses composantes d'exécuter un Programme commun. Beaucoup d'organisations partagent le souci de politiques basées sur les connaissances, l'établissement de normes et l'action sur le terrain mais aucune n'est aussi forte ni aussi diverse que l'UICN dans ses Membres et ses fondements scientifiques.

Le cadre du Programme de l'UICN

Le Programme de l'UICN prend appui sur la Vision, *Un monde juste qui valorise et conserve la nature*, et a été organisé en trois Domaines de Programme (voir figure 1 ci-dessous).[3]

[3] Le premier projet de Programme (mai 2011) contenait cinq domaines programmatiques. Pour tenir compte des avis et commentaires reçus, la distinction entre domaine de programme central et domaines de programme thématiques a été abandonnée et les trois domaines de programme thématiques ont été fusionnés en un seul (« Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et de l'économie », qui met l'accent sur la spécialisation de l'UICN dans les solutions basées sur la nature. Le fond reste le même et le cadre du Programme a été simplifié. Par la suite, entre le deuxième et le troisième projet, le mot « économie » a fait place à « développement économique et social » ou « développement » en raccourci.

Les deux Domaines de Programme *Valoriser et conserver la nature* et *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature* représentent le cœur des travaux de l'UICN. Ils sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et pour influer sur les processus économiques, sociaux et politiques qui déterminent la perte de biodiversité, la gestion des écosystèmes, les moyens d'existence basés sur la nature et les droits et responsabilités vis-à-vis de la nature. Dans le Domaine *Valoriser et conserver la nature*, l'UICN élaborera et utilisera ses connaissances hors pair sur la biodiversité et les outils et normes de planification associés pour influer sur les politiques et l'action sur le terrain. Dans le Domaine *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature*, l'UICN consolidera son expérience de travail avec des personnes et des institutions, pour déterminer comment les décisions publiques et privées sur la nature et les écosystèmes affectent la biodiversité et les moyens d'existence. Il en sortira un ensemble de principes, de normes et d'outils concernant les droits, les responsabilités, la gouvernance et l'équité relatifs à la nature.

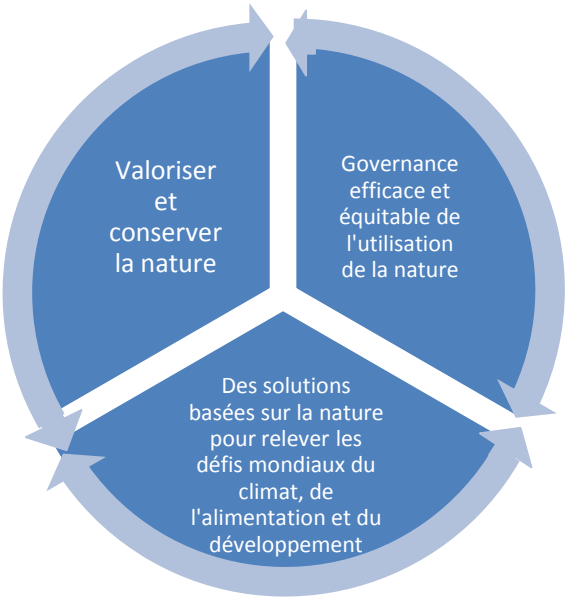

Figure 1 : Cadre du Programme de l'UICN 2013–2016

Le troisième Domaine de Programme – *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement* – porte sur l'application des connaissances de l'UICN au développement durable, à l'autonomisation et à la réduction de la pauvreté. Il est fondamental que la nature soit résiliente pour que la société et l'économie le soient aussi. Le Programme se concentre sur la force particulière de l'UICN, les solutions basées sur la nature, non parce que la nature détient les seules solutions mais parce que cette spécialisation permet à l'UICN, en partenariat avec d'autres, de s'attaquer à une large gamme de défis mondiaux posés par le développement. Les solutions basées sur la nature offrent des avantages multiples et cela de manière simultanée et en conséquence, efficace. Ce Domaine de Programme se concentre, dans un premier temps, sur les solutions basées sur la nature pour le changement climatique (y compris la réduction des risques de catastrophe), la sécurité alimentaire et le développement économique et social mais tout au long des quatre années du Programme, la possibilité d'élargir cette approche à des secteurs tels que la santé et l'accès à l'énergie sera explorée.

La figure 1 présente les travaux intégrés de l'UICN sur la nature, de la connaissance profonde de la biodiversité en passant par la gouvernance équitable de l'utilisation de la nature jusqu'aux solutions pratiques pour l'homme et la nature et une fois encore, valoriser et conserver la nature. Le lien connaissances -> politique -> action est présent dans chacun des trois Domaines de Programme. Dans leurs Programmes régionaux 2013–2016, les neuf Régions de l'UICN adapteront et appliqueront le cadre de Programme aux besoins particuliers et aux milieux de travail de chaque

région ainsi qu'à l'opinion exprimée par les représentants des Membres et composantes lors des Forums de consultation régionaux organisés en 2011.

Par rapport au Programme 2009-2012, le nouveau cadre de Programme se caractérise à la fois par la continuité et le changement. La continuité, c'est l'accent mis sur la conservation de la nature et de ses ressources – l'UICN n'est pas une organisation généraliste de l'environnement et du développement. Le changement, par rapport au Programme en cours, se traduit par :

- un accent mis plus fortement sur la *valorisation* de la nature dans le premier Domaine de Programme en traitant directement les valeurs financières, économiques au sens large et intangibles ;
- la compilation et le profilage des travaux de l'UICN relatifs à *la prise de décisions, la gestion* et *la gouvernance* de l'utilisation de la nature et de ses ressources dans un domaine central du Programme ;
- le regroupement des travaux de l'UICN sur les *solutions basées sur la nature* pour relever les défis mondiaux, permettant à l'UICN d'offrir des normes et méthodologies pour des approches basées sur la nature, éventuellement dans de nombreux secteurs.

Les résultats du Programme au niveau mondial

L'UICN obtient ses résultats en influençant les politiques et les institutions à tous les niveaux. Grâce à son vaste réseau de bureaux régionaux et nationaux ainsi que de Membres et membres des Commissions dans le monde entier, l'UICN est aussi, en réalité, une organisation de terrain. Les effets obtenus sur le terrain, sous forme de conservation de la biodiversité et d'utilisation de solutions basées sur la nature, dans l'intérêt des populations et de la nature, sont la motivation suprême de l'UICN. C'est ce que l'on peut voir dans la figure 2. L'UICN obtient des *produits* sous son contrôle et vise des *résultats* qui dépendent aussi de nombreux autres facteurs et qui ont des *impacts* sur la conservation de la biodiversité et les relations entre l'homme et la nature.

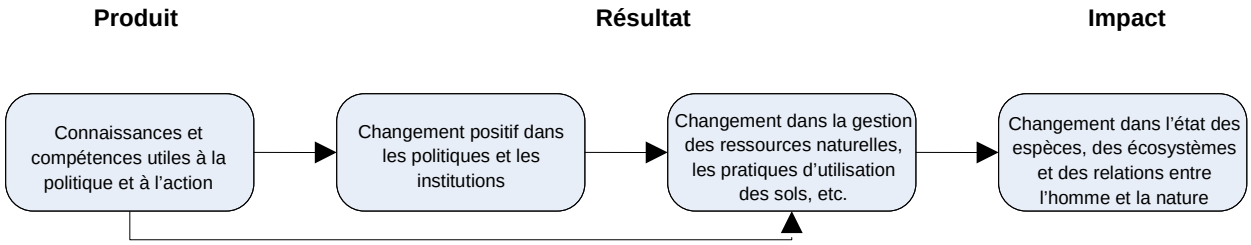

Figure 2 : Chaîne de résultats simplifiée pour l'UICN

Au bout du compte, le Programme de l'UICN a pour objectif d'obtenir que les régions terrestres et marines de cette planète soient utilisées de manière à conserver la nature et soutenir les moyens d'existence des êtres humains. Il faut, pour cela, un réseau d'aires protégées reliées les unes aux autres, couvrant les zones les plus importantes pour la biodiversité et intégrées dans des paysages terrestres et marins en bon état et résilients. Et même lorsque l'influence de l'UICN est canalisée par des politiques et des institutions, l'impact des activités de l'UICN a une dimension géographique : les espèces et leurs habitats, les aires protégées, les zones clés pour la biodiversité, les écosystèmes, les biomes gérés de façon durable, la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles et les solutions basées sur la nature au changement climatique, à la sécurité alimentaire, etc.

Il en résulte une focalisation commune sur le suivi des impacts à travers tous les programmes de l'UICN : les produits et les résultats de l'UICN contribueront à une interaction améliorée et durable entre la nature et l'homme dans les aires protégées et dans les paysages terrestres et marins en bon état. C'est ce qui apparaît dans la figure 3.

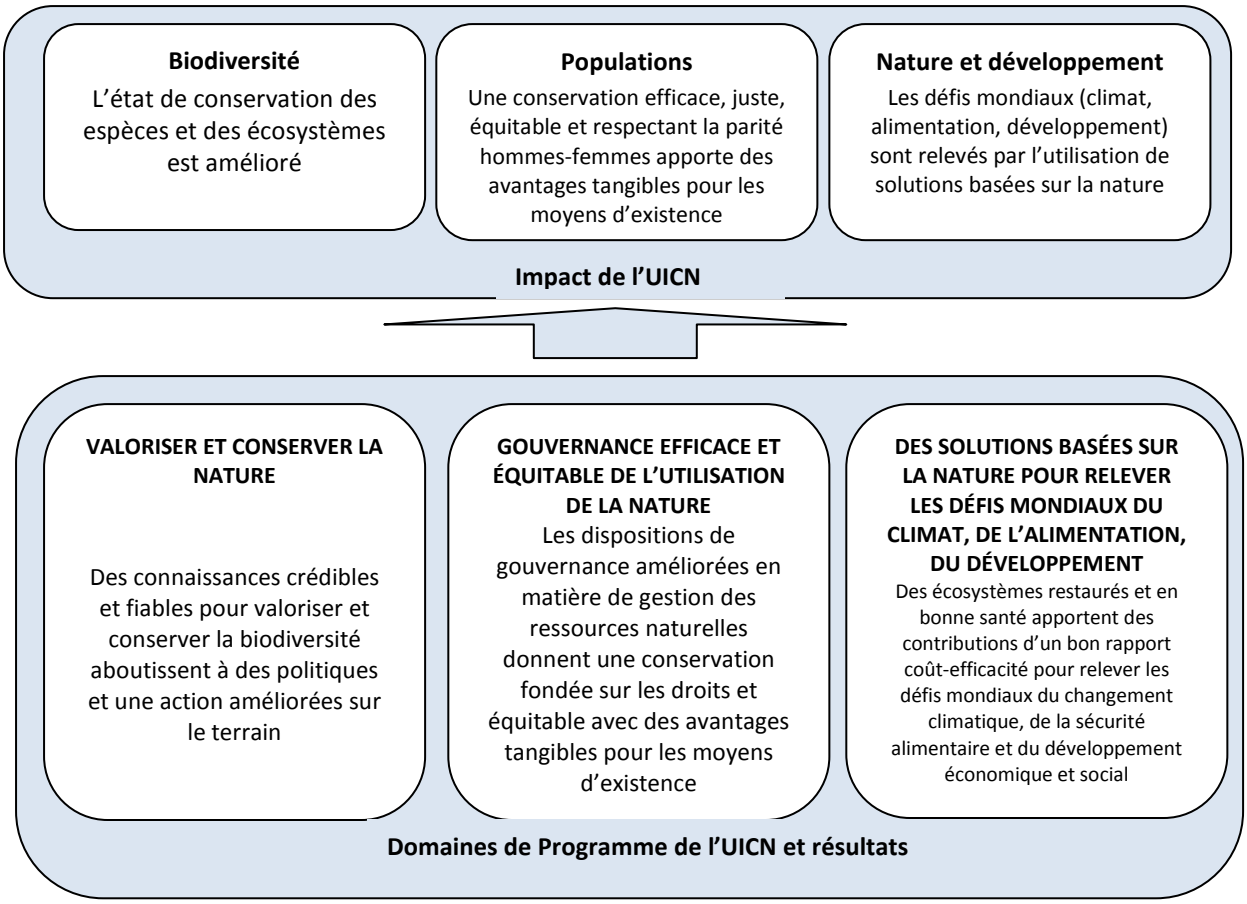

Figure 3 : Les impacts prévus de l'UICN et ses résultats mondiaux

Le tableau 1 résume l'*impact*, les *indicateurs d'impact* communs, les *résultats mondiaux* et les *indicateurs de résultats* des trois Domaines de Programme. Certains des indicateurs doivent être affinés et enrichis, p. ex., ceux qui se fondent sur la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes qui n'est pas encore fonctionnelle. Les produits et résultats des programmes thématiques mondiaux et régionaux du Secrétariat de l'UICN doivent contribuer aux trois résultats mondiaux présentés. Les indicateurs de *résultats* seront développés pour aider ces programmes à surveiller leurs résultats et à faire rapport.

Tableau 1 : Impact prévu, résultats mondiaux et indicateurs de résultats, et indicateurs d'impact communs

Impact	Résultats mondiaux et indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact communs
Valoriser et conserver la nature		
L'état de conservation des espèces et des écosystèmes est amélioré	*Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain* Indicateurs : 1. Étendue, représentativité et connectivité des aires protégées efficacement gérées 2. Proportion de zones clés pour la biodiversité identifiées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées 3. Nombre d'exportations de données par téléchargement de la Liste rouge de l'UICN	**Proportion des zones les plus importantes pour la biodiversité efficacement gérées pour la**

	4. Mesure dans laquelle les avis et positions de l'UICN sont suivis à la CDB, à la CITES et à la Convention du patrimoine mondial	**conservation des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique**
Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature		
Une conservation efficace, juste, sensible à la parité hommes-femmes et équitable apporte des avantages tangibles pour les moyens d'existence	*Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence* Indicateurs : 1. Amélioration des dispositions institutionnelles et de gouvernance fondées sur un nouveau cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 2. Étendue des aires protégées gérées conformément au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 3. Superficie (en hectares) de l'agriculture, des pêcheries et de la sylviculture gérée selon le cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 4. Étendue de la haute mer administrée conformément à l'approche par écosystème et au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles	**Contribution accrue des ressources naturelles gérées durablement pour les ménages**
Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation, et du développement		**Tendances dans les avantages que retirent les populations de services écosystémiques sélectionnés (p. ex., changements sexospécifiques dans la sécurité de l'accès à l'eau et alimentaire)**
Les défis mondiaux (climat, alimentation, développement) sont relevés par l'utilisation de solutions basées sur la nature	*Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social* Indicateurs : 1. Étendue de l'intégration de solutions basées sur la nature dans les politiques sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social aux niveaux international, national et du secteur privé 2. Étendue (en hectares) des paysages résilients et divers, gérés durablement, protégés ou restaurés en tenant compte de l'alimentation, du changement climatique ou des avantages économiques 3. Nombre de gouvernements et d'entreprises publiques/privées ayant intégré des valeurs de biodiversité dans leurs systèmes de planification et/ou de comptabilité	

Dans la mesure du possible, les indicateurs d'*impact* seront mesurés une fois tous les quatre ans pour montrer comment l'influence de l'UICN contribue à des changements dans la pratique, sans revendiquer d'attribution directe. Les indicateurs d'impact sont communs aux trois Domaines de Programme de l'UICN et peuvent aussi être utilisés par les Membres et composantes[4] de l'UICN, ses

[4] Les Statuts de l'UICN (Article 15) décrivent ainsi les composantes de l'UICN : (a) le Congrès mondial de la nature ; (b) le Conseil ; (c) les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux de Membres ; (d) les Commissions ; et (e) le Secrétariat.

partenaires et les Accords multilatéraux sur l'environnement. Ils serviront de référence pour la mesure du changement à travers tous les programmes et projets de l'UICN :

- *Proportion des zones les plus importantes pour une biodiversité gérée efficacement en vue de la conservation des espèces, des fonctions écosystémiques et de la diversité génétique :* cet indicateur d'impact s'appuie sur deux ensembles de données – les zones clés pour la biodiversité et la base de données mondiale sur les aires protégées. L'impact est mesuré par l'indice de la Liste rouge de l'UICN qui peut démontrer des changements réels dans l'état de conservation d'ensembles d'espèces comme résultat d'une action de conservation. Il peut aussi être désagrégé pour démontrer les tendances par régions ; écosystèmes ; habitats ; et groupes taxonomiques. Il est déjà adopté comme l'un des deux indicateurs de la biodiversité pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes, lorsqu'elle sera prête, pourra servir à préparer un indice de mesure des risques de perte de fonctions écosystémiques critiques, pour démontrer les changements dans l'état des écosystèmes avec le temps.
- *Contribution accrue des ressources naturelles gérées durablement pour les ménages :* il s'agit d'un indicateur de substitution qui mesure les changements sexospécifiques dans les avantages et les services issus des écosystèmes et de la gestion des ressources naturelles. Cet indicateur sert non seulement à démontrer comment les conditions s'améliorent lorsque les droits sont sécurisés pour des populations spécifiques (les populations rurales et côtières sont suggérées) mais aussi comme un signal indiquant que les solutions basées sur la nature apportent effectivement des solutions économiques.
- *Tendances dans les avantages que retirent les populations de services écosystémiques sélectionnés (p. ex., changements sexospécifiques dans la sécurité de l'accès à l'eau et alimentaire) :* il s'agit d'un indicateur de substitution pour mesurer les avantages de solutions basées sur la nature au changement climatique et à la sécurité alimentaire. L'accès à l'eau et la sécurité alimentaire peuvent servir d'indication des changements dus à l'adaptation au changement climatique.

Les *résultats* mondiaux et les *indicateurs de résultats* proposés dans le tableau 1 sont discutés dans les sections pertinentes du Domaine de Programme ci-dessous.

Domaine de Programme : Valoriser et conserver la nature

La diversité biologique ('biodiversité') sous-tend le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques. Elle est essentielle pour le bien-être humain. Ses éléments – écosystèmes, gènes et espèces – et les processus qui les maintiennent interagissent selon des modes parfois encore inconnus pour soutenir les systèmes entretenant la vie sur cette planète. La biodiversité assure, entre autres, la sécurité alimentaire, la santé humaine, l'air et l'eau propres ; elle contribue directement aux moyens d'existence et au développement économique locaux ; et elle est indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif de réduction de la pauvreté et l'objectif d'égalité des sexes. Cependant, malgré l'importance fondamentale de la biodiversité pour la vie sur la planète, elle continue de s'appauvrir. Il y a des signes incontestables de déclin continu de la biodiversité.[5] Nulle part au monde, l'objectif fixé par les gouvernements en 2002, à savoir de faire cesser la perte de biodiversité avant 2010, n'a été atteint, que ce soit au plan international ou au plan national.

[5] De multiples évaluations ont clairement décrit les principaux défis pour la biodiversité et la conservation, notamment l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et les Perspectives mondiales pour la biodiversité n° 3. Voir par exemple Butchart, S.H.M., *et al*. 2010. Global biodiversity: indicators of recent declines. Science 328: 1164-1168.03-1509.

Il est aussi de plus en plus clair que les mesures de conservation agissent. Des mesures ciblées peuvent assurer le succès de la conservation, ce que l'on peut constater par comparaison avec la situation prévue en leur absence. Parmi les interventions réussies, parfois par la mise en œuvre de lois et de politiques, on peut citer les programmes de reconstitution d'espèces, la création d'aires protégées, la restauration d'écosystèmes, le contrôle d'espèces envahissantes, les programmes de réintroduction, les mesures de conservation *ex situ* et les programmes de gestion efficaces, toutes choses que traite l'UICN dans le cadre de ce Domaine de Programme. Les réussites en matière de conservation résultant d'interventions sont décrites et quantifiées par l'UICN dans Hoffmann *et al*, 2010.[6] Il s'agit d'un exemple classique de la manière dont les données de la Liste rouge de l'UICN peuvent alimenter l'action de conservation sur le terrain pour donner des résultats positifs et tangibles.

Néanmoins, le niveau d'action actuel est sans commune mesure avec l'ampleur de la menace et les solutions de conservation doivent être considérablement renforcées pour combattre la crise de l'extinction. En d'autres termes, l'UICN, et en réalité la communauté mondiale de la conservation, doivent appliquer beaucoup plus de solutions ayant fait leurs preuves.

Ce Domaine de Programme cherche à traiter les pressions directes sur la biodiversité et à garantir que son utilisation soit durable pour sauvegarder les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. L'UICN s'efforce de résoudre ces problèmes par des travaux de réduction du taux de perte des habitats naturels (le principal facteur de perte de biodiversité) essentiellement en facilitant l'établissement et la gestion effective d'aires protégées de toutes les catégories et de tout type de gouvernance et en veillant à ce que ces aires protègent les zones les plus importantes pour la biodiversité.

Un autre facteur important de perte de biodiversité, les espèces exotiques envahissantes, pose une menace capitale à la biodiversité et aux services écosystémiques avec des incidences sur les moyens d'existence des populations. L'UICN continuera de relever ce défi sérieux en fournissant des informations sur la gestion des voies d'introduction des espèces envahissantes et des lignes directrices sur la lutte contre ces espèces. Des efforts seront aussi déployés pour faire inscrire les valeurs de la nature dans les politiques et au niveau des marchés ainsi que dans les systèmes nationaux de comptabilité et de planification, qui se fonderont sur l'étude intitulée *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (Économie des écosystèmes et de la biodiversité –TEEB).

Justification

Valoriser et conserver la nature : c'est la raison d'être de l'UICN, le cœur de ses travaux dictés par des mandats forts émanant de deux sources principales. En quatre sessions du Congrès mondial de la nature, les Membres ont adopté un grand nombre de résolutions enjoignant à l'UICN de traiter les questions de valorisation de la biodiversité (et notamment toute la gamme des concepts et valeurs de la nature), des espèces menacées et des aires protégées, y compris les biens du patrimoine mondial, et de veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit durable. Il faut maintenant faire un pas de plus dans l'ambition, l'urgence, l'investissement et l'action pour conserver la biodiversité.

En octobre 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté, au Japon, un nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique afin de galvaniser l'action en faveur de sa conservation. La vision du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et des Objectifs d'Aichi est de « vivre en harmonie avec la nature » dans un monde où « d'ici à 2050, la biodiversité

[6] Hoffmann, M., *et al*. 2010. The impact of conservation on the status of the world's vertebrates. Science 330: 1503-1509; voir aussi Vié, J.-C., Hilton-Taylor, C. and Stuart, S.N. (eds.) 2009. Wildlife in a Changing World. An Analysis of the 2008 IUCN Red List of Threatened Species™. UICN, Gland, Suisse.

est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. » L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité pour la même période. Le Programme de l'UICN 2013–2016 soutient l'application du Plan stratégique et a été construit de manière à décrire les domaines dans lesquels l'UICN contribuera à la réalisation des vingt Objectifs d'Aichi, exercer un suivi et faire rapport à ce sujet. Ce Domaine de Programme apporte une contribution directe à bien des objectifs du Plan stratégique. En particulier, l'UICN contribue à la réalisation des objectifs relevant des buts stratégiques B et C.

But B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable :

- Objectif 5 : rythme d'appauvrissement des habitats réduit
- Objectif 9 : espèces exotiques envahissantes combattues

But C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique :

- Objectif 11 : augmentation du nombre d'aires protégées
- Objectif 12 : extinction évitée
- Objectif 13 : diversité génétique maintenue

Les travaux de l'UICN sur la valorisation – et son Programme tout entier, y compris les travaux de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) – contribueront à trois autres objectifs :
- Objectif 1 : sensibilisation du public améliorée
- Objectif 2 : valeurs de la biodiversité reconnues
- Objectif 20 : ressources financières augmentées

Méthode et résultats
Ce Domaine de Programme s'appuie sur le principe simple qu'une meilleure connaissance de la biodiversité, des menaces auxquelles elle est confrontée et des mesures de conservation pouvant être prises, aidera à stimuler l'action. En associant des connaissances, normes et outils hors pair à un réseau mobilisé de Membres et de partenaires, il est possible d'obtenir des changements réels dans les politiques et l'action sur le terrain pour conserver la diversité biologique.

Il y a bien longtemps que l'UICN crée et fournit des connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité, notamment grâce aux compétences et à l'appui de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP). L'UICN continuera d'assumer son rôle de chef de file en fournissant des connaissances et des analyses scientifiques de pointe fondées sur l'évolution de ses produits de connaissance vedettes. Un accent plus fort sera mis sur l'exploration de la création de connaissances permettant d'influencer directement les politiques et l'action de conservation sur le terrain.

Une des premières priorités est d'élargir la couverture taxonomique de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en évaluant les plantes, les invertébrés et les champignons, afin qu'elle devienne réellement représentative de la diversité biologique dans son ensemble. La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes menacés, lorsqu'elle sera prête, sera une source d'information sur les risques d'élimination d'écosystèmes et complétera les données fournies par la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Elle offrira, en particulier, l'occasion d'ancrer fermement la conservation dans l'aménagement du territoire et le développement national. Elle aidera à tisser les liens entre les écosystèmes et le bien-être humain, permettra d'évaluer et de récompenser de bons

comportements vis-à-vis des écosystèmes au moyen, par exemple, de paiements pour les services écosystémiques, et établira des liens solides avec les plans d'occupation des sols.

À cet égard, tous les produits de connaissance de l'UICN seront renforcés – ce qui nécessitera des investissements permanents – pour pouvoir être utilisés dans la planification efficace de la conservation, notamment en les reliant plus efficacement sur le plan conceptuel et opérationnel. L'harmonisation des normes pour les critères, la collecte de données et les systèmes de gestion aidera à établir ces liens – pour rendre les produits de connaissance de l'UICN plus efficaces en matière de protection des sites les plus importants du monde pour la biodiversité (ZCB ; voir figure 4). La figure 4 met en valeur l'importance critique de la couverture mondiale de ces ensembles de données sur la biodiversité.

Plus précisément, les travaux visant à compléter une norme de conservation (à l'aide des critères issus de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et de la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes), pour identifier les sites les plus importants pour la biodiversité sur terre et dans les mers (zones clés pour la biodiversité - ZCB) seront finalisés et intégralement appliqués. Cela permettra de rassembler des méthodes d'identification des Zones importantes pour la conservation des oiseaux, des Zones importantes pour la conservation des plantes et, dans le milieu marin, des Zones écologiquement et biologiquement importantes (ZBEI). L'approche complétera les lignes directrices et stratégies de conservation des espèces élaborées pour conserver des espèces ayant de vastes territoires comme les grands prédateurs ou des espèces migratrices dont les aires de répartition s'étendent au-delà des ZCB. Dès qu'ils seront identifiés, l'UICN s'efforcera de garantir la protection de ces sites.

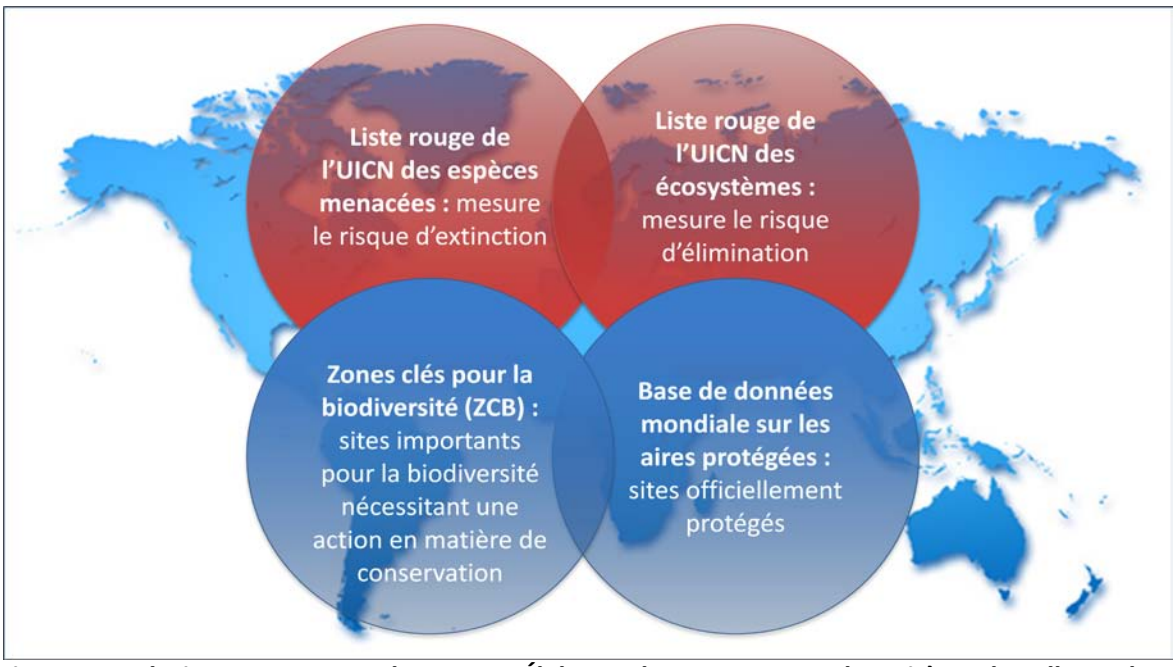

Figure 4 : Valoriser et conserver la nature : Élaborer des normes pour les critères, la collecte de données et les systèmes de gestion et rendre les produits de connaissance de l'UICN plus efficaces en matière de protection des sites les plus importants du monde pour la biodiversité (ZCB).

La nature est précieuse et la nature n'a pas de prix : outre la promotion des valeurs économiques de la biodiversité (voir aussi ci-après les solutions basées sur la nature), l'UICN continuera de promouvoir les valeurs culturelles et autres valeurs intangibles de la nature. Comme démontré par l'étude TEEB, s'en tenir à la routine actuelle coûtera plus cher que de s'attaquer aux conséquences de toute nouvelle dégradation de la biodiversité. L'UICN encouragera l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et processus de planification ainsi que dans les

systèmes de comptabilité publics et privés. Ainsi, la biodiversité deviendra un facteur dans les programmes de développement nationaux et jouira d'une meilleure visibilité aux yeux des décideurs politiques.

Il faut utiliser les connaissances. L'UICN se servira de ses connaissances, normes et outils pour influencer les politiques et soutenir l'action sur le terrain, en particulier l'action de ses Membres. Il y a longtemps que l'UICN collabore avec des conventions relatives à la biodiversité ; en fait, elle a été chargée de rédiger un certain nombre d'entre elles. Grâce à son engagement auprès de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'UICN possède des compétences sans égales et les gouvernements font spécifiquement et constamment appel à elle pour aider, à de nombreux égards, au fonctionnement et à la mise en œuvre de ces conventions. L'UICN continuera de les soutenir ainsi que d'autres traités comme la Convention de Ramsar.

Les conventions relatives à la biodiversité ont décidé d'adopter le Plan stratégique pour la diversité biologique comme cadre d'action, ce qui augmente le potentiel de synergie. L'UICN profitera de cette synergie et se concentrera en particulier sur l'appui à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi, en prônant l'utilisation des connaissances de l'UICN pour mesurer les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

RÉSULTAT MONDIAL pour « Valoriser et conserver la nature » :
Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain

L'UICN continuera de générer des connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité. Cette action s'appuiera sur l'élaboration des produits de connaissance de l'UICN en mettant davantage l'accent sur la fourniture de connaissances permettant d'influencer les politiques et l'action sur le terrain. L'amélioration des liens entre ces produits facilitera une concentration accrue sur la planification efficace de la conservation, notamment par des travaux visant à mettre au point et appliquer une norme de conservation permettant d'identifier les sites les plus importants pour la biodiversité terrestre et marine (zones clés pour la biodiversité) afin de compléter la planification de la conservation ciblée sur des espèces particulières. L'UICN renforcera ses connaissances en vue d'influencer les politiques et de soutenir l'action sur le terrain, notamment dans le cadre de l'application des conventions relatives à la biodiversité et du Plan stratégique pour la diversité biologique.

L'impact attendu et les indicateurs d'impact figurent au tableau 1 ci-dessus. En ce qui concerne l'Indice de la Liste rouge de l'UICN qui peut démontrer des changements réels dans l'état de conservation de groupes d'espèces comme résultat de l'action en matière de conservation, il faut noter que la crise de l'extinction est si grave, et les ressources si limitées, que les exemples d'amélioration de l'état de conservation sont rarissimes.

Quatre *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme, d'après les propres produits de connaissance de l'UICN :

1. Étendue, représentativité et connectivité des aires protégées efficacement gérées. Cet indicateur peut être mesuré avec la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) de l'UICN/PNUE/WCMC.
2. Proportion de zones clés pour la biodiversité identifiées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées. Cet indicateur se mesure par le recouvrement entre les aires protégées et les

ensembles de données identifiés pour les zones clés pour la biodiversité.
3. Nombre d'exportations de données par téléchargement de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées ; nombre de mentions de la Liste rouge de l'UICN dans la littérature scientifique. Il y a un suivi du téléchargement d'informations dans un but donné.
4. Mesure dans laquelle les avis et positions de l'UICN sont suivis par la CDB, la CITES, Ramsar et la Convention du patrimoine mondial. Cette mesure a besoin d'être élaborée.

Domaine de Programme : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature

Où que nous soyons, nous dépendons directement ou indirectement de la biodiversité pour notre bien-être. La nature est une condition préalable à la croissance et à la prospérité des sociétés humaines et, de plus en plus, bien qu'elle soit mal reconnue, il est évident que la valeur économique directe de cet appui est énorme. Des études récentes laissent à penser que les ressources naturelles contribuent régulièrement et directement à 25 % – 30 % du revenu de nombreux ménages ruraux et côtiers, dans les pays à revenu faible et moyen. Or, les États ont toujours eu tendance à asseoir leur autorité sur les ressources naturelles, excluant ou réglementant sévèrement le contrôle au niveau local. Conséquence directe de cette attitude : les avantages issus de la nature ne sont pas équitablement partagés et, dans de nombreux cas, les ressources naturelles sont mal gérées. La gouvernance des ressources naturelles est un problème de l'État, ou d'autres influences puissantes, à l'exclusion, trop souvent, d'autres formes de contrôle sur les ressources. Dans certaines régions, où l'on trouve ce que l'on appelle « les biens communs », en particulier en haute mer, c'est le problème inverse, à savoir que le contrôle sur la gestion de ces ressources est limité, voire inexistant.

La gouvernance des ressources naturelles est forgée par les normes, les institutions et les processus qui déterminent comment s'exercent le pouvoir et les responsabilités sur les ressources, comment se prennent les décisions et comment les citoyens – hommes et femmes – participent à la gestion des ressources naturelles. La qualité de ces processus décisionnels est un des déterminants les plus importants de la contribution des écosystèmes au bien-être humain et aux perspectives à long terme d'une conservation réussie de la biodiversité. Le partage du pouvoir, des responsabilités et des avantages de la gestion des ressources naturelles, le renforcement des dispositions de gouvernance, y compris des droits de propriété légaux, pour que les décisions soient transparentes, inclusives et équitables, sont bons pour l'homme et pour la biodiversité. Ce sont les fondations d'un monde juste en mesure de valoriser et de conserver la nature.

Ce Domaine de Programme contribuera à la reconnaissance et au respect des droits des populations qui vivent près de la nature ou qui en dépendent et aidera aussi les gouvernements, les communautés et le secteur privé à mettre en place des mesures crédibles et solides pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles – tant du point de vue de l'élaboration des politiques que de leur application. L'UICN tissera ensemble les fils des droits établis et du travail de gouvernance dans un nouveau cadre pour aider à donner plus de cohérence et de rigueur à l'approche de cette question complexe. Elle collaborera avec ses Membres, composantes et partenaires de manière systématique pour renforcer la gouvernance de la conservation et des ressources naturelles et, notamment, aider à la résolution équitable de problèmes contentieux et, en fin de compte, accroître le flux des avantages de la nature vers les populations qui dépendent des ressources naturelles.

Justification

La gouvernance, les droits, l'équité, les droits fonciers et la parité hommes-femmes sont déjà des thèmes intersectoriels de bien des activités de l'UICN et l'on a de plus en plus conscience, au sein de l'Union, de la nécessité d'améliorer la rigueur, la focalisation et la cohérence sur cette question, aussi bien au Secrétariat que dans les Commissions. Les travaux de l'Union dans ce Domaine – comment sont prises et appliquées les décisions sur la conservation et l'utilisation des ressources

naturelles et comment partager les coûts et avantages – doivent être une caractéristique majeure et constante de son Programme. Cette approche est soutenue par un mandat rigoureux accordé par les Membres. Outre la Vision et la Mission de l'UICN, il y a plus de 100 résolutions des Congrès de l'UICN qui relient directement et sans ambigüité la science et la pratique de la conservation à la justice sociale et à l'équité. Les travaux de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) sont fondamentaux pour ce Domaine.

Ces questions relèvent aussi de mandats extérieurs à l'UICN. Les travaux de l'Union seront utiles à l'application du Plan stratégique de la CDB pour la diversité biologique 2011–2020 et du Protocole récemment adopté sur l'accès et le partage des avantages dont l'objectif est le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources naturelles. Ils contribueront ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Plusieurs mécanismes internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones poussent les gouvernements à améliorer la justice sociale pour les groupes marginalisés – y compris en reconnaissant leurs droits relatifs aux ressources naturelles.

Ce Domaine de Programme apporte une contribution directe à bien des objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique, en particulier le But stratégique D, à savoir Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes et le But stratégique E, Renforcer la mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, et plus précisément :

- Objectif 14: les écosystèmes sont restaurés et sauvegardés
- Objectif 16: le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur
- Objectif 18: les connaissances traditionnelles sont respectées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention

En outre, en concevant des outils et des approches qui améliorent la gouvernance des ressources naturelles, ce Domaine de Programme aidera à établir les conditions préalables nécessaires à la réalisation de l'Objectif 11 (Aires protégées), notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'avancement des aires conservées par les communautés et des aires de conservation qui se trouvent sur le territoire de peuples autochtones ainsi que les Objectifs 6 et 7 (gestion durable des ressources naturelles marines et terrestres).

Méthode et résultats

Il y a longtemps que l'UICN a établi le lien entre la conservation et le développement durable. Les travaux de l'UICN créeront un ensemble robuste de principes, normes et outils, pour consolider les acquis et rassembler les acteurs et leur donner les moyens de concevoir des solutions qui influencent les politiques, la gouvernance et l'action. L'élaboration d'un cadre pour l'évaluation solide et indépendante de l'état de la gouvernance des ressources naturelles jouera un rôle central à cette fin. Ce produit de connaissance puisera dans la vaste gamme des sciences sociales incarnées par la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et la Commission de la gestion de l'environnement (CGE) dans le but ultime de devenir la référence et la norme obligées sur la gouvernance des ressources naturelles, tout comme la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées est l'autorité incontestable sur le statut de conservation des espèces.

La formulation des critères pour le cadre de gouvernance des ressources naturelles devrait tenir compte de l'état de droit, des droits et de l'équité, et du principe de non régression comme indicateurs de la qualité de la prise de décisions et de la répartition des avantages. Le cadre ne conduira pas à l'établissement de « catégories » comme pour les listes rouges et ne portera pas de jugement sous forme de notation. De manière plus explicite que les listes rouges, le cadre devrait

guider et encourager chacun, notamment les décideurs, à améliorer l'efficacité et l'équité de la gouvernance des ressources naturelles. Le cadre cherchera à forger des liens avec des cadres existants comme la Charte des ressources naturelles et les éventuels résultats de la Conférence Rio+20 relatifs à l'accès à l'information.

Pour y parvenir, il faudra consolider l'expérience passée, apprendre systématiquement des activités de l'UICN tout entière et mobiliser l'Union et ses partenaires – qui, dans bien des cas, sont issus des segments les plus vulnérables de la société – pour élaborer, mettre à l'essai et affiner ces nouveaux outils phares. La conservation doit efficacement intégrer l'équité, les droits et les responsabilités en matière de politique, de gouvernance et d'action, à tous les niveaux. L'UICN démontrera comment ces questions sont liées, en exposant les meilleures solutions disponibles afin de changer les politiques et de fournir des avantages tangibles aux populations et aux communautés. L'UICN génèrera des produits de connaissance à la pointe du progrès qui évalueront périodiquement la contribution directe de ressources naturelles bien gérées aux moyens d'existence des populations, en particulier dans les zones rurales et côtières.

- des mesures seront systématiquement incorporées dans toutes les interventions de projets pertinents de l'UICN pour vérifier la contribution des ressources naturelles au revenu rural et côtier, à l'aide d'une boîte à outils modifiée que l'UICN a déjà testée et appliquée. Ces données seront différenciées en fonction des sexes et autres groupes sociaux ainsi que des dispositions institutionnelles qui gouvernent les ressources naturelles ;
- l'UICN construira et tiendra une base de données centrale faisant autorité (un peu à la manière de la base de données mondiale de l'UICN sur les aires protégées) qui servira de dépositaire mondial pour l'information sur la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et qui s'appuiera sur les travaux des Commissions, des Membres, du Secrétariat et autres composantes, et des partenaires de l'UICN ;
- l'UICN conduira une méta-analyse périodique (tous les 2 à 4 ans) en utilisant la littérature existante afin de documenter le nombre de personnes qui, dans le monde, dépendent des ressources naturelles et les dispositions de gouvernance générales régissant les ressources dont elles dépendent ;
- s'appuyant sur différents ensembles de données, l'UICN a pour objectif de préparer un produit de connaissance « phare » qui tentera de quantifier les valeurs mondiales et régionales totales de la contribution des ressources naturelles au revenu des ménages dans les communautés rurales et côtières et de suivre les changements dans le temps. Une analyse récente de ce type a estimé que la contribution directe totale aux ménages ruraux dans les seules forêts dépasse le chiffre annuel d'USD 130 milliards par an.

La figure 5 montre, premièrement, comment la base de données sur la dépendance humaine vis-à-vis de la nature sera reliée aux bases de données de l'UICN sur la biodiversité et, deuxièmement, comment le Cadre de gouvernance des ressources naturelles vise à aider les décideurs, à tous les niveaux, à gérer et gouverner l'utilisation de la nature. Les cinq ensembles de données fourniront la meilleure base de connaissances possible pour une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature.

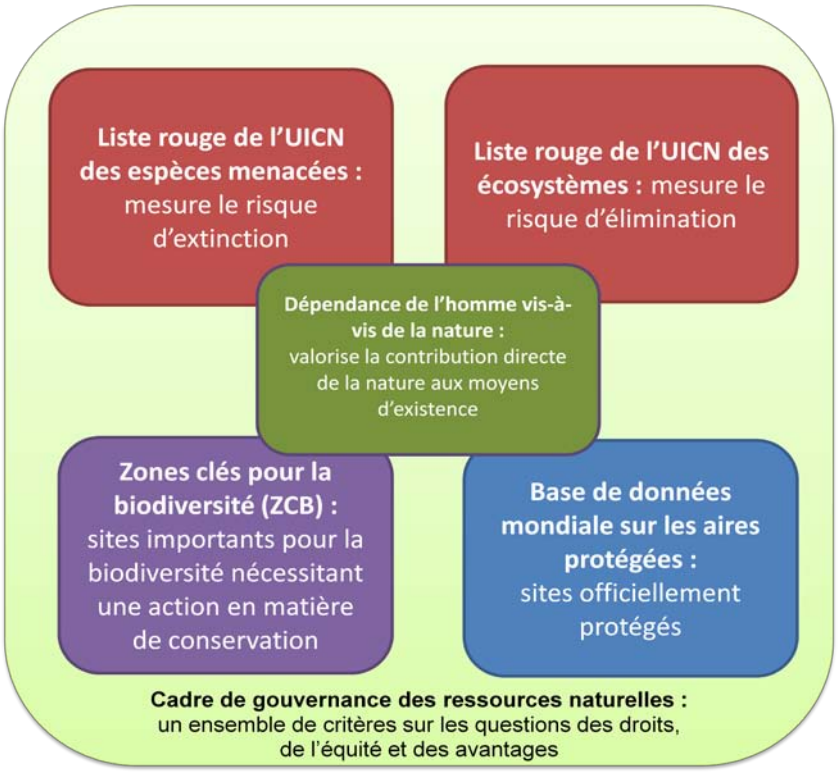

Figure 5: Un Cadre de gouvernance des ressources naturelles visant à améliorer la gouvernance des sites clés pour la biodiversité à l'échelon mondial et de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature

RÉSULTAT MONDIAL pour « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature»
Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence

Dans ce nouveau Domaine de Programme, l'UICN consolidera son action déjà ancienne sur les thèmes des droits, de l'équité et de la gouvernance. Elle développera un nouveau cadre de gouvernance des ressources naturelles avec les produits de connaissance associés. L'UICN aidera ses Membres, les gouvernements, ses partenaires du secteur privé et les gardiens et administrateurs des ressources naturelles à appliquer cet outil pour déterminer les possibilités de renforcer la gouvernance des ressources naturelles dans la pratique. À travers ses propres initiatives et celles de ses partenaires, l'UICN étudiera la mesure dans laquelle ces changements conduisent à des améliorations tangibles des moyens d'existence des populations ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. L'UICN se servira de cette somme croissante de connaissances pour contribuer à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique et promouvoir des solutions concrètes, basées sur la nature, dans les objectifs du développement international d'après-2015. Le tableau 1, plus haut, présente les impacts attendus et les indicateurs d'impact. Quatre *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme :

1. Renforcement des dispositions institutionnelles et de gouvernance, fondé sur un nouveau cadre de l'UICN pour la gouvernance des ressources naturelles
2. Nombre d'aires protégées gérées conformément au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles
3. Superficie (en hectares) de l'agriculture, des pêcheries et de la sylviculture gérée selon le cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles

4. Étendue de la haute mer administrée conformément à une approche par écosystème (voir prochain Domaine de Programme) et au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles

L'UICN investira dans la collecte et la compilation systématiques de données sur l'importance et le rôle de la biodiversité et des ressources naturelles dans la vie des communautés rurales et côtières et sur les moyens par lesquels différentes dispositions institutionnelles et politiques influent sur le flux d'avantages et ses destinataires. L'UICN mettra à profit la période programmatique 2013–2016 pour élaborer, mettre à l'essai et appliquer cette méthodologie-cadre afin qu'elle puisse servir à évaluer de manière indépendante l'état et les tendances de la gouvernance des ressources naturelles.

Domaine de Programme : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement

Les décideurs de ce monde vivent des temps troublés. Avec les crises et les incertitudes financières et économiques, l'attention et les ressources accordées aux problèmes systémiques à long terme tels que la pauvreté, l'appauvrissement de la biodiversité et le réchauffement climatique s'amenuisent. Les progrès laborieux des négociations sur le climat se traduisent par la disparition de nombreuses possibilités d'action rapide, et la certitude que pour éviter des changements climatiques dangereux, les futures stratégies seront plus exigeantes et plus coûteuses.

La résilience des systèmes dont dépend la vie sur Terre est menacée par les demandes croissantes des consommateurs, la consommation de combustibles fossiles et l'obligation éthique de fournir – rapidement – à 9 milliards de personnes, la possibilité de vivre une vie décente. Les tentatives précédentes de limiter ou même de supprimer ces pressions n'ont eu que des résultats mitigés. L'UICN n'étant pas une organisation de l'environnement généraliste, elle n'a pas toujours la capacité et les compétences nécessaires pour traiter beaucoup de ces menaces efficacement et directement. Par exemple, l'UICN n'est pas qualifiée pour traiter de questions telles que les économies d'énergie, la population et la démographie, la pollution industrielle et la gestion des déchets. La compétence de l'UICN est fermement ancrée dans le domaine de la conservation de la nature et de la gestion des ressources naturelles.

Là où l'UICN a un avantage réel et peut-être unique, c'est en matière d'application de ses connaissances, normes et pratiques à la gestion de la nature et de ses ressources pour résoudre des problèmes d'intérêt mondial plus général. Aucun des grands défis du 21e siècle, qu'il s'agisse du réchauffement mondial, de la sécurité alimentaire ou du développement économique et social, ne peut être relevé uniquement par des solutions basées sur la nature mais ils dépendent, dans une certaine mesure, de la santé et du fonctionnement des écosystèmes de la planète. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et l'Étude sur l'économie des écosystèmes et la biodiversité (TEEB) démontrent clairement l'apport considérable de la biodiversité et des services écosystémiques à l'économie mondiale et aux économies nationales. Des écosystèmes en bonne santé, divers et bien gérés, sont les fondations de solutions pratiques, basées sur la nature, aux problèmes mondiaux et l'UICN a les compétences, la vision et l'expertise permettant de mettre ces solutions en œuvre de manière durable et rentable.

Outre qu'elles fournissent de réels moyens de relever les grands défis mondiaux, les solutions basées sur la nature apportent aussi des avantages clairs à la diversité biologique sous forme d'écosystèmes divers, bien gérés et fonctionnels. Par rapport à d'autres solutions, elles doivent être rentables. Les solutions basées sur la nature sont conçues pour s'adresser au public par-delà les cercles de la conservation et, pour cela, doivent être non seulement faciles à expliquer de manière

convaincante, mais aussi mesurables, vérifiables et reproductibles. Enfin, elles doivent être conçues et appliquées de manière à respecter et renforcer les droits des communautés sur les ressources naturelles. L'annexe 1 fournit une description des principes qui sous-tendent les solutions basées sur la nature.

Justification

Les solutions basées sur la nature contribuent-elles réellement à la conservation de la biodiversité ? Est-il compatible avec la vision et la mission de l'UICN d'aider les autres à résoudre des problèmes autres que des préoccupations immédiates de conservation de la biodiversité en soi ? La réponse est un « oui » catégorique, à trois égards :

- appliquer des solutions basées sur la nature est bon pour la conservation de la biodiversité car cela permet d'obtenir l'appui, l'engagement et les ressources d'autres secteurs. Ces secteurs, situés hors du monde de la conservation, peuvent considérer que l'amélioration des fonctions des écosystèmes, l'augmentation des habitats pour les espèces et une plus grande diversité génétique sont des avantages additionnels mais ces derniers n'en restent pas moins des gains tangibles pour la conservation ;
- selon sa mission, l'Union doit « veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ». Un des moyens les plus efficaces d'y parvenir consiste à promouvoir des solutions que d'autres secteurs adopteront et dont le succès rejaillira sur la santé et l'intégrité des systèmes naturels ;
- la sécurité alimentaire, le changement climatique et le développement économique et social, sans être dans l'orbite immédiate et quotidienne de la conservation et de la gestion de la nature et des ressources naturelles, ont des répercussions majeures sur la situation et les tendances des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques à plus long terme. Par exemple, une mauvaise gestion des stocks halieutiques a des incidences négatives à la fois sur l'homme et sur la nature. Les solutions basées sur la nature offrent à la communauté de la conservation le choix proactif de contribuer à l'atténuation des problèmes mondiaux tout en allégeant les pressions à long terme sur la base de ressources naturelles.

Mettre un terme à la perte et à la dégradation des systèmes naturels et promouvoir leur restauration sont des actions qui peuvent contribuer à plus d'un tiers de l'atténuation totale du **changement climatique** jugée nécessaire par les scientifiques avant 2030. Des écosystèmes fonctionnels et résilients ont prouvé qu'ils réduisent les impacts d'événements climatiques extrêmes sur les plus vulnérables. Comme mentionné plus haut, des études récentes montrent que les ressources naturelles contribuent régulièrement à hauteur de 25 % à 30 % au revenu direct des populations côtières et rurales et ont donc une importance critique pour la **sécurité alimentaire**. Pour les seules ressources forestières, les chiffres s'élèvent à USD 130 milliards chaque année, un montant dont il n'a pas été tenu compte jusqu'ici et qui est, de toute évidence, une sous-estimation si l'on ajoute que plus d'un milliard de personnes dépendent du poisson comme source primaire de protéines.

Les industries qui exploitent les ressources minérales et naturelles contribuent à une part importante du PNB de nombreux pays et génèrent souvent plus de 50 % des recettes en devises étrangères. Les pays pauvres ne peuvent ignorer ces possibilités de **développement économique et social** et, pourtant, l'industrie extractive n'a pas fait ses preuves en matière de gestion de l'environnement ni de compensation et partage équitable des revenus avec les communautés touchées, tributaires des ressources naturelles. Il serait bon que les pratiques environnementales de l'industrie subissent un bouleversement plutôt que des ajustements progressifs. Le programme de l'UICN sur la biodiversité et le secteur privé jette un défi aux entreprises qui souhaitent mettre en œuvre ces changements.

Les Membres de l'UICN ont adopté 16 résolutions relatives au changement climatique, plus de 40 résolutions sur la sécurité alimentaire et plusieurs résolutions sur une meilleure intégration de la conservation dans l'économie. Les solutions basées sur la nature s'adressent aussi à d'autres secteurs – mobilisant de nouveaux champions et de nouvelles ressources pour la diversité biologique – et peuvent par conséquent constituer un mécanisme efficace d'appui à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique, en particulier du But stratégique A, à savoir Intégrer la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société, du But stratégique B, Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable et du But stratégique D, Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des écosystèmes, et plus précisément :

- Objectif 2 : la valeur de la diversité biologique est reconnue
- Objectif 5 : le rythme de perte des habitats est réduit
- Objectif 6 : vers une gestion durable des pêcheries
- Objectif 7 : gestion durable (agriculture, aquaculture et sylviculture)
- Objectif 14 : écosystèmes restaurés et protégés
- Objectif 15 : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes est améliorée

Les solutions basées sur la nature devraient aussi contribuer au But stratégique E, Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, notamment :

- Objectif 19 : les connaissances et les technologies améliorées et partagées
- Objectif 20 : les ressources financières accrues

Méthode et résultats

C'est à partir de ses connaissances, de ses capacités et de ses compétences en matière de gestion des écosystèmes que l'UICN conçoit des solutions basées sur la nature. Les Commissions et le Secrétariat de l'UICN ont une compétence bien établie en ce qui concerne le fonctionnement et les limites biophysiques des systèmes naturels et les moyens d'évaluer ces fonctions, de faciliter des accords équitables entre groupes d'acteurs sur l'assortiment optimal de services écosystémiques, de partager les avantages, de définir des arrangements institutionnels durables pour gérer les ressources, d'adapter les stratégies de gestion aux imprévus et d'améliorer la résilience de l'écosystème et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent.

L'UICN dispose de toute une panoplie d'outils pour soutenir la mise en œuvre de solutions basées sur la nature, notamment FLOW qui est une méthodologie visant à faciliter les arrangements équitables de partage de l'eau ; CRiSTAL (Outil communautaire d'évaluation des risques – Adaptation et moyens d'existence) qui permet d'aider à établir des stratégies d'adaptation au changement climatique en fonction des conditions, des forces et des besoins locaux ; Net Positive Impact Validation Protocol, un cadre pour aider les entreprises dont l'empreinte est importante à appliquer et vérifier des stratégies pour transformer leur impact sur l'environnement ; et l'évaluation économique du capital naturel. Pour compléter ces outils, l'UICN est en train d'élaborer la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes – une norme mondiale pour l'évaluation de l'état des écosystèmes qui aura des applications directes importantes à la fois en matière d'aménagement du territoire et de planification du développement national.

Pour le **changement climatique**, l'UICN propose deux solutions principales basées sur la nature – l'atténuation basée sur l'écosystème (y compris la REDD+) et l'adaptation basée sur l'écosystème – visant à influencer des politiques sectorielles spécifiques et à démontrer leur efficacité sur le terrain. L'UICN continuera de générer des connaissances sur les effets du changement climatique sur la

biodiversité et d'élaborer des solutions qui traitent comme il se doit les droits des groupes fragiles, y compris les peuples autochtones.

L'UICN construira de nouvelles alliances avec la communauté de la **sécurité alimentaire** pour intégrer la contribution largement ignorée des écosystèmes naturels dans les stratégies actuelles relatives à la sécurité alimentaire nationale et internationale. Plus précisément, l'UICN :

- encouragera et diffusera des connaissances scientifiques et des enseignements sur le rôle de la conservation de la diversité biologique, de la gestion des écosystèmes et du prélèvement de produits dans la nature et la mesure dans laquelle ils sous-tendent la sécurité alimentaire ;
- prônera une équité renforcée en matière d'utilisation des ressources naturelles et des services écosystémiques entre les petits agriculteurs et les petits pêcheurs, d'une part, et la production alimentaire industrielle à grande échelle, d'autre part, en insistant tout particulièrement sur l'importance de sauvegarder l'intégrité des systèmes alimentaires locaux ;
- encouragera l'égalité entre les sexes pour garantir que les hommes et les femmes aient accès à des initiatives relatives à la sécurité alimentaire, y participent et en bénéficient de manière égale ;
- identifiera des possibilités de piloter des approches fondées sur les écosystèmes conjointement avec des stratégies de sécurité alimentaire établies, en renforçant la stabilité de la production et de l'utilisation ;
- luttera pour la reconnaissance du rôle de la conservation de la diversité biologique et des solutions basées sur les écosystèmes et la nature pour compléter les stratégies actuelles des principaux organismes de développement en matière de sécurité alimentaire.

Enfin, en ce qui concerne le **développement économique et social**, l'UICN s'appuiera sur les travaux récents de l'étude TEEB, qui démontrent les valeurs non reconnues qu'apporte la diversité biologique aux économies nationales et mondiales. L'UICN collaborera avec des gouvernements, le secteur privé et la société civile pour identifier des possibilités de transformer les pratiques des secteurs économiques clés qui ont une incidence négative sur les systèmes naturels et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent. Plus précisément, l'UICN :

- générera des connaissances sectorielles sur le rôle et la valeur du « capital naturel » et soutiendra les gouvernements et les entreprises dans leur quête d'intégration du maintien (ou de l'amélioration) de ces valeurs dans leurs plans d'opérations et systèmes de comptabilité ;
- générera des connaissances sur la contribution des interventions fondées sur les écosystèmes au développement économique national et/ou à des programmes de restauration[7] ;
- concevra et soutiendra l'application de stratégies, de normes et de protocoles encourageant les entreprises à adopter et poursuivre un objectif « pas de perte nette » ou « impact positif net » et à vérifier son application, en ce qui concerne l'interaction entre leurs activités, d'une part et la base de ressources naturelles et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent, d'autre part.

Les solutions basées sur la nature se concentrent dans ces trois Domaines mais il en existe pour d'autres secteurs, par exemple, l'accès à l'énergie et à la santé. Les travaux seront élargis à ces secteurs dès que l'UICN aura éclairci l'approche basée sur la nature, lui aura donné une impulsion et se sera dotée de la capacité et des ressources nécessaires pour aller plus loin.

[7] Par exemple, une analyse préliminaire concernant l'Objectif 15 d'Aichi (restauration des écosystèmes) indique que la restauration de 150 millions d'hectares de forêts et de paysages agroforestiers peut générer quelque chose comme USD 85 milliards par an.

RÉSULTAT MONDIAL pour « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement »
Des écosystèmes en bonne santé et restaurés sont des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social

L'UICN s'appuiera sur l'expérience positive acquise par l'Union, ses Membres, ses composantes et beaucoup de ses partenaires ces dernières années en matière d'élaboration de solutions basées sur la nature au problème du changement climatique. Tout en démontrant comment de bonnes mesures de conservation et de gestion des ressources naturelles peuvent constituer des solutions tangibles et rentables pour relever les défis mondiaux, l'UICN s'efforcera de limiter ses interventions à son domaine de compétence par excellence – la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles pour l'homme et la nature. L'UICN collaborera avec des partenaires pour générer et préparer de manière convaincante les connaissances nouvelles et existantes en vue de les présenter aux décideurs et formera de nouveaux partenariats novateurs pour tester, piloter et améliorer, dans la pratique, les solutions basées sur la nature. L'UICN investira dans un travail analytique global pour identifier les tendances à accepter et utiliser des solutions basées sur la nature.

Les indicateurs d'impact et les impacts prévus sont présentés au tableau 1 ci-dessus. Trois *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme :

1. Intégration des solutions basées sur la nature dans les politiques sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social aux niveaux international, national et des entreprises. L'UICN étudiera la mesure dans laquelle les solutions basées sur la nature sont explicitement mentionnées dans les politiques nationales et internationales sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'économie et si ces politiques fournissent des protections suffisantes aux personnes qui dépendent des ressources naturelles, en particulier les communautés locales, les populations autochtones et les femmes.
2. Étendue (en hectares) des paysages durablement gérés, protégés ou restaurés pour l'alimentation, le changement climatique ou les avantages économiques (et la biodiversité). L'UICN collaborera avec des partenaires tels que la FAO et la Banque mondiale, en associant leurs ensembles de données à ceux de l'UICN – y compris la Liste rouge des écosystèmes –, pour évaluer périodiquement l'étendue des paysages multifonctionnels gérés, protégés ou restaurés pour apporter des avantages en matière de climat, de sécurité alimentaire et d'économie.
3. Nombre de gouvernements et d'entreprises publiques/privées ayant intégré les valeurs de la biodiversité dans leurs systèmes de planification et/ou de comptabilité. Outre qu'elle est un indicateur des progrès, cette mesure est une contribution directe (et un défi clé) pour la réalisation de l'objectif 2 du Plan stratégique pour la diversité biologique. Les Parties à la CDB feront rapport à ce sujet.

Priorités du Programme

Un ensemble de priorités programmatiques a été identifié en appui aux trois Domaines de Programme. Compte tenu des difficultés financières de l'UICN et de la conservation de la nature en général, il s'agit de priorités spécifiques et importantes sur lesquelles l'UICN se concentrera pour exécuter son Programme 2013-2016. Elles reflètent les compétences fondamentales de l'Union qui font de cette dernière un chef de file reconnu et indiscutable, parfois depuis des décennies, et elles sont nécessaires pour obtenir effectivement les résultats mondiaux décrits plus haut.

Dans le projet de *modèle institutionnel* de l'UICN, les priorités du Programme ont été liées à quatre secteurs d'activités prioritaires pour la mobilisation de ressources et servent de raccourcis pour une application effective du Programme ainsi que de priorités pour les appels de fonds et l'attribution des ressources. Toutefois, elles ne sont pas du domaine réservé de l'UICN. Elles seront traitées en priorité dans les travaux du personnel chargé du Programme et des appels de fonds mais n'empêcheront pas l'UICN – dans le cadre de ses Commissions et partout où il y a une présence du Secrétariat de l'UICN – de rechercher d'autres possibilités programmatiques et financières en appui au Programme. La liste des priorités du Programme sera mise à jour dans le cadre d'un plan de travail et budget annuels, conformément aux enseignements acquis et aux nouvelles priorités émergentes.

Les priorités du Programme recoupent les trois Domaines de Programme. Elles sont présentées ici en relation avec les secteurs d'activités du projet de modèle institutionnel : 1) *Fournir les produits de connaissance de l'UICN* ; 2) *Obtenir des résultats sur le terrain* ; 3) *Renforcer les politiques et la gouvernance*; et 4) *Engager et renforcer l'Union.* Les priorités du Programme fournissent des produits et des résultats qui peuvent faire l'objet d'un suivi et être vérifiés ; avoir des effets importants et démontrés (ou potentiels) ; faire participer l'ensemble du Secrétariat avec les Membres, les Commissions et/ou d'autres composantes, à la production de connaissances et à l'application de programmes ; et être attirantes pour des partenaires financiers existants ou potentiels. Les priorités programmatiques doivent refléter une forte appartenance à l'UICN et être soutenues par les capacités du Secrétariat au niveau international le plus élevé. Le tableau 2 présente les priorités du Programme proposées pour 2013-2016.

Tableau 2 : Priorités du Programme à moyen terme pour l'UICN dans le cadre du projet de modèle institutionnel

Fournir les produits de connaissance de l'UICN	Obtenir des résultats sur le terrain	Renforcer les politiques et la gouvernance	Engager et renforcer l'Union
• Liste rouge de l'UICN des espèces menacées • Catégories d'aires protégées et données (marines/terrestres) • Liste rouge de l'UICN des écosystèmes • ECOLEX et produits juridiques • Domaines clés pour la biodiversité • Cadre de gouvernance des ressources naturelles • TEEB	• Sécurité de l'eau et alimentaire • Forêts et atténuation du changement climatique • Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes et réduction des risques de catastrophe • Océans, zones côtières et îles • Terres arides • Transformer les impacts des entreprises sur la biodiversité	• Élaboration de politiques sur les problèmes de conservation mondiaux et régionaux • Renforcement des capacités : sensibilité à la l'égalité entre les sexes, gestion de la biodiversité et des services écosystémiques • Services et fonctions pour la gouvernance environnementale, p. ex., conventions, IPBES, AME, Patrimoine mondial • Exécution de la gouvernance, p. ex., vérification, certification	• Influence politique : rassembler, établir des réseaux, autonomiser • Renforcer la participation des Membres à l'élaboration des politiques de l'UICN • Renforcement des capacités et services aux Membres, organes de gestion de l'Union, Commissions et Comités nationaux et régionaux

Les priorités ne doivent pas être confondues avec les programmes thématiques appliqués par différentes unités du Secrétariat, voir figure 6 ci-après. Les priorités représentent les produits de connaissance à développer ou appliquer, les domaines et les biomes où des interventions sur le terrain ont lieu et les services et fonctions – ou zones d'influence – à renforcer pour améliorer la gouvernance environnementale. Les priorités dans le cadre du quatrième secteur d'activités – Engager et renforcer l'Union – sont plus générales et reflètent les caractéristiques structurelles de l'UICN en tant qu'Union. Le tableau 2 présente les activités déjà mises en route par l'UICN et qui pourraient être élargies ainsi que les activités qui doivent être élaborées. La plupart des priorités sont bien connues au sein de l'UICN. Les priorités émergentes et moins connues sont résumées dans l'annexe 2. Quant aux produits de connaissance, ils compléteront surtout les produits « phares » existants, permettant à l'UICN de créer et de fournir des informations optimales sur l'état des éléments de la diversité biologique pour sous-tendre un processus décisionnel fort et robuste, pour l'homme et la nature, comme illustré dans les figures 4 et 5 ci-dessus.

La liste des priorités du Programme est longue. Au cours de la préparation du Programme 2013-2016, l'UICN étoffera les priorités comme suit :

- Un programme sera lancé pour garantir l'intégration et le recouvrement des données sur les espèces, les écosystèmes, les zones clés pour la biodiversité et les aires protégées de manière à mieux éclairer la gestion efficace pour la conservation des paysages terrestres et marins ;
- Un programme sera lancé qui sera concentré sur l'élaboration et l'application d'une norme reconnue au plan universel pour identifier et conserver les zones les plus importantes pour la biodiversité, notamment par la création d'aires protégées.
- Un cadre de gouvernance des ressources naturelles sera préparé, fondé sur une compilation de l'expérience de l'UICN, entre autres, et son utilité sera testée par des projets pilotes.
- Des données seront compilées et analysées en vue de la création d'une base de données mondiale sur la dépendance de l'homme par rapport à la nature / aux ressources naturelles et sur la contribution de la nature aux moyens d'existence de l'homme.
- Des programmes seront conçus pour élaborer et tester par des projets pilotes des solutions basées sur la nature qui encouragent la conservation et la restauration des paysages terrestres et marins pour les moyens d'existence et le développement durable à l'échelle des biomes.
- Des programmes portant sur l'application de politiques, par le renforcement des capacités, seront lancés pour aider à mettre en œuvre le Plan stratégique de la CDB pour la diversité biologique, y compris la réalisation des Objectifs d'Aichi et l'intégration de solutions aux changements climatiques basées sur la nature dans le cadre des négociations en cours de la CCNUCC.
- La définition de la contribution de l'UICN à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sera finalisée.

Pour mettre au point ces initiatives, il faudra conjuguer les forces du Secrétariat, des Commissions, des Membres et d'autres composantes de l'UICN et concevoir des agendas et des priorités correspondants. L'UICN cherchera des partenaires pour le développement du programme et des projets pilotes dans le cadre de ces trois initiatives qui se recoupent.

Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016

La nature ambitieuse du Programme 2013-2016 demande une UICN extrêmement efficace, capable de galvaniser les efforts conjoints de toutes les composantes de l'UICN, en particulier les Membres, les Commissions et le Secrétariat. La figure 6 présente la structure de l'Union, sa présence et sa force au niveau mondial, permettant la mise en œuvre d'un Programme ambitieux. On attend que les Commissions exploitent leurs vastes compétences au service de la mise en œuvre du Programme.

Pour faciliter la mise en œuvre du Programme et le développement de l'Union, le Secrétariat est en voie de réorganisation autour du cadre programmatique, du modèle institutionnel et de l'approche de travail en collaboration qui est celle de la Charte Un seul Programme. Le cadre programmatique, avec ses trois Domaines de Programme, n'est pas un assemblage des programmes thématiques mondiaux élaborés pour appliquer le cadre. Les programmes thématiques mondiaux tels que le Programme pour les aires protégées, le Programme pour les milieux marins et polaires, le Programme pour l'eau, le Programme pour les forêts ou le Programme pour la biodiversité et le secteur privé sont des unités organisationnelles à travers lesquelles le cadre du Programme est mis en œuvre. Les programmes thématiques mondiaux ont habituellement trait à plus d'un des trois Domaines de Programme. Par exemple, le Programme pour les milieux marins et polaires donne des résultats qui touchent à l'évaluation et la conservation de la diversité biologique, la gouvernance et l'équité dans l'utilisation des ressources marines et la sécurité alimentaire.

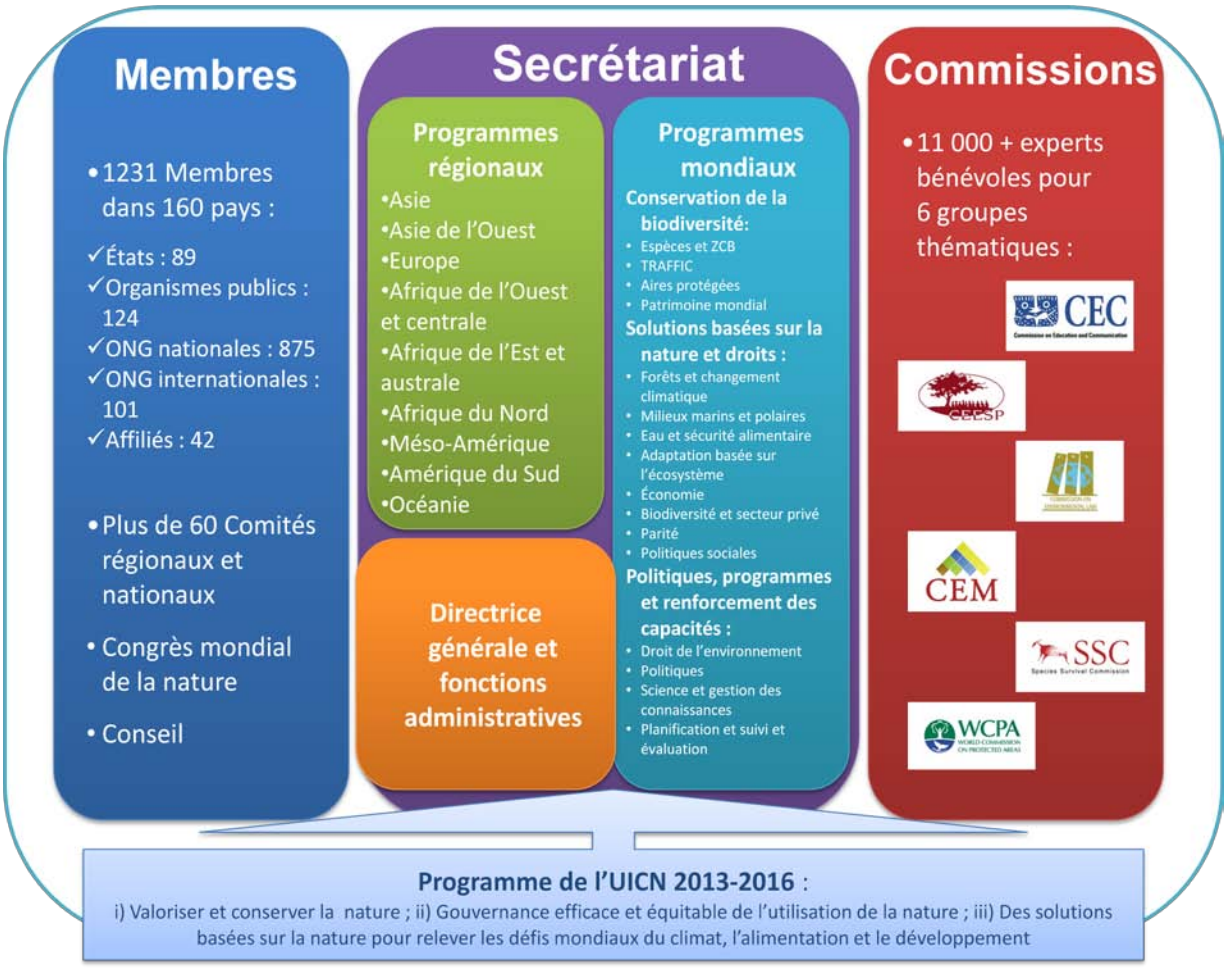

Figure 6 : La force de l'Union au service de la mise en œuvre du Programme

La figure 7 résume les politiques, le Programme et le cadre de planification de l'UICN. « Le Comment » du Programme est décrit dans un document distinct : *Plan opérationnel de l'UICN 2013-2016.*

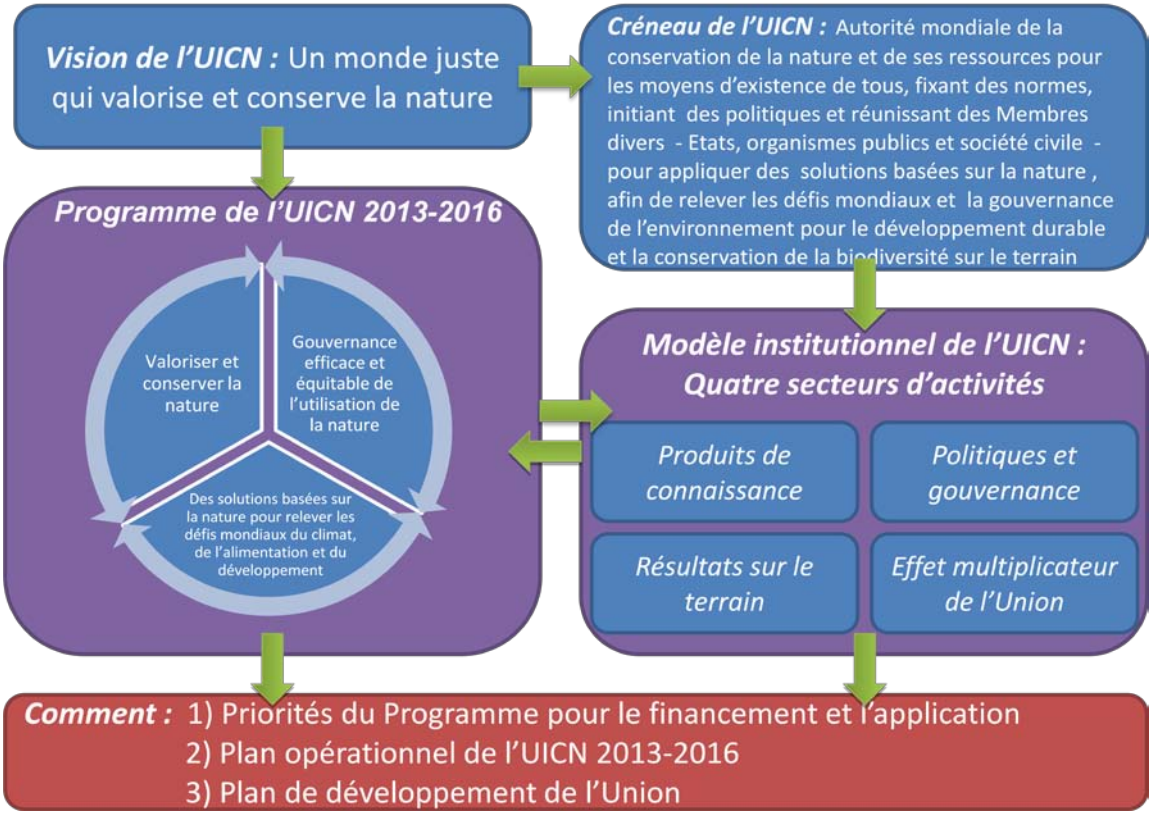

Figure 7 : Vision, créneau, Programme 2013-2016, modèle institutionnel, priorités du Programme, plan opérationnel 2013-2016 et plan de développement de l'Union

Annexe 1 : Des solutions basées sur la nature

Le concept des solutions basées sur la nature a émergé comme un moyen de définir les mesures de conservation susceptibles de contribuer directement aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'hypothèse sous-jacente était qu'une telle approche offrait des solutions uniques et efficaces pour lutter contre le changement climatique, en aidant la communauté de la conservation à se faire entendre au-delà de son auditoire traditionnel, pour construire de nouvelles alliances et ne plus cantonner ses messages à l'impératif immédiat de lutte contre les menaces pesant sur la diversité biologique. À la base, il s'agit d'appliquer de manière proactive la gestion durable et la conservation des ressources naturelles pour relever les principaux défis mondiaux (sécurité alimentaire, réduction des risques de catastrophe, économie).

Les principes suivants, c.-à-d. les caractéristiques essentielles du système, constituent une première tentative de fournir quelques orientations sur le type d'interventions qui pourraient (ou ne devraient pas) être considérées comme des solutions basées sur la nature.

1. **L'intervention apporte une solution efficace permettant de relever un défi mondial majeur en utilisant la nature**

Les solutions basées sur la nature apportent une contribution importante, tangible et rentable à un problème reconnu dont la cause et l'impact principaux ne sont pas immédiatement associés à la perte de biodiversité ou au rôle du secteur de la conservation. Clarté et réalisme s'imposent pour préciser la mesure dans laquelle des solutions basées sur la nature contribuent à régler le problème en question. Il importe de présenter les solutions basées sur la nature comme complémentaires à d'autres approches classiques et non comme des solutions indépendantes.

2. **L'intervention apporte des avantages en matière de diversité biologique sous forme d'écosystèmes divers et bien gérés**

Il ne faut pas avoir des attentes excessives concernant les solutions basées sur la nature qui ne peuvent pas permettre d'atteindre tous les objectifs concevables de la conservation mais ce qu'il faut, c'est que les valeurs écosystémiques existantes soient au moins maintenues (et de préférence améliorées) et que toute nouvelle perte de biodiversité soit évitée. Les solutions basées sur la nature dépendent des services et avantages fournis par des écosystèmes résilients et en bon fonctionnement, il est donc tout à fait logique de maintenir l'intégrité de ces systèmes. Si la résilience est ébranlée, il y a un risque de diminution de la qualité et/ou de la fiabilité de l'intervention (par exemple, si une forêt piégeant le carbone est infestée par des espèces exotiques envahissantes sensibles au feu).

3. **L'intervention est rentable par rapport à d'autres solutions**

Les coûts et avantages réels des solutions basées sur la nature, aussi bien immédiats qu'à plus long terme, doivent être compris et clairement énoncés de manière à permettre la comparaison avec d'autres solutions. La plupart des solutions supposent des investissements dans des infrastructures coûteuses et vulnérables tandis que les solutions basées sur la nature peuvent souvent renforcer la résilience à moindre coût. Des solutions particulières devraient pouvoir être reproduites et largement adoptées et, pour cela, doivent être rentables, en particulier celles qui nécessitent une période d'adaptation avant que l'on ne commence à recueillir les avantages réels (p. ex., restauration des mangroves pour minimiser les impacts des ondes de tempête). Maintenir la résilience et le fonctionnement d'écosystèmes intacts est une solution à court terme et rentable pour préserver les services écosystémiques tels que l'approvisionnement en eau.

4. La logique de l'intervention est facile à communiquer de manière convaincante
La logique qui sous-tend les solutions basées sur la nature doit être communiquée clairement, sans ambiguïté et surtout de manière convaincante à des publics extérieurs. Pour cela, il faut disposer d'un ensemble de données fiables (de préférence, mais pas nécessairement, fondées sur les produits de connaissance de l'UICN), de preuves réalistes et défendables de la contribution que cette solution particulière basée sur la nature apporte à un problème particulier (p. ex., honnêteté sur ses limitations) et – c'est peut-être le plus important – éviter les messages ambigus (propose-t-on une véritable solution ou met-on simplement en avant une question pour faire progresser un programme de conservation construit sur les menaces). Il faudra aussi être très clair sur la nécessité d'appliquer des solutions basées sur la nature simultanément avec d'autres approches – par exemple : une solution basée sur la nature pour la sécurité alimentaire n'élimine pas le besoin d'amélioration génétique des cultures, d'amélioration des systèmes agricoles, de gestion de la volatilité des marchés, etc.

5. L'intervention peut être mesurée, vérifiée et reproduite
Les solutions basées sur la nature doivent permettre d'établir et de vérifier les *résultats directs* pouvant être mesurés (simplement) par rapport à des défis particuliers et des avantages de conservation auxiliaires (p. ex., REDD – gigatonnes de CO_2 piégées ou stockées et nombre d'hectares sauvés ou créés). Il faut aussi clairement comprendre qu'il est rarement possible d'attribuer totalement un résultat et qu'il faudra peut-être plusieurs années avant de pouvoir pleinement quantifier certains résultats.

6. L'intervention respecte et renforce les droits des communautés sur les ressources naturelles
Les conditions principales et nécessaires pour mettre en œuvre avec succès des solutions particulières basées sur la nature doivent être énoncées clairement et avec précision – notamment en ce qui concerne la participation locale, les droits, la propriété et autres dispositions institutionnelles et de gouvernance. La mise en œuvre de solutions basées sur la nature doit être gérée avec une compréhension claire de l'ampleur et de l'étendue de la dépendance des communautés vis-à-vis des ressources naturelles, y compris toute différenciation importante entre les sexes, les ethnies, les groupes sociaux, etc.

7. L'intervention obtient des sources de financement aussi bien publiques que privées
Pour atteindre une échelle importante et la viabilité financière, beaucoup de solutions basées sur la nature pourront compléter les investissements du secteur public en attirant les capacités des entreprises et des marchés. La conception et la mise en œuvre de solutions basées sur la nature doivent considérer si les marchés – et pourquoi – sous-estiment la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques au bien-être humain et si – et comment – les forces du marché peuvent être attirées pour que les solutions basées sur la nature soient plus intéressantes pour les investisseurs, les producteurs et les consommateurs, par exemple par des paiements pour les services écosystémiques et autres mécanismes d'incitation.

Annexe 2 : Priorités du Programme nécessitant d'être élaborées

Fournir des produits de connaissance	***Zones clés pour la biodiversité (ZCB)* :** La conservation des sites est un des moyens les plus efficaces d'atténuer la perte de diversité biologique par la dégradation et la destruction des habitats. Il est essentiel d'identifier des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité (ZCB) : c'est une approche stratégique en matière d'attribution des ressources, permettant de maximiser les effets de la conservation. Les critères d'identification de ces sites sont en train d'être mis au point, sur la base des concepts de vulnérabilité et de caractère irremplaçable. Les ZCB complètent d'autres approches de planification de la conservation au niveau des espèces et sont applicables dans les biomes terrestres, d'eau douce et marins. Les ZCB aideront les pays à remplir leurs engagements internationaux, en particulier l'objectif 11 du Plan stratégique de la CDB.
	***Liste rouge de l'UICN des écosystèmes* :** L'UICN a une longue expérience de la Liste rouge des espèces et une capacité accrue en matière de systèmes d'information géographique. Il est nécessaire de disposer d'un système de classification rigoureux pour les écosystèmes menacés, couvrant les trois éléments de la diversité biologique. La perte des écosystèmes peut être plus apparente que celle des espèces : perte d'eau salubre, d'aliments, de combustibles. La Liste rouge des écosystèmes permettra des évaluations relativement rapides de l'état de conservation des écosystèmes.
	***Cadre de gouvernance des ressources naturelles de l'UICN* :** Ce produit de connaissance met l'accent sur « *un monde juste* qui valorise et conserve la nature » dans la vision de l'UICN. Il garantira que les décisions relatives à l'environnement renforcent, pour tous, les avantages de la diversité biologique et des services écosystémiques, en mettant particulièrement l'accent sur les pauvres et les plus vulnérables, en tenant compte de la parité et des besoins des communautés autochtones et locales. Le cadre aura besoin d'un ensemble de critères relatifs aux droits, à l'équité et aux avantages.
	***Nouveaux horizons de l'étude TEEB* :** Il faut de toute urgence intégrer les valeurs écosystémiques dans les politiques et les systèmes de comptabilité nationaux (objectif 2 du plan de la CDB). Il convient de prendre une décision sur le fait de savoir s'il faut se concentrer sur les travaux TEEB de l'UICN sur les secteurs, les zones géographiques ou autres. Les valeurs écosystémiques doivent être une pierre angulaire des travaux de l'UICN sur la Liste rouge des écosystèmes et le cadre de gouvernance des ressources naturelles.
Obtenir des résultats sur le terrain	***Zones côtières et îles* :** L'UICN apportera des changements considérables dans les systèmes côtiers et insulaires par les moyens suivants : i) protection et gestion collaborative de zones clés telles que les mangroves, les coraux, les systèmes estuariens et les herbiers marins ; ii) allégement des pressions en amont par une approche « des crêtes aux récifs » ; iii) gestion et maîtrise des menaces telles que les espèces exotiques envahissantes ; et iv) restauration des fonctions écosystémiques disparues ou appauvries qui sont importantes pour la résilience des systèmes naturels et les moyens d'existence locaux.
	***Zones arides* :** L'UICN collaborera avec ses Membres afin d'élaborer et de promouvoir des modèles de gestion pratique et efficace des zones arides, conçus explicitement pour relever les plus grands défis auxquels fait face un tiers de la population mondiale, y compris la sécurité alimentaire. Les zones arides couvrant 40 % de la superficie émergée de la terre, ces modèles devront être reproductibles, éventuellement à différentes échelles, suffisamment résilients pour tenir compte de fréquentes variations climatiques et écologiques et équipés pour traiter de manière sensible la marginalisation qui frappe de nombreuses communautés des zones arides.

	Transformer les impacts du secteur privé **:** L'UICN collaborera avec le secteur privé pour élaborer et appliquer des outils, des normes et des mécanismes qui transforment l'impact des entreprises sur les systèmes naturels. L'UICN aidera à identifier, tester et vérifier des moyens robustes d'obtenir « un impact positif net » et un objectif de « pas de perte nette ». En évitant, atténuant et compensant à la fois, une opération particulière du secteur privé peut réduire les risques d'effet négatif sur la biodiversité d'une région et des moyens d'existence dépendant de la biodiversité.
Renforcer les politiques et la gouvernance	***Renforcement des capacités*** **:** Le renforcement des capacités des Membres fait partie du mandat de l'UICN. À mesure qu'émergent de nouvelles demandes et de nouvelles possibilités en matière de gouvernance internationale de l'environnement, telles que le paiement pour les services écosystémiques, il faut une capacité plus forte dans tous les pays qui bénéficient de la réglementation environnementale. L'UICN peut jouer le rôle d'organe neutre de renforcement des capacités au nom des organismes publics et privés qui financent les services écosystémiques.
	Services et fonctions pour la gouvernance environnementale **:** De nouveaux marchés et de nouvelles formes de collaboration sont en train d'être créés, comme on peut le voir avec le Mécanisme pour un développement propre, la REDD+ et plusieurs systèmes de certification. L'UICN peut jouer un rôle à cet égard ainsi que dans l'objectif de vérification des résultats sur les services écosystémiques. À mesure que les ZCB sont mieux définies, la demande augmentera pour une gestion rentable de certaines ZCB. L'UICN peut jouer le rôle d'organe de renforcement des capacités ou même, avec ses Membres, assurer la gestion des ZCB. Globalement, la gouvernance environnementale nécessite des innovations politiques et des assurances de qualité, tout ce que peut fournir l'UICN.

Plan financier de l'UICN 2013-2016

Projet, mars 2012

Résumé 2
Aperçu du Programme 3
Aperçu du Plan opérationnel 4
Tendances financières 2004-2012 5
Plan financier 2013-2016 6
Portée 6
Budget général 7
Revenu et dépenses 9
Cotisations des Membres 10
Revenu provenant d'accords-cadres 10
Revenu affecté 11
Dépenses 11
Dépenses centrales 11
Dépenses des Programmes/projets 12
Contributions des Commissions 13
Bilan 14
Réserves 14
Suivi 15
Risques financiers 15
Plan de collecte de fonds 16
Fournir des produits de connaissance 17
Fournir des résultats sur le terrain 18
Renforcer les politiques et la gouvernance 18
Engager et renforcer l'Union 19
Les priorités de collecte de fonds pour 2012 19
Conclusion 20
Hypothèse supplémentaires 20

Résumé

Au cours de la période 2013-2016, l'UICN mettra en œuvre un nouveau Programme ambitieux requérant une importante mobilisation de fonds. Bien que le contexte financier soit plutôt morose, ces fonds sont indispensables pour mener des actions sur le long-terme en faveur de la conservation de la biodiversité par exemple. L'UICN se basera sur deux documents : *Le Programme de l'UICN 2013-2016*, qui doit être adopté par le Congrès à Jeju ; et le *Plan opérationnel de l'UICN 2013-2016*. Ce dernier document inclut le présent *Plan financier de l'UICN 2013-2016*, qui doit être approuvé par le Congrès conformément à l'article 20, alinéa e) des Statuts.

L'objectif du Plan financier est de financer entièrement et de mettre en œuvre le Programme de l'UICN 2013-2016 à l'échéance de 2016, et s'appuyer davantage sur un financement de programmes à moyen-terme que sur un financement de projets à court-terme. L'aide publique au développement devrait rester la plus importante source de revenus de l'UICN, mais pour de nouveaux types d'initiatives. Ainsi, des programmes ciblés à moyen-terme comme la restauration des paysages, l'eau et la sécurité alimentaire, souvent mis en œuvre simultanément dans plusieurs régions, se baseront davantage sur le financement de l'aide publique au développement ; tout comme certains programmes innovants de politiques et de gouvernance environnementales tels que le paiement pour les services écosystémiques, la certification, la vérification et le renforcement des capacités. Ce dernier point se retrouve dans le troisième secteur d'activité de l'UICN, qui en compte quatre dans son nouveau modèle institutionnel : 1) les produits de connaissance, 2) les résultats sur le terrain, 3) les politiques et la gouvernance et 4) l'engagement et le renforcement de l'Union.

Le revenu total de l'UICN, qui inclue les cotisations des Membres, le financement central par les accords-cadres et le financement affecté pour les programmes et les projets, a augmenté, passant de 102 millions CHF en 2004 à une prévision de 121 millions CHF en 2012, avec un pic de 142 millions CHF en 2008. Les deux tendances les plus préoccupantes sont le déclin significatif du financement provenant d'accords-cadres sur la période 2008-2012 et la volatilité du financement affecté pour les projets et les programmes. Se basant sur une évaluation des besoins du Programme, des capacités de l'UICN et des possibilités de collecte de fonds, l'UICN propose un plan financier total pour le Programme 2013-2016 de 512 millions CHF, c'est-à-dire une moyenne de 128 millions CHF par an, avec des augmentations annuelles d'environ 3-4 pour cent. Il s'agit donc d'un Plan financier prudent.

Par Domaine de Programme de l'UICN et fonctions de l'Union, ce Plan se décompose comme suit :

- Valoriser et conserver la nature — 120 millions CHF
- Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature — 90 millions CHF
- Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux — 185 millions CHF
- Soutenir la gouvernance et le développement de l'Union — 35 millions CHF
- Soutien envers les opérations et le Programme (16% du total) — 82 millions CHF
- **TOTAL** — **512 millions CHF**

Selon les quatre secteurs d'activités de l'UICN utilisés pour collecter les fonds nécessaires pour le Programme, ce Plan se décompose comme suit :

- Offrir des produits de connaissance — 143 millions CHF
- Fournir des résultats sur le terrain — 232 millions CHF
- Renforcer les politiques et la gouvernance — 95 millions CHF
- Engager et renforcer l'Union — 42 millions CHF
- **TOTAL** — **512 millions CHF**

Le revenu total incluant le financement des réserves par source de financement, devrait être de :

• Cotisations des Membres	47 millions CHF
• Gouvernements et organismes multilatéraux (accords-cadres et affecté)	359 millions CHF
• Organisations non gouvernementales	16 millions CHF
• Fondations (accords-cadres et affecté)	68 millions CHF
• Secteur privé, incluant les contributions individuelles	26 millions CHF
• **TOTAL, incluant les réserves augmentées**	**516 millions CHF**

Le Plan financier soutient la Charte Un seul Programme. Le Programme sera mis en œuvre grâce à la mise en commun des capacités des Membres et des éléments constitutifs[1] de l'Union. L'UICN bénéficie également de la contribution volontaire de ses quelques 11 000 membres répartis dans ses six Commissions. Le Plan financier estime la valeur de ces contributions à un peu plus de 600 millions CHF sur la période 2013-2016, c'est-à-dire plus que les revenus et les dépenses prévisionnelles du Secrétariat de l'UICN. La valeur estimée de la contribution de ces six Commissions est de :

• Commission de la sauvegarde des espèces	347 millions CHF
• Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	153 millions CHF
• Commission mondiale des aires protégées	70 millions CHF
• Commission de l'éducation et de la communication	20 millions CHF
• Commission de la gestion des écosystèmes	15 millions CHF
• Commission du droit de l'environnement	6 millions CHF
• **Total prévu**	**611 millions CHF**

Le Secrétariat inclura les Commissions, les Membres et leurs Comités dans les propositions aux donateurs lorsqu'ils sont les mieux placés pour fournir les résultats du Programme au vu de leurs compétences et de leurs capacités.

Sur la période 2013-2016, les principaux risques financiers de l'UICN sont la baisse des subventions provenant d'accords-cadres et l'échec à atteindre les objectifs sur le revenu affecté. Conformément au modèle institutionnel de l'UICN, les efforts de collecte de fonds mettront l'accent sur des partenariats institutionnels et essentiels avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux, pour des programmes fournissant des résultats sur le terrain et basés sur les produits de connaissance phares de l'UICN, ayant une influence politique et renforçant les capacités de gouvernance à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Aperçu du Programme

Le Programme de l'UICN[2] s'appuie sur la Vision d'un *monde juste qui valorise et conserve la nature.* Il précise les résultats et les indicateurs d'impacts pour la biodiversité, les humains et la nature, et pour la nature et le développement. Il se compose de trois Domaines de Programme :

1. *Valoriser et conserver la nature* est au cœur du travail de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, et met l'accent sur les valeurs tangibles et intangibles de la nature. Ce Domaine de Programme vise à garantir la crédibilité et la fiabilité des connaissances dans le domaine

[1] Les Statuts de l'UICN (article 15) décrivent les éléments constitutifs de l'Union, qui sont a) le Congrès mondial de la nature ; b) le Conseil ; c) les Comités nationaux et régionaux, et des Forums régionaux de Membres ; d) des Commissions ; et e) le Secrétariat.
[2] Programme de l'UICN 2013-2016, Troisième version provisoire, janvier 2012

de la valorisation et de la conservation de la biodiversité, afin d'améliorer les politiques et les actions sur le terrain.

2. *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature* consolide le travail de l'UICN sur les relations entre les humains et la nature, les droits et les responsabilités, et l'économie politique de la nature. Ce Domaine de Programme vise à garantir que les accords de gouvernance de gestion des ressources naturelles renforcent les droits et offrent une conservation équitable avec des bénéfices tangibles pour les moyens d'existence.

3. *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et de l'économie* développe le travail de l'UICN sur la contribution de la nature pour trouver des solutions aux problèmes de développement durable, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le développement économique et social. Ce Domaine de Programme vise à garantir que des écosystèmes sains et restaurés contribuent efficacement à relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement économique.

Le Programme est mis en œuvre grâce à l'action conjointe du Secrétariat (plus de 1 000 professionnels répartis dans plusieurs programmes thématiques mondiaux et neufs programmes régionaux), qui travaille avec les six Commissions de l'UICN, elles-mêmes composées de plus de 11 000 membres qui détiennent des connaissances essentielles pour la mise en œuvre du Programme. Dans le cadre de la Charte Un seul Programme, adoptée par le Conseil en mai 2011, les 1 231 Membres de l'UICN (États, gouvernements, ONG) ainsi que les Comités nationaux et régionaux contribuent au Programme de l'UICN lorsque celui-ci est aligné avec le leur.

Aperçu du Plan opérationnel

Le Plan opérationnel 2013-2016 de l'UICN définit la façon dont l'UICN opèrera et s'organisera afin de mettre en œuvre le Programme de l'UICN 2013-2016. Il identifie les ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires pour obtenir les résultats du Programme et mener à bien les opérations de l'Union. Le Plan opérationnel est un outil essentiel pour les responsables et le personnel du Secrétariat, les Présidents et les Comités directeurs des Commissions de l'UICN. Le Plan décrit les tâches à exécuter et les ressources à mobiliser, afin d'atteindre les étapes essentielles programmatiques, financières et organisationnelles et les résultats prévus pour 2016.

Le Plan inclut quatre éléments : 1) les étapes essentielles du Programme ; 2) le Plan financier ; 3) le développement de l'Union et 4) le Secrétariat[3] (voir schéma 1). Chacun possède un ensemble de résultats prévus pour la fin de la période quadriennale (2016) : Quels objectifs doivent être atteints d'ici à 2016 pour le Programme, le financement, l'Union en général et le Secrétariat ? Pour que chaque élément atteigne ses résultats en 2016, des étapes essentielles ont été définies, couvrant les principales activités et réalisations ainsi que leur période de réalisation. Pour le Plan financier, il s'agit des objectifs de collecte de fonds de l'UICN pour 2013-2016, comme souligné ci-dessous. Chaque élément de la planification précise également ce que le Secrétariat doit faire en 2012 pour être prêt dès le début de la période de mise en œuvre. Enfin, le Plan opérationnel 2013-2016 s'appuie sur un système de suivi des progrès annuels pour l'UICN, qui sera lancé en 2013.

[3] Les détails sont fournis en particulier pour la partie Secrétariat des éléments constitutifs de l'Union, puisque le Secrétariat est en dernier recours responsable, sous l'autorité du Conseil, de la préparation, du suivi et de la réalisation du Programme (Statuts de l'UICN, article 79)

	Résultat prévu 2016	Mise en œuvre 2013-16	Préparatifs 2012
Le Programme	Trois Domaines de Programme fournissent des résultats et des impacts	Repères pour les Domaines de Programme et les secteurs d'activités	Initiatives pour le développement du Programme
Le Plan financier	L'UICN dépend davantage du financement provenant d'accords-cadres et de programmes à moyen-terme	Application des quatre secteurs d'activités du modèle institutionnel	Priorités et stratégies pour la collecte de fonds
L'Union (Membres & éléments constitutifs	La niche est consolidée par le biais de la Charte Un seul Programme, avec la participation des Membres et des éléments constitutifs	Gouvernance plus stricte, davantage de Membres, activités communes impliquant les Membres et les éléments	Préparation d'un plan de développement de l'Union impliquant les Membres & les éléments constitutifs
Le Secrétariat	Un Secrétariat compétent et efficace soutient l'Union	Direction ; Compétences ; Communications; Efficacité ; Suivi	Mise en oeuvre d'une organisation efficace du Secrétariat

Schéma 1 : Les quatre éléments du Plan opérationnel 2013-2016

Les Plans opérationnel et financier appliquent le nouveau modèle institutionnel de l'UICN pour organiser le Secrétariat et mobiliser les ressources pour le Programme. Ce modèle institutionnel propose d'adapter les opérations de l'UICN en fonction des changements opérés dans le financement mondial et cherche à présenter les priorités du Programme de l'UICN afin de permettre à l'Union de collecter les ressources nécessaires. Un modèle institutionnel cible ce que les hommes et les partenaires valorisent tellement dans une organisation qu'ils sont prêt à payer pour cela, puis structure et développe l'organisation en conséquence. Les quatre secteurs d'activités correspondent aux principales réalisations de l'UICN : produits de connaissance phares ; résultats sur le terrain dans le domaine de la conservation de la biodiversité et des solutions basées sur la nature ; services pour la gouvernance et les politiques environnementales ; et une Union avec un pouvoir de rassemblement et une influence politique. On attend de la mise en œuvre du modèle institutionnel de l'UICN une organisation financièrement solide grâce à sa capacité à attirer un financement central non-affecté à des programmes sur plusieurs années, et à sa moindre dépendance vis-à-vis du financement affecté à des projets à court terme.

Tendances financières 2004-2012

L'UICN a trois principales sources de financement : les cotisations des Membres ; le financement central provenant d'accords-cadres ; et le financement affecté (à l'échelle mondiale et régionale) à des programmes et des projets. Le Schéma 2 montre les tendances du revenu de l'UICN, dont les principales caractéristiques sont la volatilité du revenu affecté, le déclin du financement central provenant d'accords-cadres et la contribution stable des cotisations des Membres.

Schéma 2 : Tendances du revenu de l'UICN 2004-2012, en millions CHF

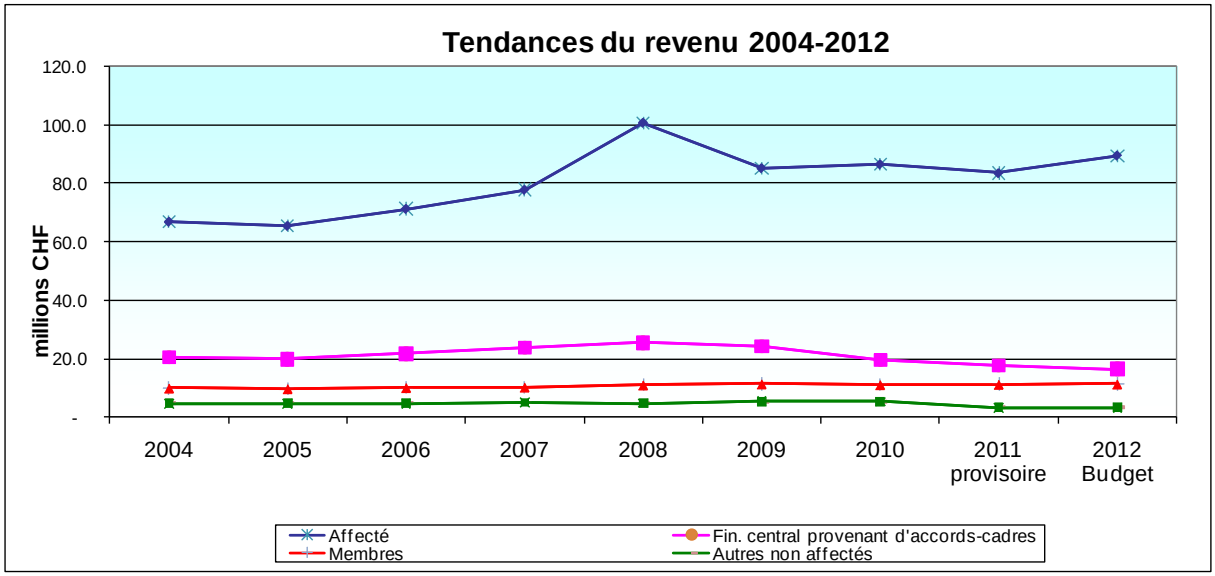

La courbe des cotisations des Membres montre une légère mais régulière augmentation sur la période, puisqu'elles passent de 10 millions CHF en 2004 à 11,4 millions CHF en 2012, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,5%.

Le financement provenant d'accords-cadres[4] a diminué, passant de 23,7 millions CHF en 2008 à une prévision de 16,5 millions CHF en 2012. Cette baisse fait suite à la récession économique mondiale de 2008/2009 qui a entraîné une baisse du niveau de financement non-affecté pour l'UICN. Les prévisions du financement prévisible provenant d'accords-cadres de l'aide publique au développement sont à la baisse, ou n'augmentent pas, pour la plupart des organisations intergouvernementales et multilatérales. Il s'agit pourtant d'un élément vital pour l'UICN, dont les fonctions centrales dépendent largement de ce revenu.

Le financement affecté est la part de revenu la plus volatile. Son niveau reflète l'attractivité des initiatives de programme pour les donateurs, le succès des appels de fonds de l'UICN et la capacité de l'UICN à réaliser le Programme. Globalement, l'aide publique au développement fournit environ 75% du total des ressources de l'UICN, alors que l'UICN absorbe moins de 0.1% du total des ressources de l'aide publique au développement –il y a donc encore de la marge pour préserver et accroître la part de l'UICN dans l'aide publique au développement.

Plan financier 2013-2016

Portée

Le Plan financier inclut le revenu et les dépenses du Secrétariat et la valeur estimée des contributions des six Commissions de l'UICN. Il n'existe actuellement pas de mécanisme en place pour estimer les contributions par programme des Membres et des autres éléments constitutifs de l'Union, mais la valeur de ces contributions pour le Programme de l'Union est appréciée et reconnue.

[4] Le financement provenant d'accords-cadres pour l'UICN est un engagement pluriannuel des gouvernements et des donateurs/partenaires privés qui n'est pas lié à des programmes ou projets particuliers.

Budget général

On peut estimer les besoins généraux pour les activités de Programme de l'UICN à des milliards… Cependant, le Plan financier doit prendre en compte la *capacité* de l'UICN à fournir des résultats de qualité, et refléter des *objectifs de collecte de fonds raisonnables et atteignables*.

Une évaluation du potentiel de collecte de fonds a été réalisée en appliquant les secteurs d'activités aux trois Domaines de Programme. Le tableau 1 applique les secteurs d'activités aux Domaines de Programme et présente des objectifs de collecte de fonds pour la période 2013-2016. Ces chiffres sont basés sur la capacité de l'UICN à maintenir et/ou à augmenter sa part de financement provenant de l'aide publique au développement.

Tableau 1 : Objectifs de planification du financement 2013-2016, total et par secteur d'activité (en millions CHF)

	Offrir des produits de connaissance	Fournir des résultats sur le terrain	Renforcer les politiques et la gouvernance	Engager et renforcer l'Union	Total
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Valoriser et conserver la nature	80	10	20	10	120
Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature	20	40	25	5	90
Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux	15	140	25	5	185
Soutenir la gouvernance et l'économie de l'Union	5	5	10	15	35
Soutien aux opérations et au Programme	23	37	15	7	82
Total	**143**	**232**	**95**	**42**	**512**
% du secteur d'activité par rapport au total	28%	45%	19%	8%	100%

La différence de taille entre les trois Domaines de Programme est significative. « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux » est le Domaine de Programme à la plus forte valeur financière et à la croissance la plus marquée, puisque ce Domaine implique plus d'opérations sur le terrain et correspond davantage aux priorités des donateurs de l'aide publique au développement. L'UICN possède une grande expérience dans le développement et la mise en œuvre de programmes dans le domaine de l'eau, de la foresterie, du milieu marin, etc., et s'appuiera sur ses succès dans ces domaines.

Le Domaine de Programme « Valoriser et conserver la nature » fait partie du travail central de l'UICN, néanmoins sa valeur financière générale est inférieure au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature », car il requiert davantage de connaissances et une grande partie de son rôle consiste à développer et à diffuser des produits de connaissance phares de l'UICN comme la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et la Base de données mondiale des aires protégées.

De même, « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature » est un Domaine de Programme essentiellement basé sur la connaissance et en cours d'exécution avec de nouveaux produits de connaissance phares tels que la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, la gouvernance des ressources naturelles et la dépendance des humains vis-à-vis de la nature. Ce Domaine de Programme aura donc une valeur financière inférieure sur la période 2013-2016.

Comparons maintenant les secteurs d'activités : « Fournir des résultats sur le terrain » est le plus important secteur d'un point de vue financier. En effet, il inclut une grande partie du travail réalisé au niveau régional. Il est financé essentiellement par l'aide publique au développement et possède une forte valeur financière, car il inclut des opérations de terrain canalisées par les Membres de l'UICN sur le terrain.

« Offrir des produits de connaissance » est le deuxième secteur d'activité en termes financiers. Il inclut des produits déjà existants comme la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et la Base de données mondiales des aires protégées, ainsi que des nouveaux produits de connaissance comme ceux mentionnés ci-dessus et qui sont encore dans leur phase de développement. Ce secteur d'activité est essentiellement géré par les Commissions et les Programmes mondiaux, surtout depuis le siège du Secrétariat de l'UICN. Il possède un élément de terrain moins important, donc une valeur financière générale moins importante.

« Renforcer les politiques et la gouvernance » possède une valeur financière inférieure aux deux précédents secteurs d'activités, puisqu'il aborde le développement des politiques et des capacités et l'exécution de la gouvernance dans le domaine de la biodiversité et du développement durable. Les sources de revenus proviendront diversement de l'aide publique au développement et de paiements publics et privés pour les services écosystémiques fournis par l'UICN ou ses Membres. L'offre de services aux Membres, aux organisations internationales et aux entreprises privées conditionne le financement. Ce sont des domaines relativement nouveaux pour l'UICN, et ce secteur d'activité prendra du temps à se construire.

Le secteur d'activité « Engager et renforcer l'Union » est le moins important des quatre en termes financiers. Il est principalement financé par les cotisations des Membres et par un autre financement central, car il est difficile de lever des fonds volontaires uniquement à destination de l'Union.

Le tableau 1 inclut également les coûts prévisionnels pour soutenir la gouvernance et le développement de l'Union, ainsi que les coûts des opérations et du soutien au programme.
« Soutenir la gouvernance et l'économie de l'Union » représente les coûts des services fournis aux Membres par le Secrétariat, notamment la contribution du Secrétariat aux coûts d'exploitation des Commissions, d'organisation du Congrès mondial de la nature et d'organisation des réunions du Conseil. Ces coûts sont essentiellement financés par les cotisations des Membres.

« Soutien aux opérations et au Programme » inclut le coût de l'infrastructure basique mondiale du Secrétariat ainsi que les fonctions mondiales liées par exemple aux relations avec les donateurs, aux communications, à la planification du programme, au suivi et à l'évaluation, à la gestion des connaissances et aux politiques mondiales. Les frais généraux directs liés à la mise en œuvre du Programme sont inclus dans chaque Domaine de Programme. Les sources de financement pour le Soutien aux opérations et au Programme sont principalement les cotisations des Membres et le revenu provenant d'accords-cadres. Le tableau 1 présente un aperçu sur quatre ans par Domaine de Programme et par secteur d'activité. Le Tableau 2 présente, pour la même période, les totaux pour chaque Domaine de Programme et les présente comme objectifs annuels.

Tableau 2 : Dépenses annuelles prévues pour les trois Domaines de Programmes, pour « Soutenir l'Union » et pour le « Soutien aux opérations et au Programme » (en millions CHF)

	2013	2014	2015	2016	2013-16
	Plan	Plan	Plan	Plan	Total
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Valoriser et conserver la nature	29	30	30	31	120
Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature	22	22	23	23	90
Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux	44	45	47	49	185
Soutenir la gouvernance et l'économie de l'Union	7	9	9	10	35
Soutien aux opérations et au Programme	19	20	21	22	82
Total	**121**	**126**	**130**	**135**	**512**
Soutien aux opérations et au Programme en %	16%	16%	16%	16%	16%
Croissance annuelle en %		4%	3%	4%	

Les dépenses annuelles totales prévues pour 2013 sont de 121 millions CHF, à comparer au budget 2012 (121 millions CHF) et aux dépenses réelles de 2011 (120 millions CHF). Une croissance annuelle d'environ 4% est prévue, ce qui est une estimation prudente. Celle-ci pourra en effet être plus élevée puisque de nouveaux produits sont mis au point ; de même, l'approche axée sur les domaines prioritaires pourra accroître les revenus.

L'objectif du « Soutien aux opérations et au Programme » est de 16% pendant toute la période, et les dépenses réelles varieront en fonction de la taille du Programme et du portefeuille de projets.

Revenu et dépenses

Les prévisions des *revenus et de dépenses affectés et non affectés* soutiennent les objectifs mondiaux pour le revenu et les dépenses, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : Revenus et dépenses affectés et non affectés, 2012-2016 (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Revenus non affectés								
Cotisations des Membres	11	11	11	11	11	12	12	12
Revenu provenant d'accords-cadres	19	22	18	17	18	18	19	20
Autres revenus non affectés	3	3	4	4	4	4	4	4
Total des revenus non affectés	**33**	**36**	**33**	**32**	**33**	**34**	**35**	**36**
Revenus affectés								
Revenu des Programmes/projets	88	83	84	88	88	92	95	99
Autre revenu affecté	4	3	1	1	1	1	1	1
Total des revenus affectés	**92**	**86**	**85**	**89**	**89**	**93**	**96**	**100**
Total des revenus	**125**	**122**	**118**	**121**	**122**	**127**	**131**	**136**
Dépenses								
Dépenses centrales	33	38	35	32	32	33	34	35
Dépenses des Programmes/projets	92	86	85	89	89	93	96	100
Total des dépenses	**125**	**124**	**120**	**121**	**121**	**126**	**130**	**135**
Excédent/déficit	**0**	**-2**	**-2**	**0**	**1**	**1**	**1**	**1**

Note : le résultat affiché pour 2011 est provisoire et non vérifié.

Cotisations des Membres

L'une des façons d'accroître les ressources de l'Union est d'augmenter le nombre de Membres et leurs contributions, comme le montrent les tableaux 4 et 5. Le nombre prévisionnel de Membres pour 2012-2016 est basé sur l'augmentation moyenne constatée sur la période 2009-2011, à part pour les organismes gouvernementaux où une plus forte augmentation est prévue. Le Congrès mondial de la nature de Jeju étudiera une proposition pour inclure les collectivités territoriales régionales et locales en tant que Membres. Si cette proposition était approuvée, nous aurions une augmentation significative du nombre de Membres dans cette Catégorie.

Tableau 4 : Nombre de Membres par catégorie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
Categorie	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**	**Nombre**
États	80	84	87	90	94	97	101	104
Organismes gouvernementaux	115	117	120	124	137	150	165	182
Organisations nationales non-gouvernementales	749	809	859	915	974	1,037	1,105	1,176
Organisations internationales non-gouvernementales	93	96	101	108	115	123	131	140
Affiliés	30	32	38	42	44	46	49	51
Total	**1,067**	**1,138**	**1,205**	**1,279**	**1,364**	**1,454**	**1,550**	**1,654**
Croissance		7%	6%	6%	7%	7%	7%	7%
Croissance sur la période intersessions				20%				21%

Sur la période 2009-2012, nous avons constaté une augmentation de 20% du nombre de Membres. Cependant, cela n'a pas entraîné une augmentation de la valeur des cotisations des Membres car une grande partie de ces nouveaux Membres sont des organisations nationales non-gouvernementales, dont la participation dans le total des cotisations est relativement faible. En outre, nous avons constaté une diminution du niveau moyen des cotisations des Membres dans les autres catégories. L'augmentation prévue de 5% des cotisations sur la période 2013-2016 prend en compte l'augmentation attendue du nombre de Membres et reflète les ajustements liés à l'inflation pour l'échelle des cotisations.

Tableau 5 : Cotisations des Membres par valeur (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
Categorie	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
États	9.5	9.3	9.4	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7
Organismes gouvernementaux	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9
Organisations nationales non-gouvernementales	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Organisations internationales non-gouvernementales	0.7	0.7	0.7	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1
Affiliés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total	**11.5**	**11.2**	**11.3**	**11.5**	**11.5**	**11.7**	**11.9**	**12.1**
Croissance		-3%	1%	2%	0%	2%	2%	2%
Croissance sur la période intersessions				0%				5%

Revenu provenant d'accords-cadres

Le financement issu d'accords-cadres est essentiel pour la performance de l'Union en tant qu'Union, et pour la réalisation du Programme de l'UICN. Il est fourni par les partenaires-cadres de l'UICN pour soutenir la réalisation du Programme de l'UICN. La majorité du revenu provenant d'accords-cadres actuel provient de l'aide publique au développement et son utilisation doit d'ailleurs respecter les règles générales de cette dernière.

Sur la période 2009-2011, nous avons constaté un déclin de 26% dans la valeur des revenus provenant d'accords-cadres, à imputer à la perte de trois grands donateurs gouvernementaux pendant cette période du fait de raisons financières internes. Cependant, chacun de ces grands donateurs a garanti à l'UICN qu'il continuerait à soutenir sa Mission et son Programme, et espère redevenir un grand donateur dès que sa situation économique s'améliorera. L'UICN ne s'attend pas à retrouver le niveau des revenus provenant d'accords-cadres d'il y a quatre ans, mais pense pouvoir renverser cette tendance à la baisse grâce à l'émergence de nouveaux partenaires-cadres potentiels. Ces nouveaux partenaires seront notamment sollicités pour garantir des fonds provenant de donateurs non-traditionnels. Trois nouveaux partenaires devraient nous rejoindre entre 2013 et 2016, et un partenaire dans l'incapacité de verser sa contribution en 2012 devrait nous rejoindre de nouveau début 2013. Les prévisions pour le revenu provenant d'accords-cadres partent du principe que tous les partenaires actuels maintiendront leurs contributions au niveau de 2012.

Tableau 6 : Revenu provenant d'accords-cadres (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
Nombre de partenaires	9	10	9	8	10	10	11	12
Valeur des contributions (en millions CHF)	22	20	18	17	18	18	19	20
Croissance annuelle		-9%	-10%	-6%	6%	0%	6%	5%
Croissance sur la période intersessions				-23%				11%

Revenu affecté

Le financement affecté devrait augmenter de 12% sur la période 2013-2016. Le financement affecté représente 95% du financement des trois Domaines de Programme. La partie relative à la collecte de fonds ci-après (page 18) présente l'approche adoptée pour collecter des fonds affectés.

Tableau 7 : Financement affecté (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Revenu des Programmes/projets	88	83	84	88	88	92	95	99
Autre revenu affecté	4	3	1	1	1	1	1	1
Total	**92**	**86**	**85**	**89**	**89**	**93**	**96**	**100**
Croissance annuelle		-7%	-1%	5%	0%	4%	3%	4%
Croissance sur la période intersessions				-3%				12%

Dépenses

Dépenses centrales

Les dépenses centrales sont alignées avec le revenu non affecté[5] (également appelé revenu central). Les dépenses centrales permettent de réaliser la Mission, la Vision et le Programme de l'UICN en finançant les capacités institutionnelles pour répondre aux objectifs statutaires et soutenir la réalisation du Programme.

[5] Le revenu non affecté comprend les cotisations des Membres, les revenus provenant d'accords-cadres et autres revenus non affectés divers.

Tableau 8 : Dépenses centrales (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Dépenses centrales	33	38	35	32	32	33	34	35
Croissance annuelle		15%	-8%	-9%	0%	3%	3%	3%
Croissance sur la période intersessions				-3%				9%

Le revenu central est réparti lors du processus de budgétisation annuel, conformément aux *Principes et Règles pour l'attribution du revenu central*. Voici les principaux domaines identifiés pour la répartition des fonds centraux :

- **Priorités stratégiques axées sur l'obtention des résultats des Programmes prioritaires**, et qui adhèrent à la Charte Un seul Programme en intégrant le travail des Membres, du Congrès mondial de la nature, du Conseil, des Comités nationaux et régionaux, des Commissions et du Secrétariat ;
- **Investissements stratégiques** dans des nouveaux domaines géographiques et thématiques ;
- **Fonctions relatives à l'économie et à la gouvernance de l'Union**, nécessaires pour coordonner la réalisation du Programme de l'UICN et offrir un soutien institutionnel ;
- **Fonctions de soutien et de réalisation du Programme** nécessaires pour la réalisation du Programme, notamment l'influence politique mondiale de l'UICN ;
- **Fonctions institutionnelles** nécessaires pour offrir un niveau basique d'infrastructure opérationnelle mondiale ;
- **Investissements dans toute l'organisation**, par exemple dans les technologies de l'information, qui profitent aux éléments constitutifs de l'Union et soutiennent la réalisation du Programme ;
- **Allocation de revenus aux Commissions** pour financer les coûts opérationnels et le renforcement des capacités ;
- **Obligations statutaires** comme le Congrès mondial de la nature.

Les investissements stratégiques prévus pour la période 2013-2016 incluent :

- Des investissements dans les capacités pour soutenir les nouveaux Domaines de Programmes, notamment des produits de connaissance phares comme *un cadre de gouvernance des ressources naturelles* et *une base de données mondiale sur la dépendance des humains vis-à-vis de la nature/la contribution de la nature dans les moyens d'existence des humains ;*
- La mise en place de systèmes de gestion de la connaissance, en insistant sur des applications qui facilitent le partage des connaissances et la collaboration au sein de l'Union ;
- La réalisation d'un système de planification des ressources administratives et d'information de gestion. Le lancement initial du système de planification des ressources administratives est prévu pour la fin 2013. Des améliorations et actualisations postérieures sont envisagées sur la période 2014-2016.

Dépenses des Programmes/projets

Le niveau prévu de dépenses des Programmes/projets (Tableau 9) suit les niveaux prévus de revenus affectés (voir Tableau 7). Les programmes et les projets restent le principal moyen pour l'UICN de réaliser ses résultats de Programme pour les trois Domaines de Programme.

Tableau 9 : Dépenses affectées (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Projets et autres dépenses affectées	92	86	85	89	89	93	96	100
Croissance annuelle		-7%	-1%	5%	0%	4%	3%	4%
Croissance sur la période intersessions				-3%				12%

Les dépenses devraient croître de 12% sur la période 2013-2016 et devraient être plus fortes dans les régions qui bénéficient le plus de l'aide publique au développement, puisque celle-ci représente 75% du financement de l'UICN. Le Programme devrait connaître une forte croissance en Afrique, notamment pour le secteur d'activité « Fournir des résultats sur le terrain », qui devrait compter pour environ un tiers de toutes les dépenses de l'UICN. Les dépenses en Méso-Amérique et Amérique du Sud ne devraient pas croître et pourraient même diminuer, car les donateurs de l'aide publique au développement réduisent leur niveau de financement envers les pays de ces régions. Les dépenses en Asie devraient rester stables, à environ 15% du total ; et les dépenses en Océanie et Asie de l'Ouest devraient connaître des augmentations modérées, car de nouveaux projets sont mis en œuvre.

Les dépenses des projets incluent les allocations de revenus attribuées aux Membres, aux Commissions, aux autres éléments constitutifs et aux partenaires de l'UICN impliqués dans la réalisation du Programme, lorsque ces fonds sont fournis par les donateurs et reçus par le Secrétariat.

Le tableau 10 montre les dépenses totales par catégorie. Les coûts de personnel et de conseil représentent 61% de l'ensemble des coûts. Aucun changement important dans la composition des effectifs ou les niveaux salariaux n'est envisagé. Les employés chargés de mettre en œuvre des projets ont en général un contrat à court-terme, ce qui autorise une flexibilité dans la structure des coûts et permet de gérer les coûts de personnel lorsque le portefeuille de projets diminue. Les coûts liés aux déplacements et aux communications devraient diminuer et passer de 9 à 7% sur la période 2013-2016 grâce aux technologies de l'information et à la mise en place de réunions virtuelles.

Tableau 10 : Dépenses totales par catégorie (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réel	Réel	Réel	Budget	Plan	Plan	Plan	Plan
Catégorie de dépenses	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Coûts de personnel et de conseil	76	75	73	74	74	77	80	83
Déplacements et communications	14	12	11	11	10	10	10	10
Dépenses administratives générales	6	8	8	8	8	8	8	8
Autres coûts d'exploitation	12	14	12	11	12	12	13	13
Prêts aux partenaires	17	15	16	17	17	19	19	21
Total	**125**	**124**	**120**	**121**	**121**	**126**	**130**	**135**

Contributions des Commissions

Le Plan financier reconnaît également la valeur du travail réalisé par les différents éléments constitutifs de l'Union, et notamment ses Commissions. Le Tableau 11 montre les estimations relatives aux contributions de chacune des six Commissions dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2013-2016 sur la période quadriennale. La valeur du travail des Commissions est basée sur une estimation du nombre de jours de travail bénévole fourni par les membres des Commissions, en utilisant une valeur standard de 1 000 CHF par personne et par jour, plus toutes les contributions en nature pouvant être reçues directement par les Commissions. La valeur standard de 1 000 CHF par jour inclut la valeur des services professionnels fournis par l'employeur du bénévole ou l'organisation hôte.

Tableau 11 : Valeur estimée des contributions des Commissions dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2013-2016 (millions CHF)

Domaine de Programme	Commission de l'éduction et de la communication	Commission mondiale des aires protégées	Commission du droit de l'environnement	Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	Commission de la sauvegarde des espèces	Commission de la gestion des écosystèmes	Total 2013-16
Valoriser et conserver la nature	6	28	2	51	290	6	383
Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature	8	21	3	51	36	3	122
Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux	6	21	1	51	21	6	106
Total, 2013-16	**20**	**70**	**6**	**153**	**347**	**15**	**611**

Les contributions ci-dessus sont des estimations, et doivent uniquement être considérées comme indicatives puisque l'UICN ne possède pas de méthodologie fiable permettant de mesurer la participation des Commissions dans le Programme. La Commission de la sauvegarde des espèces fournit la contribution la plus élevée, ce à quoi l'on peut s'attendre au vu de son nombre de membres et de ses différents sous-groupes, et de sa contribution à la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. La valeur totale du travail de la Commission est, d'après les estimations, légèrement supérieure à la valeur du revenu/dépenses par le Secrétariat. Cela démontre clairement la valeur des Commissions dans la réalisation du Programme de l'UICN.

Bilan

Le tableau 12 montre le bilan prévisionnel au début et à la fin de la période 2013-2016. Les principales variables du bilan sont les liquidités et le solde des projets affectés. Celles-ci devraient augmenter sur cette période quadriennale, reflétant ainsi le renforcement du portefeuille de projets. La baisse des actifs immobilisés reflète la dépréciation du bâtiment du siège, qui n'est que partiellement compensée par les rénovations prévues. Le déclin de la valeur des prêts et du revenu différé à long-terme illustre les prévisions de remboursements du prêt pour l'agrandissement du bâtiment du siège. Enfin, l'augmentation des réserves traduit un excédent prévisionnel d'1 million CHF pour chacune des quatre années.

Tableau 12 : Bilan prévisionnel (en millions CHF)

	2012	2016			2012	2016
	Prévision	Plan			Prévision	Plan
	millions CHF	millions CHF			millions CHF	millions CHF
Actif courant				**Passif courant**		
Liquidités et dépôts à court-terme	42	50		Solde net sur les accords de projets	45	50
Investissements	10	10		Revenu différé	2	2
Autres créances	9	9		Autres passifs	6	6
				Provisions	3	3
Total actif courant	**61**	**69**		**Total passif courant**	**56**	**61**
Actif non-courant				**Passif non-courant**		
Actif immobilisé	38	36		Revenu différé	22	19
Actif incorporel	3	2		Prêt pour le bâtiment	10	9
Total actif non-courant	**41**	**38**		**Total passif non-courant**	**32**	**28**
				Réserves	**14**	**18**
Total actif	**102**	**107**		**Total passif & réserves**	**102**	**107**

Réserves

Le Tableau 13 ci-dessous montre les mouvements réels des réserves jusqu'au 31 décembre 2011, et les mouvements prévisionnels jusqu'au 31 décembre 2016. Les réserves ont décru de 17,6 millions

CHF début 2009 à 13,8 millions CHF (chiffre prévisionnel) fin 2012. Au cours de la période 2013-2016, les réserves devraient cependant augmenter de 4 millions de CHF du fait d'un excédent budgétaire de 1 million CHF chaque année.

Tableau 13 : Réserves (en millions CHF)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF
Solde au 1er janvier	17.6	19.2	16.8	13.9	13.8	15.1	16.4	17.7
Exécdent/ déficit	0.0	-2.4	-2.4	0.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres mouvements de réserves	1.6	0.0	-0.5	-0.1	0.3	0.3	0.3	-0.9
Solde au 31 décembre	**19.2**	**16.8**	**13.9**	**13.8**	**15.1**	**16.4**	**17.7**	**17.8**

Note : les autres mouvements de réserves représentent les allocations de réserve destinées au Congrès mondial de la nature et les prélèvements qui y sont liés.

Suivi

La performance du Plan financier sera mesurée annuellement grâce au Cadre de suivi des progrès annuels, mis au point par le Secrétariat et approuvé par le Conseil. Les principaux indicateurs de ce cadre pertinents pour le Plan financier sont :

Réalisation des objectifs de financement :

- Progrès sur le financement central provenant des donateurs existants et de nouveaux donateurs
- Progrès sur le financement de chaque secteur d'activité

Mise en œuvre de la Charte Un seul Programme :

- Évaluation du pourcentage et de la valeur du travail fourni avec et par les Membres et chaque élément constitutif de l'Union

Performance par les unités de Secrétariat :

- Performance financière des unités du Secrétariat
- Succès des collectes de fonds par les unités programmatiques du Secrétariat

Risques financiers

Les principaux risques financiers inhérents au Plan financier sont :

1. Le défaut de paiement des cotisations des Membres

Il est peu probable qu'un nombre important de Membres quitte l'UICN pendant la période 2013-2016, bien qu'il existe un risque de défaut de paiement des cotisations de la part de Membres actuels, notamment des États connaissant une récession économique. *Mesures de prévoyance* : une provision annuelle est actuellement incluse dans le budget annuel. Elle sera maintenue.

2. Les objectifs liés au revenu provenant d'accords-cadres ne sont pas atteints

Le Plan prévoit une augmentation du nombre de partenaires-cadres et part du principe que les partenaires actuels resteront et ne diminueront pas leurs contributions. Les contributions provenant d'accords-cadres sont déterminées pour des périodes fixes allant d'un à quatre ans. Le risque est plus élevé lorsque les accords vont bientôt expirer et qu'il faut les renégocier. Le risque existe également que certains partenaires-cadres décident d'attribuer des fonds à des secteurs thématiques et géographiques, entraînant ainsi une réduction du financement non affecté. *Mesures de prévoyance* : les accords-cadres actuels seront renégociés longtemps avant leur expiration. Les mécanismes de tarification et de répartition des coûts seront améliorés afin que les programmes et les projets portent l'ensemble du coût de mise en œuvre.

3. Les objectifs liés au revenu affecté ne sont pas atteints

Le Plan Financier est basé sur le Programme 2013-2016 et le nouveau modèle institutionnel. Pour les fonds affectés, le succès de l'appel de fonds dépendra de la capacité à démontrer la valeur ajoutée

du Programme, et à convaincre les donateurs de la capacité de l'UICN à fournir les résultats du Programme. Il dépendra également de l'application réussie du nouveau modèle institutionnel. Cela inclut de collecter des fonds pour le troisième secteur d'activité (Renforcer les politiques et la gouvernance) par l'offre de services – une approche encore nouvelle et inédite pour l'UICN. *Mesures de prévoyance :* une stratégie d'appel de fonds avec des priorités claires et renforçant le nouveau modèle institutionnel est actuellement mise en œuvre. Dans l'éventualité où le revenu déclinerait, il serait nécessaire d'établir des priorités par activité et de réduire les dépenses sans que cela n'ait un effet négatif sur la capacité à fournir des résultats dans les domaines prioritaires mondiaux. Une approche flexible vis-à-vis du personnel sera adoptée ce qui permettra, dans l'éventualité où les objectifs liés au revenu affecté n'étaient pas atteints, de réduire les effectifs.

4. Les objectifs liés à la mise en œuvre du projet/Programme ne sont pas atteints
Il est essentiel que les projets et les programmes soient mis en œuvre dans les délais et les budgets impartis, et dans le respect des plus hautes normes de qualité. Dans le cas contraire, la confiance des donateurs serait ébranlée, ce qui réduirait le financement affecté. *Mesures de prévoyance :* un système d'approbation de projet a été mis en place pour garantir la qualité du projet lors de la phase de planification. Le suivi de la mise en œuvre du projet sera amélioré, ce qui permettra d'identifier les projets qui ne sont pas « sur la bonne voie » et de prendre des actions correctives.

5. Un dépassement budgétaire des dépenses
Pour adhérer au Plan financier, un strict contrôle des dépenses est exigé. L'UICN est une organisation mondiale possédant une vaste infrastructure et réalisant toute une gamme d'activités qui possèdent toutes des risques. *Mesures de prévoyance :* un contrôle budgétaire sera exercé grâce à une amélioration des rapports financiers et à une prise de décision proactive. Le système de planification des ressources administratives, une fois achevé, améliorera l'information financière et favorisera un environnement de contrôle.

6. Des pertes de change importantes
L'UICN reçoit et dépense de l'argent dans de nombreuses devises. L'exposition au risque de change est donc un risque opérationnel inhérent. *Mesures de prévoyance :* une politique d'investissement et de gestion des liquidités a été mise en œuvre en 2011, afin d'optimiser le niveau de devises détenues et de réduire les risques inhérents grâce à l'utilisation d'instruments de couverture.

Plan de collecte de fonds

Au cours de la période 2009-2012, nous avons constaté un déclin du revenu total, qui est passé de 125 millions CHF en 2009 à une prévision de 121 millions CHF en 2012. Historiquement, la principale source de financement de l'UICN est l'aide publique au développement – un revenu provenant d'institutions bilatérales et multilatérales. Le revenu issu des institutions bilatérales (gouvernements) est de loin la plus importante source de financement, puisqu'il représente en moyenne 64% du revenu annuel au cours des cinq dernières années, alors que le revenu des institutions multilatérales représente en moyenne 15% du revenu annuel. Bien que le revenu provenant des fondations reste faible par rapport au revenu issu de l'aide publique au développement, la tendance est positive, puisque ce revenu représente 8% du revenu annuel de l'UICN pour ces dernières années. Les accords de parrainage et de licence ainsi que le soutien en nature du secteur privé restent la source de financement la plus faible, avec 2% du revenu annuel total.

Le Plan financier 2013-2016 table sur une croissance limitée du revenu, qui passera de 122 millions CHF en 2013 à 136 millions CHF en 2016. Le nouveau modèle institutionnel présente le travail de l'UICN en quatre secteurs d'activités. La section suivante résume les secteurs d'activité et les sources

de financement – un modèle que l'UICN poursuivra activement pour garantir la viabilité financière de ceux-ci.

Fournir des produits de connaissance

Ce secteur d'activité est axé sur le développement et la diffusion de produits de connaissance sélectionnés d'envergure mondiale. L'UICN renforcera les produits de connaissance actuels et en diffusera de nouveaux. Les sources de financement des produits de connaissance sont variées (voir tableau 14). La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées par exemple a bénéficié de plusieurs sources de financement, entre autres des fondations, des organisations internationales non-gouvernementales (notamment des Membres de l'UICN), des gouvernements, et même une petite contribution du secteur privé. Le financement des Catégories et données mondiales sur les aires protégées a été largement assuré par l'aide publique au développement. En revanche, la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes, lancée en 2011, est entièrement financée par des fondations. Enfin, tous les produits de connaissance ont également reçu d'importantes contributions en nature des Commissions de l'UICN.

Tableau 14 : Principaux produits de connaissance et leurs principales sources de financement

Principaux produits de connaissance	Principales sources de financement
Liste rouge de l'UICN des espèces menacées	Fondations, gouvernements hors aide publique au développement, organisations internationales non-gouvernementales
Liste rouge de l'UICN des écosystèmes	Fondations, aide publique au développement
Zones clés de la biodiversité	Aide publique au développement
Base de données mondiale sur les aires protégées, y compris la Liste verte des aires protégées	Fondations, organisations internationales non-gouvernementales, secteur privé, aide publique au développement
Produits du patrimoine mondial de l'humanité – État du patrimoine mondial de l'humanité	Fondations, organisations internationales non-gouvernementales
Cadre de gouvernance des ressources naturelles	Aide publique au développement
Étude sur la dépendance des humains vis-à-vis de la nature	Aide publique au développement, fondations
Autres produits de connaissance actuels et futurs, notamment les principes et les outils pour fournir des solutions basées sur la nature	Aide publique au développement, fondations, Conseils scientifiques

Au cours de la période 2013-2016, l'objectif financier pour les produits de connaissance est de 143 millions CHF. Pour atteindre cet objectif, l'UICN cherchera à renforcer ses engagements avec les donateurs qui financent déjà les produits de connaissance de l'UICN, et aura une démarche active de collecte de fonds afin d'accroître le soutien des fondations, des institutions multilatérales et du secteur privé. Il est prévu que 60% du revenu à destination des produits de connaissance soit issu de l'aide publique au développement, 15% des fondations, 5% des organisations non gouvernementales (y compris les Membres), 5% des gouvernements hors aide publique au développement et enfin 5% du secteur privé. Les fonds issus des cotisations des Membres (10%) seront utilisés pour l'ensemble des produits de connaissance de l'UICN.

Fournir des résultats sur le terrain

Le travail de l'UICN sur le terrain est financé par de nombreuses sources, néanmoins sa principale source de financement reste l'aide publique au développement provenant d'institutions bilatérales et multilatérales (tableau 15). Au cours de la période 2013-2016, l'UICN soulignera et démontrera l'incidence de son travail sur le terrain dans le domaine de la conservation de la biodiversité et l'utilisation de solutions basées sur la nature, de façon directe ou indirecte. L'UICN admet que sa part dans l'aide publique au développement reste basse. Partant du principe que celle-ci se focalisera davantage sur des thèmes comme les changements climatiques et l'environnement, ou encore la perception de la biodiversité comme bien public mondial, l'UICN croit qu'il est possible d'accroître sa part au sein de l'aide publique au développement pour des initiatives ciblées sur le terrain. À cet égard, il sera nécessaire de mettre en place un quadrillage attentif des priorités thématiques et géographiques.

L'UICN se focalisera sur la mise en œuvre d'initiatives mondiales sur l'eau et la sécurité alimentaire, le secteur forestier, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction des risques de catastrophes, les océans, les zones côtières, les îles et les zones arides, et cherchera également à transformer les incidences de l'activité économique sur la biodiversité. L'objectif financier pour ce secteur d'activité sur la période 2013-2016 est de 232 millions CHF. En prenant en compte les tendances historiques des revenus pour le travail de l'UICN sur le terrain, ainsi que l'intérêt continu des donateurs pour les résultats sur le terrain, l'UICN prévoit que 78% du revenu pour ce secteur d'activité provienne de l'aide publique au développement (par des canaux bilatéraux et multilatéraux), 5% des fondations, 5% du secteur privé et 2% des cotisations des Membres.

Tableau 15 : Principaux programmes axés sur les résultats et leurs principales sources de financement

Principaux programmes	Principales sources de financement
Programmes intégrés axés sur la conservation de la biodiversité, incluant la mise en œuvre de Plans d'action pour la conservation des espèces	Fondations, secteur privé, cotisations des Membres
Programmes intégrés offrant une gouvernance efficace et équitable, incluant la gestion des écosystèmes, des aires protégées et des biens du patrimoine mondial	Aide publique au développement, fondations, cotisations des Membres
Programmes intégrés offrant des solutions basées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques, améliorer la sécurité alimentaire et l'économie dans les bassins versants, les paysages forestiers, les terres arides et les paysages côtiers et marins	Aide publique au développement, cotisations des Membres

Renforcer les politiques et la gouvernance

Ce secteur d'activité met davantage l'accent sur l'application de l'expertise de l'UICN dans les sciences, les technologies et les compétences en rapport afin de résoudre les problèmes de gouvernance environnementale, en proposant ainsi une expertise aux donateurs actuels ou potentiels et aux Membres pour un certain prix ou un partage des coûts. Le modèle institutionnel de l'UICN souligne quatre éléments relatifs aux politiques et à la gouvernance environnementales possédant un potentiel commercial : 1) la mise en œuvre de politiques ; 2) le renforcement des capacités, surtout des Membres de l'UICN ; 3) la mise en place de services et de fonctions pour la gouvernance environnementale ; et 4) l'utilisation de l'UICN comme centre d'innovation.

L'objectif financier de ce secteur d'activité pour la période 2013-2016 est de 95 millions CHF. Traditionnellement, l'UICN ne cherchait pas à « commercialiser » son rôle politique et de gouvernance. L'UICN doit donc adopter une nouvelle approche ciblée pour garantir l'équilibre de sa base de financement pour ce secteur d'activité. Il est prévu que le financement s'appuie sur plusieurs cotisations payées pour des services précis, provenant de l'aide publique au développement (institutions bilatérales et multilatérales, 60%), des cotisations des Membres (20%), des organisations non-gouvernementales (10%), du secteur privé (5%) et de gouvernements hors aide publique au développement (5%). Les principaux programmes seront mis en œuvre conformément à l'application du modèle institutionnel, par le biais d'un projet de développement commercial qui sera lancé par la Directrice générale.

Engager et renforcer l'Union

Ce secteur d'activité se concentrera sur la capacité de l'UICN à rassembler et à influencer les politiques et les actions dans le domaine de la conservation de la nature et le développement durable. L'objectif financier pour ce secteur d'activité sur la période 2013-2016 est de 42 millions CHF. Le travail de l'UICN sur l'engagement de l'Union sera diversement financé : par les cotisations des Membres (25%), les organismes multilatéraux et les gouvernements au titre de l'aide publique au développement (40%), les fondations (25%), les gouvernements hors aide publique au développement (5%) et les organismes caritatifs privés (5%).

Le tableau 16 résume les contributions prévues en fonction des différentes sources de financement. Des augmentations modestes sont attendues quant au financement des fondations et du secteur privé.

Tableau 16 : Revenu total par source de financement (en millions CHF)

	2011	2012	2012		2013	2014	2015	2016	2013-16	2013-16
	millions CHF	millions CHF	%		millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	millions CHF	%
Cotisations des Membres	11	11	9%		11	12	12	12	47	9%
Gouvernements et org. multilatéraux	80	90	74%		85	88	91	95	359	70%
Organisations non-gouvernementales	7	7	6%		4	4	4	4	16	3%
Fondations	8	9	7%		16	17	17	18	68	13%
Secteur privé (incluant les contributions individuelles)	3	3	2%		6	6	7	7	26	5%
Autres	1	1	1%		-	-	-	-	-	0%
Total	**110**	**121**	**100%**		**122**	**127**	**131**	**136**	**516**	**100%**

Les priorités de collecte de fonds pour 2012

L'UICN devra concentrer une grande partie de ses efforts de collecte de fonds à garantir le renouvellement de huit de ses neuf Accords-cadres avant la fin 2012. Leur échéance correspond aux Programmes quadriennaux de l'UICN. Le renouvellement de ces accords sera crucial pour la mise en œuvre et la réalisation du Programme de l'UICN 2013-2016. Outre la renégociation des Accords-cadres, l'UICN recherche un financement anticipé, essentiellement auprès des partenaires de l'aide publique au développement et des fondations, pour les priorités suivantes :

- Lancement d'un programme, qui garantisse l'intégration et le croisement des données sur les espèces, les écosystèmes, les zones clés de la biodiversité et les aires protégées, afin de divulguer l'information sur la gestion efficace des paysages terrestres et marins.
- Lancement d'un programme, axé sur la mise en œuvre et l'application d'une norme mondialement acceptée pour identifier et conserver les zones les plus importantes pour la biodiversité, en établissant notamment des aires protégées ;

- Préparation d'un cadre de gouvernance des ressources naturelles, qui s'appuiera sur l'expérience de l'UICN et d'autres institutions, et sur des essais pilotes.
- Compilation et analyse de données pour la création d'une base de données mondiale sur la dépendance des humains vis-à-vis de la nature et/ou des ressources naturelles, et sur la contribution de la nature aux moyens d'existence des populations.
- Mise au point de programmes pour exécuter et essayer en phase pilote des solutions basées sur la nature qui promeuvent la conservation et la restauration des paysages terrestres et marins pour favoriser les moyens d'existence et le développement durable dans tous les biomes.
- Lancement de programmes axés sur l'application des politiques par le biais du renforcement des capacités, pour permettre la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, avec notamment la réalisation des Objectifs d'Aichi et l'introduction de solutions basées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre des négociations actuelles de la CCNUCC.
- Finalisation de la spécification de la contribution de l'UICN à la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Conclusion

Ce Plan financier a été rédigé alors que le monde connaît des bouleversements sans précédent et que de nombreux pays comptant parmi les donateurs traditionnels de l'UICN vivent une profonde crise économique. Cependant, la Vision de l'UICN, celle *d'un monde juste qui valorise et conserve la nature*, où des écosystèmes sains apportent une solution aux grands défis mondiaux, n'a jamais été aussi pertinente.

La Directrice générale et le Secrétariat de l'UICN s'engagent à faire tout leur possible pour atteindre les objectifs fixés dans ce Plan financier et le Programme 2013-2016, soutenus par un modèle institutionnel inédit pour l'UICN. Pour la première fois, le Plan financier inclut une évaluation de la contribution des Commissions dans la réalisation du Programme, ce qui démontre clairement l'importance et la signification de celles-ci en termes financiers. L'exécution du Programme ne réussira que grâce aux efforts conjoints des Membres et de tous les éléments constitutifs de l'Union, rassemblés dans une volonté de mobilisation des ressources et de collecte de fonds, dans l'esprit de la Charte Un seul Programme.

Hypothèse supplémentaires

Taux de change
Les taux de change suivants ont été utilisés pour traduire les montants en devises étrangères en francs suisses (CHF) pour la période 2012-2016 :

1 USD = 0.85 CHF
1 EUR =1.20 CHF
1 CAD =0.86 CHF
1 DKK =0.16 CHF
1 NOK = 0.16 CHF
1 SEK = 0.13 CHF

Inflation
Aucun ajustement n'a été fait pour prendre en compte une inflation potentielle. Le taux d'inflation en Suisse en février 2012 était de -0,9% (Indice suisse des prix à la consommation).

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Nomination des vérificateurs aux comptes de l'UICN 2013-2016

Origine : Conseil de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à prendre en considération la recommandation du Conseil de l'UICN et à nommer les vérificateurs aux comptes de l'UICN pour la période 2013-2016.

PROJET DE MOTION

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

sur recommandation du Conseil de l'UICN,

nomme PricewaterhouseCoopers vérificateurs aux comptes de l'UICN pour les années 2013-2016.

NOTE EXPLICATIVE

Par la décision C/78/36 prise lors de sa 78e réunion, le Conseil, sur recommandation du Comité des finances et audit, a approuvé la nomination de PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs aux comptes de l'UICN pour les années 2013 à 2016, et a recommandé que le Congrès confirme cette nomination.

Les vérificateurs aux comptes actuels de l'UICN, Deloitte, ont été nommés en 2000. Avec le contrôle des rapports financiers pour 2012, ils auront fourni leurs services à l'UICN pendant 12 années. Etant donnée la longueur des services fournis par Deloitte, et en accord avec les meilleures pratiques, le Conseil a décidé de soumettre à appel d'offre la vérification des rapports financiers statutaires de l'UICN (décision C/76/14). Le Conseil a nommé un comité de sélection pour superviser le processus d'appel d'offre.

Celui-ci a débouché sur la recommandation par le comité de sélection au Conseil de nommer PricewaterhouseCoopers vérificateurs aux comptes de l'UICN pour les années 2013-2016. Cette recommandation repose sur les qualités techniques de leur proposition et sur la compétitivité de l'offre.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Demande de révision et d'amendement des Statuts, Règles de procédure et Règlement de l'UICN auprès du Conseil 2013-2016 afin d'améliorer l'efficacité des procédures et des délais, pour application dès les préparatifs du Congrès 2016

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire relative à la « Demande de révision et d'amendement des Statuts, Règles de procédure et Règlement de l'UICN auprès du Conseil 2013-2016 afin d'améliorer l'efficacité des procédures et des délais, pour application dès les préparatifs du Congrès 2016 ».

MOTION PROVISOIRE

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Considérant que les Statuts et Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et le Règlement de l'UICN actuels établissent de nombreux délais et procédures, notamment pour la préparation du Congrès mondial de la nature, mais que ceux-ci ont besoin d'être actualisés pour rester en phase avec les moyens de communication contemporains et les exigences de transparence permettant aux Membres de l'UICN d'être impliqués plus efficacement dans le travail de l'UICN par les moyens de communication électroniques ;

Demande au Conseil nouvellement élu de :

1) Réviser les procédures et les délais des Statuts et Règles de procédures du Congrès mondial de la nature et du Règlement de l'UICN ;
2) Proposer des amendements afin d'améliorer la clarté, la cohérence et l'efficacité des procédures et des délais ; et
3) Soumettre ces amendements aux Membres de l'UICN pour approbation par vote électronique, et pour application dès les préparatifs du Congrès mondial de la nature 2016.

NOTE EXPLICATIVE

À la lumière de son expérience lors de la période quadriennale 2009-2012, le Conseil a jugé nécessaire d'améliorer la simplicité, la cohérence et la transparence de plusieurs délais et procédures, notamment ceux liés aux préparatifs du Congrès – mis en place du temps où les documents de Congrès étaient envoyés par courrier. Le Conseil demande donc le soutien des Membres afin que le Conseil nouvellement élu prépare des amendements à ce sujet, et les soumette aux Membres pour approbation par vote électronique en 2013 ou 2014, afin que les procédures et délais révisés s'appliquent aux préparatifs du Congrès 2016.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendements aux Statuts et au Règlement de l'UICN : Amélioration de l'efficacité du Conseil de l'UICN

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire relative à la « Proposition d'amendements aux Statuts et au Règlement de l'UICN : amélioration de l'efficacité du Conseil de l'UICN ».

MOTION PROVISOIRE

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Adopte les amendements suivants aux Statuts de l'UICN (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

i) Au-dessus de l'article 37 des Statuts de l'UICN, ajouter le sous-titre : ***Responsabilités et rôle***

ii) Dans l'article 37 des Statuts de l'UICN, numéroter le texte existant en tant que paragraphe (a) et insérer un nouveau paragraphe (b) comme suit :

(a) Sous réserve de l'autorité du Congrès mondial, le Conseil est responsable de la surveillance et du contrôle général de toutes les affaires de l'UICN.
(b) Le rôle du Conseil, outre les fonctions spécifiques décrites dans l'article 46 et dans d'autres dispositions des présents Statuts, est de :
i) Décider de la direction stratégique et de l'orientation politique du travail de l'Union ;
ii) Offrir une surveillance et des conseils sur la performance des composantes de l'Union dans son ensemble, et de la Directrice générale en particulier, en encourageant la cohérence parmi ses parties constituantes ;
iii) Remplir ses responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union et leur rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de l'Union ; et
iv) Encourager la Directrice générale à communiquer sur les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN auprès de la communauté mondiale.

Adopte l'amendement suivant au Règlement de l'UICN : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

Amendement de l'article 48 du Règlement en insérant un nouveau paragraphe (b) et en numérotant les paragraphes suivants comme suit :

(b) Les membres du Conseil doivent entretenir une relation réelle avec la Directrice générale et, par son intermédiaire, avec le personnel du Secrétariat afin de travailler pour le même objectif, en préconisant la clarté et le respect de l'autorité et des responsabilités du Conseil et de la Directrice générale, respectivement, et en respectant les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

MEMORANDUM EXPLICATIF

Le Conseil de l'UICN a cherché, lors du plan quadriennal 2009-2012, à renforcer son efficacité et à améliorer l'axe de son travail afin d'assumer ses responsabilités relatives à la surveillance et au

contrôle général des affaires de l'UICN, tel que préconisé dans l'article 37 des Statuts de l'UICN. Il a ainsi identifié et axé son travail sur quatre rôles principaux, qui mettent en œuvre cette responsabilité et reflètent les pratiques pour une bonne gouvernance. Il a par ailleurs clarifié la relation entre le Conseil et la Directrice générale/le Secrétariat afin d'améliorer la fluidité du fonctionnement des affaires de l'Union. Le Conseil propose d'établir ses principaux rôles et relations afin de clarifier les Statuts et le Règlement de l'UICN.

Outre les responsabilités générales du Conseil, les Statuts spécifient les fonctions du Conseil de façon détaillée dans une liste de 17 (dix-sept) points dans l'article 46. L'article 48 du Règlement décrit par ailleurs les « devoirs des Membres du Conseil ». Le Conseil a trouvé utile de garantir et de travailler vers une compréhension claire de la relation essentielle qu'il entretient avec le Secrétariat par le biais de la Directrice générale. Il propose donc, pour clarification, un amendement à l'article 48 du Règlement.

Le Conseil estime que les propositions d'amendement de l'article 37 des Statuts et de l'article 48 du Règlement amélioreraient la compréhension du rôle du Conseil au sein et en dehors du Conseil, et améliorerait ainsi son efficacité en tant que plus haute instance dirigeante de l'UICN entre les séances du Congrès mondial de la nature.

Il est proposé d'insérer une simple déclaration supplémentaire aux rôles du Conseil dans l'article 37 des Statuts, en laissant le texte actuel des articles 37 et 46 des Statuts inchangé.

Le terme « rôle » a été choisi afin de ne diminuer ou de ne changer en aucune façon les connotations juridiques existantes de la « responsabilité » (article 37 actuel) et des « fonctions » (article 46) du Conseil. À l'inverse, la description proposée des rôles du Conseil n'ajoute aucune nouvelle autorité statutaire que le Conseil n'ait pas déjà dans les Statuts actuels.

Il est également proposé d'insérer dans l'article 48 du Règlement une simple déclaration portant sur les attentes mutuelles dans la relation entre le Conseil et la Directrice générale.

L'adoption et la mise en œuvre de ces amendements n'étendent ni ne réduisent l'autorité statutaire existante du Conseil ou de la Directrice générale, et ne sont d'ailleurs pas destinés à cela. Par ailleurs, elles ne requièrent aucune nouvelle action particulière par les Membres ou les composantes de l'Union, et n'incluent pas non plus de nouvelles implications financières ou la mobilisation d'autres ressources.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : Permettre au Conseil de réviser et d'actualiser, lorsque nécessaire, la composition des Comités directeurs des Commissions de l'UICN à mi-parcours de la période quadriennale

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire concernant la « Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : Permettre au Conseil de réviser et d'actualiser, lorsque nécessaire, la composition des Comités directeurs des Commissions de l'UICN à mi-parcours de la période quadriennale ».

MOTION PROVISOIRE

Le Conseil mondial de la nature de l'UICN :

Adopte l'amendement suivant aux Statuts de l'UICN :

Amendement de l'article 46(l) des Statuts de l'UICN comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

> Les fonctions du Conseil sont, entre autres :
> […]
> (l) nommer un Président adjoint et un Comité directeur pour chaque Commission, sur proposition du Président de la Commission concernée *et confirmer ou modifier le cas échéant, sur proposition du Président de la Commission, la composition du Comité directeur avant la fin de la deuxième année civile complète suivant le Congrès ;*

Adopte l'amendement suivant au Règlement de l'UICN :

Insertion d'un nouvel article 73bis au Règlement comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

> *Avant la fin de la deuxième année civile complète suivant le Congrès, le Président de chaque Commission, en consultation avec le Comité directeur de la Commission, confirmera au Conseil la composition du Comité directeur ou proposera de modifier ses membres, conformément à la proposition du Président.*

MEMORANDUM EXPLICATIF

Le Conseil propose au Congrès d'être mandaté pour confirmer ou modifier la composition des Comités directeurs des Commissions tous les deux ans, sur proposition du Président de la Commission concernée et conformément au nouvel article 73bis du Règlement, afin de garantir que les membres du Comité directeur de chaque Commission restent actuels et répondent aux besoins de la Commission.

Dans la pratique, cela signifie que suite à la nomination par le Conseil du Comité directeur après chaque Congrès, le Conseil pourra en confirmer ou modifier la composition deux ans plus tard, à mi-parcours de la période quadriennale, en supprimant ou en nommant de nouveaux membres lorsque nécessaire et sur proposition du Président de la Commission concernée.

Le Congrès élit chaque Président de Commission, lequel forme par la suite un Comité directeur incluant un Président adjoint, avec l'approbation du Conseil.

L'article 46(l) des Statuts actuels de l'UICN autorise le Conseil à « nommer un Président adjoint et un Comité directeur pour chaque Commission, sur proposition du Président de la Commission concernée » – ce qui arrive généralement lors de la première réunion du Conseil suivant le Congrès, tel qu'établi dans l'article 73 du Règlement de l'UICN. Dans la pratique, les Présidents de Commission peuvent proposer d'autres membres pour le Comité directeur qui seront nommés par le Conseil lors des réunions ultérieures. Par ailleurs, conformément à l'article 73 du Règlement, le Président adjoint et les membres du Comité directeur restent en poste jusqu'à ce que le Conseil nomme leurs successeurs. Cependant, il n'existe pas de disposition particulière dans les Statuts pour que le Conseil réévalue la composition du Comité directeur de chaque Commission une fois que ses membres ont été nommés.

En termes de gouvernance, le Conseil estime que ce serait une bonne pratique s'il pouvait avoir la capacité de confirmer ou de modifier la composition des Comités directeurs lors de la période quadriennale se situant entre les Congrès, et toujours sur proposition du Président de la Commission concernée.

Suite à l'approbation par le Congrès de cet amendement, le Conseil mettra en place une procédure garantissant la transparence et la pertinence de ses décisions confirmant ou modifiant la composition des Comités directeurs.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : durée du mandat des membres du Conseil de l'UICN

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire relative à la « Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : durée du mandat des membres du Conseil de l'UICN ».

MOTION PROVISOIRE

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Adopte l'amendement suivant aux Statuts de l'UICN :

> Amendement de l'article 42 des Statuts comme suit : (ajout du nouveau texte *en italique et en bleu*) :
>
> > Les membres du Conseil ne peuvent exercer une même fonction consécutivement pour plus de deux mandats complets. *Aux fins du présent Article, un mandat incomplet pourvu suite à une vacance dans le Conseil ne serait être inclus dans le nombre de mandats autorisés du membre du Conseil remplaçant.*

MEMORANDUM EXPLICATIF

Selon les Statuts actuels de l'UICN, le mandat d'un membre du Conseil pour l'une des fonctions suivantes : Président, Trésorier, Conseiller régional ou Président de Commission, s'exerce de la clôture de la session ordinaire du Congrès au cours de laquelle il a été élu à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès, soit une durée d'approximativement quatre ans au vu de la périodicité des sessions du Congrès, également définie par les Statuts (Article 41).

En outre et toujours selon les Statuts, les membres du Conseils ne peuvent exercer une même fonction consécutivement pour plus de deux mandats complets (Article 42). En d'autres mots, les Conseillers ne peuvent siéger au Conseil à la même fonction (Président, Trésorier, Conseiller régional, Président de Commission ou Conseiller nommé) plus de huit ans.

D'après les Statuts, en cas de vacance, le Conseil peut pourvoir aux postes de Président, Trésorier, Conseillers et Présidents des Commissions pour la période du mandat restant à accomplir (Article 43).

Dans les Statuts actuels, lorsque le Conseil pourvoit à un poste vacant pour la période du mandat restant à accomplir, ce mandat est inclus dans le nombre de mandats maximum auquel a droit le membre du Conseil remplaçant. Pourtant, la période du mandat restant à accomplir peut être très courte (par exemple quelques mois). Cela signifie que le membre du Conseil concerné ne pourra être élu par le Congrès ou nommé par le Conseil que pour un seul mandat complet après la fin de ce premier mandat tronqué. En effet, le membre du Conseil concerné ne peut postuler pour un deuxième mandat complet car il dépasserait alors la durée maximum autorisée d'exercice de ses fonctions, conformément à l'Article 42.

En conséquence, le membre qui accepte de pourvoir à un poste vacant au sein du Conseil pour la période du mandat restant à accomplir siégera au Conseil sur une période plus courte qu'un membre du Conseil élu par le Congrès pour deux mandats consécutifs.

En outre, la situation actuelle entrave une continuité qui pourrait être nécessaire pour des fonctions comme celle de Président de Commission, où il peut être bénéfique de garder la Présidence d'une Commission pendant huit ans. Cette situation de fait peut décourager des candidats potentiels d'accepter de pourvoir à un poste vacant au sein du Conseil.

Le Conseil propose donc de remédier à cette faiblesse des Statuts actuels en amendant l'Article 42 afin qu'un mandat incomplet pourvu suite à une vacance dans le Conseil ne soit pas inclus dans le nombre de mandats autorisés du membre du Conseil remplaçant.

S'il était adopté, cet amendement prendrait effet à la fin du Congrès mondial de la nature de 2012, avec un impact sur l'éligibilité (ou la rééligibilité) des membres du Conseil en 2016.

Cette proposition d'amendement ne remet pas en cause la durée maximum actuelle du mandat d'un membre du Conseil. Elle ne remet pas non plus en cause le droit d'un membre du Conseil à postuler pour une fonction au sein du Conseil autre que celle qu'il a occupée pendant deux mandats consécutifs, ou à postuler pour la même fonction ou une autre fonction au sein du Conseil au moins quatre ans (une période intersessions complète) après avoir été membre du Conseil.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme »

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire : Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme » et notamment la proposition d'amendement au Règlement de l'UICN.

MOTION PROVISOIRE

Le Conseil mondial de la nature de l'UICN :

Rappellant la Résolution 4.001 (Barcelone, 2008) qui priait instamment le Conseil de renforcer l'approche « Un seul Programme » afin d'améliorer la collaboration au sein de l'Union pour une meilleure coordination et intégration des éléments constitutifs de l'Union (Membres, Commissions, Comités nationaux et régionaux et Secrétariat) dans le Programme de l'UICN ;

Rappellant en outre la Résolution 4.002, qui appelait la Directrice générale à coordonner le travail du Secrétariat sur le Programme de l'UICN avec les États et ONG Membres de l'UICN, les Comités nationaux et régionaux de l'UICN et les Commissions de l'UICN ;

Reconnaissant la valeur de cette approche coordonnée lors du dernier plan quadriennal ;

Notant les défis permanents qui doivent être relevés dans le domaine du financement et de la culture organisationnelle ;

1. **Adopte** l'état récapitulatif « Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme » et la Charte de l'UICN « Un seul Programme » jointe à l'état récapitulatif en tant que document consultatif (Annexe 1 ci-après) ;
2. **Appelle** chaque élément constitutif de l'Union – le Conseil, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux, le Secrétariat et les Membres dont les priorités et les capacités organisationnelles sont en résonance avec le Programme de l'UICN – à remplir son rôle respectif lors de la mise en œuvre du Programme de l'UICN ;
3. **Demande** au Conseil de travailler avec la Directrice générale afin d'exécuter de façon coordonnée et cohérente le Programme de l'UICN grâce à des mécanismes de développement, de mise en œuvre et de financement propres au Programme, lequel prépare et renforce les capacités des éléments constitutifs de l'UICN et obtient des résultats en matière de conservation de façon optimale, efficace et effective ;
4. **Demande en outre** au Conseil d'adapter la Charte Un seul Programme à l'évolution des besoins et circonstances, lorsque nécessaire ;
5. **Demande** au Conseil et à la Directrice générale de réaliser leur travail commun, nommément mesurer, surveiller et établir des rapports sur la mise en œuvre de la Charte « Un seul Programme », et notamment publier des données de référence et des objectifs pour les indicateurs de performance, ainsi que des mesures d'incitations et de responsabilités ;
6. **Demande** à la Directrice générale de transmettre au Congrès et au Conseil les résultats et les activités qui révèlent la collaboration dans le cadre d'Un seul Programme ;
7. **Approuve** l'amendement suivant au Règlement de l'UICN destiné à donner plus d'effet à la Déclaration et à la Charte « Un seul Programme », comme suit :

Insérer, après l'article 2 du Règlement de l'UICN, une nouvelle disposition 2bis comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

Le Conseil, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux, le Secrétariat et les Membres dont les priorités et capacités organisationnelles sont en résonance avec le Programme de l'UICN œuvrent ensemble à une exécution cohérente du Programme de l'UICN, lequel prépare et renforce les capacités des Membres et des éléments constitutifs de l'UICN et obtient des résultats en matière de conservation de façon optimale, efficace et efficiente.

MEMORANDUM EXPLICATIF

Outre le mandat reçu lors du Congrès mondial de la nature en 2008 (Résolution 4.001), qui « adoptait la méthode générale recommandée pour améliorer le travail en collaboration au sein de l'Union » intitulée « approche Un seul Programme », le Conseil de l'UICN a formulé les exigences nécessaires à la réalisation de cette approche et a soutenu des initiatives concrètes à cet effet.

Il apparaît dans l'état récapitulatif « Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme » que l'approche « Un seul Programme » renforce l'exécution et le poids du Programme de l'UICN tel qu'approuvé par le Congrès de l'UICN, le met en œuvre de façon plus efficace et renforce les rôles, les capacités et les caractéristiques uniques respectives des éléments constitutifs de l'Union – nos Membres, le Conseil, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat.

Avec son réseau de gouvernements, d'ONG, de scientifiques et d'experts répartis dans plus de 160 pays, notre Union est vaste et diverse. Le Programme « Œuvrer ensemble en tant qu'Union » prépare et renforce nos forces et capacités individuelles avec pour objectif d'accroître l'influence et le poids de l'UICN.

La Charte « Un seul Programme » offre davantage de conseils sur l'approche « Un seul Programme ». Elle appelle notamment le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à œuvrer ensemble pour développer et mettre en œuvre le Programme de l'UICN de façon collaborative. En outre, elle invite les Membres dont les priorités et les capacités organisationnelles sont en résonance avec le Programme de l'UICN à y participer.

La Charte décrit les rôles et les responsabilités de tous les éléments constitutifs de l'UICN et les comportements attendus pour optimiser cette approche collaborative, en termes d'engagement par la Direction de l'Union, ses Membres, ses Comités nationaux et régionaux, les Commissions et le Secrétariat. Elle les présente en mettant en avant la culture organisationnelle désirée ainsi que la mise en œuvre, la production et le financement du Programme, et la responsabilité.

Le Conseil se réjouit de voir de plus en plus d'exemples mettant en évidence le changement culturel au sein de l'Union concernant l'approche « Un seul Programme », et notamment des initiatives concrètes comme par exemple :

- Les efforts intenses impliquant tous les éléments constitutifs de l'Union dans la mise en œuvre du Programme provisoire de l'Union 2013-2016, dont une première version ouverte aux commentaires avait été envoyée à tous les Membres dans les trois langues de travail de l'UICN en avril 2011. À la suite de quoi, les 524 commentaires reçus et les réflexions issues des Forums régionaux sur la conservation dans toutes les régions de l'UICN ont été pris en compte lors du processus de rédaction ;
- À partir de 2011, tout le personnel du Secrétariat a reçu au moins un objectif de performance en soutien de l'approche Un seul Programme ;
- L'affirmation de positions générales de l'UICN lors des négociations internationales impliquant le Secrétariat, les Commissions et les membres du Conseil de l'UICN ;
- La réalisation conjointe de la Liste Rouge de l'UICN par le Secrétariat de l'UICN, la Commission pour la survie des espèces et plusieurs organisations membres de l'UICN ;
- La création d'une nouvelle politique d'allocations pour les ressources principales, dotée de principes et de règles favorisant le Programme et les résultats opérationnels qui soutiennent les efforts intégrés pour la mise en œuvre du Programme, et encouragent le renforcement des capacités des Membres et des Comités nationaux et régionaux.

La Charte proposée prend en compte les commentaires et suggestions reçus de la part des Membres, Comités nationaux et régionaux et membres des Commissions de l'UICN lors de l'enquête électronique réalisée en septembre-octobre 2010, et lors des Forums régionaux sur la conservation organisés entre mai et octobre 2011 et auxquels tous les Membres de l'UICN étaient invités.

La motion provisoire appelle le Conseil de l'UICN à garantir que l'approche « Un seul Programme » reste un élément central de la direction stratégique et du rôle de surveillance du Conseil.

À l'avenir, le Conseil devra peut-être modifier ces engagements afin de s'adapter à l'évolution des circonstances, c'est pourquoi il est proposé que le Congrès, tout en « adoptant » l'état récapitulatif, « note » également la Charte « Un seul Programme ». En outre, les Membres et les éléments constitutifs de l'Union sont encouragés à mettre en œuvre, sur une base volontaire, les engagements décrits dans la Charte et qui relèvent entièrement du champ d'application des Statuts actuels de l'UICN.

Enfin et au vu de l'importance de l'approche collaborative « Un seul Programme » pour la réalisation de la mission et des objectifs de l'Union, le Conseil recommande l'ajout d'une brève disposition à l'article 2 du Règlement de l'UICN, afin d'inclure l'approche « Un seul Programme » dans le Règlement de l'UICN. Il convient de noter que cette disposition s'applique aux éléments constitutifs de l'Union et uniquement aux Membres de l'UICN dont les priorités et capacités organisationnelles sont en résonance avec le Programme de l'UICN.

Œuvrer en tant qu'Union à la réalisation d' « Un seul Programme » de l'UICN

Exposé succinct

En notre qualité d'éléments constitutifs de l'UICN – gouvernements et ONG membres, Conseil, Comités nationaux et régionaux, Commissions de spécialistes et Secrétariat – nous travaillons ensemble à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion du Programme de travail de l'UICN.

Notre force et notre singularité résident dans la collaboration proactive entre les différentes composantes de l'Union pour réaliser notre mission : *influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable*. Nous œuvrons tous de concert à la concrétisation de notre vision : *un monde juste qui valorise et conserve la nature*.

Nous collaborons en nous appuyant sur les principes directeurs suivants :

- Nous mettons en œuvre le Programme au niveau le plus approprié en faisant appel à la composante de l'Union la mieux placée pour obtenir les résultats escomptés à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.
- Nous privilégions la coopération et évitons de rivaliser pour l'obtention de fonctions ou de ressources.
- Nous affectons les ressources à la composante de l'Union en charge de l'obtention de résultats donnés.
- Nous communiquons de manière ouverte et transparente pour nous tenir mutuellement informés des différents projets et activités.

Chacune des composantes de l'UICN s'acquitte de fonctions et responsabilités particulières au titre des Statuts de l'UICN, d'accords et de pratiques au sein de l'Union. Nous agissons tous dans le respect des principes ci-dessus, reflet d'un esprit de collaboration, et faisons preuve de responsabilité redditionnelle envers l'Union au moyen d'accords et de rapports.

La Direction de l'UICN

La Direction de l'UICN se compose du Président, du Conseil, de la Directrice générale, des Présidents de Commission et des Présidents des Comités nationaux et régionaux. Nous donnons l'exemple et faisons preuve de coopération. En notre qualité de Conseil, nous donnons des orientations, appuyons la mise en œuvre de la présente Charte, accordons la priorité aux budgets et plans impliquant les Commissions et les Membres et renforçons les capacités des Comités nationaux et régionaux.

Les Membres de l'UICN

Nos Membres se composent d'Etats, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Tout en tenant compte de notre indépendance, en tant que Membres de l'UICN, il nous incombe d'appuyer et de fournir des renseignements sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme de l'UICN. Nous participons à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme lorsque ces activités sont compatibles avec nos priorités et nos capacités.

Les Commissions de l'UICN

Nos Commissions se composent de six réseaux d'experts, de scientifiques et de gestionnaires bénévoles spécialisés dans la conservation comportant chacun des sous-groupes régionaux ou de spécialistes. Nous élargissons le champ des connaissances et des compétences et contribuons à orienter les activités de l'UICN vers de nouveaux domaines de la conservation. Nous apportons les connaissances ainsi que les données scientifiques et de gestion nécessaires au Programme de l'UICN. Nous collaborons avec les Membres, le Conseil et le Secrétariat afin de fournir le savoir-faire et de mobiliser des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN

Nos Comités correspondent à des groupes de membres officiellement reconnus au sein d'un pays ou d'une région. En partenariat avec le Conseil, le Secrétariat et les Commissions, nous travaillons à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du Programme. Nous collaborons également avec les Membres et le Secrétariat à la mobilisation de ressources financières et humaines.

Le Secrétariat de l'UICN

Notre Secrétariat coordonne les travaux de l'Union. Nous assurons la mise en œuvre de la politique et du Programme de l'UICN tel qu'établis par le Congrès et le Conseil, ainsi que la coordination de notre travail avec

toutes les composantes de l'Union afin de parvenir aux résultats escomptés du Programme. Nous collaborons avec le Conseil et impliquons les Commissions et leurs sous-groupes, les Membres ainsi que les Comités nationaux et régionaux dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Programme, de façon compatible avec leurs capacités et leurs intérêts. Nous collectons des fonds de façon à tenir compte des efforts des Membres, des Commissions et du Secrétariat. Nous collaborons avec les Comités nationaux pour renforcer leurs capacités.

Charte « Un seul Programme »

1. L’approche « Un seul Programme »

L’approche « Un seul Programme » renforce la mise en œuvre et l’impact du Programme de l’UICN, démultipliant les capacités, les fonctions et les caractéristiques uniques des différentes composantes de l’Union : nos Membres, nos Commissions, nos Comités nationaux et régionaux et notre Secrétariat.

La présente Charte appelle le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à travailler ensemble afin d’élaborer et de mettre en œuvre en collaboration le Programme de l’UICN. Elle invite les Membres à participer à sa mise en œuvre lorsque leurs capacités et leurs priorités correspondent aux activités du Programme.

Cette Charte répond aux orientations fixées par les Membres au Congrès de Barcelone qui préconisaient une mise en œuvre plus coordonnée du Programme et une meilleure articulation entre les différentes composantes de l’Union. Elle nous aidera à :

- Mieux connaître les rôles et les responsabilités de chaque composante pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de l’UICN.
- Susciter une plus large participation à l’élaboration et à la mise en œuvre du Programme de l’UICN.
- Démultiplier les forces et les ressources des différents éléments constitutifs de l’Union en vue de réaliser la vision, la mission et le Programme de l'UICN.
- Harmoniser l’action du Secrétariat et des autres composantes de l’Union en vue de maximiser les résultats du Programme.
- Créer des méthodes de travail et de communication plus efficaces.
- Favoriser un environnement de travail meilleur et plus propice entre les différentes composantes de l’Union.

Notre Union, qui compte parmi ses Membres des gouvernements, des ONG, des scientifiques et des experts, soit des milliers de personnes passionnées et engagées dans plus de 160 pays, est large et diverse. Nous rassemblons un très grand nombre d’experts et d’organisations à titre individuel. Néanmoins, former une Union fondée sur le respect mutuel, capable de favoriser et de démultiplier les atouts et compétences de chacun et de travailler ensemble de façon cohérente fait toute notre force et nous permet véritablement d'accroître notre influence et notre impact.

Le Programme de l’UICN est adopté par les Membres lors du Congrès mondial de la nature, tous les quatre ans. Il représente notre plate-forme commune pour agir et influer sur les politiques de conservation ; il fixe également les thèmes et les priorités pour la période quadriennale. La présente Charte contribue à fournir des orientations sur la façon dont nous pouvons mettre en œuvre un Programme intégré unique de manière efficace et proactive.

2. Principes

La présente Charte et les actions qui la sous-tendent sont fondées sur quatre grands principes :

- **Pratiquer la subsidiarité et faire appel à la composante de l'Union la mieux placée** – les composantes les plus compétentes de l’UICN prennent des décisions, participent au Programme en fonction de leurs capacités et se voient confier, au niveau le plus approprié, la responsabilité de mettre en œuvre des activités précises du Programme de façon à obtenir les résultats escomptés à l'échelle locale, nationale, régionale ou mondiale.
- **Coopérer et non rivaliser** – les différentes composantes de l’UICN collaborent de manière coordonnée à la réalisation du Programme et ne rivalisent pas pour obtenir des ressources.
- **Relier ressources et responsabilités** – les ressources sont affectées à la composante de l’UICN qui s'est vu confier la responsabilité d’activités et de résultats donnés.
- **Faire preuve de transparence et communiquer** – concernant les projets et les activités, toutes les composantes de l’UICN font preuve de transparence et favorisent la communication entre elles.

3. Fonctions, responsabilités et comportements

Afin d'améliorer la mise en œuvre d’un Programme intégré et efficace, chaque composante de l’UICN – les Membres et leurs Comités, les Commissions et leurs sous-groupes, le Secrétariat et la Direction – a des fonctions et des responsabilités définies par les Statuts de l'Union ainsi que par des accords et par l’évolution des pratiques dans l’ensemble de l’Union.

A. Notre Direction

Notre Direction se compose du Président, du Conseil, de la Directrice générale, des Présidents de Commission et des Présidents des Comités nationaux et régionaux.

Culture organisationnelle

- Nous montrons l'exemple, nous faisons preuve de coopération et de non-concurrence et nous engageons en faveur de la mise en œuvre efficace du Programme.
- Nous encourageons les comportements appropriés, une bonne communication et le respect des cultures, des fonctions et des mandats respectifs entre les différentes composantes de l'Union.
- Nous appuyons la présente Charte, donnons des orientations pour sa mise en œuvre et examinerons son efficacité de façon continue.

Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme

- Nous travaillons ensemble à la révision et à l'amélioration du Programme et du modèle de gestion de l'UICN afin de mieux intégrer les Membres, les Commissions et le Secrétariat dans l'élaboration et la réalisation du Programme et de leur accorder suffisamment de ressources et de souplesse dans leur utilisation pour obtenir les résultats escomptés.
- En tant que Conseil, eu égard au budget et au plan de travail de l'UICN, nous donnons la priorité à des activités impliquant les Commissions et les Membres et renforçons les capacités des Comités nationaux et régionaux.

B. Nos Membres

Nos membres se composent d'Etats, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Tous peuvent participer plus pleinement à l'élaboration et la mise en œuvre du Programme. Tout en tenant compte de notre indépendance, en tant que Membres de l'UICN, il nous incombe d'appuyer et de fournir des renseignements sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme de l'UICN lorsque ces activités sont compatibles avec nos propres priorités et capacités en termes d'organisation.

Culture organisationnelle

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant une action conjointe avec le Secrétariat et les Commissions et démultipliant l'effet des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme.
- Nous travaillons en collaboration avec nos Comités nationaux pour accroître leur rôle dans le Programme de l'UICN.

Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme

- Nous participons activement à la définition des priorités du Programme de l'UICN et à son adoption lors du Congrès de l'UICN, en indiquant dans quels domaines nous avons l'intention d'engager des connaissances, des compétences ou des ressources et participons à la mise en œuvre du Programme.
- Nous nous efforçons de participer à la mise en œuvre du Programme au niveau des politiques et des projets, en travaillant en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions.

Responsabilité redditionnelle

- Nous nous efforçons de collaborer avec le Secrétariat afin de définir ensemble des mécanismes de participation à la mise en œuvre du Programme et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer aux résultats de l'UICN.

C. Nos Comités nationaux et régionaux

En tant que groupements officiellement reconnus de Membres d'un pays ou d'une région, nous avons la responsabilité de travailler en partenariat avec le Secrétariat et les Commissions pour aider à élaborer, coordonner et mettre en œuvre le Programme.

Culture organisationnelle

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Commissions.

Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme

- Nous recensons et offrons nos compétences ou nos ressources, ainsi que celles de nos Membres, lorsqu'elles sont compatibles avec le Programme et les politiques, projets et activités de l'UICN. Nous travaillons en collaboration avec nos Membres et avec le Secrétariat pour montrer que les ressources de l'UICN que nous utilisons sont employées à bon escient.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat et collaborons avec nos Membres pour mobiliser des ressources financières et humaines supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme et de l'obtention de résultats donnés.

Responsabilité redditionnelle

- Nous mettons au point, conjointement avec le Secrétariat et nos Membres, des mécanismes et accords de coopération et d'action commune.

- Nous adhérons aux normes comptables et aux règles de transparence dont il a été convenu s'agissant de notre participation au Programme de l'UICN et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer au Programme.

D. Nos Commissions

Nos Commissions se composent de six réseaux d'experts, de scientifiques et de gestionnaires bénévoles spécialisés dans la conservation comportant chacun des sous-groupes régionaux ou de spécialistes. Nous travaillons en amont du Programme de l'UICN dans de nouveaux domaines de la conservation et élargissons le champ des connaissances et des compétences. Nous apportons et favorisons les connaissances ainsi que les données scientifiques et de gestion nécessaires au Programme. Nous assumons la responsabilité d'entreprendre des missions dans le cadre du Programme et de collaborer avec les Membres et le Secrétariat afin de fournir le savoir-faire nécessaire.

Culture organisationnelle

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Membres de l'UICN.

Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme

- Nous participons activement à la définition des priorités du Programme de l'UICN et à son adoption lors du Congrès de l'UICN, en indiquant dans quels domaines nous pouvons engager des connaissances, des compétences, des capacités organisationnelles et des ressources en faveur de la réalisation du Programme.
- Nous recensons et offrons notre savoir-faire et nos ressources lorsqu'ils sont compatibles avec le Programme et les politiques, projets et activités de l'UICN. Nous montrons que les ressources de l'UICN que nous utilisons sont employées à bon escient.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat et les Membres de l'UICN concernés, mobilisons des ressources financières et humaines supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme et tenons les Membres informés.

Responsabilité redditionnelle

- En collaboration avec le Secrétariat, nous mettons au point des mécanismes et accords nous permettant de jouer le rôle crucial qui nous incombe : veiller à ce que les travaux de l'UICN et les politiques qu'elle défend soient fondés sur des connaissances et des données scientifiques solides.
- Nous adhérons aux normes comptables et aux règles de transparence dont il a été convenu s'agissant de notre participation au Programme de l'UICN.
- Nous collaborons avec le Secrétariat afin de mettre en place des mécanismes de participation à la mise en œuvre du Programme et faisons rapport sur les activités que nous menons pour contribuer aux résultats de l'UICN.

E. Notre Secrétariat

Notre Secrétariat est l'organe qui coordonne les travaux de l'Union. Nous sommes responsables de la mise en œuvre du Programme et de la politique de l'UICN tels qu'établis par le Congrès et le Conseil ainsi que de la coordination de notre travail avec toutes les composantes de l'Union dans l'objectif de réaliser le Programme et d'obtenir un maximum de résultats en termes de conservation.

Culture organisationnelle

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération et l'entraide avec l'ensemble des « réseaux » de l'UICN.
- Nous impliquons les Commissions et leurs groupes de travail et de spécialistes, les Membres de l'UICN et les Comités nationaux et régionaux dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Programme, de façon compatible avec leurs capacités et leurs intérêts.
- Nous dialoguons et collaborons avec les Commissions pour améliorer la coordination du Programme et ses résultats.
- Nous investissons dans le renforcement des connaissances et des capacités des Membres et des Commissions en matière de conservation et de gestion.
- Nous aidons à créer, renforcer et, si nécessaire, faisons évoluer les compétences du Secrétariat en matière de facilitation, de travail en réseaux et de renforcement des capacités.

Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme

- Nous aidons les Membres et les Commissions à définir leurs priorités afin d'améliorer leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme et de les faire pleinement prendre part à l'élaboration du Programme en vue du Congrès.
- Nous dressons la liste des Membres et des sous-groupes de Commissions intéressés et compétents partout dans le monde, en tenant compte de leurs différents intérêts et capacités, et nous concevons des

mécanismes d’appui et des approches relatives au partage des ressources afin de mettre en œuvre les activités, projets et politiques du Programme.

- Nous collaborons avec les Comités nationaux et régionaux et les Membres pour renforcer leurs capacités.
- Nous élaborons des budgets et des plans de travail en accordant la priorité à des activités du Programme qui sont mises en œuvre avec et à travers des Membres et des Commissions. Nous affectons des ressources financières et humaines en faveur d'activités du Programme intégré dans toutes les composantes de l'Union et appuyons le renforcement de leurs capacités.
- Nous accordons la priorité à la mobilisation de fonds pour des activités du Programme qui tiennent compte des efforts des Membres, des Commissions et du Secrétariat. Nous travaillons en collaboration active avec les Commissions et leurs sous-groupes afin d’appuyer et de coordonner la mobilisation de fonds et nous les tenons informés des activités de collecte de fonds en rapport direct avec leurs travaux.

Responsabilité redditionnelle

- Nous mettons au point, conjointement avec les Membres, les Comités nationaux et régionaux et les Commissions, des mécanismes et des accords de coopération et d’action commune.
- Nous négocions des partenariats, établissons de synergies entre les Membres, les Commissions et les partenaires externes et contribuons à mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme par les composantes de l’UICN
- Nous donnons la possibilité et les ressources nécessaires pour que les Commissions de l’UICN apportent les données scientifiques requises pour le Programme.

4. Conclusion

La présente Charte appelle chacun d’entre nous – les Membres, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat – à contribuer et à participer à l’élaboration, à la mise en œuvre et au financement du Programme. Elle nous invite à collaborer, dans le respect de nos fonctions et capacités respectives et en les favorisant mutuellement, pour obtenir la plus grande incidence possible dans la réalisation du Programme de l’UICN et de nos objectifs de conservation.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux critères d'admission des Membres

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire sur la « Proposition d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux critères d'admission des Membres ».

MOTION PROVISOIRE

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Adopte les amendements suivants aux Statuts de l'UICN :

Amendement de l'article 7 des Statuts de l'UICN et numérotation des paragraphes suivants comme suit (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*) :

Les organismes gouvernementaux, les organisations nationales et internationales non-gouvernementales et les affiliés deviennent Membres de l'UICN lorsque le Conseil a :

(a) établi que le candidat partage et soutient les objectifs de l'UICN ;
(b) établi que les objectifs et l'actif du candidat incluent significativement au moins deux des éléments suivants :
i) la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature ;
ii) la garantie que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable ;
iii) le dévouement dans l'optique d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à remplir au moins l'un des objectifs ci-dessus ;
(c) établi que le candidat ne poursuit pas d'objectifs ou n'agit pas de façon qui soit en conflit avec les objectifs ou les activités de l'UICN ;
(d) établi que le candidat a la réalisation de la mission de l'UICN comme un de ses buts principaux ~~et a à son actif un nombre substantiel d'activités dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources~~; et
(e) établi que le candidat possède les autres qualifications requises par le Règlement pour devenir Membre.

MEMORANDUM EXPLICATIF

Raisons

Évaluer l'aptitude d'un candidat en fonction des exigences de l'article 7 implique aujourd'hui, dans une certaine mesure, une évaluation subjective. En proposant au Congrès d'adopter les amendements proposés à l'article 7 des Statuts, le Conseil cherche à offrir plus de conseils spécifiques au Conseil de l'UICN sur les objectifs et l'historique nécessaire à prendre en compte lorsqu'il étudie une candidature.

Le Conseil pense que l'admission au sein de l'UICN peut être élargie aux candidats actifs dans le domaine de la conservation de la nature ou de l'utilisation durable des ressources naturelles, ou qui mènent des activités directement liées démontrant que leur organisation partage et soutient les

objectifs de l'UICN. Ce point est particulièrement pertinent dans le cadre de la version provisoire du nouveau Programme de l'UICN 2013-2016, qui vise à intégrer les nouveaux acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité, la promotion des solutions fondées sur la nature ou la reconnaissance des bénéfices de la nature pour les moyens d'existence des populations.

L'amendement requiert donc que le Conseil s'assure que l'organisme gouvernemental ou l'organisation non-gouvernementale candidat réponde à au moins deux des trois critères du paragraphe b) de l'article 7 des Statuts de l'UICN tels que révisés. En conséquence, peuvent postuler à l'UICN d'autres organisations que les organisations traditionnelles de conservation de la nature, comme les organisations œuvrant à l'utilisation durable, équitable et écologique des ressources naturelles – par exemple les institutions de politiques agricoles ou de promotion de l'agriculture durable – ou les organisations qui influencent les sociétés par le biais de la communication et de l'éducation dans le domaine de la conservation ou de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les amendements proposés ont été présentés par les membres du Conseil lors des Forums régionaux sur la conservation organisés entre mai et octobre 2011. De manière générale, les Membres approuvaient l'élargissement de la composition des Membres de l'UICN tel que décrit ci-dessus.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : Inclusion des collectivités territoriales locales et régionales dans la structure de l'Union

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à

CONSIDÉRER les deux options proposées par le Conseil quant à l'ajout des collectivités territoriales locales et régionales dans la structure de l'Union ; et par la suite à

ADOPTER la motion provisoire relative à la « Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN : inclusion des collectivités territoriales locales et régionales dans la structure de l'Union » en reflétant l'option qui sera soutenue par l'Assemblée des Membres.

MOTION PROVISOIRE

OPTION 1 : Admission des organismes gouvernementaux de niveau local et régional

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Adopte les amendements suivants aux Statuts de l'UICN :

Modific ation de l'article 5(b) des Statuts de l'UICN comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

> Les organismes gouvernementaux sont des organisations, des institutions et, le cas échéant, des départements ministériels, qui relèvent de l'appareil de l'État, y compris ceux ~~des composantes d'États fédéraux ou d'États ayant une structure analogue~~ *des collectivités territoriales à tous les niveaux inférieurs au gouvernement central de l'État, incluant notamment et sans limite les niveaux local et régional* ;

OPTION 2 : Admission des collectivités territoriales de niveau local et régional

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Adopte les amendements suivants aux Statuts de l'UICN :

i) Amendement de l'article 4(a) des Statuts de l'UICN comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

> Les Membres de l'UICN sont :
>
> Catégorie A : (a) des États, ~~et~~ des organismes gouvernementaux *et des collectivités territoriales locales ou régionales*

ii) Amendement de l'article 5 des Statuts de l'UICN en insérant une nouvelle disposition 5(c) et en renumérotant tous les paragraphes suivants comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

> *c) les collectivités territoriales locales ou régionales d'un État donné sont les organismes de niveau inférieur au gouvernement de l'État et à qui le gouvernement de l'État :*
> *(i) autorise dans le cadre de la législation nationale à adhérer aux Statuts de l'UICN ; et*

(ii) accorde une réelle autorité décisionnaire dans le domaine de la conservation de la nature et l'utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles.

iii) Amendement de l'article 34 des Statuts de l'UICN en insérant une nouvelle disposition 34(b) et 34(d) et en renumérotant les paragraphes existants comme suit : (le texte existant à supprimer ~~est barré~~ le cas échéant ; le nouveau texte proposé apparaît en *caractère bleu et italique*)

Les Membres gouvernementaux disposent des droits de vote suivants:

(a) chaque État Membre de l'UICN dispose de ~~trois~~ *quatre* voix; une d'elle est exercée collectivement par les organismes gouvernementaux de cet État qui sont Membres, s'il y en a ;

(b) l'une des quatre voix d'un État Membre dans lequel il existe également des collectivités territoriales locales ou régionales qui sont Membres de l'UICN est exercé collectivement par les collectivités territoriales locales ou régionales Membres de cet État ;

(c) les organismes gouvernementaux qui sont Membres de l'UICN, mais qui proviennent d'un État qui ne l'est pas, disposent collectivement d'une voix;

(d) *les collectivités territoriales locales ou régionales qui sont Membres de l'UICN mais qui proviennent d'un État qui ne l'est pas disposent collectivement d'une voix ;*

[…]

MEMORANDUM EXPLICATIF

Raisons

Les collectivités territoriales locales et régionales jouent un rôle de plus en plus direct et indirect dans la conservation de la biodiversité, parallèlement à l'urbanisation croissante de la population dans de nombreux pays et régions du monde. Avec leurs citoyens, elles représentent un niveau de plus en plus pertinent et important à partir duquel des actions efficaces sur la conservation de la biodiversité sont prises. Elles contribuent financièrement à la conservation par des programmes locaux de dépenses et de conservation de la biodiversité, et leurs citoyens contribuent aux programmes de conservation de la biodiversité nationale par les impôts. Les collectivités territoriales contrôlent les ressources naturelles directement, et leurs citoyens jouent un rôle déterminant sur la biodiversité par leur consommation des ressources naturelles et la demande qu'ils font subir aux écosystèmes. Plus généralement, la gouvernance environnementale est décentralisée dans de nombreuses régions du monde, sur la base du principe qu'il faut « agir localement et penser mondialement ». Enfin, dans de nombreuses régions, les collectivités territoriales ont de plus en plus de responsabilités dans le domaine de la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles.

Les Statuts actuels de l'UICN permettent uniquement aux organismes gouvernementaux ou aux départements ministériels de niveau sous-national d'être admis en tant que Membres de l'UICN de Catégorie A, lorsqu'elles « relèvent de l'appareil de l'État y compris ceux des composantes d'États fédéraux ou d'États ayant une structure analogue ». Les organismes de gouvernements sous-nationaux peuvent postuler. Cependant, les Statuts ne sont pas suffisamment clairs sur l'admission à l'UICN des organismes gouvernementaux de niveau local et régional. En outre, ils excluent les collectivités territoriales locales et régionales – en tant que niveau de gouvernement – de l'admission à l'UICN.

Dans la Résolution 4.008, le Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) a rappelé « le rôle déterminant joué par les collectivités territoriales à travers le monde en matière de préservation de la nature ».

En outre, suite à une motion soumise par les Membres de l'UICN pour amender les Statuts de l'UICN sur « une nouvelle catégorie de Membre pour les collectivités territoriales », la Résolution 4.008 a demandé au Conseil de « recommander au Congrès mondial de la nature à sa 5ème session une réforme des Statuts de l'UICN afin d'inclure les collectivités territoriales dans la structure de l'Union selon qu'il convient ».

Mise en œuvre de la Résolution 4.008 de Barcelone par le Conseil – Recherche, options, consultation

Le Conseil de l'UICN a mis en œuvre les actions requises par la Résolution 4.008 comme suit.

Le Conseil a étudié lors de ses 73ème et 74ème réunion (novembre 2009 et juin 2010, respectivement) un rapport juridique technique réalisé par un groupe d'experts de la Commission sur la législation environnementale, avec le soutien du Président de cette Commission et du Conseiller juridique de l'UICN, et portant sur la façon dont les collectivités territoriales pourraient être inclues dans la structure de l'Union.

Ce rapport juridique technique réalisé par la Commission sur la législation environnementale a été distribué aux Membres le 30 juillet 2010, avec 6 options mises à jour par le Comité de la gouvernance du Conseil :

- Création d'une nouvelle catégorie de Membre (avec des questions inhérentes : les membres de cette catégorie doivent-ils avoir des droits spécifiques comme le droit de participer au Congrès, de proposer des motions ou de nommer des candidats aux élections ?) ;
- Création d'une nouvelle catégorie de Membre avec des critères d'admission spécifiques ;
- Augmentation du nombre de voix pour les Membres de Catégorie A (États et organismes gouvernementaux) où les collectivités territoriales locales et régionales de chaque État possèdent une voix à exercer collectivement ;
- Désignation des collectivités territoriales locales et régionales comme Membres affiliés (où ils possèdent des droits spécifiques qui ne sont normalement pas accordés aux Affiliés) ;
- Création d'un organe consultatif comprenant les collectivités territoriales locales et régionales admises par le Conseil sur une base individuelle ;
- Adoption d'une approche progressive associant une ou plusieurs des options ci-dessus.

À la demande du Conseil, tous les Membres de l'UICN, les Comités nationaux et régionaux et les membres de Commissions ont été consultés sur ces options par le biais d'un sondage électronique réalisé entre septembre et octobre 2010. Au total, 218 personnes ont répondu à cette étude (dont 56% issus d'ONG, 12% de gouvernements, et 20% de membres issus des Commissions de l'UICN), avec une grande diversité d'opinion : chaque option a reçu le soutien d'au moins la moitié des répondants, alors qu'en moyenne un tiers des répondants n'étaient pas d'accord avec une ou plusieurs options.

En avril/mai 2011, le Conseil a consulté directement un petit échantillon de collectivités territoriales locales et régionales par le biais des Comités nationaux ou d'organisations représentatives, notamment le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), lui-même Membre de l'UICN et qui s'est proposé d'agir comme interface avec les gouvernements locaux pour l'UICN.

Devant la diversité d'opinions représentées, le Conseil a lancé une autre série de consultations avec les Membres de l'UICN lors des Forums régionaux sur la conservation organisés entre mai et octobre 2011, auxquels tous les Membres de l'UICN étaient invités.

Au cours de chaque Forum, un membre du Conseil présentait les options suivantes, qui devaient être débattues puis commentées au Conseil :

- Inclure « les collectivités territoriales locales et régionales » dans la Catégorie A (États et organismes gouvernementaux), où ces collectivités territoriales exercent collectivement une des trois [ou quatre] voix de l'État, conformément à la structure constitutionnelle et aux exigences de cet État, et avec des critères d'admission spécifiques que le Conseil peut réviser dans chaque cas ;
- Créer une nouvelle Catégorie de Membre affilié « Collectivités territoriales locales et régionales », avec des droits étendus par rapport aux Membres affiliés, comme par exemple le droit de proposer des candidats, de prendre la parole et de proposer des motions au Congrès, et le droit d'être consulté par leur État Membre afin que l'État Membre présente les options et propositions des collectivités territoriales au Congrès ;
- Mettre en place une organisation internationale dont les membres sont des collectivités territoriales locales et régionales et qui peut servir d'interface avec les collectivités locales pour l'UICN, comme le Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

Les commentaires des Membres de l'UICN ont ainsi montré une large gamme d'opinions, certains soutenant la candidature des collectivités territoriales en tant que Membre à part entière de Catégorie A, d'autres refusant que ce niveau de gouvernement ait accès à l'admission à part entière dans n'importe quelle Catégorie. Cette diversité d'opinion chez nos Membres peut en partie s'expliquer par la diversité des systèmes juridiques et de gouvernance dans le monde, qui donnent des rôles et des compétences juridiques très différents aux collectivités territoriales (gouvernements locaux et régionaux).

Options
À la suite de quoi, le Conseil a décidé de soumettre pour considération au Congrès mondial de la nature 2012 les deux options suivantes :

- OPTION 1 : affirmer expressément dans les Statuts actuels que les organismes gouvernementaux de niveau local et/ou régional peuvent postuler à une admission de Catégorie A en tant qu'organismes gouvernementaux. Les organismes gouvernementaux de niveau local et/ou régional ainsi que les organismes d'autres niveaux sous-nationaux peuvent déjà postuler. Pour l'instant, très peu de ces organismes sont devenus Membres de l'UICN. L'amendement de l'article 5 des Statuts de l'UICN est destiné à rendre cette possibilité claire et explicite.

  Cette option ne modifie en aucun cas les droits de vote des organismes gouvernementaux tels que définis dans l'article 34 (a) et (b) des Statuts : tous les organismes gouvernementaux d'un État, que cet État soit ou non Membre de l'UICN, continuent à disposer collectivement d'une voix, que les organismes gouvernementaux soient de niveau national, régional ou local.

- OPTION 2 : permettre aux collectivités territoriales locales et régionales (gouvernements) de postuler à une admission à part entière de Catégorie A. À cet effet, il est proposé d'amender l'article 4 des Statuts en ajoutant « collectivités territoriales locales et régionales » à « des États et des organismes gouvernementaux ». Un amendement supplémentaire de l'article 5 des Statuts de l'UICN définirait les collectivités territoriales locales et régionales comme les organismes « de niveau inférieur au gouvernement de l'État et à qui le gouvernement de l'État :

  1) autorise dans le cadre de la législation nationale à adhérer aux Statuts de l'UICN ; et
  (2) accorde une réelle autorité décisionnaire dans le domaine de la conservation de la nature et l'utilisation équitable et écologiquement durable des ressources naturelles. »

  Dans le cadre de cette Option 2, l'article 5 (b) reste en vigueur et le gouvernement de l'État peut décider lui-même si c'est le gouvernement local et/ou l'organisme gouvernemental local qui postulera pour être Membre de l'UICN.

  Enfin, cette option propose de faire passer de trois à quatre le nombre total de voix des États Membres afin de maintenir un minimum de deux voix pour chaque État Membre, qu'il y ait ou non des collectivités territoriales locales et/ou régionales Membres de l'UICN dans cet État. Pour préserver l'équilibre du pouvoir au sein de la catégorie des Membres gouvernementaux, l'une des quatre voix de l'État Membre restera avec les organismes gouvernementaux et la quatrième voix nouvellement créée sera assignée collectivement aux collectivités territoriales locales et régionales de l'État.

  Les organismes gouvernementaux membres de l'UICN au sein d'un État qui n'est pas Membre de l'UICN gardent une voix, et une nouvelle voix est assignée collectivement aux collectivités territoriales locales et régionales de cet État.

Ni l'option 1 ni l'option 2 ne changent l'équilibre des votes entre les chambres du Congrès des gouvernements et des ONG. Le Conseil propose ces deux options qui, selon lui, prennent le plus en compte la diversité des systèmes juridiques et de gouvernance dans le monde, lesquels attribuent des rôles et des compétences juridiques très différents aux collectivités territoriales locales et régionales.

Un résumé des principales conséquences de chaque option par rapport aux Statuts actuels est fourni dans le Tableau 1 ci-dessous.

Les Statuts actuels de l'UICN ne précisent pas comment s'exerce le droit de vote collectif. Dans la pratique, et dans les Congrès qui se sont tenus jusqu'à présent, les organismes gouvernementaux d'un État, que cet État soit Membre de l'UICN ou non, se consultaient mutuellement puis désignaient l'un d'entre eux pour exercer leur droit de vote collectif.

Tableau 1 : Résumé

	Statuts actuels	**Option 1**	**Option 2**
Admission des **organismes gouvernementaux** de niveau national, régional ou local	**OUI** (sous-entendu, non explicitement formulé)	**OUI** (explicitement formulé)	**OUI**
Admission des **collectivités territoriales** de niveau national, régional ou local	**NON**	**NON**	**OUI**
Nombre de vote pour les **États Membres**	**TROIS** (dont l'un peut être exercé collectivement par les organismes gouvernementaux, le cas échéant)	**TROIS** (dont l'un peut être exercé collectivement par les organismes gouvernementaux, le cas échéant)	**QUATRE** (dont l'un peut être exercé collectivement par les organismes gouvernementaux, le cas échéant ; et un autre par les collectivités territoriales locales et régionales, le cas échéant)
Nombre de votes pour les **Membres qui sont des organismes gouvernementaux** (que l'État soit ou ne soit pas Membre)	**UN** (collectivement)	**UN** (collectivement)	**UN** (collectivement)
Nombre de votes pour les **Membres qui sont des collectivités territoriales régionales et locales** (que l'État soit ou ne soit pas Membre)	**AUCUN**	**AUCUN**	**UN** (collectivement)

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Propositions d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux régions statutaires

Origine: Conseil de l'UICN

Action demandée: Il est demandé au Congrès mondial de la nature d'ADOPTER les amendements à l'article 16 et aux dispositions connexes des Statuts de l'UICN, des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et du Règlement de l'UICN, tels que proposés par le Conseil et joints ci-après.

NOTE EXPLICATIVE

1. La Résolution 4.007 du Congrès mondial de la nature de 2008 demandait au Conseil de proposer à la prochaine session du Congrès mondial de la nature un amendement aux Statuts visant à modifier les régions statutaires de l'UICN afin de mettre en application les changements proposés par la résolution. En adoptant ces modifications aux régions statutaires de l'UICN, le Congrès établira une représentation au Conseil reflétant mieux la concentration de biodiversité, la population humaine et la distribution des membres de l'UICN dans les régions, tout en tenant compte des liens culturels et sociaux et des réalités politiques.

2. Les amendements proposés aux Statuts impliqueraient les modifications suivantes :

   a. La région Afrique conserverait les mêmes frontières qu'aujourd'hui mais élirait quatre (4) Conseillers et serait donc représentée par un (1) Conseiller de plus.

   b. La région Amérique du Nord et Caraïbes conserverait les mêmes frontières qu'aujourd'hui et élirait trois (3) Conseillers.

   c. La région Méso-Amérique et Amérique du Sud conserverait les mêmes frontières qu'à présent mais élirait quatre (4) Conseillers et serait donc représentée par un (1) Conseiller de plus.

   d. La région Océanie conserverait les mêmes frontières qu'actuellement et élirait trois (3) Conseillers.

   e. Le Pakistan serait déplacé vers l'Asie du Sud et de l'Est

   f. La région Asie du Sud et de l'Est verrait ses frontières modifiées pour inclure le Pakistan et élirait cinq (5) Conseillers plutôt que 3 actuellement et serait donc représentée par deux (2) Conseillers de plus.

   g. La région Asie de l'Ouest élirait trois (3) Conseillers

   h. Les régions Europe de l'Ouest et Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale seraient regroupées et éliraient six (6) Conseillers, avec création de sous-régions pour conserver la diversité régionale au sein des six (6) Conseillers élus.

   i. Le nombre de membres cooptés du Conseil serait réduit à un.

   j. Globalement, le Conseil conserverait sa taille actuelle.

3. Les amendements aux Statuts proposés par le Conseil ainsi que les amendements aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et au Règlement de l'UICN qui en découlent figurent dans le tableau joint.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DU CONSEIL AUX STATUTS DE L'UICN
Congrès mondial de la nature, septembre 2012

Dispositions des Statuts actuellement en vigueur	Amendements proposés aux dispositions actuelles des Statuts	Texte final proposé des dispositions amendées
IVe Partie - Organisation	***IVe Partie - Organisation***	***IVe Partie - Organisation***
16. Les Régions de l'UICN sont : (a) Afrique; (b) Méso-Amérique et Amérique du Sud; (c) Amérique du Nord et Caraïbes; (d) Asie du Sud et de l'Est; (e) Asie de l'Ouest; (f) Océanie; (g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale; et (h) Europe de l'Ouest.	16. Les Régions de l'UICN sont : (a) Afrique; (b) Méso-Amérique et Amérique du Sud; (c) Amérique du Nord et Caraïbes; (d) Asie du Sud et de l'Est; (e) Asie de l'Ouest; (f) Océanie; (g) Europe ~~de l'Est~~, Asie du Nord et Asie centrale;.~~et~~ ~~Europe de l'Ouest~~	16. Les Régions de l'UICN sont : (a) Afrique; (b) Méso-Amérique et Amérique du Sud; (c) Amérique du Nord et Caraïbes; (d) Asie du Sud et de l'Est; (e) Asie de l'Ouest; (f) Océanie; (g) Europe, Asie du Nord et Asie centrale.
Composition 38. Les membres du Conseil sont: […] (f) un maximum de cinq Conseillers supplémentaires, choisis par le Conseil en fonction de qualifications, compétences et intérêts divers.	Composition 38. Les membres du Conseil sont: […] (f) ~~un maximum de cinq~~ un Conseiller~~s~~ supplémentaire~~s~~, choisi~~s~~ par le Conseil en fonction de qualifications, compétences et intérêts appropriés ~~divers~~.	Composition 38. Les membres du Conseil sont: […] (f) un Conseiller supplémentaire, choisi par le Conseil en fonction de qualifications, compétences et intérêts appropriés.
39. Les Conseillers régionaux sont au nombre de vingt-quatre. Trois conseillers régionaux sont élus pour chaque Région.	39. Les Conseillers régionaux sont au nombre de vingt-huit ~~quatre~~. ~~Trois conseillers régionaux sont élus pour chaque Région~~. Le nombre de Conseillers élus pour chaque région est de : quatre (4) four l'Afrique; quatre (4) pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud; trois (3) pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes; cinq (5) pour l'Asie du Sud et de l'Est ; trois (3) pour l'Asie de l'Ouest; trois (3) pour l'Océanie ; et six (6) pour l'Europe, l'Asie du Nord et l'Asie centrale.	39. Les Conseillers régionaux sont au nombre de vingt-huit. Le nombre de Conseillers élus pour chaque région est de : quatre (4) four l'Afrique; quatre (4) pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud; trios (3) pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes; cinq (5) pour l'Asie du Sud et de l'Est ; trois (3) pour l'Asie de l'Ouest; trois (3) pour l'Océanie ; et six (6) pour l'Europe, l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

Dispositions des Statuts actuellement en vigueur	Amendements proposés aux dispositions actuelles des Statuts	Texte final proposé des dispositions amendées
41. Le Président, le Trésorier, les Conseillers régionaux et les Présidents des Commissions sont élus pour un mandat allant de la clôture de la session ordinaire du Congrès mondial au cours de laquelle ils sont élus, à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès mondial. Les Conseillers nommés exercent leur fonction pour le reste du mandat pour lequel les autres Conseillers sont élus.	41. Le Président, le Trésorier, les Conseillers régionaux et les Présidents des Commissions sont élus pour un mandat allant de la clôture de la session ordinaire du Congrès mondial au cours de laquelle ils sont élus, à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès mondial. Le~~s~~ Conseiller~~s~~ nommé~~s~~ exercen~~t~~ ~~leur~~ sa fonction pour le reste du mandat pour lequel les autres Conseillers sont élus.	41. Le Président, le Trésorier, les Conseillers régionaux et les Présidents des Commissions sont élus pour un mandat allant de la clôture de la session ordinaire du Congrès mondial au cours de laquelle ils sont élus, à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès mondial. Le Conseiller nommé exerce sa fonction pour le reste du mandat pour lequel les autres Conseillers sont élus.
<u>Fonctions</u> 46. Les fonctions du Conseil sont, entre autres: […] (m) choisir les Conseillers nommés;	<u>Fonctions</u> 46. Les fonctions du Conseil sont, entre autres: […] (m) choisir le~~s~~ Conseiller~~s~~ nommé~~s~~;	<u>Fonctions</u> 46. Les fonctions du Conseil sont, entre autres: […] (m) choisir le Conseiller nommé;

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU CONSEIL
AUX RÈGLES DE PROCÉDURE DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
Congrès mondial de la nature, septembre 2012

Dispositions actuelles des Règles de procédure	Amendements proposés aux dispositions actuelles des Règles de procédure	Texte final proposé des dispositions amendées
Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections [...] 81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats au poste de Président, de Trésorier, de Conseiller régional ou de Président de Commission: […] (c) lorsque trois personnes doivent être élues aux postes de Conseillers régionaux parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant un «X » face aux noms de jusqu'à trois candidats préférés. Lorsque plus d'un candidat est originaire du même État, seul le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes peut être élu;	Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections [...] 81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats au poste de Président, de Trésorier, de Conseiller régional ou de Président de Commission: [...] (c) lorsque trois personnes ou plus doivent être élues aux postes de Conseillers régionaux pour une région parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant un "X" face aux noms des candidats préférés jusqu'au nombre maximum de candidats à élire pour la région concernée. Lorsque plus d'un candidat est originaire du même État, seul le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes peut être élu;	Présentation des candidatures et mode de vote pour les elections [...] 81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats au poste de Président, de Trésorier, de Conseiller régional ou de Président de Commission: [...] (c) lorsque trois personnes ou plus doivent être élues aux postes de Conseillers régionaux pour une région parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant un "X" face aux noms des candidats préférés jusqu'au nombre maximum de candidats à élire pour la région concernée**.** Lorsque plus d'un candidat est originaire du même État, seul le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes peut être élu;

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU CONSEIL AU RÈGLEMENT DE L'UICN
Congrès mondial de la nature, septembre 2012

Dispositions actuelles du Règlement	Amendements proposés aux dispositions actuelles du Règlement	Texte final proposé des dispositions amendées
Nominations et vacances de poste 45. Les membres du Conseil qui sont élus nomment, dès que possible après leur élection, et pour un mandat correspondant au leur: (a) un maximum de cinq Conseillers additionnels, choisis eu égard au besoin de maintenir un équilibre approprié entre les qualifications, intérêts et compétences divers;	Nominations et vacances de poste 45. Les membres du Conseil qui sont élus nomment, dès que possible après leur élection, et pour un mandat correspondant au leur: (a) ~~un maximum de cinq~~ un (1) Conseiller~~s~~ additionnel~~s~~, choisis eu égard au besoin de maintenir un équilibre approprié entre les qualifications, intérêts et compétences divers ;	Nominations et vacances de poste 45. Les membres du Conseil qui sont élus nomment, dès que possible après leur élection, et pour un mandat correspondant au leur: (a) un (1) Conseiller additionnel, choisis eu égard au besoin de maintenir un équilibre approprié entre les qualifications, intérêts et compétences divers ;

Dispositions actuelles du Règlement	Amendements proposés aux dispositions actuelles du Règlement	Texte final proposé des dispositions amendées
ANNEXE États Membres des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou parties au Statut de la Cour internationale de Justice Liste des États par Région, conformément aux articles 16 et 17 des Statuts et à l'article 36 du présent Règlement.[…] **SOUTH AND EAST ASIA** Bangladesh Bhoutan Brunei Darussalam Cambodge Chine Inde Indonésie Japon Malaisie Maldives Mongolie	***ANNEXE*** États Membres des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou parties au Statut de la Cour internationale de Justice Liste des États par Région, conformément aux articles 16 et 17 des Statuts et à l'article 36 du présent Règlement.[…] **SOUTH AND EAST ASIA** Bangladesh Bhutan Brunei Darussalam Cambodia China Democratic People's Republic of Korea India Indonesia Japan Lao People's Democratic Republic	***ANNEXE*** États Membres des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou parties au Statut de la Cour internationale de Justice Liste des États par Région, conformément aux articles 16 et 17 des Statuts et à l'article 36 du présent Règlement.[…] **SOUTH AND EAST ASIA** Bangladesh Bhutan Brunei Darussalam Cambodia China Democratic People's Republic of Korea India Indonesia Japan Lao People's Democratic Republic

Myanmar Népal Philippines République de Corée République démocratique populaire lao République populaire démocratique de Corée Singapour Sri Lanka Thaïlande Timor oriental Viet Nam **ASIE DE L'OUEST** Afghanistan Arabie saoudite Bahreïn Emirats arabes unis Iran (République islamique d') Iraq Jordanie Koweït Liban Oman Pakistan Qatar République arabe syrienne Yémen […] **EUROPE DE L'EST, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE** Albanie Arménie Azerbaïdjan Bélarus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Croatie Estonie Fédération de Russie	Malaysia Maldives Mongolia Myanmar Nepal PakistanPhilippines Republic of Korea Singapore Sri Lanka Thailand Timor-Leste Viet Nam **WEST ASIA** Afghanistan Bahrain Iran, Islamic Republic of Iraq Jordan Kuwait Lebanon Oman Qatar Saudi Arabia Syrian Arab Republic United Arab Emirates Yemen [...] **EUROPE ~~DE L'EST~~, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE** Albanie Allemagne Andorre Arménie Autriche Azerbaïdjan Bélarus Belgique Bosnie-Herzégovine	Malaysia Maldives Mongolia Myanmar Nepal Pakistan Philippines Republic of Korea Singapore Sri Lanka Thailand Timor-Leste Viet Nam **WEST ASIA** Afghanistan Bahrain Iran, Islamic Republic of Iraq Jordan Kuwait Lebanon Oman Qatar Saudi Arabia Syrian Arab Republic United Arab Emirates Yemen [...] **EUROPE, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE** Albanie Allemagne Andorre Arménie Autriche

Géorgie Hongrie Kazakhstan Kirghizistan Lettonie l'ex République yougoslave de Macédoine Lituanie Monténégro Ouzbékistan Pologne République de Moldova République tchèque Roumanie Serbie Slovaquie Slovénie Tadjikistan Turkménistan Ukraine **EUROPE DE L'OUEST** Allemagne Andorre Autriche Belgique Chypre Danemark Espagne Finlande France Grèce Irlande Islande Israël Italie Liechtenstein Luxembourg Malte Monaco Norvège Pays-Bas Portugal	Bulgarie Chypre Croatie Danemark Espagne Estonie Fédération de Russie Finlande France Géorgie Grèce Hongrie Irlande Islande Israël Italie Kazakhstan Kirghizistan Lettonie l'ex République yougoslave de Macédoine Liechtenstein Lituanie Luxembourg Malte Monaco Monténégro Norvège Ouzbékistan Pays-Bas Pologne Portugal République de Moldova République tchèque Roumanie Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Saint-Marin Saint-Siège Serbie Slovaquie Slovénie Suède	Azerbaïdjan Bélarus Belgique Bosnie-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Danemark Espagne Estonie Fédération de Russie Finlande France Géorgie Grèce Hongrie Irlande Islande Israël Italie Kazakhstan Kirghizistan Lettonie l'ex République yougoslave de Macédoine Liechtenstein Lituanie Luxembourg Malte Monaco Monténégro Norvège Ouzbékistan Pays-Bas Pologne Portugal République de Moldova République tchèque Roumanie Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Saint-Marin Saint-Siège

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Saint-Marin Saint-Siège Suède Suisse Turquie	Suisse Tadjikistan Turkménistan Turquie Ukraine ~~**EUROPE DE L'OUEST**~~ ~~Allemagne~~ ~~Andorre~~ ~~Autriche~~ ~~Belgique~~ ~~Chypre~~ ~~Danemark~~ ~~Espagne~~ ~~Finlande~~ ~~France~~ ~~Grèce~~ ~~Irlande~~ ~~Islande~~ ~~Israël~~ ~~Italie~~ ~~Liechtenstein~~ ~~Luxembourg~~ ~~Malte~~ ~~Monaco~~ ~~Norvège~~ ~~Pays-Bas~~ ~~Portugal~~ ~~Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord~~ ~~Saint-Marin~~ ~~Saint-Siège~~ ~~Suède~~ ~~Suisse~~ ~~Turquie~~	Serbie Slovaquie Slovénie Suède Suisse Tadjikistan Turkménistan Turquie Ukraine

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2012
6 au 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée

Proposition pour demander au prochain Conseil de préparer un amendement aux Statuts et au Règlement de l'UICN clarifiant l'autorité de l'Assemblée des Membres pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres

Origine : Conseil de l'UICN

Action requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à ADOPTER la motion provisoire concernant la « Proposition pour demander au prochain Conseil de préparer un amendement aux Statuts et au Règlement de l'UICN afin de clarifier l'autorité de l'Assemblée des Membres pour modifier la Mission de l'UICN et la nature de ses Membres ».

MOTION PROVISOIRE

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN :

Considérant la proposition d'un Membre pour amender l'article 101 des Statuts de l'UICN, soumise au Conseil par le Groupe d'organisations de la conservation et de l'environnement de Nouvelle-Zélande (ECO) et soutenue par le Comité néo-zélandais de l'UICN ;

Notant que le Conseil approuve l'esprit et la substance des opinions exprimées par ECO et le Comité néo-zélandais de l'UICN, qui considèrent que l'Assemblée des Membres détient l'autorité pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres, y compris leurs critères d'admission ;

Reconnaissant que cette question et la proposition spécifique d'amendement requièrent une analyse plus approfondie pour en comprendre la portée et les conséquences, afin de définir les moyens les plus appropriés de clarifier dans les Statuts et le Règlement de l'UICN les autorités respectives de l'Assemblée des Membres et du Conseil sur ce point ;

Demande au Conseil nouvellement élu de préparer une proposition pour amender les Statuts et le Règlement de l'UICN clarifiant l'autorité de l'Assemblée des Membres pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres, y compris leurs critères d'admission, puis de la soumettre aux Membres de l'UICN pour adoption par vote électronique lors de la première moitié du prochain mandat.

MEMORANDUM EXPLICATIF

Conformément aux délais définis dans l'article 104 des Statuts de l'UICN relatif à la proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN par un Membre de l'UICN, le Conseil a reçu une proposition du Groupe d'organisations de la conservation et de l'environnement de Nouvelle-Zélande (ECO) pour amender l'article 101 des Statuts de l'UICN et « limiter les changements au Règlement afin de préserver le caractère de l'UICN tout en donnant au Conseil une flexibilité lui permettant de changer le Règlement ».

La proposition soumise par ECO ainsi que la lettre de soutien du Comité néo-zélandais de l'UICN du 22 mars 2012 suivent ci-après.

Le Conseil approuve l'esprit et la substance des opinions exprimées par ECO et le Comité néo-zélandais de l'UICN, qui considèrent que l'Assemblée des Membres détient l'autorité pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres, y compris leurs critères d'admission.

Cependant, le Conseil estime également que cette question et la proposition spécifique d'amendement requièrent une analyse plus approfondie pour en comprendre la portée et les conséquences, afin de définir les moyens les plus appropriés de clarifier dans les Statuts et le Règlement de l'UICN les autorités respectives de l'Assemblée des Membres et du Conseil sur ce point. Une solution pourrait être de transférer certaines dispositions du Règlement (sur la nature des Membres de l'UICN) vers les Statuts afin qu'elles puissent, à l'avenir, être uniquement modifiées par l'Assemblée des Membres.

De telles réformes statutaires requièrent une analyse en profondeur et justifient un débat et une consultation avec les Membres de l'UICN lors du Congrès 2012.

Le Conseil propose donc au Congrès de demander au prochain Conseil de faire une proposition d'amendement des Statuts et du Règlement de l'UICN et, pour que ces amendements entrent en vigueur lors de la prochaine période intersessions, de les soumettre aux Membres pour adoption par vote électronique au cours de la première moitié du prochain mandat, c'est-à-dire en 2014 au plus tard.

5 mars 2012

Statuts de l'UICN : Proposition d'amendement pour le Congrès mondial de la nature de Jeju et l'Assemblée des Membres de 2012

Limiter les changements au Règlement afin de préserver le caractère de l'UICN, tout en donnant au Conseil une flexibilité lui permettant de changer le Règlement.

Note : les amendements proposés sont en ***caractère gras et en italique***. Les nombres font référence aux numéros des articles des Statuts. L'explication apparait sous les changements proposés. Les Membres et le Conseil sont priés de soutenir ces amendements et d'indiquer immédiatement leur soutien à : eco@eco.org.nz et Cath.Wallace@paradise.net.nz

101. Le Règlement d'exécution des présents Statuts**,** adopté par le Congrès mondial, peut être amendé par le Conseil ***uniquement dans la mesure où de tels amendements:***
    n'altèrent pas le caractère de l'Union,
    ne changent pas un point en rapport avec la composition de l'Union,
    ne changent pas ou ne concernent pas le vote ou la notification,
    ne changent pas la Mission de l'Union.

    Le Règlement doit être conforme aux Statuts et ne peut ni restreindre ni étendre les droits des Membres d'exercer un contrôle sur toute question régie par les présents Statuts.

    Tout amendement proposé doit **être *clairement notifié aux Membres au moins 120 jours avant la première réunion du Conseil où il sera étudié, et*** figurer à l'ordre du jour d'une des réunions périodiques du Conseil et, pour être adopté, doit réunir les deux tiers des suffrages exprimés lors de deux réunions périodiques consécutives du Conseil. ***Ces amendements proposés doivent être clairement annoncés aux Membres au moins 30 jours après la première réunion du Conseil, et à chaque annonce, les soumissions et les objections des Membres doivent être exigées avec au moins 90 jours pour les soumissions et les objections.***

    Si 5 Membres ou plus expriment leur préoccupation au Conseil, alors celui-ci doit retirer la proposition concernée ou reporter cette question à la prochaine Assemblée des Membres.

102. Tout amendement au Règlement est transmis aux Membres de l'UICN dans les meilleurs délais après son adoption.

Proposé par :

Le groupe d'organisations de la conservation et de l'environnement de Nouvelle-Zélande (ECO) et d'autres.

Pour considération par :
a) Le Conseil de l'UICN
b) L'Assemblée des Membres

EXPLICATION POUR LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX STATUTS

Les raisons des changements proposés aux Statuts de l'UICN sont les suivantes :

1. En tant qu'agent des Membres, le Conseil doit se limiter à procéder à des changements mineurs qui n'altèrent pas le caractère ou la Mission de l'Union. Les Statuts le précisent : le Conseil peut altérer le Règlement à une condition, que « Le Règlement doit être conforme aux Statuts et ne peut ni restreindre ni étendre les droits des Membres d'exercer un contrôle sur toute question régie par les présents Statuts. » Cette condition est nécessaire mais insuffisante, comme l'a montré le Conseil en 2011 lorsqu'il a changé les critères d'admission des Membres, notamment

les exigences d'engagement des Membres envers la Mission de l'Union, l'obligation que les Membres soient des organisations à but non lucratif, etc.

Pour limiter la portée des changements que le Conseil peut faire au Règlement, nous proposons plusieurs limites aux questions que le Conseil peut altérer.

2. Le deuxième domaine de changement proposé par cette motion est l'annonce aux Membres – que le Conseil doit faire clairement et en gros titre. Dans notre cas, l'annonce faite aux Membres n'a, au départ, pas été présentée clairement comme un changement, avant que nous ne tirions la sonnette d'alarme. Il s'agissait d'un courrier électronique anodin, qui n'attirait pas l'attention sur la signification des changements acceptés par le Conseil, et ne signalait pas qu'un changement au Règlement avait été accepté.

   Pour remédier à cette situation, nous proposons que l'Union inclue dorénavant des exigences de notification accompagnées de délais pour les objections et les soumissions aux Membres.

   Vous êtes invités et priés de soutenir cette motion, qui est destinée à donner au Conseil une certaine flexibilité pour changer le Règlement, et laissera les autres questions qui sont du ressort des Membres se décider au sein de l'Assemblée des Membres.

Merci d'adresser toute correspondance sur cette motion à : Cath.Wallace@paradise.net.nz et eco@eco.org.nz, en précisant dans la ligne d'objet : Statuts de l'UICN.

Traduction de l'anglais

Comité néo-zélandais de l'UICN

C/ Department of Conservation
PO Box 10420
Wellington
Nouvelle Zélande

22 mars 2012

Julia Marton-Lefèvre
Directrice générale
Rue Mauverney 28
1196 Gland

Chère Julia,

Lors de sa réunion le 15 mars 2012, le Comité néo-zélandais de l'UICN (NZ UICN) a décidé de porter à l'attention du Conseil une question qui préoccupe énormément les membres de ce pays. Il s'agit de la nécessité de réduire quelque peu, mais non de supprimer complètement, les pouvoirs du Conseil de modifier le Règlement. NZ UICN regrette que, du fait d'un certain nombre de malentendus, pas tous de son fait, le Comité a laissé passer la date limite de début mars pour la soumission par les membres de propositions d'amendement aux Statuts. Nous faisons appel à votre entremise pour que notre point de vue soit présenté aux membres du Conseil de manière urgente.

En substance, le Comité NZ estime que l'article 101 des Statuts qui autorise le Conseil à modifier le Règlement dans certaines circonstances doit être précisé afin qu'il indique de manière explicite que ces amendements sont limitées aux cas où ils n'affectent pas la nature même de l'Union et/ou les critères d'adhésion.

Ce point de vue repose sur la conviction que tout amendement au Règlement qui pourrait altérer des aspects aussi fondamentaux de l'Union, devrait, eu égard au processus démocratique, être examiné par l'ensemble des membres et être soumis à leur décision lorsqu'ils se rencontrent pour les Congrès mondiaux de la nature. De plus, tout amendement aux Statuts doit être clairement annoncé à l'ensemble des membres longtemps avant que la décision finale ne soit prise par le Conseil.

En adressant cette requête aux membres du Conseil, nous vous prions de lui demander de la transmettre à tous les membres. Nous invitons le Conseil à accepter la proposition de principe contenue au deuxième paragraphe et de la joindre à ses propres propositions de modifications qui seront soumises au Congrès à venir.

Une copie de cette lettre est adressée au Président et à George Green pour information.

Respectueusement,

Andrew Bignell (Président)
Comité national NZ UICN

Pièces jointes : Les Statuts de l'UICN, l'amendement proposé par le Comité des membres néo-zélandais de l'UICN au Congrès mondial de la nature de Jeju et à l'Assemblée des membres, 2012.

5 mars 2012

Statuts de l'UICN : Proposition d'amendement du Comité des Membres de l'UICN de la Nouvelle Zélande pour le Congrès mondial de la nature de Jeju et l'Assemblée des Membres de 2012

Limiter les changements au Règlement afin de préserver le caractère de l'UICN, tout en donnant au Conseil une flexibilité lui permettant de changer le Règlement.

Note : les amendements proposés sont en ***caractère gras et en italique***. Les nombres font référence aux numéros des articles des Statuts.

101. Le Règlement d'exécution des présents Statuts**,** adopté par le Congrès mondial, peut être amendé par le Conseil ***uniquement dans la mesure où de tels amendements:***

n'altèrent pas le caractère de l'Union,
ne changent pas un point en rapport avec la composition de l'Union,
ne changent pas ou ne concernent pas le vote ou la notification,
ne changent pas la Mission de l'Union.

Le Règlement doit être conforme aux Statuts et ne peut ni restreindre ni étendre les droits des Membres d'exercer un contrôle sur toute question régie par les présents Statuts.

Tout amendement proposé doit être ***clairement notifié aux Membres au moins 120 jours avant la première réunion du Conseil où il sera étudié, et*** figurer à l'ordre du jour d'une des réunions périodiques du Conseil et, pour être adopté, doit réunir les deux tiers des suffrages exprimés lors de deux réunions périodiques consécutives du Conseil. ***Ces amendements proposés doivent être clairement annoncés aux Membres au moins 30 jours après la première réunion du Conseil, et à chaque annonce, les soumissions et les objections des Membres doivent être exigées avec au moins 90 jours pour les soumissions et les objections.***

Si 5 Membres ou plus expriment leur préoccupation au Conseil, alors celui-ci doit retirer la proposition concernée ou reporter cette question à la prochaine Assemblée des Membres.

102. Tout amendement au Règlement est transmis aux Membres de l'UICN dans les meilleurs délais après son adoption.